

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 8 décembre 2025

(34^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. XAVIER IACOVELLI

1. **Loi de finances pour 2026.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11840)

DEUXIÈME PARTIE
(SUITE) (p. 11840)

Immigration, asile et intégration (p. 11840)

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial de la commission des finances

M. David Margueritte, rapporteur pour avis de la commission des lois

Organisation des travaux (p. 11841)

M. le président

Immigration, asile et intégration
(suite) (p. 11842)

M. Joshua Hochart

Mme Sophie Briante Guillemont

M. Olivier Bitz

M. Pierre Jean Rochette

Mme Muriel Jourda

M. Thani Mohamed Soilihi

Mme Corinne Narassiguin

M. Ian Brossat

M. Guy Benarroche

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur

État B (p. 11850)

Amendement n° II-1556 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-725 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-717 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-712 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-1582 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-890 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-885 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-1579 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-798 rectifié *bis* de Mme Sophie Briante Guillemont. – Rejet.

Amendement n° II-888 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-887 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-722 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-359 rectifié *bis* de M. Guislain Cambier. – Rejet.

Amendement n° II-300 de Mme Nathalie Goulet. – Retrait.

Amendement n° II-729 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-711 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-1608 rectifié de Mme Marion Canalès. – Rejet.

Amendement n° II-889 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-892 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-891 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-799 rectifié *bis* de Mme Sophie Briante Guillemont. – Rejet.

Amendement n° II-1415 rectifié *bis* de Mme Guylène Pantel. – Rejet.

Amendement n° II-1578 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-1583 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-886 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-727 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-1581 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-1580 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11866)

Adoption des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état B.

État G (p. 11866)

Amendement n° II-864 rectifié de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Après l'article 71 (p. 11868)

Amendements identiques n°s II-18 de la commission et II-1414 de M. David Margueritte, rapporteur pour avis de la commission des lois. – Adoption des deux amendements insérant un article additionnel.

Sécurités (p. 11869)

**Compte d'affectation spéciale :
Contrôle de la circulation
et du stationnement routiers** (p. 11869)

M. Bruno Belin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Muriel Jourda, en remplacement de M. Henri Leroy, rapporteur pour avis de la commission des lois

Mme Françoise Dumont, rapporteure pour avis de la commission des lois

M. Philippe Paul, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Jérôme Darras, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Michel Masset

Mme Isabelle Florennes

M. Marc Laménie

Mme Nadine Bellurot

M. Thani Mohamed Soilihi

Mme Audrey Linkenheld

M. Ian Brossat

Mme Mélanie Vogel

PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE ROBERT

M. Joshua Hochart

M. Olivier Bitz

Mme Marie-Do Aeschlimann

M. Patrick Kanner

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur

Suspension et reprise de la séance (p. 11884)

2. Mise au point au sujet d'un vote (p. 11884)

3. Loi de finances pour 2026. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11884)

**Sécurités
(suite)** (p. 11884)

**Compte d'affectation spéciale :
contrôle de la circulation et du stationnement routiers
(suite)** (p. 11884)

Organisation des travaux (p. 11884)

Mme la présidente

SÉCURITÉS (p. 11884)

État B (p. 11884)

Amendement n° II-1557 de M. Michel Canévet. – Non soutenu.

Amendement n° II-1540 rectifié de M. Michel Canévet. – Non soutenu.

Amendement n° II-989 rectifié *bis* de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-1549 rectifié de M. Grégory Blanc. – Rejet.

Amendement n° II-991 rectifié *bis* de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-1633 de Mme Dominique Vérien repris par Mme Audrey Linkenheld sous le n° II-1633 rectifié. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-1612 de Mme Mélanie Vogel et II-1634 de Mme Dominique Vérien. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1615 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n° II-988 rectifié *bis* de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-1621 rectifié *bis* de M. Dominique Théophile. – Rejet.

Amendement n° II-992 rectifié *ter* de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-811 rectifié *bis* de M. Michel Masset. – Rejet.

Amendement n° II-990 rectifié *bis* de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-1525 rectifié de Mme Olivia Richard. – Adoption.

Amendement n° II-539 rectifié *ter* de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.

Amendement n° II-1614 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n° II-534 rectifié *ter* de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.

Amendement n° II-302 de Mme Nathalie Goulet. – Rejet.

Amendement n° II-650 rectifié *bis* de Mme Nadia Sollogoub. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-1577 rectifié de Mme Marie-Pierre Monier et II-650 rectifié *ter* de Mme Nadia Sollogoub. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-538 rectifié *ter* de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.

Amendement n° II-1455 rectifié de M. Jean-François Husson. – Adoption.

Amendement n° II-1611 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n° II-1110 de M. Joshua Hochart. – Rejet.

Amendement n° II-995 de M. Patrick Kanner. – Rejet.

Amendement n° II-994 de M. Patrick Kanner. – Rejet.

Amendement n° II-809 rectifié *bis* de M. Michel Masset. – Rejet.

Amendement n° II-996 de M. Patrick Kanner. – Rejet.

Amendement n° II-1045 de M. Patrick Kanner. – Rejet.

Amendement n° II-1104 de M. Joshua Hochart. – Rejet.

Amendement n° II-1551 rectifié de M. Grégory Blanc. – Rejet.

Amendement n° II-1001 rectifié de M. Patrick Kanner. – Rejet.

Amendement n° II-1613 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n° II-1449 rectifié de M. Sébastien Pla. – Rejet.

Amendement n° II-810 rectifié *bis* de M. Michel Masset. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-999 rectifiés de M. Patrick Kanner et II-810 rectifié *ter* de M. Michel Masset. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-998 rectifié de M. Patrick Kanner. – Rejet.

Amendement n° II-1106 de M. Joshua Hochart. – Rejet.

Amendement n° II-1000 de M. Patrick Kanner. – Rejet.

Amendement n° II-1550 rectifié *bis* de M. Grégory Blanc. – Rejet.

Amendement n° II-993 rectifié *bis* de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-537 rectifié *ter* de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11914)

Adoption des crédits de la mission « Sécurités », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 11914)

Amendement n° II-974 rectifié de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-975 rectifié de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS (p. 11917)

État D (p. 11917)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », figurant à l'état D, modifiés.

Suspension et reprise de la séance (p. 11917)

Écologie, développement et mobilité durables (p. 11918)

Budget annexe :
Contrôle et exploitation aériens (p. 11918)

Compte d'affectation spéciale :
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (p. 11918)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale de la commission des finances

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Organisation des travaux (p. 11925)

Mme la présidente

Écologie, développement et mobilité durables
(suite) (p. 11925)

Budget annexe :
Contrôle et exploitation aériens
(suite) (p. 11925)

Compte d'affectation spéciale :
Financement des aides aux collectivités
pour l'électrification rurale
(suite) (p. 11925)

M. Jean-François Longeot

M. Cédric Chevalier

M. Jean-Claude Anglars

Mme Nadège Havet

M. Hervé Gillé

Mme Marie-Claude Varaillas

M. Jacques Fernique

M. Joshua Hochart

M. Jean-Yves Roux

Mme Denise Saint-Pé

M. Cyril Pellevat

Mme Marta de Cidrac

M. Michaël Weber

M. Jean-Jacques Michau

Mme Monique Barbut, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

M. Philippe Tabarot, ministre des transports

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT
ET MOBILITÉ DURABLES (p. 11938)

État B (p. 11938)

Amendement n° II-2117 du Gouvernement. – Rejet.

Amendement n° II-1546 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-147 rectifiés bis de M. Franck Dhersin et II-1061 rectifié de Mme Nadège Havet. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-1216 de M. Paul Toussaint Parigi. – Rejet.

Amendement n° II-728 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-1494 rectifié quater de M. Vincent Louault. – Rejet.

Amendement n° II-1630 rectifié de Mme Kristina Pluchet. – Rejet.

Amendement n° II-720 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n° II-719 de M. Christopher Szczurek. – Retrait.

Amendement n° II-2074 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-2027 rectifié de la commission. – Adoption après levée du gage par le Gouvernement.

Amendement n° II-1545 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-1136 de M. Vincent Louault. – Rejet.

Amendement n° II-1544 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-724 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendements identiques n°s II-277 rectifié de M. Cyril Pellevat, II-681 rectifié bis de M. Guislain Cambier et II-1604 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet des trois amendements.

Amendement n° II-1573 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1337 de Mme Nicole Bonnefoy et II-1632 rectifié de Mme Jocelyne Antoine. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1538 rectifié de M. Serge Mérillou et II-1607 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1537 rectifié de M. Serge Mérillou. – Rejet.

Amendement n° II-1484 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet.

Amendement n° II-1483 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet.

Amendement n° II-1433 rectifié de M. Yannick Jadot. – Rejet.

Amendement n° II-1434 de M. Yannick Jadot. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1338 de Mme Nicole Bonnefoy et II-1599 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-2028 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-111 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.

Amendement n° II-360 rectifié *bis* de M. Guislain Cambier. – Rejet.

Amendement n° II-2024 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-2025 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-2026 de la commission

Amendement n° II-1609 rectifié *quinquies* de M. Vincent Louault. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-2026 de la commission (*suite*) et II-1609 rectifié *sexies* de M. Vincent Louault. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-9 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-1596 de Mme Marie-Claude Varillas. – Rejet.

Amendement n° II-1218 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.

Amendement n° II-1332 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-1462 de Mme Nadège Havet. – Rejet.

Amendement n° II-1492 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-1219 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.

Amendement n° II-1595 de Mme Marie-Claude Varillas. – Rejet.

Amendement n° II-1331 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-1326 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-1515 de M. Olivier Jacquin. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1328 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-1461 de Mme Nadège Havet. – Retrait.

Amendement n° II-1333 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-1330 rectifié de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Suspension et reprise de la séance (p. 11985)

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER MANDELLI

Amendement n° II-1481 de Mme Nathalie Goulet. – Rejet.

Amendement n° II-1558 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-1590 de M. Alexandre Basquin. – Rejet.

Amendement n° II-1508 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1563 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-762 de M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-1589 de M. Alexandre Basquin. – Rejet.

Amendement n° II-1507 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-462 rectifié de M. Franck Dhersin. – Rejet.

Amendement n° II-1039 rectifié *bis* de Mme Martine Berthet. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-1379 de Mme Mathilde Ollivier, II-1506 de M. Olivier Jacquin et II-1586 de M. Alexandre Basquin. – Rejet des trois amendements.

Amendement n° II-1588 de M. Alexandre Basquin. – Rejet.

Amendement n° II-1509 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1564 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1585 de M. Alexandre Basquin. – Rejet.

Amendement n° II-1495 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1496 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-761 de M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, et II-1565 de M. Jacques Fernique. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1497 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-1584 de M. Alexandre Ouizille. – Non soutenu.

Amendement n° II-1566 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-763 de M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-1512 de M. Olivier Jacquin et II-1567 de M. Jacques Fernique. – Rejet des trois amendements.

Amendement n° II-1490 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-1477 rectifié de M. Philippe Grosvalet. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1322 rectifiés de Mme Nicole Bonnefoy et II-1594 de Mme Marie-Claude Varillas. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1476 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-55 rectifiés *quater* de Mme Sylviane Noël, II-175 rectifié *quater* de M. Jean-Claude Anglars, II-243 rectifié *bis* de Mme Frédérique Espagnac et II-283 rectifié *bis* de M. Cyril Pellevat. – Retrait de l'amendement n° II-175 rectifié *quater*; rejet des amendements n°s II-55 rectifié *quater*, II-243 rectifié *bis* et II-283 rectifié *bis*.

Amendement n° II-1097 rectifié *bis* de Mme Jocelyne Antoine. – Rejet.

Amendement n° II-1491 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-1535 rectifié *bis* de M. Guislain Cambier. – Rejet.

Amendement n° II-1500 de M. Rémi Cardon. – Rejet.

Amendement n° II-1435 de M. Yannick Jadot. – Rejet.

Amendement n° II-1421 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-1499 de M. Rémi Cardon et II-1593 de M. Alexandre Basquin. – Rejet des deux amendements .

Amendement n° II-1575 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1501 de M. Rémi Cardon. – Retrait.

Amendement n° II-1212 rectifié de M. Fabien Genet. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-149 rectifié de M. Franck Dhersin, II-782 de M. Stéphane Piednoir et II-1473 de Mme Nadège Havet. – Retrait des amendements n°s II-149 rectifié et II-1473, l'amendement n° II-782 n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-1502 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-1503 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-1570 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1601 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet.

Amendement n° II-1485 de Mme Florence Blatrix Contat. – Non soutenu.

Amendement n° II-1498 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1417 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.

Amendement n° II-1418 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1217 rectifié de M. Jean-Yves Roux, II-1248 rectifié *ter* de Mme Nadia Sollogoub, II-1416 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-1554 rectifié de M. Patrick Chaize, II-1555 rectifié *bis* de M. Serge Mérillou et II-1597 de M. Jean-Pierre Corbisez. – Rejet des six amendements.

Amendements identiques n°s II-1134 rectifié de M. Jean-Marie Mizzon et II-1524 de M. Michaël Weber. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-730 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendement n° II-1516 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-1591 de M. Jean-Pierre Corbisez. – Rejet.

Amendement n° II-1513 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1592 de M. Alexandre Basquin. – Rejet.

Amendement n° II-1505 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1568 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1419 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-1569 rectifié de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1504 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1420 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.

Amendement n° II-1436 de M. Yannick Jadot. – Rejet.

Amendement n° II-815 rectifié de Mme Denise Saint-Pé. – Retrait.

Amendement n° II-1547 rectifié de M. Patrick Chaize. – Retrait.

Amendement n° II-1522 rectifié de M. Jean-Jacques Michau. – Rejet.

Amendement n° II-1521 rectifié de M. Jean-Jacques Michau. – Rejet.

Amendement n° II-1598 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rectification.

Amendement n° II-1323 rectifié de Mme Nicole Bonnefoy. – Rectification.

Amendement n° II-1489 de M. Ronan Dantec. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-1389 de M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-1478 rectifié *ter* de M. Jean-Yves Roux, II-1598 rectifié de Mme Marie-Claude Varaillas, II-1323 rectifié *bis* de Mme Nicole Bonnefoy et II-1489 rectifié de M. Ronan Dantec. – Adoption des cinq amendements.

Amendements identiques n°s II-1122 rectifié *bis* de M. Jean-Yves Roux et II-1587 de M. Jean-Pierre Corbisez

Amendement n° II-1336 rectifié de Mme Nicole Bonnefoy

Amendement n° II-715 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendement n° II-1123 rectifié de M. Jean-Yves Roux

Amendements identiques n°s II-54 rectifié *ter* de Mme Sylviane Noël, II-166 rectifié *ter* de Mme Martine Berthet, II-171 rectifié *ter* de M. Jean-Claude Anglars et II-244 rectifié *bis* de Mme Frédérique Espagnac. – Rectification des quatre amendements.

Amendements identiques n°s II-1122 rectifié *bis* de M. Jean-Yves Roux II-1587 de M. Jean-Pierre Corbisez (*suite*), II-54 rectifié *quater* de Mme Sylviane Noël, II-166 rectifié *quater* de Mme Martine Berthet, II-171 rectifié *quater* de M. Jean-Claude Anglars et II-244 rectifié *ter* de Mme Frédérique Espagnac. – Adoption des six amendements.

Amendement n° II-1336 rectifié de Mme Nicole Bonnefoy (*suite*). – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1123 rectifié de M. Jean-Yves Roux (*suite*). – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1606 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Retrait.

Amendement n° II-1335 de Mme Nicole Bonnefoy. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-951 rectifié *ter* de Mme Amel Gacquerre et II-1121 rectifié de M. Michel Masset. – Retrait des deux amendements.

Amendement n° II-1334 de M. Hervé Gillé. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-12 de la commission, II-153 de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-1472 de Mme Nadège Havet, II-1602 de M. Jean-Pierre Corbisez, II-1626 rectifié de Mme Annick Billon et II-1334 rectifié de M. Hervé Gillé. – Adoption des six amendements.

Amendement n° II-1574 de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1600 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet.

Amendement n° II-1329 rectifié de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-1470 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1520 de M. Jean-Jacques Michau. – Retrait.

Amendement n° II-764 de M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-1523 de Mme Audrey Bélim. – Rejet.

Amendement n° II-1241 rectifié de M. Georges Naturel. – Retrait.

Amendement n° II-1571 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1324 de M. Michaël Weber et II-1603 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1441 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1325 de M. Michaël Weber et II-1493 de M. Ronan Dantec. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1385 de M. Michaël Weber et II-1572 de M. Jacques Fernique. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-687 rectifié *bis* de M. Jean-Michel Arnaud. – Retrait.

Amendement n° II-1637 de M. Guillaume Gontard. – Retrait.

Amendement n° II-1327 de M. Michaël Weber. – Retrait.

Amendement n° II-1514 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1266 rectifié *ter* de Mme Nadia Sollogoub. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-468 rectifié *bis* de Mme Nadège Havet et II-1511 de M. Olivier Jacquin. – Retrait de l'amendement n° II-468 *bis*; rejet de l'amendement n° II-1511.

Amendement n° II-1548 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1518 de M. Saïd Omar Oili. – Retrait.

Amendement n° II-1339 de M. Saïd Omar Oili. – Rejet.

Amendement n° II-1423 rectifié de Mme Sophie Primas. – Retrait.

Amendement n° II-1605 de M. Jean-Pierre Corbisez. – Retrait.

Amendement n° II-1510 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-154 rectifié de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-1464 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n°s II-181 de M. Mickaël Vallet et II-1541 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1562 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-1380 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendement n° II-1381 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendement n° II-416 rectifié *bis* de M. Teva Rohfritsch. – Non soutenu.

Amendement n° II-1062 rectifié de Mme Nadège Havet. – Rejet.

Amendement n° II-1063 rectifié de Mme Nadège Havet. – Rejet.

Amendement n° II-1638 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-1517 de M. Jean-Jacques Michau. – Rejet.

Amendement n° II-1519 de M. Gilbert-Luc Devinaz. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 12096)

Adoption des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 12096)

Amendement n° II-1529 rectifié de M. Jean-Jacques Michau. – Adoption.

Article 69 (p. 12100)

Amendement n° II-444 rectifié de M. Alain Duffourg. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-253 rectifié de M. Philippe Grosvalet, II-275 rectifié *bis* de M. Jean-Claude Anglars, II-778 de M. Stéphane Piednoir, II-1042 rectifié de Mme Vanina Paoli-Gagin, II-1437 de M. Yannick Jadot et II-1486 rectifié *bis* de M. Franck Montaugé. – Rejet des amendements n°s II-253 rectifié, II-275 rectifié *bis*, II-1437 et II-1486 rectifié *bis*, les amendements n°s II-778 et II-1042 rectifié n'étant pas soutenus.

Adoption de l'article.

Après l'article 69 (p. 12102)

Amendement n° II-705 rectifié de M. Christopher Szcurek. – Rejet.

Amendement n° II-1542 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1429 rectifié de Mme Laurence Muller-Bronn et II-1629 rectifié *bis* de Mme Kristina Pluchet. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1623 du Gouvernement. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n° II-1543 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-1625 du Gouvernement. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

BUDGET ANNEXE :
CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS (p. 12109)

État C (p. 12109)

Amendement n° II-1559 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1618 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-1444 rectifié de M. Stéphane Fouassin. – Retrait.

Amendement n° II-1451 rectifié de M. Stéphane Fouassin. – Retrait.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 12112)

Adoption des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C, modifiés.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (p. 12112)

État D (p. 12112)

Amendements identiques n°s II-413 rectifié *bis* de Mme Marie-Claude Lermytte, II-1213 rectifié de M. Fabien Genet et II-1530 de M. Jean-Jacques Michau. – Adoption des trois amendements.

Amendements identiques n°s II-816 rectifié de Mme Denise Saint-Pé, II-1432 rectifié de M. Jean-Yves Roux et II-1539 rectifié de M. Patrick Chaize. – Devenus sans objet.

Vote sur les crédits
du compte spécial (p. 12114)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D, modifiés.

4. **Ordre du jour** (p. 12114)

COMpte RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. XAVIER IACOVELLI

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures trente.)

1

LOI DE FINANCES POUR 2026

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2026, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (projet n° 138, rapport général n° 139, avis n° 140 à 145).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE (SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Immigration, asile et intégration

M. le président. Le Sénat va examiner, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » (et article additionnel après l'article 71).

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les sujets qui sous-tendent le budget de la mission « Immigration, asile et intégration » sont considérés comme des questions politiques majeures sur toutes les travées de cet hémicycle : parce que la question migratoire est consubstantielle à l'avenir de notre pays, à l'heure des bouleversements géopolitiques multiples ; parce que le contrôle des flux migratoires est une préoccupation constante des Français.

Cette année encore, notre pays est confronté à une pression migratoire sans précédent. La légère contraction constatée à l'échelle de l'Union européenne ne se ressent pas en France, pour l'instant. En 2024, quelque 154 000 demandes d'asile ont été enregistrées auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) : c'est un record historique.

La même année, plus de 324 000 premiers titres de séjour ont été accordés sur le territoire français, soit 5 % de plus qu'en 2023.

Pour 2026, le budget est en hausse. Les crédits demandés s'élèvent à 2,3 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 2,1 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), ce qui représente des hausses respectives de 25 % et de près de 4 % par rapport à 2025.

Ce budget marque donc un effort substantiel dans le contexte de réduction des dépenses publiques. Il traduit la volonté de ce gouvernement, ainsi que du précédent, de mener une politique migratoire plus rigoureuse.

Cet impératif de maîtrise de nos frontières, pour contrer résolument l'immigration clandestine, a deux traductions budgétaires majeures en 2026.

Tout d'abord, près de 85 millions d'euros sont alloués à la mise en œuvre du pacte européen sur la migration et l'asile. Celui-ci offre des moyens juridiques aux États membres pour garantir des frontières extérieures sûres, avec des procédures rapides et efficaces adaptées aux situations de crise majeure liées à un nombre massif d'arrivées irrégulières.

Le pacte permet, par exemple, de soumettre à une procédure d'asile accélérée, à la frontière, les migrants *a priori* peu susceptibles d'obtenir une protection internationale. Dans ce cadre, plus de 600 places vont être construites à la zone d'attente de Roissy-Charles-de-Gaulle. Des effectifs de l'Ofpra seront mobilisés sur place pour se prononcer sur ces demandes.

Ensuite, toujours pour lutter contre l'immigration irrégulière, le budget pour 2026 engage une hausse significative des dépenses d'investissement à destination des centres de rétention administrative (CRA), que j'avais appelée de mes vœux dans mon récent rapport de contrôle sur l'extension de la capacité d'accueil des centres de rétention.

Quelque 160 millions d'euros seront déployés dans ce cadre, soit une hausse de plus de 260 % par rapport à 2025. Ces moyens semblent aujourd'hui à la hauteur pour atteindre l'objectif de 3 000 places de rétention dans l'Hexagone à l'horizon de 2029.

Vous me direz que l'abondement d'un budget ne constitue pas, en soi, une politique publique : c'est vrai. Je suis bien consciente des défis à relever sur les multiples pans de la politique migratoire, à différents échelons.

Le taux d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF), même s'il a progressé à partir de 2024, est encore trop faible. À peine 11 % des OQTF ont été exécutées cette année. Le taux de protection des demandeurs d'asile, à l'issue de la procédure, atteint 49 %, ce qui pose nécessairement la question du dévoiement du droit d'asile sur notre territoire.

Enfin, l'intégration liée à l'immigration légale est encore le parent pauvre de la mission, puisqu'à peine 20 % des crédits y sont consacrés. Toutefois, eu égard au volume d'étrangers primo-arrivants, un certain réalisme budgétaire impose de trouver des solutions sans augmenter exponentiellement les moyens.

Ainsi, depuis cet été, la formation linguistique des signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) est entièrement dématérialisée, sauf pour les non-scripteurs et les non-lecteurs.

Nous devons rester vigilants quant aux conséquences de cette dématérialisation sur le niveau de formation en langue, même si elle permet de se conformer à l'exercice budgétaire. Il en va de même de la prise en charge par les étrangers des frais de passage des examens linguistiques et civiques, mesure que notre assemblée avait introduite dans la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dite loi Immigration et Intégration.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'analyser les crédits ligne à ligne. La question essentielle est de savoir quelles politiques nous devons conduire, sur la base de ces dépenses.

Quoi qu'il en soit, nous espérons que la politique qui sera suivie sera toujours claire : moins de pression migratoire, davantage d'éloignements et une meilleure intégration de ceux qui résident régulièrement sur le territoire, pourvu qu'ils connaissent leurs devoirs.

C'est dans le cadre de cette analyse que la commission des finances propose l'adoption des crédits de la présente mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ainsi qu'au banc des commissions.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. David Margueritte, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il m'appartient de présenter l'avis que mon collègue Olivier Bitz et moi-même avons émis sur cette mission budgétaire, au nom de la commission des lois.

Cet avis est favorable, pour plusieurs raisons. La première, c'est que le budget de la mission, d'un montant de 2,16 milliards d'euros – soit un quart des crédits de l'ensemble des politiques migratoires –, est en progression.

La rapporteure spéciale l'a indiqué, les crédits de paiement sont rehaussés de 3,8 % et les autorisations d'engagement de plus de 25 %. En cela, ce budget est conforme à l'avis qu'avaient émis l'an dernier Muriel Jourda et Olivier Bitz.

Deuxième raison : ce budget nous donne les moyens de lutter contre l'immigration irrégulière. Le contexte de pression migratoire record de l'année 2024 – qui s'est caractérisé par 150 000 interpellations d'étrangers en situation irrégulière, le versement de l'aide médicale de l'État (AME) à plus de 463 000 bénéficiaires et la présence sur le territoire de plus de 700 000 étrangers dont le séjour était considéré comme illégal – justifie des mesures énergiques.

Ce contexte est également celui de mesures d'éloignement qui, malgré une progression de 23 % en 2025, restent difficiles à mettre en œuvre.

Le nombre d'OQTF exécutées, quant à lui, reste faible. Dans ce contexte, le plan CRA3000 se dote de moyens suffisants pour atteindre en 2029, et non plus en 2027, l'objectif fixé.

En 2026, 340 places en centre de rétention administrative seront créées. Les aléas fonciers et immobiliers expliquent le retard qui a été pris (*M. le ministre opine.*), comme nous l'ont confirmé nos différents interlocuteurs. Cette année, les autorisations d'engagement en la matière seront multipliées par trois.

La dernière raison pour laquelle la commission des lois approuve les crédits de la présente mission tient, bien évidemment, à la nécessité de remédier aux difficultés d'identification des étrangers, en particulier en lien avec l'Algérie. À cet égard, je rappelle que 40 % des étrangers en situation irrégulière retenus au sein des CRA sont d'origine algérienne.

Le pacte sur la migration et l'asile connaît une première traduction budgétaire au travers de cette mission. La commission des lois émet sur ce sujet quelques réserves : le pacte devra s'appliquer à partir du 12 juin prochain, ce qui suppose le dépôt d'un texte rapidement, dès le début de l'année.

En outre, la traduction budgétaire de 34 millions d'euros de crédits pour appliquer le pacte dès cette année ne nous semble pas totalement conforme avec les premières estimations.

Quelques mots sur l'asile, qui relève également de la mission. L'Ofpra, qui est l'opérateur de l'État compétent en ce domaine, voit ses moyens renforcés de 48 postes, après la création de 29 postes l'année dernière, afin de réduire les délais de traitement, souvent égaux ou supérieurs à dix mois. Ces délais restent ainsi loin de l'objectif cible, soit six mois.

Il n'empêche que le renforcement du nombre d'équivalents temps plein (ETP) va dans la bonne direction et permettra d'assurer la cohérence des politiques déployées en matière de réduction de l'hébergement et de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Enfin, des crédits sont alloués à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Je pense que la territorialisation devrait porter ses fruits rapidement. Je ne doute pas que mon collègue Bitz reviendra, tout à l'heure, sur la politique d'intégration. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC ainsi qu'au banc des commissions. – M. Olivier Bitz applaudit également.*)

Organisation des travaux

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole aux orateurs des groupes, je vous indique, pour votre parfaite information, qu'il y a 31 amendements à examiner sur cette mission.

La conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à deux heures. Au-delà, conformément à l'organisation de nos travaux, telle qu'elle a été arrêtée par la conférence des présidents, et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission serait reportée à la fin de semaine.

Par ailleurs, la conférence des présidents, réunie mercredi 3 décembre, a décidé que, lorsque le nombre d'amendements déposés ne paraît pas pouvoir garantir l'examen serein d'une mission dans les délais impartis, les temps de parole sont fixés, sur proposition de la commission des finances, à une minute.

Le nombre d'amendements à examiner sur la présente mission, rapporté à la durée dont nous disposons ce matin, nous conduit à observer un rythme de discussion de 31 amendements par heure – soit l'ensemble des amendements déposés –, ce qui est élevé.

Aussi, afin de nous donner toutes les chances de terminer l'examen de cette mission, les durées d'intervention seront fixées ce matin à une minute.

Immigration, asile et intégration (suite)

M. le président. Je vous rappelle, mes chers collègues, que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps d'intervention générale et celui des explications de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les débats qui s'ouvrent aujourd'hui sur la seconde partie du projet de loi de finances constituent, chacun le sait ici, un moment particulier. Ils se dérouleront sans doute exclusivement dans notre assemblée, ce qui leur donne d'autant plus de sens.

Ce budget est le dernier du double quinquennat d'Emmanuel Macron. Or un dernier budget est toujours l'occasion de faire un bilan.

Sur le sujet de l'immigration, notre position est connue : privilégier les nôtres avant les autres. C'est un principe normal et républicain, qui est pourtant bien peu appliqué.

Profitons de l'examen des missions de ce matin pour présenter les résultats de dix ans de gouvernement.

Je commencerai par évoquer les trois objectifs majeurs fixés dans le cadre de cette mission – je vous en prie, mes chers collègues, ne rigolez pas !

Le premier objectif est celui d'une approche maîtrisée de l'immigration. Où en sommes-nous ? Selon les chiffres du ministère de l'intérieur, 220 000 entrées ont été enregistrées en 2019, contre 330 000 entrées officielles, donc légales, en 2024 : cette petite augmentation de 50 % est indéniablement le signe d'une approche maîtrisée de l'immigration !

Selon d'autres instances, comme l'Observatoire de l'immigration et de la démographie (OID), il y aurait environ 500 000 entrées légales par an, de quoi porter, en l'espace d'un quinquennat, le nombre d'étrangers à celui des habitants du département du Nord.

Si la part des étrangers représentait 10 % de la population totale, ils sont aujourd'hui 11 %, soit 16 % d'augmentation : voilà encore le signe d'une immigration maîtrisée !

Dans ces conditions, comment encore parler de contrôle ? Comment ne pas y voir une véritable logique de peuplement, voire une forme de submersion migratoire ?

Le pire, mes chers collègues, réside non pas dans toutes ces données, mais dans la négation des volontés démocratiques de notre peuple qui, de sondage en sondage, d'élection en élection, à droite comme à gauche, réclame une maîtrise effective de notre immigration – c'est-à-dire, disons-le franchement, sa drastique réduction.

On objecte parfois que l'immigration serait indispensable à notre dynamisme économique. Encore faudrait-il que ce soit vrai. À peine 20 % des titres délivrés le sont pour des motifs économiques. L'immigration actuelle ne répond donc ni aux besoins de notre économie ni à ceux de notre marché du travail.

L'immigration actuelle, en revanche, contribue à la déstabilisation présente de notre système social, de notre culture et, *in fine*, de notre nation.

Deuxième objectif de la mission : l'intégration des étrangers en situation régulière. Chaque mot ici mérite notre attention. Qu'en est-il de l'immigration irrégulière ? Les administrations, comme les ministres, peinent à en donner une estimation claire : les étrangers concernés seraient entre 700 000 et 1 million, signe indéniable de l'impuissance publique sur ce sujet.

Et que dire de cette notion d'intégration, qui a désormais supplanté celle, bien plus exigeante, d'assimilation ? L'assimilation est un idéal qui, pendant des décennies, a su faire de femmes et d'hommes venus d'ailleurs des Français à part entière, qui partagent nos valeurs, nos mœurs et notre histoire.

Alors que tant de Français sont issus de cette assimilation républicaine, les administrations et les élites du système ont depuis longtemps abandonné cet objectif pour la très anglo-saxonne intégration, créant ainsi un chapelet de communautés adverses qui défont notre unité nationale.

Le temps me manque, malheureusement. J'aurais dû également évoquer l'application odieuse du pacte sur la migration et l'asile, le détournement complet de notre système d'asile, la non-application des OQTF et les centaines de millions d'euros dépensés pour soutenir les associations immigrationnistes – j'en donnerai des exemples tout à l'heure.

In fine, cette politique, encore et toujours, a échoué, comme toutes les autres. Mais au vu de ses effets historiques et sociaux, c'est elle qui aura les conséquences les plus importantes.

Je le dis à nos concitoyens : gardez courage ; en 2027, nous arrivons !

M. le président. La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont.

Mme Sophie Briante Guillemont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons ce matin les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », répartis entre 2,24 milliards d'euros en AE et 2,16 milliards en CP.

Ces crédits progressent par rapport à la loi de finances pour 2025, un fait suffisamment rare pour être souligné. Toutefois, cette hausse profite presque exclusivement au programme 303 « Immigration et asile », plus précisément à l'action n° 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière ».

D'emblée, mon groupe regrette cette orientation unique, qui donne la priorité à la logique répressive au détriment de l'intégration réussie. Dans le détail, l'action « Lutte contre l'immigration irrégulière » voit ses autorisations d'engagement croître de 87 % et ses crédits de paiement de 40 %.

Le Gouvernement fait le choix d'accélérer la création de nouvelles places en CRA. Mon groupe, quant à lui, considère que l'urgence réside plutôt dans l'amélioration des centres actuels, dont les conditions de rétention sont régulièrement dénoncées.

J'aimerais d'ailleurs aborder un sujet qui a été évoqué par les rapporteurs dans leurs travaux. La rétention administrative est une politique fort coûteuse – chaque mesure de rétention est chiffrée à 16 200 euros –, alors qu'elle a une efficacité très limitée.

La Cour des comptes recommande de miser davantage sur les retours volontaires, moins chers et surtout beaucoup plus respectueux de la dignité des personnes.

Pour rappel, notre pays est le champion d'Europe de l'OQTF, avec plus de 100 000 décisions prononcées jusqu'à présent en 2025, pour un taux d'exécution très faible, de l'ordre de 10 %.

La crispation diplomatique avec Alger, qui s'est concrétisée par l'arrêt de la coopération consulaire, ne va pas améliorer les choses, surtout lorsque l'on sait que 40 % des retenus en CRA sont Algériens.

Je me suis rendue en Algérie avec deux collègues de mon groupe, en mars dernier. Nous considérons que nous devons absolument retrouver le chemin du dialogue et de la coopération.

Cela implique des efforts d'apaisement des deux côtés de la Méditerranée. Nous renouvelons notre offre, monsieur le ministre, de vous apporter notre soutien en ce sens.

Plus largement, le RDSE (Rassemblement Démocratique et Social Européen) invite le Gouvernement à ouvrir une réflexion d'ampleur sur la politique d'immigration française. Certes, le sujet concentre des clivages idéologiques forts, mais nous vivons dans un monde où les guerres se multiplient et où les mouvements migratoires s'accélèrent, avec 117 millions de déplacés forcés à l'échelle de la planète.

De toute évidence, la réponse à ce phénomène ne peut pas se limiter aux OQTF et aux CRA.

Concernant le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », nous sommes particulièrement déçus. On le sait, à compter du 1^{er} janvier 2026, on demandera aux étrangers une maîtrise accrue de la langue française pour obtenir leur titre, soit un niveau A2 pour la carte de séjour pluriannuelle, un niveau B1 pour la carte de résident et un niveau B2 pour la naturalisation.

Ces dispositions feront de la France l'un des pays européens les plus exigeants en matière d'intégration linguistique, aux côtés du Danemark et de la Hongrie.

Je tiens d'ailleurs à souligner la difficulté que cela va représenter pour les conjoints étrangers des Français établis hors de France : ils craignent une installation familiale dans notre pays rendue difficile sur le plan administratif, à cause du manque d'accompagnement pour l'accès à la langue française.

De fait, ce budget ne prévoit aucun renfort pour l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofi). Nous avons même renoncé aux cours de français en présentiel en favorisant le tout numérique. Celui-ci peut constituer un début d'apprentissage, mais on ne peut pas en attendre des miracles.

En réalité, l'exigence renforcée du niveau de langue agit, faute d'accompagnement, comme un nouveau filtre migratoire qui ne s'assume pas comme tel.

Enfin, j'aimerais rappeler que la façon dont nous traitons les étrangers n'est jamais sans conséquence. La politique de délivrance des visas a de fortes répercussions sur la manière dont notre pays est perçu dans le monde.

On peut comprendre le ressentiment des étrangers de certains pays qui se voient très facilement refuser leur visa de court séjour, l'administration craignant qu'ils ne restent en France alors qu'ils n'en ont nullement l'intention.

Cela finira par créer inévitablement des mesures de réciprocité, dont nos compatriotes établis hors de France seront les premiers à souffrir.

Compte tenu de ces éléments, nous pensons qu'une meilleure lutte contre l'immigration illégale passe non pas par le maintien ni par une plus grande fermeture des visas de court séjour, mais par un meilleur contrôle des travailleurs saisonniers.

Vous l'aurez compris, le RDSE, qui estime que ce budget n'est pas compatible avec les valeurs d'intégration républicaine qu'il a toujours défendues, ne votera pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE. – MM. Ian Brossat et Guy Benarroche applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Bitz.

M. Olivier Bitz. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue David Margueritte et moi-même avons, en tant que corapporteurs pour avis de la commission des lois, émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

Nous saluons l'effort important que le Gouvernement fait en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, à laquelle notre commission est traditionnellement très attentive. Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il intervient dans un contexte budgétaire particulièrement contraint et qui, nous le savons, impose des choix parfois difficiles.

Je souhaiterais revenir sur trois points, à commencer par l'augmentation de la capacité des centres de rétention administrative. Il s'agit de l'une des priorités de ce budget ; en conséquence, elle fait l'objet d'un investissement important de près de 100 millions d'euros.

Ce budget permet de dessiner une trajectoire crédible pour atteindre en 2029, soit avec deux ans de retard par rapport à l'échéance initiale fixée via la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi), l'objectif de disposer de 3 000 places en CRA dans l'Hexagone.

Tout en regrettant ce retard, nous saluons cet effort significatif, qui devrait se traduire par la création de plus d'un millier de places de rétention en quatre ans, dont 340 dès 2026.

Si le taux d'éloignement à l'issue d'un placement en CRA demeure décevant – il ne dépasserait pas 36,4 % en 2025 –, la rétention demeure le moyen le plus sûr de mener à bien les mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière. À cet égard, nous espérons que l'amorce d'une détente des relations avec l'Algérie se traduise par une reprise de la coopération consulaire, alors que les Algériens constituent, de loin, le groupe national le plus important dans les CRA.

Il ne suffit toutefois pas de créer des places de rétention, il faut trouver les effectifs suffisants pour permettre aux CRA de fonctionner. Les difficultés pour attirer et fidéliser les agents qui y exercent sont profondes et bien connues.

Dans le CRA de Coquelles, que j'ai visité il y a quinze jours, il manquait 40 personnels sur un effectif théorique de 140 ETP. En retenant un ratio de 1,3 policier par retenu, 1 300 agents supplémentaires seraient nécessaires d'ici à 2029.

De même, les créations de postes au profit de la police aux frontières (PAF), qui s'élèvent à 300 ETP, paraissent en deçà des besoins.

J'ajoute que, depuis l'instruction relative à l'expulsion et l'éloignement des étrangers délinquants, édictée par Gérald Darmanin le 3 août 2022, le profil des personnes retenues a évolué. On compte désormais une part très élevée d'individus sortant de prison et de personnes risquant de troubler l'ordre

public. Cela appelle à changer les pratiques professionnelles des agents et les infrastructures bâti mentaires, souvent peu adaptées à un tel public.

J'en viens à la question de la formation linguistique. Les nouvelles modalités de formation décidées par le ministère et l'Ofi, notamment le recours à la dématérialisation, ont permis la mise en œuvre, à budget constant, de la réforme prévue par la loi du 26 janvier 2024. Elle présente un intérêt indiscutable, puisque le coût de la mise en œuvre à condition inchangée des nouvelles exigences linguistiques avait été estimé à 100 millions d'euros.

La responsabilisation des signataires d'un contrat d'intégration républicaine, en passant d'une logique de moyens à une logique de résultats, doit également être saluée.

S'il est trop tôt pour porter un jugement sur les nouvelles modalités de la formation linguistique, nous avons été alertés sur deux aspects problématiques. D'une part, la qualité de la formation en ligne et son caractère exclusif peuvent se révéler inadaptés pour certains publics. D'autre part, en ce qui concerne les publics les plus fragiles, auxquels est proposé le parcours de 600 heures, le nombre réduit de prestataires de formation dans certains départements oblige les intéressés à faire des trajets difficilement soutenables.

Dans le département de l'Orne, au hasard, une personne qui doit se rendre dans un centre de formation à Alençon depuis Flers, afin d'y suivre son programme de 600 heures en présentiel, est contrainte de prendre le car durant deux heures le matin et deux heures le soir.

Nous serons particulièrement vigilants sur ce sujet. Il me paraît primordial qu'une évaluation de ces nouvelles modalités soit menée d'ici le prochain exercice budgétaire.

En dernier lieu, je souhaiterais évoquer le pacte européen sur la migration et l'asile. Celui-ci regroupe neuf règlements et une directive, dont la majorité des dispositions seront applicables à compter du 12 juin 2026.

Le pacte comporte des évolutions majeures du droit de l'asile. Outre la création d'une procédure de filtrage aux frontières extérieures et la refonte de la procédure d'asile à la frontière, il apporte des modifications d'ampleur à la procédure d'asile de droit commun et au régime des conditions matérielles d'accueil.

Les crédits de paiement destinés à sa mise en œuvre en 2026 atteignent 85 millions d'euros, soit quasiment la moitié de l'estimation transmise à la commission européenne l'année dernière, qui s'élevait à 150 millions d'euros en 2026 et à près de 600 millions d'euros pour la période 2025-2027.

Monsieur le ministre, à ce jour, nous n'avons pas reçu d'explications parfaitement claires sur les causes et l'ampleur de l'écart entre le budget qu'a présenté le Gouvernement à la Commission européenne l'an dernier et la trajectoire budgétaire dans laquelle nous nous situons.

Surtout, nous ne pouvons qu'être inquiets des conditions de mise en œuvre du pacte ; l'ensemble des acteurs du secteur nous ont alertés sur certains points qui demeurent incertains.

Beaucoup de dispositions étant d'application directe, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur une adaptation de notre droit d'ici au mois de juin prochain, au risque de créer de la confusion et une certaine forme d'insécurité juridique.

Compte tenu de ces observations, le groupe Union Centriste votera les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC ainsi qu'au banc des commissions. – M. Bruno Belin applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Jean Rochette.

M. Pierre Jean Rochette. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la question de l'immigration relève du cœur même des responsabilités régaliennes de l'État. Il s'agit de maîtriser nos flux migratoires, de garantir un asile digne et d'assurer l'intégration réussie de celles et de ceux qui ont vocation à rejoindre notre communauté nationale et à en respecter la culture, car, disons-le, il existe bel et bien une culture française.

L'année dernière, notre groupe avait exprimé une préoccupation forte face à la baisse des crédits. Nous considérons que réduire les moyens de l'État en période de forte pression migratoire envoyait un signal contraire à l'exigence de fermeté et d'efficacité que nos concitoyens attendent.

Pour l'année 2026, la trajectoire budgétaire change nettement. La mission enregistre une hausse importante des autorisations d'engagement de plus de 25 % et une progression des crédits de paiement, en cohérence avec la programmation annoncée, notamment dans le cadre du programme « Immigration et asile ».

Cette évolution reflète la prise de conscience que la maîtrise migratoire a un coût et que celui-ci doit être assumé.

Certes, à l'échelon européen, les flux se contractent légèrement, mais cette tendance ne se répercute pas encore en France. Nous continuons à faire face à une pression importante, avec une hausse de 8 % des demandes d'asile enregistrées en 2024. Et même si les chiffres de 2025 amorcent une légère baisse, ils traduisent un infléchissement encore fragile.

Dans ce contexte, nous devons veiller à ce que l'État dispose des moyens nécessaires pour répondre à la situation de façon équilibrée et lucide.

Aujourd'hui, seulement 10 % à 11 % des OQTF prononcées sont exécutées ; c'est une véritable fragilité de notre pays. Ce taux demeure trop faible et mine notre crédibilité.

Nous saluons les efforts entrepris, notamment le renforcement des effectifs. Nous nous félicitons également des effets produits par la loi du 26 janvier 2024, qui a étendu le champ des expulsions pour menaces à l'ordre public et permis de faire progresser le taux d'exécution jusqu'à 42 %.

Si nous n'augmentons pas significativement les capacités de rétention et ne parvenons pas à obtenir plus systématiquement des laissez-passer consulaires, nous resterons en deçà de l'objectif.

À ce titre, la montée en puissance des investissements dans les centres de rétention administrative, à hauteur de plus de 266 millions d'euros, va dans le bon sens. Nous devrons cependant veiller à ce que ces crédits soient effectivement consommés.

Les obstacles administratifs et fonciers ont retardé de trop nombreux projets par le passé.

L'un des volets les plus encourageants de cette mission est le renforcement des moyens de l'Ofpra pour raccourcir les délais de traitement. C'est là un point essentiel, car une décision de droit d'asile, qu'elle soit positive ou négative, doit être exécutée rapidement.

Nous saluons aussi la méthode qui consiste à améliorer l'efficacité administrative pour réduire les coûts, plutôt que de restreindre les droits.

Le pacte européen sur la migration et l'asile, qui entrera en vigueur en 2026, nécessite d'anticiper des dépenses nouvelles. Ainsi, près de 85 millions d'euros sont prévus pour cette seule

année. C'est une étape importante ; la France ne peut pas répondre seule à une pression migratoire qui est structurellement européenne.

Les crises régionales, qu'elles surviennent en Afrique, au Moyen-Orient ou en Ukraine, montrent que les flux migratoires sont, de toute évidence, sensibles aux crises géopolitiques.

Les récents débats autour des politiques migratoires au sein de l'administration américaine rappellent également combien ces sujets se mondialisent rapidement.

Dans ce contexte, nos accords bilatéraux, notamment l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, devront sans doute être repensés pour renforcer notre capacité à maîtriser nos frontières et nos retours. Nous devrons aussi être plus vigilants sur les flux entrants, notamment en provenance de pays qui ne respectent pas les droits des femmes.

Le groupe Les Indépendants – République et Territoires votera ce budget, qui garantit une amélioration réelle de l'efficacité des éloignements, un traitement plus rapide des demandes d'asile et une intégration fondée sur l'exigence républicaine. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP ainsi qu'au banc des commissions.*)

M. le président. La parole est à Mme Muriel Jourda. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC ainsi qu'au banc des commissions.*)

Mme Muriel Jourda. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il m'incombe, au nom du groupe Les Républicains, de dire quelques mots du budget alloué aux politiques d'immigration, d'asile et d'intégration.

Je veux avant toute chose remercier la rapporteure spéciale et les rapporteurs pour avis de la clarté de leurs interventions, car elles nous permettent de mieux cerner ce budget. Celui-ci est largement inspiré du budget de votre prédécesseur, monsieur le ministre.

M. Olivier Bitz. Tant mieux !

Mme Muriel Jourda. Nous vous savons gré d'avoir la même lucidité que lui sur la question migratoire, ne serait-ce que parce que le délai dont vous disposiez pour élaborer ce budget était un peu serré.

Cette lucidité vous a conduit aussi à prévoir un certain nombre d'économies, imposées par le contexte budgétaire actuel, sans les faire pour autant peser sur les fonctions régaliennes de l'État, qui doivent être impérativement préservées.

J'indique d'emblée que le groupe Les Républicains émettra un avis favorable sur les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », car ce budget me semble préserver, dans l'ensemble, les fonctions régaliennes inhérentes à ces domaines.

J'évoquerai brièvement chacun de ces éléments, en commençant par l'immigration, qui comprend les flux réguliers et irréguliers.

S'agissant des premiers, nous constatons malheureusement que nous ne maîtrisons pas les entrées sur notre territoire comme nous le devrions. Cela constitue une difficulté majeure, j'y reviendrai.

Quant aux seconds, si le taux d'exécution des OQTF, que nous examinons toujours avec beaucoup d'intérêt, ne s'améliore pas sensiblement, nous observons une progression des éloignements en valeur absolue. Cette évolution résulte à la fois de la loi Immigration et Intégration, que le Sénat a

largement remaniée, et d'une volonté politique accrue en faveur des retours, forcés comme volontaires. Il convient de poursuivre dans cette voie.

À cet égard, l'augmentation significative des crédits consacrés aux places en centres de rétention administrative constitue un point positif. Nous espérons ainsi rejoindre la trajectoire définie par la Lopmi, s'agissant de l'objectif de 3 000 places à l'horizon 2029. Il s'agit d'une bonne nouvelle, car le taux d'exécution des mesures d'éloignement est bien supérieur lorsque l'étranger est placé en rétention administrative plutôt que simplement visé par une OQTF. De ce point de vue, ce budget nous paraît favorable.

Les crédits consacrés à l'asile restent, quant à eux, globalement stables, ce qui démontre toutefois combien, à moyens constants, une politique différente permet d'obtenir des résultats. Cette nouvelle approche consiste à réaffecter les ressources aux personnels de l'Ofpra, qui devrait bénéficier de 48 équivalents temps plein supplémentaires. En réduisant les délais de traitement des demandes, nous diminuons ainsi en contrepartie le besoin en places d'hébergement et le montant de l'allocation pour demandeur d'asile à verser. Cela s'est déjà confirmé, et nous formons le vœu que cette stratégie vertueuse et pertinente soit poursuivie avec la même détermination.

Les crédits destinés à l'intégration sont reconduits à l'identique ou presque. Il s'agit de financer cette politique fondamentale, rempart de notre modèle universaliste contre le danger d'un basculement vers une société communautariste. Cette stratégie essentielle, dont les évolutions ont été largement détaillées par les orateurs précédents, doit désormais être appliquée avec vigueur. J'estime en effet que les résultats en la matière sont vitaux pour l'avenir de notre nation.

J'ajouterais trois observations quant à la construction de ce budget.

Premièrement, nous nous réjouissons que celui-ci s'aligne, peu ou prou, sur la trajectoire définie par la Lopmi, c'est très positif ; deuxièmement, au nom de la sincérité budgétaire, nous saluons l'intégration des crédits relatifs à la protection temporaire des déplacés ukrainiens, qui en étaient jusqu'alors exclus pour des raisons peu compréhensibles ; troisièmement, nous soutiendrons l'amendement des rapporteurs visant à plafonner les frais irrépétables devant la CNDA. Ces frais gèvent anormalement le budget de l'Ofpra, dont les ressources seraient mieux employées pour ses missions prioritaires.

Il me reste quelques instants pour formuler une observation générale sur la politique migratoire, au-delà des seules considérations budgétaires.

Ce sujet fait souvent l'objet d'une hysterisation excessive. Pourtant, pour un État doté de frontières, la politique migratoire consiste simplement à définir qui entre sur son territoire, qui y reste et à quelles conditions, ainsi qu'à ne pas y maintenir ceux qui ne remplissent pas ces critères. Tel est le fonctionnement normal de tout pays doté de frontières.

Or la difficulté de la France réside dans l'absence d'une véritable politique migratoire, remplacée par une gestion complexe de multiples titres de séjour. Lors de nos travaux précédents, nous avions dénombré 186 types de titres différents, un chiffre proprement impensable. Il suffit aujourd'hui de remplir les conditions de l'un d'entre eux pour entrer. Nous devons impérativement passer à autre chose !

L'obstacle principal en la matière tient à l'interprétation actuelle de la Constitution, qui nous empêche de mettre en œuvre une autre politique, appuyée sur l'immigration

choisie. Ce n'est pas un gros mot : les grands pays d'immigration, qui sont les plus attractifs, comme les États-Unis, le Canada ou l'Australie pratiquent une sélection en fonction de leurs besoins. Ce n'est pas incongru, nous devrions pouvoir faire de même, mais cela n'est pas possible actuellement.

La politique de l'asile doit également être revue. La moitié, environ, des demandeurs se voient refuser le statut de réfugié au terme de la procédure. Avec plus de 100 000 demandes par an, cela signifie qu'un nombre considérable d'individus se maintiennent sur le territoire sans avoir obtenu le statut sollicité. Il faudrait donc permettre de demander l'asile hors de nos frontières, afin de n'admettre sur le territoire national que les personnes éligibles selon nos règles.

Une telle évolution doit être préparée avec l'Union européenne. Vous l'aurez compris, il nous faut mener des réformes pour nous permettre de choisir notre politique migratoire ; à mon sens, l'Union européenne doit elle aussi faire de même.

Monsieur le ministre, je suis conscient que la configuration politique actuelle rend difficile l'obtention d'un large consensus parlementaire pour de telles réformes. Pour autant, la maîtrise de l'immigration est essentielle, tant pour notre pays que pour ceux que nous accueillons. C'est donc bien la mission que nous devons nous assigner.

En attendant, le groupe Les Républicains votera les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ainsi qu'au banc des commissions.*)

M. le président. La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi.

M. Thani Mohamed Soilihi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous retrouvons pour examiner les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

Pour 2026, ce budget s'établit à 2,16 milliards d'euros, en hausse de près de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution traduit avec « lucidité », pour reprendre le terme de la présidente de la commission des lois, la réalité de notre politique migratoire. Celle-ci repose sur trois impératifs indissociables : la maîtrise des flux, le renforcement de l'intégration des étrangers en situation régulière et la garantie de l'exercice du droit d'asile.

Cette progression budgétaire résulte d'abord d'un contexte exigeant. En 2024, la France a enregistré 153 715 demandes d'asile, soit une augmentation de 7,8 %. Elle occupe désormais le quatrième rang européen, derrière l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Face à cette pression, nous devons disposer d'outils administratifs solides, rapides et respectueux de nos engagements internationaux. Ce budget permet précisément cet effort d'adaptation.

Toutefois, notre politique migratoire ne se limite pas à la seule gestion de l'asile. Elle vise également à concilier l'attractivité économique et universitaire avec une maîtrise rigoureuse des flux.

Cette vision équilibrée se fonde sur une conviction : l'immigration légale constitue une richesse lorsqu'elle répond aux besoins de notre économie et de nos universités. À ce titre, la mobilité étudiante internationale représente un levier majeur d'attractivité : elle favorise la réussite des jeunes talents, soutient notre recherche et dynamise nos partenariats. Les initiatives engagées ces dernières années – passeport talent avec les visas French Tech, ou les stratégies Choose France et Destination France –, participent pleinement de cette dynamique d'innovation et de compétitivité.

Cet équilibre exige aussi de la fermeté, notamment à l'égard de l'immigration irrégulière, et plus encore des personnes menaçant l'ordre public. La loi Immigration et Intégration a ainsi renforcé nos capacités d'éloignement et simplifié les procédures.

Plus récemment, la loi du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte a apporté des réponses à la situation singulière de mon territoire face à la pression migratoire.

Pour 2026, les crédits de la mission permettront donc de financer, à Mayotte, l'aide au retour volontaire des étrangers en situation irrégulière et de préparer, d'ici à 2030, l'abrogation du titre de séjour territorialisé. Par ailleurs, la centralisation des reconnaissances de paternité à Mamoudzou permettra de lutter contre les reconnaissances frauduleuses.

Enfin, l'intégration demeure un pilier essentiel. Chaque année, plus de 100 000 personnes signent le contrat d'intégration républicaine (CIR), dont un tiers sont bénéficiaires de la protection internationale.

La loi du 26 janvier 2024 a rehaussé les exigences linguistiques : le niveau A2 est requis pour une carte pluriannuelle, le niveau B1 pour la carte de résident et le niveau B2 pour la naturalisation.

Cette exigence est légitime, la maîtrise du français constituant un puissant vecteur d'insertion. Je rappelle toutefois que l'intégration ne saurait se réduire à un niveau de langue ; elle implique aussi le respect de nos règles, la participation aux institutions sociales et l'adhésion au pacte républicain.

Les crédits pour 2026 traduisent une politique migratoire équilibrée, lucide et cohérente, conjuguant humanité et fermeté, attractivité et protection, exigence républicaine et respect du droit. C'est pourquoi notre groupe votera en faveur de leur adoption.

M. le président. La parole est à Mme Corinne Narassiguin. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – M. Guy Benarroche applaudit également.*)

Mme Corinne Narassiguin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous retrouvons pour examiner les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », lesquels affichent cette année une légère hausse de 3,8 %.

Je déplore toutefois que cet effort budgétaire se concentre quasi exclusivement sur la lutte contre l'immigration irrégulière, au détriment du volet « intégration » et de l'exercice du droit d'asile. Je relève par ailleurs que le budget pour 2025 s'inscrivait quant à lui en baisse, alors même que le ministre de l'époque, un certain Bruno Retailleau, avait érigé l'immigration en priorité.

Il n'y a rien d'étonnant quant au niveau des crédits qui nous sont soumis : ce projet de loi de finances pour 2026 constitue la traduction comptable de la loi Immigration et Intégration. Ce texte n'abordait l'intégration que dans son intitulé, puisqu'il renonçait dans son contenu à toute régulation par le travail et, partant, à toute perspective réelle d'intégration.

Premièrement, je relève que les moyens alloués à la lutte contre l'immigration irrégulière augmentent fortement. Cela s'explique par la poursuite du plan visant à porter à 3 000 le nombre de places en CRA d'ici à 2027, une mesure dont la paternité revient, rappelons-le, à M. Éric Ciotti, qui a permis son inscription dans la Lopmi.

Or, comme le souligne régulièrement la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), la priorité devrait aller à l'entretien et à la réfection des locaux existants souvent vétustes et dans un état déplorable, plutôt qu'à des constructions nouvelles.

Les faits sont têtus : cette politique d'enfermement et d'éloignement ne fonctionne pas. Le nombre de personnes retenues augmente, les durées de rétention s'allongent, sans que les éloignements suivent. Le précédent gouvernement avait même tenté de porter cette durée à 210 jours, avant d'être censuré par le Conseil constitutionnel.

Outre les CRA, cette hausse des crédits finance les fameux – et honteux ! – locaux d'unités familiales à Mayotte, institués par la loi de programmation pour la refondation de Mayotte de 2025. Ces structures permettront la rétention de mineurs, faisant de ce département, à compter du 1^{er} juillet 2028, le seul territoire français où des enfants seront enfermés dans des CRA. Nous continuerons de combattre cette mesure indigne, qui exposera inévitablement la France à des condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Deuxièmement, je note la stagnation des crédits alloués à la formation linguistique, alors que l'exigence d'un niveau A2 pour l'obtention d'un titre de séjour pluriannuel, inscrite dans la loi de 2024, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Une fois de plus, vous fixez des objectifs sans les assortir des moyens nécessaires. La rapporteure spéciale de la commission des finances reconnaît elle-même que le public concerné augmentera de 40 %, à budget constant.

Nous pouvons nous interroger : s'agit-il d'une volonté délibérée d'entraver l'intégration ? Ces milliers de personnes seront abandonnées à des formations à bas coût, à distance, via des modules numériques. Il s'agit d'une véritable usine à gaz, conçue pour décourager et opérer un tri.

Selon les propres évaluations du Gouvernement, seul un étranger sur deux atteindra le niveau requis. Quel intérêt y a-t-il à condamner l'autre moitié à la précarité d'un titre de séjour temporaire d'un an ? Cette situation empêche l'intégration durable et alourdit la charge de travail des préfectures, qui peinent déjà à traiter les demandes existantes.

Nous sommes également très inquiets de la nouvelle réduction du parc d'hébergement. Après la fermeture de 6 500 places en 2025, près de 2 000 disparaissent en 2026. Pourtant, vous n'adaptez toujours pas l'offre existante à la réalité des flux, marquée par une hausse de 44 % du nombre de femmes demandeuses d'asile en 2024. Ce changement de profil exige des hébergements adaptés et, surtout, sécurisés. La baisse est encore plus brutale pour les réfugiés ukrainiens, qui risquent de se retrouver à la rue.

Nous ne comprenons pas davantage la baisse des sommes consacrées à l'ADA. Avec un montant dérisoire de 6,80 euros par jour, cette aide ne permet pas à ses bénéficiaires de vivre dignement, ni même de se nourrir convenablement. Pourtant, vous comptez réaliser encore des économies sur ses crédits.

Ce budget ne présente que deux points positifs : d'une part, la création de 48 ETP à l'Ofpra, où les conditions de travail sont très dégradées et dont les agents sont éprouvés par la pression sur les délais d'instruction ; d'autre part, le renforcement des moyens pour pallier les graves dysfonctionnements de l'Administration numérique pour les étrangers en France (Anef).

Nos deux amendements visant respectivement à ouvrir l'accès au marché du travail à l'ensemble des demandeurs d'asile et à porter la validité des documents provisoires de séjour à six mois au minimum ont été déclarés irrecevables. Nous comprenons mal ces décisions, car ces mesures entrenaient un lien direct avec le projet de loi de finances et auraient permis d'alléger les dépenses publiques.

Vous l'aurez compris, ce budget n'est pas satisfaisant. Déséquilibré, il privilégie le répressif sans faire preuve d'aucune volonté d'intégration des personnes migrantes dans notre société.

Il nous semble déconnecté du terrain et ne répond pas aux alertes des acteurs associatifs qui œuvrent au quotidien pour améliorer les conditions de vie des migrants. Pour toutes ces raisons, nous avons déposé plusieurs amendements. S'ils ne sont pas adoptés, nous voterons contre ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – M. Guy Benarroche et Mme Sophie Briante Guillemont applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Ian Brossat. (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K, SER et GEST.*)

M. Ian Brossat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, l'examen de cette mission budgétaire soulève la même interrogation. Quelle politique migratoire souhaitons-nous pour notre pays : une politique guidée par la peur et l'obsession du soupçon, ou une politique fondée sur les droits, la dignité, l'accueil et l'intégration ?

Depuis plusieurs mois, monsieur le ministre, nous avons relevé dans vos déclarations certaines inflexions, une volonté affichée de rompre avec les outrances de votre prédécesseur, voire l'esquisse d'un discours plus ouvert sur les questions d'intégration.

Toutefois, l'examen minutieux de ce budget impose une évidence : par-delà les nuances de ton, vos choix politiques demeurent inchangés.

Ce budget ne marque aucun tournant ; au contraire, il prolonge des orientations anciennes, dont nous connaissons l'inefficacité, le coût et la brutalité. Comme lors des débats précédents, la même constante transparaît : la dégradation des conditions d'accueil et la priorité donnée à la répression.

Certes, les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » progressent cette année de 3,83 %. Si cette hausse peut sembler positive de prime abord, elle ne traduit aucune ambition nouvelle : elle finance d'abord la répression, au détriment de l'intégration.

Il est d'ailleurs singulier d'entendre les tenants de l'orthodoxie budgétaire, prompts à affirmer qu'il n'y a d'argent ni pour les retraites ni pour les prestations sociales, trouver soudainement des ressources lorsqu'il s'agit de réprimer l'immigration.

Or ces choix représentent un coût, à la fois budgétaire et humain. Malgré ces moyens supplémentaires, la politique d'expulsion que vous fixez n'atteint pas ses objectifs, puisque seulement 11 % des OQTF sont exécutées. Ce chiffre révèle à lui seul l'illusion d'une ambition aussi démesurée que déconnectée du réel.

Ce budget témoigne d'une dérive profonde : vous appréhendez la politique migratoire comme un tableau Excel, fait d'objectifs chiffrés, de ratios et de courbes à redresser. Derrière ces chiffres, pourtant, il y a des vies humaines et cette déshumanisation emporte des conséquences concrètes :

une dégradation continue de l'accueil, un accompagnement insuffisant et des atteintes répétées aux droits fondamentaux, notamment en matière d'hébergement.

Vous érigez ensuite l'accélération des procédures d'asile en priorité absolue. Si réduire les délais peut sembler légitime, vouloir aller plus vite à moyens constants ou insuffisants fragilise les droits fondamentaux : les demandeurs d'asile ne disposent plus du temps nécessaire pour constituer un dossier solide.

Cette politique épouse également les agents de l'Ofpra. Le manque de moyens, conjugué à la pression quantitative, les enferme dans une politique du chiffre et fragilise le droit d'asile au lieu de le protéger.

De surcroît, comme si tout cela ne suffisait pas, vous poursuivez l'extension de la rétention administrative en augmentant le nombre de places en CRA pour atteindre 3 000 à l'horizon de 2026. La même logique prévaut, alors que cette politique coûteuse et brutale n'a jamais démontré son efficacité.

Mes chers collègues, nous dénoncions déjà l'an dernier cette contradiction fondamentale : vous dites que l'immigration doit être mieux organisée, mais vous consacrez l'essentiel des moyens à la répression ; vous dites que l'intégration est essentielle, mais vous ne la financez pas ; vous dites que l'asile est un droit, mais vous réduisez *de facto* l'accès à ce droit. Rien n'a changé.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre les crédits de cette mission. (*Mme Marie-Pierre de La Gontrie et M. Guy Benarroche applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget traduit en termes comptables et financiers la vision globale du Gouvernement sur les étrangers.

Sans surprise, il s'inscrit dans la droite ligne – la ligne très à droite ! – des précédents gouvernements et reflète une série de fantasmes idéologiques sur un sujet aussi sérieux que sensible pour l'opinion publique.

Prétendre baisser la pression migratoire dans notre monde relève du déni. Êtes-vous sérieux lorsque vous affirmez de telles choses ? Considérez-vous réellement que nous allons diminuer les mouvements migratoires dans notre civilisation ?

La répétition est, dit-on, la base de la pédagogie : l'asile est un mécanisme de protection pour des personnes fuyant dangers et persécutions dans leur pays. Nous avons su réagir efficacement pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, en instaurant une procédure spécifique.

Ce dispositif nous semble si naturel que nous nous étonnons qu'il ne soit pas appliqué à l'ensemble des demandeurs d'asile. Pourquoi ne pas leur permettre de travailler dès le dépôt de leur demande ? Pourquoi ne pas généraliser ces méthodes exceptionnelles, qui ont fait leurs preuves ?

Comme un *gimmick*, le Gouvernement diminue, pour la quatrième année consécutive, les crédits de l'allocation pour demandeur d'asile. Ces baisses successives – de 36 %, puis 10 %, puis 16 % – se poursuivent cette année, sans aucune corrélation avec le nombre de demandeurs. Vous l'avez d'ailleurs admis vous-même : celui-ci a encore augmenté de manière sensible.

Le Gouvernement érige en priorité la lutte contre l'immigration irrégulière. Dont acte. Pour ce faire, monsieur le ministre, vous ne marchez toutefois que sur une jambe. Comme mes collègues l'ont souligné, vous négligez totalement le volet intégration.

Cette dérive, au-delà de son aspect idéologique, s'opère au détriment de l'accompagnement des nouveaux arrivants et de l'accès aux droits des étrangers ; elle nuit à cette intégration que vous prétendez pourtant soutenir, à l'instar de vos prédecesseurs.

Un exemple criant en est la baisse de près de 2,5 millions d'euros des crédits affectés à l'hébergement des demandeurs d'asile, à rebours de la promesse formulée par le Président de la République à Orléans, en 2017 – le sort des promesses du président Macron relève toutefois d'un autre débat !

Une telle précarisation pousse les demandeurs d'asile vers l'hébergement d'urgence de droit commun ou dans les bras des marchands de sommeil. Nous condamnons ces pratiques, tout comme vous, mais il convient tout de même de faire preuve de cohérence.

La priorité du Gouvernement reste la construction effrénée de CRA. Certes, vous avez révisé vos ambitions à la baisse pour 2027, la parole ministérielle se heurtant à la réalité budgétaire, il devient évident que les annonces étaient irréalisables.

Je le répète, l'efficacité de la rétention est plus que limitée. Allonger sa durée n'améliore pas le taux d'exécution des mesures d'éloignement ; vous savez que seule la diplomatie permet de progresser en la matière. De plus, les éloignements forcés coûtent quatre fois plus cher que les mesures d'accompagnement au retour volontaire.

Le temps m'est compté, mais je pourrais évoquer le parcours semé d'embûches imposé aux étrangers : les obstacles administratifs – qu'il s'agisse d'obtenir un rendez-vous en préfecture ou de renouveler un titre de séjour – finissent par les placer dans l'illégalité, favorisant le travail dissimulé et la précarité statutaire. Cette irrégularité, nous la créons nous-mêmes par la complexité, voire l'impossibilité des démarches.

Je n'aborderai pas la formation, le sujet a déjà été traité.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Guy Benarroche. En conclusion, une intégration moins réussie et une absence de progrès face à l'immigration irrégulière, le tout sous le prétexte du leurre idéologique consistant à prétendre stopper les mouvements migratoires mondiaux : tout cela explique que nous ne voterons pas ces crédits.

M. le président. La parole est à M. le ministre. (*Mme Nathalie Goulet et M. Guislain Cambier applaudissent.*)

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure spéciale, monsieur le rapporteur pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, après l'examen samedi des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui ceux de la mission « Immigration, asile et intégration ».

J'en suis satisfait, car le projet de loi de finances pour 2026 traduit deux priorités majeures : la sécurité des Français et le renforcement de la présence de l'État dans les territoires. Il place à ce titre la politique migratoire au cœur de nombreux défis, qu'il s'agisse du respect de nos obligations européennes, de l'accroissement des capacités de rétention ou de la poursuite des actions engagées en faveur de l'intégration et de l'accueil des demandeurs d'asile.

Ce projet de loi de finances prévoit de porter le budget du ministère à 24,5 milliards d'euros l'an prochain, soit une hausse de 587 millions d'euros. C'est pourquoi l'adoption de ce texte est essentielle : elle conditionne l'octroi des ressources nécessaires à nos forces de sécurité et de secours.

S'agissant spécifiquement de la mission « Immigration, asile et intégration », ses crédits atteindront 2,16 milliards d'euros, en progression de 80 millions d'euros par rapport à 2025.

Cette enveloppe se répartit comme suit : 1,79 milliard d'euros pour le programme 303 « Immigration et asile », en hausse de 77,5 millions d'euros, et 368,5 millions d'euros pour le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité », en augmentation de 2,5 millions d'euros.

Ces crédits permettront la mise en œuvre de la loi Immigration et Intégration, ainsi que des deux lois du 11 août 2025, la première visant à faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive ; la seconde portant programmation pour la refondation de Mayotte.

Ces moyens accompagneront également la transposition du pacte européen sur la migration et l'asile dont l'entrée en vigueur, prévue en juin 2026, constitue un enjeu financier majeur.

Ce nouveau cadre juridique, porté par la France, réforme en profondeur la politique migratoire européenne ; il vise à sécuriser les frontières extérieures de l'Union et à rendre la gestion de l'asile plus efficiente, en tendant vers une harmonisation des conditions d'accueil afin de limiter les mouvements secondaires au sein de l'Union.

Concrètement, il instaure une procédure d'asile aux frontières extérieures, assortie d'une capacité adéquate de places d'hébergement mobilisables, et réforme le règlement de Dublin. Il prévoit également un nouveau mécanisme de solidarité, l'adaptation des conditions matérielles d'accueil et la refonte du système d'information Eurodac. Il implique un effort budgétaire significatif estimé à plus de 72 millions d'euros en crédits de paiement sur la mission en 2026.

En outre, la création de 150 nouvelles places en zone d'attente est budgétée pour se conformer aux nouvelles procédures.

En matière d'immigration, la stratégie de l'État se concentrera sur l'amélioration des contrôles, sur la lutte contre la fraude documentaire – notamment par l'utilisation proportionnée de la biométrie –, les détournements de procédures et les filières, sur le renforcement des contrôles aux frontières, ainsi que sur la dynamisation de la politique d'éloignement.

À cette fin, les crédits consacrés à la lutte contre l'immigration irrégulière se maintiennent à un niveau supérieur à 170 millions d'euros en crédits de paiement, hors immobilier.

Dans ce cadre, l'investissement important se poursuivra pour concrétiser le plan ambitieux d'ouverture de places en centre de rétention administrative prévu par la Lopmi, dit plan CRA 3000. Deux nouveaux centres seront livrés en 2026, à Bordeaux et à Dunkerque, tandis que la construction de deux autres sera engagée à Béziers et à Nantes. De plus, les capacités d'accueil de plusieurs centres, notamment à Rennes et à Metz, seront renforcées.

Au total, plus de 266 millions d'euros en autorisations d'engagement et 156 millions d'euros en crédits de paiement sont inscrits sur le volet immobilier des CRA.

Par ailleurs, la construction d'une zone d'attente est prévue à Mayotte, tout comme celle d'unités de vie familiale, conformément à la loi de programmation pour la refondation de Mayotte.

En matière d'intégration, la loi du 26 janvier 2024 a modifié significativement l'approche en substituant une obligation de résultat à une obligation de formation. Son article 20 dispose que, au plus tard le 1^{er} janvier 2026, les étrangers sollicitant une carte de séjour pluriannuelle devront avoir atteint le niveau de langue A2 et réussi un examen civique.

Il en ira de même pour les demandeurs d'une carte de résident, qui devront avoir atteint le niveau de langue B1. La France se met ainsi au même niveau d'exigence que la plupart des pays européens. Un décret du 15 juillet dernier étend ces procédures à l'accès à la nationalité, qui, dès le 1^{er} janvier 2026, sera conditionnée à l'atteinte d'un niveau de langue B2.

Les crédits pour 2026 intègrent l'adaptation, en conséquence, des formations linguistiques et civiques délivrées par l'Oif dans le cadre du contrat d'intégration républicaine.

En ce qui concerne les bénéficiaires de la protection internationale, le déploiement sur l'ensemble du territoire hexagonal du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés, dit Agir, s'est achevé à la mi-2025.

Ce nouveau guichet départemental contribue à améliorer l'accès aux droits, à l'emploi et au logement des personnes réfugiées grâce à une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration – services publics de l'emploi, de l'hébergement, du logement, de l'insertion, acteurs associatifs. Il doit également s'articuler de manière plus pertinente avec les dispositifs de droit commun et les programmes spécialisés, de manière à améliorer l'efficacité de ces derniers et à éviter les redondances, notamment les doubles financements.

Les objectifs fixés sont donc atteints, mais ces premiers résultats positifs doivent être consolidés. Les efforts doivent en particulier être amplifiés en matière d'accès au logement et à l'emploi.

Une « file active » de 25 000 à 26 000 personnes peut actuellement bénéficier du programme. Les crédits prévus permettront de maintenir cette capacité d'accueil en 2026, année au cours de laquelle un nouvel accord-cadre sera lancé pour consolider le dispositif.

Enfin – j'en terminerai par là –, les crédits alloués au déploiement du programme d'administration numérique pour les étrangers en France, de France-Visas (FV) et le programme frontières sécurisées et fluides (PFSF), seront portés à plus de 82 millions d'euros, soit plus de 8 millions d'euros qu'en 2025, afin de moderniser et de rendre plus accessible le service public aux usagers, mais aussi de faciliter et de renforcer les contrôles par les agents des préfectures, des forces de sécurité intérieure et des douanes.

En investissant dans les dispositifs destinés à corriger la vulnérabilité des titres et à améliorer les contrôles ciblant les filières d'immigration clandestine, nous renforçons donc la lutte contre l'immigration irrégulière.

Comme vous pouvez le constater, mesdames, messieurs les sénateurs, ce budget pour 2026 traduit pleinement la politique que le Gouvernement entend conduire en

matière migratoire. S'inscrivant dans la continuité de la politique portée par mes prédecesseurs, celle-ci repose sur deux piliers : humanité et fermeté.

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état B.

ÉTAT B

			(En euros)
Mission / Programme		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Immigration, asile et intégration		2 239 363 408	2 160 935 708
Immigration et asile		1 870 879 406	1 792 471 706
Intégration et accès à la nationalité française		368 484 002	368 464 002

M. le président. L'amendement n° II-1556 rectifié, présenté par MM. Canévet, Longeot, Folliot, Delahaye, Menonville, Cambier et Maurey, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		5 000 000		5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française		5 000 000		5 000 000
TOTAL		10 000 000		10 000 000
SOLDE	-10 000 000		-10 000 000	

La parole est à M. Guislain Cambier.

M. Guislain Cambier. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Le dispositif proposé est assez général.

Par ailleurs, à l'heure où nous demandons des efforts particuliers en matière de régaliens, nous nous félicitons de l'augmentation des crédits de la présente mission.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. L'adoption de cet amendement obéirait significativement le déploiement des politiques que je viens d'exposer.

Je demande donc également le retrait de cet amendement. À défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. La parole est à M. Guislain Cambier, pour explication de vote.

M. Guislain Cambier. S'agissant d'une compétence régaliennes, j'estime qu'il faut soit l'assumer complètement, soit la transférer via une délégation de service public, non seulement pour en assurer un traitement approprié, mais aussi par cohérence.

Par ailleurs, il ne suffit pas de répéter combien notre État est impécunieux : encore faut-il consentir des efforts.

Je maintiens donc cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1556 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-725, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		286 680 000		286 680 000
Intégration et accès à la nationalité française				
TOTAL		286 680 000		286 680 000

SOLDE	-286 680 000	-286 680 000
-------	--------------	--------------

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Au regard des difficultés financières que rencontre l'État, il est impératif de procéder à des économies généralisées. Celles-ci doivent concerner tous les secteurs, y compris la gestion des demandes d'asile.

Par cet amendement, nous proposons donc de rationaliser les dépenses publiques relatives à l'accueil des demandeurs d'asile, en réduisant de 5 % le budget alloué à l'allocation

pour demandeur d'asile et de 30 % des crédits finançant l'hébergement des demandeurs d'asile, lesquels sont du reste en augmentation de 42 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2025.

M. le président. L'amendement n° II-717, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile				
Intégration et accès à la nationalité française		100 000 000		100 000 000
TOTAL		100 000 000		100 000 000
SOLDE		- 100 000 000		- 100 000 000

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Les demandes d'asile dans notre pays sont actuellement enregistrées et traitées sur le territoire national, ce qui emporte des coûts substantiels, notamment d'établissement de la situation administrative des demandeurs. Ces démarches pourraient être prises en charge en grande partie dans les pays d'origine, au sein des ambassades et consulats français. Cela contribuerait à rationaliser les dépenses publiques.

Je rappelle que les autorisations d'engagement programmées pour 2026 sont en augmentation de 22 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2025.

M. le président. L'amendement n° II-712, présenté par MM. Szczurek, Hochart et Durox, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		25 200 000		25 200 000
Intégration et accès à la nationalité française				
TOTAL		25 200 000		25 200 000
SOLDE		- 25 200 000		- 25 200 000

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1582, présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard,

Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	60 000 000		60 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		60 000 000		60 000 000
TOTAL	60 000 000		60 000 000	60 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de même, du reste, que les années précédentes, la baisse des crédits finançant l'allocation pour demandeur d'asile est un non-sens.

Au-delà du démenti que l'accueil des Ukrainiens a apporté aux intentions présidant à cette diminution, je rappelle que l'ADA est un droit : celui de toute personne sollicitant la protection de la France de pouvoir vivre dignement le temps de l'examen de sa demande.

Comme le rappelait notre collègue Brossat, derrière ces crédits, il y a des femmes, des hommes, des familles, souvent sans hébergement, qui dépendent de ce soutien minimal pour se nourrir, se déplacer et accéder aux soins. Réduire ces crédits reviendrait à fragiliser davantage des vies déjà marquées par la précarité et à dégrader les conditions d'accueil que notre nation s'est engagée à garantir.

La France ne peut pas construire sa politique d'asile sur l'austérité et la défiance ; elle doit rester fidèle à l'esprit du droit d'asile.

Par cet amendement, nous demandons donc que les crédits de l'ADA soient *a minima* portés au même niveau que l'an dernier.

M. le président. L'amendement n° II-890 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	40 000 000		40 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		40 000 000		40 000 000
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Cet amendement, similaire à celui que M. Benarroche vient de présenter, vise lui aussi à augmenter l'enveloppe allouée à l'ADA, de manière à la porter à un niveau conforme aux besoins.

Je rappelle du reste qu'il nous faut prendre en compte la mise en œuvre, à compter de juin 2026, du pacte européen sur la migration et l'asile : compte tenu du nombre croissant de demandeurs d'asile qui ne bénéficieront pas d'hébergement, le montant de l'allocation qui leur sera versée sera plus élevé.

M. le président. L'amendement n° II-885 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	93 100 000		93 100 000	
Intégration et accès à la nationalité française		93 100 000		93 100 000
TOTAL	93 100 000	93 100 000	93 100 000	93 100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Le présent PLF prévoit la suppression d'environ 2 000 places, qui s'ajouteront aux 6 500 places supprimées l'année dernière. En tenant

compte de l'indispensable création de 500 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile à Mayotte, le parc devrait donc se contacter de 1 400 places cette année.

Cette diminution ne nous permettant pas de répondre aux besoins, nous proposons de relever les crédits alloués au parc d'hébergement des demandeurs d'asile.

M. le président. L'amendement n° II-1579, présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard,

Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

					(En euros)
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		
	+	-	+	-	
Immigration et asile	45 000 000		45 000 000		
Intégration et accès à la nationalité française		45 000 000		45 000 000	
TOTAL	45 000 000		45 000 000	45 000 000	45 000 000
SOLDE		0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Par cet amendement, nous entendons remédier aux difficultés, pointées lors de l'examen de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et rappelées tout à l'heure, relatives au nombre de places d'hébergement d'urgence disponibles.

Les gouvernements successifs paraissent en effet se rejoindre sur un point : dégrader les conditions de l'accueil d'urgence, qui seules permettraient de garantir qu'aucun demandeur d'asile ne dorme dans la rue.

Je n'apprendrai rien à personne en rappelant que le Samu social est saturé, que, hiver comme été, trop de personnes précaires ne trouvent pas d'endroit pour s'abriter et que seuls 65 % des demandeurs d'asile ont été hébergés en 2024.

Le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, à l'écoute des acteurs de terrain comme la Fédération des acteurs de la solidarité, souhaite donc rétablir les 6 429 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile supprimées par la loi de finances pour 2025.

Nous ne pouvons pas, en effet, accepter que l'on compte sur les places d'hébergement d'urgence de droit commun pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile. Les conséquences d'un tel calcul, que j'estime cynique, pèseraient beaucoup trop sur un système déjà structurellement saturé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. L'avis est défavorable, pour l'ensemble des raisons invoquées par différents orateurs lors des interventions liminaires.

Muriel Jourda a notamment rappelé que les moyens humains de l'Ofpra ont été renforcés, puisque le nombre d'ETP, qui a déjà été relevé l'année dernière, sera de nouveau rehaussé cette année, de sorte que l'augmentation sur deux ans s'établira à près de 80 ETP. C'est suffisamment exceptionnel pour être souligné.

Si l'objectif n'est pas encore atteint, la stabilisation des délais d'instruction des demandes d'asile permet de réaliser les économies nécessaires.

En réponse à votre couplet sur la maltraitance, mes chers collègues, je rappelle par ailleurs que, même si nous votons ce budget, les allocations continueront d'être perçues par les demandeurs d'asile, qui n'en subiront donc aucune conséquence.

Je vous invite également à bien examiner les crédits de la présente mission : l'hébergement d'urgence étant transféré dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), les crédits qui lui sont alloués se maintiennent à un niveau substantiel.

J'estime toutefois que notre politique migratoire doit s'adapter aux moyens que nous pouvons lui consacrer, contrairement à vous, qui estimatez que la politique migratoire doit consister à laisser entrer tout le monde et à ne pas s'efforcer de faire sortir quiconque de notre territoire, et que, en conséquence, les moyens doivent s'adapter à la demande. Telles ne sont pas nos options.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Navez, ministre. En ce qui concerne les crédits alloués à l'ADA, 48 ETP supplémentaires étant affectés cette année à l'Ofpra, après l'augmentation de 29 ETP intervenue l'année dernière, j'estime moi aussi que nous devrions être en mesure de réduire les dépenses, grâce à une gestion plus fine.

Pour ce qui est des places d'hébergement d'urgence, je souscris aux propos de la rapporteure spéciale, auxquels j'ajouterais que le nombre de places financées est tout de même passé de 82 762 en 2017 à 113 258 dans la loi de finances pour 2025. Je rappelle par ailleurs que les demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas d'un logement peuvent voir leur allocation majorée de 7,40 euros par jour.

Je précise, monsieur Benarroche, que les crédits alloués à l'ADA inscrits dans la présente mission sont établis sur la base des facteurs sous-jacents conduisant à la demande de cette allocation, ainsi que des estimations que nous réalisons, en intégrant notamment les efforts de gestion que j'évoquais.

Je suis donc défavorable à l'ensemble de ces amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-725.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-717.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-712.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1582.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-890 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-885 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1579.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-798 rectifié *bis*, présenté par Mme Briante Guillemont, M. Masset, Mmes N. Delattre et M. Carrère et MM. Fialaire, Gold, Grosvalet, Laouedj, Roux, Daubet et Guiol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	5 000 000		5 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		5 000 000		5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont.

Mme Sophie Briante Guillemont. Cet amendement vise à accroître les capacités d'hébergement en Cada et en centre d'accueil et d'orientation (CAO), afin de remédier aux tensions persistantes pesant sur le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA).

De nombreux demandeurs n'accédant pas à un hébergement spécifique, ils sont orientés vers des structures d'hébergement d'urgence déjà très sollicitées, si bien que certains se retrouvent sans solution. Cette situation complique la gestion des procédures, fragilise la mise en œuvre du droit d'asile et accroît la précarité des personnes concernées.

Un renforcement des capacités d'hébergement n'est donc plus seulement souhaitable : il est indispensable pour garantir un accueil digne et une gestion efficace des demandes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons que précédemment.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-798 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-888 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	12 500 000		12 500 000	
Intégration et accès à la nationalité française		12 500 000		12 500 000
TOTAL	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Cet amendement vise à rétablir les crédits destinés à financer le parc d'hébergement des bénéficiaires de la protection temporaire, autrement dit, des personnes ayant fui la guerre en Ukraine. Ces crédits ont été largement amputés ces deux dernières années, avec des conséquences très concrètes pour les réfugiés ukrainiennes et ukrainiens.

Ce parc d'hébergement mis en place à partir de 2022 pour faire face à l'arrivée de personnes fuyant la guerre en Ukraine a compté jusqu'à 30 000 places. Alors qu'il comptait encore 8 000 places à la fin de 2024, il n'en compte plus que 4 000, et sous prétexte de « s'adapter aux besoins réels », une nouvelle baisse est annoncée pour 2026.

Nous savons pourtant qu'à mesure que les places sont supprimées, des Ukrainiens de plus en plus nombreux sont confrontés à des difficultés d'hébergement – la presse quotidienne régionale s'en fait régulièrement l'écho sur l'ensemble du territoire.

Afin de mettre un coup d'arrêt à cette situation indigne dans notre pays, cet amendement vise donc à doubler les crédits alloués à l'hébergement des réfugiés ukrainiens.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Contrairement à ce que vous paraissiez sous-entendre, ma chère collègue, si nous avons d'abord paré au plus pressé en logeant les réfugiés ukrainiens dans des hébergements d'urgence, nous nous sommes ensuite efforcés de loger ces personnes de manière pérenne.

En tout état de cause, les crédits prévus étant en ligne avec les projections, l'avis est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Le présent projet de loi de finances inclut en effet le financement de l'allocation pour demandeur d'asile comme du dispositif de protection temporaire dont bénéficient les Ukrainiens.

L'avis est donc défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-888 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-887 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	500 000		500 000	
Intégration et accès à la nationalité française		500 000		500 000
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Par cet amendement, il est proposé d'allouer des crédits au financement de solutions d'hébergement alternatives au placement en zone d'attente pour les mineurs étrangers.

L'un des rares mérites de la loi du 11 août 2025 visant à faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive est d'avoir interdit le placement en rétention des mineurs de 18 ans. Cette disposition, qui a depuis lors été remise en cause pour le territoire de Mayotte, ne s'applique toutefois pas aux zones d'attente, dans lesquelles les mineurs étrangers peuvent toujours être retenus dans des conditions aussi dégradantes qu'en CRA.

Dans un rapport d'enquête rendu public le 16 octobre 2025, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies estime qu'en matière de respect du droit des enfants, la France est en situation de violation de ses obligations internationales. Le Comité indique notamment que les conditions de confinement des enfants dans les zones d'attente des aéroports sont similaires à celles d'un centre de rétention administrative.

Nous vous proposons donc de nous donner les moyens de sortir les enfants concernés de ces zones d'attente, mes chers collègues.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Si ce débat est légitime, il ne relève pas d'un projet de loi de finances.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Les mineurs placés en zone d'attente à l'aéroport de Roissy sont pris en charge par la Croix-Rouge dans le cadre d'une convention, qui prévoit notamment que des médiateurs sont mis à leur disposition. Ce dispositif donne pleine satisfaction et répond donc à la préoccupation exprimée par les auteurs de l'amendement.

Retrait ou, à défaut, avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-887 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-722, présenté par MM. Szczurek, Hochart et Durox, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		405 142 000		405 142 000
Intégration et accès à la nationalité française				
TOTAL		405 142 000		405 142 000
SOLDE	- 405 142 000		- 405 142 000	

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Par cet amendement, je vous soumets une petite source d'économies, mes chers collègues !

Le montant des subventions versées aux associations d'aide aux migrants s'élève à plus de 1 milliard d'euros par an. Je propose donc de diminuer de 400 millions d'euros les crédits alloués à ces associations, laquelle contribution sert bien souvent à porter plainte contre l'État ou à ralentir l'expulsion des personnes faisant l'objet d'une OQTF. L'État pourrait donc faire cette économie.

M. le président. L'amendement n° II-359 rectifié *bis*, présenté par MM. Cambier, Canévet, Delahaye et Fargeot, Mme Antoine, M. Maurey, Mme Billon, M. Duffourg, Mme Romagny, M. Bleunven, Mme Noël, MM. Naturel et Bonhomme, Mmes Muller-Bronn et V. Boyer et M. V. Louault, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		234 746 463		234 746 463
Intégration et accès à la nationalité française		8 963 750		8 963 750
TOTAL		243 710 213		243 710 213
SOLDE	- 243 710 213		- 243 710 213	

La parole est à M. Guislain Cambier.

M. Guislain Cambier. En matière régaliennes, l'État n'assume pas ses responsabilités jusqu'au bout. En l'occurrence, il se soulage de certaines missions, en dehors de toute délégation de service public, au profit de structures qui pourraient faire l'objet d'un certain nombre d'interrogations légitimes.

À l'heure où tout un chacun déplore le déficit tout en n'assumant aucun choix budgétaire, nous proposons de réaliser une économie de près de 244 millions d'euros. Ce

faisant, nous invitons également votre ministère à prendre en charge lui-même l'accompagnement des migrants, monsieur le ministre.

M. le président. L'amendement n° II-300, présenté par Mme N. Goulet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile				
Intégration et accès à la nationalité française		200 000 000		200 000 000
TOTAL		200 000 000		200 000 000
SOLDE	- 200 000 000		- 200 000 000	

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

Mme Nathalie Goulet. N'opposons pas les gentils et les méchants, mes chers collègues : certaines difficultés se posent et doivent être débattues.

En l'occurrence, des associations bénéficient de subventions importantes alors qu'il s'agit d'associations militantes. Ce sujet a donné lieu à un contrôle budgétaire fort intéressant de la commission des finances. Le sujet n'est pas clos, notamment parce qu'une réforme de l'Ofii s'impose et qu'il nous faut mieux contrôler les frais d'avocat.

Estimant donc que l'argent du contribuable ne doit pas servir à financer l'action d'associations militantes, je propose, comme je l'avais déjà proposé l'année dernière, de diminuer les crédits alloués à ces associations.

M. le président. L'amendement n° II-729, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile			140 426 000	140 426 000
Intégration et accès à la nationalité française				
TOTAL			140 426 000	140 426 000
SOLDE	- 140 426 000		- 140 426 000	

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-711, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile			120 000 000	120 000 000
Intégration et accès à la nationalité française			10 000 000	10 000 000
TOTAL			130 000 000	130 000 000
SOLDE	- 130 000 000		- 130 000 000	

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. L'avis est défavorable sur l'ensemble des amendements, même si je partage un certain nombre d'observations qui ont été faites.

Il convient tout d'abord de distinguer les associations en fonction de leurs missions : le recours à des associations peut en effet s'entendre s'agissant notamment de l'hébergement et de l'apprentissage du français.

Par ailleurs, comme la Cour des comptes le relève dans son rapport intitulé *Les missions, le financement et le contrôle par l'Etat des associations intervenant au titre de la politique d'immigration et d'intégration*, les associations d'aide aux migrants n'étant quasiment pas contrôlées, elles sont en réalité moins fautives que l'Etat.

La pression migratoire est telle que ces associations sont en effet shootées aux subventions publiques. Placées dans des situations de grande difficulté, elles sont comme poussées à la faute du fait de la quasi-absence de contrôles, que l'Etat reconnaît indirectement dans ce rapport.

Ces associations nous renvoient enfin à un débat régional. Certains amendements d'appel qui seront présentés dans un instant visent à interroger le Gouvernement afin d'obtenir, à rebours des présentes propositions, la confirmation qu'il compte bien continuer à s'appuyer sur ces associations, notamment pour assurer la défense des droits des personnes retenues en CRA.

Vous connaissez mon point de vue, mes chers collègues. Je suis l'auteur de la proposition de loi relative à l'information et l'assistance juridiques en rétention administrative et en zone d'attente, qui vise à interdire à ces associations militantes d'assurer l'assistance juridique des personnes retenues. Il est en effet difficile de jouer ce rôle lorsqu'on est favorable à la disparition des CRA et opposé à l'éloignement, même si c'est le droit le plus strict de ces associations de se positionner ainsi.

À l'occasion d'une question d'actualité au Gouvernement, je vous avais interrogé, monsieur le ministre, sur le paradoxe par lequel le Gouvernement augmente considérablement les crédits d'investissement alloués aux centres de rétention – nous parlons de plusieurs centaines de millions d'euros, car, si les CRA fonctionnent, ils sont coûteux –, ce qui paraît traduire sa détermination à lutter contre l'immigration irrégulière, tout en continuant de permettre que ces associations soient installées à demeure dans les CRA – choix qui a

été fait dès le départ —, alors qu'il résulte de l'action de ces dernières que sept retenus sur dix sortent des centres de rétention, non pas en raison des difficultés que nous rencontrions pour les faire partir, mais du fait de décisions de justice qui empêcheront l'éloignement.

Je souhaite donc que vous nous expliquez ce paradoxe, tout comme je souhaite que vous nous indiquiez si vous comptez inscrire ma proposition de loi, très largement adoptée par notre assemblée, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Je vous remercie de votre réponse. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

En tout état de cause, l'avis est défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Ces associations ont toujours accompagné l'État, dans le cadre de conventions et de cahiers des charges encadrant leur action, pour la gestion des demandes d'asile.

S'il convient certainement de renforcer les contrôles, il serait catastrophique, au regard de l'implication de ces associations, de réduire leurs subventions.

Je note du reste que c'est d'abord l'assistance juridique dispensée aux personnes retenues administrativement qui est pointée par les auteurs des amendements. Nous y reviendrons lors de la discussion de l'amendement n° II-889 rectifié, qui sera examiné dans quelques instants. Je pourrai alors répondre à votre question, madame la rapporteure spéciale — je ne botte pas en touche. J'indique toutefois sans attendre que des difficultés existent — il arrive notamment que des recours soient effectués sans l'accord des personnes retenues —, et je vous confirme que nous allons y travailler.

L'avis est défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir quand même rappelé que l'implication de ces associations est telle qu'il serait catastrophique de nous passer de leur contribution, tout comme il serait catastrophique de nous passer de l'aide qu'elles apportent aux familles résidant dans les zones où le narcotrafic se développe ou aux familles victimes du narcotrafic.

Ces associations ne sont pas comptables de la situation qui les constraint à remédier aux carences de l'État dans un certain nombre de domaines. Si elles n'existaient pas, le déficit budgétaire serait le double, voire le triple de ce qu'il est aujourd'hui.

Vous vous leurrez donc, mes chers collègues, quand vous pensez que réduire les subventions de ces associations nous ferait économiser de l'argent.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-722.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-359 rectifié bis.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote sur l'amendement n° II-300.

Mme Nathalie Goulet. Je souhaite attirer votre attention sur la criminalité organisée qui prospère autour des réseaux d'immigration, monsieur le ministre.

Le 7 février dernier, votre prédécesseur a signé avec Tracfin une convention visant à juguler ces filières d'immigration clandestine. Au-delà du narcotrafic, il nous faut prendre à bras-le-corps ces filières d'immigration clandestine, dont le chiffre d'affaires s'établirait entre 5 milliards et 7 milliards d'euros.

Je souscris aux propos de notre ami Benarroche, car le système est ainsi fait qu'il repose aussi sur ces associations. J'estime en revanche qu'il faut prendre sérieusement en considération le sujet que je viens d'évoquer, monsieur le ministre.

Je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-300 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-729.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-711.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1608 rectifié, présenté par Mmes Canalès, Narassiguin, Bélim et Bonnefoy, M. Bourgi, Mmes Briquet et Brossel, M. Chaillou, Mmes Conconne et Conway-Mouret, M. Cozic, Mmes Daniel, de La Gontrie, Le Houerou et Matray, M. Mérillou, Mme Poumirol, M. Redon-Sarrazzy, Mme S. Robert, MM. Roiron et Ros, Mme Rossignol et MM. Tissot, Uzenat, M. Weber et Ziane, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(*En euros*)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	700 000		700 000	
Intégration et accès à la nationalité française		700 000		700 000
TOTAL	700 000	700 000	700 000	700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Cet amendement vise à maintenir les subventions publiques versées au Centre Primo-Levi, qui aide les exilés victimes de violences.

Cette association fournit un service indispensable pour l'accompagnement post-traumatique, au profit non seulement des personnes concernées au premier chef, mais aussi de la sécurité des Français, puisqu'elle accompagne des personnes qui ont vocation à s'intégrer sur notre territoire alors qu'elles peuvent souffrir de troubles de la santé mentale.

Pour la deuxième année consécutive, une partie des subventions accordées à cette association sont supprimées, ce qui la met en danger et pourrait la contraindre à se séparer d'un tiers de ses collaborateurs dans les mois à venir.

Nous appelons donc le Gouvernement à rétablir le soutien qu'il a toujours apporté à cette association au même niveau que les années précédentes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. L'avis est *a priori* défavorable, mais je m'en remets à l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Comme je l'ai déjà indiqué lors des travaux de la commission, les fonds qui étaient versés à cette association sont des fonds européens attribués après une sélection effectuée sur le fondement de critères très précis, à l'issue d'un appel à projets. Le programme 104 n'ayant pas vocation à compenser de tels fonds – ce serait illogique –, l'avis est défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1608 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-889 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

					(En euros)
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		
	+	-	+	-	
Immigration et asile	1	1	1	1	
Intégration et accès à la nationalité française		1		1	
TOTAL	1	1	1	1	
SOLDE		0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Cet amendement vise à garantir la pérennité de la présence associative au sein des centres de rétention administrative, menacée notamment par la proposition de loi votée au Sénat le 12 mai 2025, évoquée précédemment, qui confisque à certaines associations leurs missions d'information et d'assistance juridico-sociale, au profit de l'Ofii.

Cet amendement visant à allouer 1 euro symbolique au programme 303, vous aurez compris, mes chers collègues, qu'il s'agit d'un amendement d'appel. Nous souhaitons en effet que le ministre de l'intérieur nous confirme qu'il soutient la stabilité des financements alloués aux associations conventionnées dans les CRA, en particulier dans les nouveaux centres ouverts en 2026.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Je vais me répéter, mes chers collègues.

Nous avons voté des crédits substantiels qui permettront d'augmenter le nombre de places dans les centres de rétention administrative. Mais, depuis l'origine, des associations militantes, qui sont opposées à l'existence même de ces centres, sont présentes, sept jours sur sept, en leur sein. Or je rappelle que sept personnes retenues sur dix sortent des CRA sur décision de justice.

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. C'est une question juridique !

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. La Cour des comptes pointe d'ailleurs une intensité judiciaire anormale, qui conduit à l'embolisation des tribunaux.

L'État s'arme pour lutter contre l'immigration irrégulière en investissant dans les centres de rétention administrative, grâce auxquels il y a encore des éloignements dans notre pays, mais, dans le même temps, il continue de permettre la présence, au sein des CRA, d'associations qui constituent un frein au bon déroulement de la rétention.

Si ces associations venaient à être empêchées d'assurer l'accompagnement des personnes retenues, les droits de la défense ne seraient pas menacés pour autant, puisque d'autres structures – le Sénat propose que ce soit l'Ofii – pourraient assurer cette mission. (*Protestations sur les travées des groupes SER et GEST, Mme le rapporteur spécial ayant dépassé son temps de parole.*)

Le Gouvernement entend-il revenir sur ce choix qui a été fait dès l'origine ? Entend-il prendre ses responsabilités en matière régaliennes ? Je vous ai interrogé trois fois, monsieur le ministre : quelle est votre réponse concernant le maintien de ces associations au sein des centres de rétention ?

L'avis est défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Pour répondre clairement à la question qui est posée, je confirme – je l'ai d'ailleurs constaté au cours de ma carrière de fonctionnaire – qu'au-delà de l'assistance juridique qu'elles dispensent certaines structures associatives déposent des recours systématiquement.

Une proposition de loi a été adoptée ; elle sera inscrite ou non à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale par le Gouvernement. À titre personnel, je souhaite qu'elle le soit. J'estime en effet qu'il faut savoir dire stop ! Cela ferait sans doute bouger les lignes, et conduirait d'autres structures, tout aussi performantes et capables d'assurer une assistance juridique, à intervenir sans déposer de recours systématiques pour autant.

Je le répète, à titre personnel, je soutiendrais donc cette proposition de loi, qui fera l'objet d'un débat. J'estime que des arguments objectifs la sous-tendent. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. Je ne comprends pas. Aujourd'hui, les marchés publics sont soumis à certains critères et conditions. L'État les attribue lui-même aux associations que vous venez de critiquer, monsieur le ministre. S'il y a des problèmes dans leur réalisation, pourquoi ne pas le signaler ? Pourquoi ne pas faire de recours ? Pourquoi ne pas revenir sur ces attributions ? Vous instillez là une grande confusion, et ce pour justifier votre soutien à la proposition de loi de Mme la rapporteure spéciale.

Qu'est-ce qui empêche aujourd'hui une association de mener une action militante et, en même temps, de répondre à des cahiers des charges et d'obtenir des marchés de l'État ? À ma connaissance, rien. Mais si vous voulez décider d'attribuer des subventions en fonction des lignes idéologiques des associations, il faut le dire clairement : nous ne serions plus dans une démocratie. (*Exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je tiens à exprimer tout notre soutien à Mme le rapporteur spécial et à la proposition de loi qui a été votée et, par ailleurs, je remercie le ministre de ses explications.

Nous ne pouvons pas empêcher les associations d'avoir des comportements individuels qui sont contraires à l'esprit dans lequel elles ont été désignées ou dans lequel tel marché public leur a été attribué.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre de La Gontrie, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. Les propos de Mme Ciuntu et du ministre me semblent empreints d'une grande confusion.

Mme Ciuntu défend depuis longtemps l'idée qu'il faudrait qu'il y ait le plus d'expulsions et le moins d'étrangers possible, etc. Très bien. Mais, en l'espèce, nous parlons de structures qui donnent des conseils juridiques.

En réalité, ce qui vous contrarie, madame la rapporteure spéciale, c'est que le droit soit appliqué. Lorsque vous indiquez qu'un certain nombre de personnes sortent de rétention à la suite d'une décision de justice, les mots importants sont ceux de « décision de justice ». Il est donc très paradoxal que, ici, au Parlement, l'on plaide pour que ces personnes ne puissent pas défendre leurs droits.

Quant au ministre, il évoque des recours systématiques de la part de certaines associations. Je laisse de côté, faute de temps, la question du militantisme supposé. Mais, monsieur le ministre, il existe des procédures pour recours abusif. Il y a donc d'autres moyens d'empêcher ce que vous évoquez. Même si j'entends ce que vous dites, vous ne proposez pas le bon outil.

Il y a donc une grande confusion et nous soutiendrons cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-889 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-892 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		100 000 000		100 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Cet amendement vise à inscrire au budget de l'État les moyens de formation linguistique rendus nécessaires par la loi Immigration et Intégration du 26 janvier 2024. Comme je l'ai dit dans la discussion générale, cette réforme ne s'accompagne d'aucuns moyens supplémentaires en faveur de l'apprentissage linguistique. Nous souhaitons donc pourvoir à ce besoin.

M. le président. L'amendement n° II-891 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		20 000 000		20 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Dans le même esprit, nous voulons renforcer l'engagement de l'État vis-à-vis des centres sociaux, des centres d'insertion et des associations qui proposent des cours de français langue étrangère aux étrangers arrivant en France. En effet, leurs moyens sont insuffisants, alors que, en matière de formation linguistique, les étrangers devront probablement recourir à ces structures pour tenter d'atteindre le niveau A2 qui est exigé. Il est donc important de soutenir celles-ci.

M. le président. L'amendement n° II-799 rectifié bis, présenté par Mme Briante Guillemont, M. Masset, Mmes N. Delattre et M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin et MM. Laouedj, Roux, Daubet et Guiol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		5 000 000		5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont.

Mme Sophie Briante Guillemont. Nous allons dans le même sens que les auteurs des amendements qui viennent d'être défendus et considérons que la maîtrise de la langue française est un levier essentiel d'autonomie et d'intégration. Nous demandons, dans ce contexte, un effort budgétaire supplémentaire qui semble indispensable pour accompagner réellement les personnes étrangères dans leur insertion et leur intégration.

M. le président. L'amendement n° II-1415 rectifié bis, présenté par Mmes Pantel et M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin et MM. Laouedj, Roux, Daubet et Guiol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		3 000 000		3 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Yves Roux.

M. Jean-Yves Roux. Il est défendu.

M. le président. L'amendement n° II-1578, présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard,

Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Immigration et asile		1 000 000		1 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. La langue française est un outil indispensable d'intégration pour les étrangers. Or, comme j'ai pu le dire dans la discussion générale, l'Ofii n'a plus les moyens d'organiser et d'accompagner cette intégration, et les associations, mises à mal depuis quelques années, ne peuvent plus faire face.

La grande dématérialisation des cours de français est un phénomène qui a été soulevé par les rapporteurs eux-mêmes. Sous prétexte d'économies, la politique publique devient inopérante. Comment imaginer que des personnes, souvent précaires, puissent avoir accès à du matériel informatique, à une connexion internet, et j'en passe ?

Certes, le budget prévoit l'accompagnement de personnes, mais seulement celles qui ne savent ni lire ni écrire, ce qui, bien entendu, n'est pas suffisant. Il n'est pas besoin d'être un étranger exilé pour comprendre combien l'apprentissage d'une langue étrangère nécessite plus qu'un outil informatique. Sinon, mes chers collègues, dans cet hémicycle, nous serions tous bilingues, trilingues, quadrilingues ; nous parlerions en réalité toutes les langues.

Le problème des conjoints et des Français de l'étranger a également été soulevé.

C'est pourquoi le groupe GEST souhaite revenir sur ce changement et ouvrir l'accès aux cours de français au plus grand nombre de personnes possible, qu'elles sachent lire et écrire, ou non.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Nous voulons nous donner le temps d'apprécier les nouvelles politiques mises en place en matière linguistique. Je rappelle en effet le changement fondamental dont elles procèdent : alors qu'auparavant on exigeait simplement l'assiduité aux cours de français, le résultat n'importe pas, désormais, un lien est établi entre la durée du titre de séjour et le niveau de maîtrise de la langue française, conformément, d'ailleurs, à ce qui se pratique dans d'autres pays européens.

De fait, cela incite plus fortement les étrangers à l'apprentissage de notre langue. Surtout, comme je l'ai noté dans mon rapport, le système précédent ne fonctionnait pas. À Paris, en région parisienne et dans toutes les métropoles, les stages linguistiques sont trop sollicités, ce qui met à mal leur déroulement, tandis qu'en province, les personnes concernées sont souvent éloignées du lieu où les groupes d'apprentissage se mettent en place.

Aujourd'hui, de nombreux parcours linguistiques sont offerts de manière redondante par rapport à ce qui se faisait dans le cadre du contrat d'intégration républicaine ; attendons de voir si le nouveau dispositif fonctionne, car les employeurs, notamment, seront obligés d'être beaucoup plus attentifs à la formation linguistique de leurs salariés. En effet, il est tout de même normal que la main-d'œuvre qui profite aux entreprises ait la possibilité d'apprendre le français et de se qualifier. Ces personnes ne pourront rester au sein de ces entreprises que si elles s'insèrent dans un programme d'apprentissage de notre langue de manière à s'intégrer dans notre pays.

La commission a émis un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Nous sommes très attentifs à la qualité de l'offre de formation linguistique, dont il convient de rappeler qu'elle existe de manière bien réelle. Nous avons maintenu notamment les forfaits allant jusqu'à 600 heures de formation, ainsi que la possibilité d'organiser des formations alternatives et des formations complémentaires. L'offre paraît suffisamment importante.

Il faut donc, comme l'a dit Mme la rapporteure spéciale, observer comment la situation évoluera. Il serait, de surcroît, dommageable d'augmenter ces crédits en les prélevant sur le programme 303, qui permet aussi de lutter contre l'immigration irrégulière.

Par conséquent, l'avis du Gouvernement est défavorable sur ces amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-892 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-891 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-799 rectifié bis.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1415 rectifié bis.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1578.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1583, présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	30 000 000		30 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		30 000 000		30 000 000
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Par cet amendement, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires (GEST) veut renforcer les moyens destinés au personnel de santé au sein des CRA, car celui-ci joue un rôle prépondérant dans l'accès aux soins et la mise en œuvre du respect du droit à la santé.

Les rapports du Contrôleur général des lieux de privation de liberté soulignent des carences persistantes dans la couverture médicale des CRA : insuffisance des permanences médicales, notamment avec le manque de médecins le week-end, manque de continuité des soins, ou encore difficulté d'accès à la psychiatrie et à la médecine spécialisée. Ce constat est également celui d'une association qui – jusqu'à ce que vous en décidiez le contraire, monsieur le ministre – est toujours présente dans les CRA, à savoir la Cimade.

Cet amendement vise donc à allouer des moyens supplémentaires, spécifiquement dédiés, à l'amélioration de l'accès aux soins dans les CRA, afin de garantir une prise en charge médicale adéquate et respectueuse des droits fondamentaux des personnes retenues.

M. le président. L'amendement n° II-886 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	3 696 000		3 696 000	
Intégration et accès à la nationalité française		3 696 000		3 696 000
TOTAL	3 696 000	3 696 000	3 696 000	3 696 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Dans le même esprit, nous souhaitons renforcer les moyens consacrés au personnel de santé dans les CRA. Le nombre de places prévu est en augmentation, mais les moyens alloués à la prise en charge sanitaire n'augmentent pas dans les mêmes proportions, alors que l'accès aux soins est un droit fondamental qui doit être garanti à toute personne.

Par conséquent, les crédits doivent augmenter pour mieux prendre en compte la prise en charge sanitaire des personnes retenues en CRA, mais aussi pour permettre le recrutement de psychiatres, de sorte que chaque CRA soit doté d'un professionnel de santé mentale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Il faut, bien évidemment, que des unités médicales spécifiques soient présentes dans les CRA et nous ne contestons pas le droit de chacun à consulter un médecin.

Toutefois, nous souhaitons rappeler que les personnes retenues dans les centres de rétention doivent surtout repartir le plus rapidement possible, avec des délais raccourcis, vers leur pays d'origine.

Demande de retrait ou avis défavorable.

M. Guy Benarroche. Quel est le rapport ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Il nous semble que cet amendement est satisfait, puisqu'il existe des unités médicales dans les CRA (UMCRA) qui ont des conventions avec les établissements de santé et qui fonctionnent de manière satisfaisante.

Je rappelle, par ailleurs, que l'État a dépensé pour les unités médicales dans vingt-quatre CRA un montant de 13 millions d'euros en 2025, et que des dépenses sont bien prévues pour les nouveaux CRA qui verront le jour en 2026, notamment à Dunkerque et à Bordeaux.

L'avis du Gouvernement est donc défavorable.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. Monsieur le ministre, vous dites que les UMCRA fonctionnent de manière satisfaisante. Personnellement, j'ai visité une demi-douzaine de CRA, dont certains à plusieurs reprises. À chaque visite, je me suis arrêté dans les locaux abritant les services de santé, et j'ai fait le même constat que le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ce qui ne semble pas être votre cas. Ces unités médicales manquent de moyens et ne fonctionnent pas de manière satisfaisante.

La faute n'en incombe pas au personnel présent, qui accomplit bien plus que le travail qu'il devrait normalement effectuer – c'est le cas de nombreux fonctionnaires à tous les niveaux. Cette situation est liée au manque de moyens évident et à l'impossibilité d'accomplir certaines missions.

Pour être très clair, les personnes les mieux informées de la situation des retenus sont souvent les membres du personnel de santé, car ils restent longtemps dans les CRA. On le constate notamment à Marseille, où les mêmes retenus entrent, sortent et reviennent : ce sont souvent les membres du personnel de santé qui connaissent le mieux leur état et l'avancée de leur dossier. Mais, de manière contradictoire, ils ne sont pas assez nombreux pour accomplir la mission qui leur est confiée. C'est la raison pour laquelle nous demandons un budget supplémentaire, d'autant plus qu'une augmentation importante du nombre de places est prévue.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1583.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-886 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-727, présenté par MM. Szczurek, Hochart et Durox, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	50 000 000		50 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		50 000 000		50 000 000
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Cet amendement vise à augmenter de 50 millions d'euros les crédits consacrés à la lutte contre l'immigration, afin de permettre l'exécution des OQTF, qui reste insuffisante.

Puisque je défends mon dernier amendement, je dirai quelques mots sur les débats, qui ont été assez rapides ce matin, mais aussi éclairants. Nous avons d'un côté la gauche unie, la gauche immigrationniste, celle qui ne voit jamais le danger, qui veut toujours plus d'accueil, toujours plus de dépenses, toujours plus de laxisme. (*Mme Marie-Pierre de La Gontrie et M. Guy Benarroche s'exclament.*) C'est ce qu'elle a défendu ici, ce matin, dans cet hémicycle.

De l'autre côté, il y a le Rassemblement national, bien seul face au déni, mais cohérent et fidèle à ce que souhaitent des millions d'électeurs, des millions de Français, ces mêmes millions d'électeurs qui, auparavant, votaient pour la gauche et que vous avez abandonnés, mes chers collègues.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Demande de retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-727.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1581, présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Opérations de recherche et de sauvetage en mer

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		20 000 000		20 000 000
Intégration et accès à la nationalité française				
Opérations de recherche et de sauvetage en mer	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Cet amendement a pour objet les opérations de sauvetage en mer.

En 2024, quelque 8 938 personnes ont disparu sur les routes migratoires, d'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les naufrages ne cessent de se multiplier : depuis janvier 2025, au moins 27 personnes sont décédées dans la Manche en tentant de faire la traversée jusqu'à l'Angleterre dans des embarcations de fortune. Ces naufrages ont parfois lieu dans des conditions assez troubles ; les actions judiciaires contre les passeurs se multiplient, les mises en cause de certains de nos militaires pour non-assistance à personne en danger hélas ! aussi.

Face à la multiplication de ces traversées dangereuses, de nombreuses associations se mobilisent pour effectuer des missions de recherche et de sauvetage en mer, et ce malgré de nombreuses pressions administratives, politiques et judiciaires.

Aussi, notre groupe Écologiste – Solidarité et Territoires souhaite voir la mise en œuvre d'une politique de sûreté en mer pour ces personnes qui tentent une traversée en Manche, en Méditerranée et dans nos eaux territoriales.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Je demande le retrait de cet amendement, car nous considérons que ce débat ne peut avoir lieu dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Cet amendement n'a en effet pas forcément sa place dans l'examen du projet de loi de finances pour 2026.

Néanmoins, je souhaite rappeler à M. le sénateur Benarroche que nous menons de nombreuses actions pour limiter ces traversées. Cela passe par la lutte contre les filières d'immigration illégale, en coopération avec les pays de départ, ainsi que par le dispositif renforcé que nous avons déployé sur les côtes de la Manche et par les interventions en mer de plusieurs navires de notre flotte.

Grâce à ces mesures, alors que l'an passé nous avions déploré le décès de 78 personnes lors des traversées, ce nombre est actuellement en forte baisse. Il faut s'en réjouir.

Même s'il reste sans doute beaucoup à faire, nous menons donc de nombreuses actions de sauvetage en mer, indépendamment de la création de ce programme.

L'avis du Gouvernement est défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1581.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1580, présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Expérimentation de permanences médico-psychosociales pour les femmes dans les SPADA

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		780 000		780 000
Intégration et accès à la nationalité française				
Expérimentation de permanences médico-psychosociales pour les femmes dans les SPADA	780 000		780 000	
TOTAL	780 000	780 000	780 000	780 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Cet amendement a pour objet l'accueil psychosocial des femmes primo-arrivantes demandeuses d'asile.

Nous proposons, en effet, de lancer une expérimentation de permanence médico-psycho-sociale destinée aux femmes, au sein des structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada). Celles-ci constituent la première interface du dispositif national d'accueil et accompagnent notamment les personnes non hébergées par l'Ofii dans leurs démarches administratives et sociales. Parmi ces personnes, plus de 40 % sont des femmes, qui ont souvent été confrontées à des violences sexistes et sexuelles au cours de l'ensemble de leur parcours migratoire, depuis leur pays d'origine jusqu'à leur arrivée en France.

Les femmes demandeuses d'asile ont dix-huit fois plus de risques d'être victimes de viol que la population générale, mais seule une sur dix sollicite un accompagnement médical ou judiciaire.

Les Spada constituent un lieu privilégié pour repérer ces situations de vulnérabilité et orienter les femmes concernées vers des soins, une aide psychologique ou un hébergement sécurisé, comme a pu le démontrer l'expérimentation mise en place par l'association France terre d'asile, à Paris – encore une association…

Par cet amendement, nous souhaitons permettre le financement à titre expérimental de ce dispositif dans trois autres départements.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Je suis très sensible à la nécessité d'assurer un accompagnement psychologique à destination des femmes.

Toutefois, de nombreuses associations et structures publiques développent déjà de telles offres de soins. À titre d'exemple, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) propose un dispositif dit « parcours », avec une équipe pluridisciplinaire qui accompagne de manière globale les personnes exilées ayant vécu des violences sexuelles, et ce sur une durée non négligeable de quatre ans.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Cet amendement est satisfait. Les structures sont déjà nombreuses à intervenir sur ce sujet, comme l'a dit Mme la rapporteure spéciale.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. Sans vouloir trop prolonger le débat, madame la rapporteure spéciale, monsieur le ministre, encore une fois, je veux vous dire que vos réponses ne me satisfont pas.

Tout d'abord, vous mettez en avant des associations qui agissent à la place de l'État. Or il y a encore dix minutes, madame la rapporteure spéciale, vous disiez que l'on ne pouvait pas faire confiance aux associations, dans la mesure où elles défendent une cause que vous qualifiez d'« idéologique » ; mais, en même temps, elles accomplissent un certain nombre d'actions par lesquelles elles compensent les carences de l'État. Il faudrait davantage de cohérence dans le propos.

Heureusement que ces associations existent, notamment France terre d'asile, qui fait partie de celles qui travaillent dans les CRA, comme la Cimade que j'ai citée précédemment. Ce sont donc, à chaque fois, des associations qui agissent. Et les structures dont vous parlez font en effet leur boulot : bravo, d'ailleurs, à l'AP-HM (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille) faire ce travail, dans ma région !

Ce que nous demandons, c'est que l'État étende l'expérimentation qui a été menée à Paris par France terre d'asile sur trois départements. Nous demandons donc un budget de l'État pour le faire.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1580.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Vote sur les crédits de la mission

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen de l'amendement portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état G.

ÉTAT G

893	Immigration, asile et intégration
894	Accès et financement de la formation linguistique dans le cadre du CIR (Contrat d'intégration républicaine)
895	Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR
896	Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière (303)
897	Nombre de retours forcés exécutés
898	Réduire les délais de traitement de la demande d'asile (303)
899	Délai global de traitement de la demande d'asile
900	104 - Intégration et accès à la nationalité française

901	Accès et financement de la formation linguistique dans le cadre du CIR (Contrat d'intégration républicaine)
902	Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR
903	Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation
904	Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation
905	Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
906	Efficience de l'entrée des étrangers primo-arrivants dans le parcours d'intégration républicaine
907	Part des signataires du CIR ayant accédé à un emploi d'une durée au moins égale à un mois au cours du semestre suivant le semestre de leur inscription à France Travail
908	Part des signataires du CIR ayant déclaré rechercher un emploi lors du premier entretien à l'OFII, inscrits à France Travail la même année (calendaire) que la signature du CIR
909	Programme AGIR : taux de sortie positive en logement et en emploi ou en formation des bénéficiaires de la protection internationale
910	303 - Immigration et asile
911	Accélérer l'égalité entre les hommes et les femmes
912	Part des femmes dans les postes d'encadrement à l'OFPRA
913	Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière [Stratégique]
914	Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés
915	Garantir un service de qualité en matière d'état civil aux bénéficiaires de la protection internationale
916	Délai de délivrance des premiers documents d'état civil
917	Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile
918	Part des demandeurs d'asile hébergés
919	Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées
920	Réduire les délais de traitement de la demande d'asile [Stratégique]
921	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA
922	Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin

M. le président. L'amendement n° II-864 rectifié, présenté par Mme Narassiguin, MM. Féraud, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, MM. Kanner et Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 919

Insérer deux alinéas ainsi rédigés :

Nombre de décisions de retrait des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile

Nombre et pourcentage de demandeurs d'asile sous procédure « Dublin » bénéficiant des conditions matérielles d'accueil

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Cet amendement vise à intégrer un nouvel indicateur dans les documents budgétaires, dans l'objectif de faire la lumière sur l'ampleur des décisions de retrait des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile.

Au fur et à mesure du durcissement de la législation en matière d'asile, les décisions de retrait des conditions matérielles d'accueil se sont multipliées sans que l'on sache combien de demandeurs d'asile sont actuellement affectés par ces décisions. Le directeur général de l'Ofii, interrogé sur ce sujet, à l'Assemblée nationale, en juin 2021, avait alors pris l'engagement devant les députés que le rapport annuel de l'Ofii comprendrait désormais des informations très précises sur ce sujet. Quatre années ont passé sans que ces informations, pourtant essentielles, figurent dans le rapport annuel de l'Ofii.

Nous proposons donc que le nombre de décisions de retrait des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile constitue un indicateur budgétaire, de sorte que le Parlement dispose de toutes les informations nécessaires pour apprécier l'évolution de l'enveloppe allouée au financement de l'allocation pour demandeur d'asile.

Pour les mêmes raisons, nous proposons aussi que le nombre et le pourcentage des demandeurs d'asile sous procédure Dublin qui bénéficient des conditions matérielles d'accueil constituent également un indicateur budgétaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Même si, habituellement, je ne suis pas favorable à la multiplication des indicateurs, il pourrait en effet être intéressant d'avoir plus d'informations sur le nombre de décisions de retrait des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile dans les documents budgétaires, afin d'apprécier l'évolution de l'enveloppe de dépenses de l'ADA.

Sagesse.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Nunez, ministre. Je souhaite apporter une précision sur ce point.

En général, les indicateurs servent plutôt à apprécier les objectifs de politique publique. Or ces décisions de retrait des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile relèvent de l'application pure et dure du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un objectif de politique publique, nous ne sommes pas dans le cadre de l'appréciation de sa mise en œuvre.

En outre, cela représenterait un travail supplémentaire considérable pour les agents de l'administration.

À mon sens, *stricto sensu*, les critères qui justifieraient des indicateurs de performance sur ces sujets ne sont pas remplis. Toutefois, mesdames, messieurs les sénateurs, vous suggérez que ces éléments pourraient éclairer la représentation nationale.

Je m'en remets donc à la sagesse du Sénat sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-864 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. J'appelle en discussion les amendements tendant à insérer un article additionnel, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

Après l'article 71

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-18 est présenté par Mme Ciuntu, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-1414 est présenté par MM. Margueritte et Bitz, au nom de la commission des lois.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 71

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après la première phrase du deuxième alinéa de l'article 37 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, il est inséré une phrase ainsi rédigée : « Devant la Cour nationale du droit d'asile, cette somme ne peut être supérieure à la part contributive de l'État. »

La parole est à Mme le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-18.

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteur spécial. Mon intention n'est pas de porter atteinte à la rémunération des avocats, mais je constate que l'aide juridictionnelle et les frais irrépétibles versés par l'Ofpra sont devenus un vrai

sujet financier, alors qu'ils n'étaient pas systématiquement demandés auparavant. En effet, ces frais irrépétibles ont doublé depuis 2021, passant de 4 millions à 8 millions d'euros. Ils représentent désormais le quatrième poste de dépenses de l'Ofpra et génèrent un déficit structurel qui n'est que partiellement compensé par une revalorisation de la subvention pour charge de service public.

En effet, les avocats des demandeurs d'asile tendent à préférer les frais irrépétibles, qui sont deux fois plus rémunérateurs que l'aide juridictionnelle. L'an passé, un seul et même avocat a touché 250 000 euros de frais irrépétibles de la part de l'Ofpra.

En réduisant par cet amendement les dépenses liées aux frais irrépétibles, nous créons, certes, une spécificité procédurale devant la CNDA ; mais le contentieux de l'asile est déjà particulier, dès lors que l'aide juridictionnelle est de droit devant cette juridiction.

L'adoption de cet amendement aura pour effet de générer 4 millions d'euros d'économies par an pour le budget de l'État.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-1414.

M. David Margueritte, rapporteur pour avis. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. En application de l'article 75 de la loi du 18 juillet 1991 relative à l'aide juridique, l'Ofpra est régulièrement condamné par la CNDA au versement de sommes correspondant aux frais exposés et non compris dans les dépens, dits « frais irrépétibles ». Dans toutes les instances, le juge condamne la partie tenue aux dépens ou, à défaut, la partie perdante à payer cette somme.

En application de l'article 37 de cette même loi de 1991, les frais irrépétibles viennent remplacer l'indemnité versée au titre de l'aide juridictionnelle, à laquelle les avocats renoncent lorsque l'Ofpra est condamné. L'Ofpra assume ainsi le montant des honoraires d'avocat *via* cette condamnation aux frais irrépétibles, qui est de surcroît avantageuse d'un point de vue pécuniaire pour l'avocat, incité à solliciter ces frais. Estimés à 139 780 euros en 2016, ces frais pèsent désormais plus de 8 millions d'euros dans le budget de l'Ofpra.

Un régime dérogatoire en matière d'asile se justifie par la situation spécifique de l'Ofpra, dont la grande majorité des décisions de rejet, soit 83 % d'entre elles, font l'objet d'un recours, et par celle des requérants devant la CNDA, qui bénéficient de plein droit de l'aide juridictionnelle.

L'avis du Gouvernement est favorable sur ces deux amendements identiques.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre de La Gontrie, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. L'objet de ces deux amendements identiques est plus important que le laissent entendre ses termes, assez peu compréhensibles pour des non-praticiens. En effet, il consiste, de manière totalement inédite dans notre droit, à plafonner les honoraires que les avocats peuvent demander au titre des procédures qu'ils engagent, à charge pour eux d'en convaincre le juge, ce qui n'a rien d'aisé, je peux vous l'assurer.

Ces honoraires couvrent notamment les frais de déplacement, alors que, depuis un an, la CNDA est déconcentrée sur cinq sites, répartis dans toute la France ; mais ils ont vocation à être plafonnés au montant de l'aide juridictionnelle.

Aujourd’hui, l’aide juridictionnelle pour ce type de recours est d’environ 600 euros, TVA incluse. J’indique qu’un cabinet a en général entre 40 % et 50 %, voire 60 %, de charges.

L’Assemblée nationale avait, l’année dernière, décidé de rehausser le plafond par un amendement conjoint Gosselin-Moutchou, en indiquant qu’il fallait que cette augmentation ne dépasse pas 150 % pour que le montant ne soit pas trop élevé. C’est, me semble-t-il, la sagesse même.

Pour conclure, d’une part, la CNDA a un taux de réformation important, de 20 % ; d’autre part, cet amendement n’est pas constitutionnel, car c’est un cavalier budgétaire.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. Je souscris à ce que vient d’expliquer Mme de La Gontrie, et j’ajouterai deux éléments.

Tout d’abord, sept chambres territorialisées de la CNDA ont récemment ouvert. Tout comme pour les CRA, j’ai aussi fait le tour des CNDA territorialisées : en discutant avec les magistrats et les présidents de ces juridictions, j’ai constaté qu’ils rencontraient deux problèmes principaux, notamment l’impossibilité de trouver localement des avocats qui puissent prendre en charge les affaires audiencées. Pour l’instant, ils peinent à constituer un réseau dans certains endroits. Or la mesure que vous proposez est un frein qui empêchera le bon développement de la territorialisation de la CNDA, qui est une mesure que le Gouvernement a lancée et que nous avons votée.

Ensuite, rien n’empêche de plafonner les honoraires d’avocat, mais alors, il faut le dire clairement. Et pourquoi ne pas plafonner aussi les dividendes des grands actionnaires ou les bénéfices des sociétés agroalimentaires ? Vous êtes pour la libre entreprise, me semble-t-il…

M. le président. La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont, pour explication de vote.

Mme Sophie Briante Guillemont. Les auteurs de ces deux amendements partent du constat que les frais irrépétables pèsent de plus en plus dans le budget de l’Ofpra, et c’est vrai. Nous savons pourquoi : la CNDA condamne en effet de plus en plus fréquemment l’Ofpra au paiement de ces frais, ce qui relève de la libre appréciation du juge et de la Cour. (*M. le rapporteur pour avis le conteste.*) C’est ce qu’indique le rapport de la Cour des comptes sur le sujet.

En réalité, nous créerions une exception à une règle générale qui s’applique à tous les avocats, uniquement pour les avocats spécialisés en droit d’asile, et ce, pour des raisons purement budgétaires. Un tel motif ne nous semble pas valable pour orienter les politiques publiques.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-18 et II-1414.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l’article 71.

Nous avons achevé l’examen des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

Sécurités

Compte d’affectation spéciale : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Sécurités » et du compte d’affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. Bruno Belin, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, mes chers collègues, avant d’entamer l’examen des crédits de la mission « Sécurités », monsieur le ministre, j’aurai un mot particulier pour les forces de l’ordre que vous représentez,…

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. … notamment après ce qui s’est passé à Lyon samedi soir, des événements que je qualifierai d’inadmissibles. En ces moments difficiles, je voudrais donc exprimer, du haut de cette tribune, tout notre soutien à l’ensemble de nos forces de sécurité intérieure et leur adresser un message de solidarité après la diffusion de ce message fort malvenu dont ils ont été victimes. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, INDEP, RDPI et SER.*)

Mes chers collègues, c’est un honneur pour moi d’ouvrir ce débat ce matin.

Les crédits de la mission « Sécurités » sont en hausse : ils tiennent compte des enjeux très forts auxquels sont confrontées la police nationale et la gendarmerie nationale. Ces crédits sont même largement supérieurs à ce que nous avions envisagé au moment de l’examen de la loi du 24 janvier 2023 d’orientation et de programmation du ministère de l’intérieur (Lopmi).

Le budget de la seule police nationale s’élève à près de 14 milliards d’euros. Il permet de financer la création d’un millier de postes, avec un effort plus marqué en matière d’investigation et aux frontières. Il faut dire, monsieur le ministre – et vous le savez mieux que quiconque –, que l’activité n’a pas faibli en 2025 : nos forces de sécurité ont été fortement mobilisées aux frontières, ainsi que pour lutter contre le narcotrafic et la criminalité organisée.

Ces moyens nouveaux pour la police nationale sont évidemment indispensables et bienvenus ; la hausse se concentrera essentiellement sur le renouvellement du parc automobile, l’immobilier et la transformation numérique.

Concernant la gendarmerie nationale, le montant des crédits prévus dépasse les 11 milliards d’euros. Ce budget permet de financer 400 créations de poste et de poursuivre l’effort engagé depuis déjà quelques mois dans le domaine immobilier. Nous en reparlerons probablement, puisqu’un amendement du rapporteur général vise à augmenter ces crédits…

Je formulerais quelques remarques s’agissant de la gendarmerie nationale – vous connaissez mon attachement à ce corps de militaires.

D’abord, les besoins dans le domaine immobilier étaient manifestes : cela fait plusieurs années que l’on note des retards dans l’avancée des programmes. C’est ce que j’ai appelé dans l’un de mes rapports la « dette grise », laquelle atteint plusieurs milliards d’euros. Ce plan pour l’immobilier, que

la commission des finances a défini et décidé, était une priorité, même s'il a pu entraîner une compression des dépenses en faveur d'autres secteurs.

Le déploiement de 58 nouvelles brigades de gendarmerie en 2026 absorbera inévitablement une partie des moyens immobiliers et humains : la création de 400 équivalents temps plein (ETP) dans la gendarmerie servira essentiellement à « armer » ces nouvelles brigades, qui, bien qu'elles soient indispensables aux territoires, auraient dû ouvrir en 2025 – on observe un léger décalage dans le temps dans la mise en œuvre de ce plan.

Mes chers collègues, je vous rappelle, car je sais combien vous êtes attachés à la gendarmerie nationale, qu'en milieu rural cette dernière est la plus présente des forces de sécurité intérieure – c'est le cas sur plus de 80 % de notre territoire.

J'ai toutefois plusieurs points d'alerte.

Premier point d'alerte : si l'on peut saluer l'effort consenti dans le domaine immobilier, il faut rester attentif à la question des véhicules. Aujourd'hui, nous ne sommes en mesure d'acquérir que 600 à 700 véhicules supplémentaires pour l'ensemble du territoire, ce qui est très insuffisant, puisqu'il faudrait s'en procurer près de 3 000 pour couvrir les besoins d'une année ordinaire. Les années passées, nous renouvelions ce parc automobile à hauteur de 1 700 à 1 900 véhicules, un chiffre qui n'a fait que baisser.

Deuxième point d'alerte : la question des hélicoptères. La surveillance du territoire est l'une des principales missions de nos forces de sécurité. L'an dernier, un certain nombre d'hélicoptères ont été achetés, mais ceux-ci ont été exclusivement affectés à des missions de sécurité civile. Il est désormais indispensable de renouveler notre flotte : il est notamment temps de remplacer les hélicoptères Écureuil acquis il y a une cinquantaine ou une soixantaine d'années.

Troisième point d'alerte : les réserves. La réserve de la gendarmerie nationale dispose de moyens humains – comme, d'ailleurs, la police nationale. Aujourd'hui, les 40 000 à 50 000 volontaires sont là, mais il faut prévoir les moyens suffisants pour les armer, les équiper, les former et les accompagner. Monsieur le ministre, c'est l'un des aspects de ce budget sur lequel nous nous concentrerons ce matin.

Quatrième point d'alerte : les Famas, les fameux fusils d'assaut de la manufacture d'armes de Saint-Étienne,...

M. Pierre Jean Rochette. Bravo !

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. ... qui sont désormais complètement obsolètes et doivent donc être remplacés.

Cinquième et dernier point d'alerte : la lecture automatisée de plaques d'immatriculation (Lapi), qui fera du reste l'objet d'un débat, ici même, au Sénat, le 17 décembre prochain. En la matière, nous accusons un retard important par rapport à certains autres pays européens. Il s'agit pourtant d'un système indispensable, qui permet d'assurer la complète traçabilité des véhicules – et, j'y insiste, des seuls véhicules. Il conviendra d'accroître son financement pour rattraper notre retard et répondre à une demande nouvelle.

Je conclurai en disant quelques mots du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », couramment appelé « CAS Radars ».

En matière de sécurité routière, nous ne parvenons malheureusement pas à faire baisser le nombre de décès sur la route en deçà de cette barre dramatique des 3 000 morts. Nous ne sommes parvenus à passer sous cette barre qu'une seule fois ces dernières années : c'était en 2020, c'est-à-dire l'année du confinement lié à la crise de la covid-19.

Pour faire mieux, il faut davantage de prévention : je pense à une formation qui devrait être dispensée dès le collège. Il faudra trouver les moyens, en lien avec l'éducation nationale et les conseils départementaux, d'anticiper au mieux ces actions de prévention, seul moyen de parvenir à réduire la mortalité routière. De grandes mesures sont nécessaires : dois-je vous rappeler que le dernier grand plan sur la sécurité routière avait été lancé par le président Chirac il y a une vingtaine d'années ? Il est temps de relancer un grand programme de sécurité routière.

Quoiqu'il en soit, les crédits du « CAS Radars » sont en légère progression. Je précise qu'un tiers seulement de cette enveloppe budgétaire revient aux collectivités territoriales, ce qui est dommage, monsieur le ministre, parce que ce sont elles qui financent le plus souvent, et plus généralement, les aménagements en matière de sécurité routière.

La commission des finances vous propose d'adopter l'ensemble des crédits de la mission « Sécurité », car ils permettent de répondre à une véritable attente et aux réels besoins de notre pays. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer les sapeurs-pompiers, les personnels navigants, les formations militaires, les démineurs et les associations agréées de la sécurité civile.

Au-delà des questions budgétaires dont nous discutons aujourd'hui, notre modèle de sécurité civile repose avant tout sur la qualité des femmes et des hommes qui l'animent et l'incarnent au quotidien. C'est d'abord à leur courage, à leur sens de l'engagement et à leur disponibilité de chaque instant que l'on doit la force et la résilience d'un modèle français de la sécurité civile, de nouveau mis à l'épreuve en 2025. En effet, la violence du cyclone Chido qui a dévasté Mayotte ainsi que les mégafeux qui ont ravagé le sud de la France rappellent un impératif : la nécessité pour la sécurité civile de disposer de moyens humains et matériels adaptés pour faire face aux crises.

Pour ce faire, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une dotation de 995 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 860 millions d'euros en crédits de paiement (CP) en faveur du programme « Sécurité civile », ce qui représente une augmentation de 16 % en AE et de 6 % en CP par rapport à 2025.

Cependant, il faut appréhender ce budget de la sécurité civile dans une perspective pluriannuelle.

Sur la période 2023-2026, le montant des CP s'est stabilisé à environ 850 millions d'euros en moyenne, soit un niveau 40 % supérieur à celui qui avait été observé entre 2019 et 2022.

Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, cette augmentation pourrait surprendre ; elle est pourtant logique, et ce au moins pour deux raisons.

Tout d'abord, cette hausse des crédits doit être considérée comme nécessaire si l'on veut sauvegarder et mettre à niveau les moyens capacitateurs, humains et matériels, de la sécurité civile afin de tenir compte de l'extension temporelle et géographique des risques climatiques.

J'en veux pour preuve les travaux du Sénat sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, ou encore sur les inondations survenues en 2023 et en 2024. Ces travaux ont mis en exergue le coût colossal que peut induire le manque de moyens de prévention et d'intervention face à l'intensification des aléas climatiques.

Ensuite, le budget du programme 161 « Sécurité civile » doit être examiné de façon transversale. Les moyens que l'on accorde à la sécurité civile sont en réalité mis au service d'un ensemble de politiques publiques.

Ainsi, le financement par la sécurité civile du matériel indispensable à la sécurisation de la Coupe du monde de rugby ou des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a contribué à matérialiser une part des ambitions publiques en matière sportive.

Autre exemple, notre politique de cohésion et de solidarité nationale vis-à-vis des territoires ultramarins s'est traduite par la mobilisation exceptionnelle de la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie puis à Mayotte, pour un coût dépassant les 130 millions d'euros en 2025.

Le budget de la mission « Sécurités » permet une mise à niveau de nos moyens capacitaires.

Je commencerai par évoquer la question du renouvellement de la flotte aérienne.

En 2025, la France a connu plus de 10 000 départs de feu, dont le mégafeu de l'Aude. En juillet, le sous-dimensionnement de la flotte d'avions bombardiers d'eau disponibles nous a malheureusement conduits à arbitrer entre des demandes simultanées d'opérations dans l'Aude et les Bouches-du-Rhône. Le risque de rupture capacitaire est donc avéré.

Dans ce contexte, j'insisterai sur trois points.

Premièrement, le renouvellement de la flotte d'hélicoptères se poursuit au rythme prévu.

Deuxièmement, le projet de loi de finances pour 2026 consacre la pérennisation des crédits alloués à la location d'aéronefs, à hauteur de 30 millions d'euros.

Troisièmement, l'intensité exceptionnelle de la saison des feux cet été a précipité la décision de commander deux nouveaux canadairs qui seraient livrés d'ici à 2033 – le présent projet de loi de finances prévoit 200 millions d'euros en AE pour financer leur achat.

Cependant, les moyens de la sécurité civile ne se résument pas aux aéronefs. J'en viens donc à un deuxième sujet, celui des pactes capacitaires destinés à renforcer les moyens des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) par l'acquisition de matériels cofinancés par l'État.

À la suite des incendies de 2022, une enveloppe de 150 millions d'euros en AE a été inscrite dans le projet de loi de finances pour 2023, et ce pour mieux faire face aux feux de forêt. Je constate que la promesse est tenue. Le projet de loi de finances pour 2026 consacre ainsi 22 millions d'euros en CP à ces pactes capacitaires, tandis que 120 millions d'euros ont déjà été consommés depuis 2023. En juillet 2025, plus de 300 engins de lutte contre les feux de forêt avaient déjà été livrés dans les services d'incendie et de secours (SIS).

La récurrence des inondations constitue un second défi capacitaire. L'idée de pactes capacitaires pour les inondations a émergé, mais la direction générale de la sécurité civile et de

la gestion des crises (DGSCGC) a privilégié l'investissement dans des moyens nationaux mobilisables dans les différents territoires, en fonction des besoins.

L'efficacité des interventions des acteurs de la sécurité civile repose en outre sur un ensemble de systèmes d'information. À l'occasion du congrès national des sapeurs-pompiers, que j'ai accueilli au Mans, l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a pu procéder à une démonstration de l'outil NexSIS, projet de mutualisation des systèmes d'information des SIS, dont la valeur ajoutée opérationnelle est unanimement reconnue – sans compter que cette plateforme sera incontestablement une source d'économies.

Toutefois, alors que les SIS témoignent d'un enthousiasme certain, j'attire l'attention sur les sous-effectifs de l'agence, une situation qui menace l'avancement du projet, comme le confirme la Cour des comptes dans le rapport qu'elle a publié le 5 décembre.

Enfin, le Beauvau de la sécurité civile a conclu ses travaux au début du mois de septembre en présentant un rapport de synthèse qui compile des propositions de réformes aujourd'hui sujettes à des arbitrages interministériels. Le projet de loi de refondation de la sécurité civile continue donc de se faire attendre, alors que chacun reconnaît que le modèle de financement des SIS est à bout de souffle. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP ainsi que sur des travées du groupe UC.*)

M. le président. La parole est à Mme Muriel Jourda, en remplacement de M. Henri Leroy, rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Isabelle Florennes applaudit également.*)

Mme Muriel Jourda, en remplacement de M. Henri Leroy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviens ce matin en remplacement de notre collègue rapporteur pour avis Henri Leroy, qui ne peut être présent.

Je ne ferai pas durer le suspense plus longtemps, car le temps nous est compté : la commission des lois a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Sécurités ».

Nous formulerais néanmoins deux réserves, que nous avons déjà émises il y a quelques instants et que vous partagez peut-être vous-même, monsieur le ministre...

En premier lieu, nous déplorons le déséquilibre de traitement entre les deux composantes des forces de sécurité intérieure : la police nationale semble en effet extrêmement favorisée par rapport à la gendarmerie nationale. Ce déséquilibre ne se corrige pas ; il s'accentue. Ainsi, 1 000 créations de poste en ETP sont prévues dans la police, contre 400 seulement dans la gendarmerie, ce qui risque d'obérer le déploiement dans les temps du plan de création des 239 nouvelles brigades.

En second lieu, on observe un autre déséquilibre, qui aurait pourtant dû être corrigé par la Lopmi, entre les dépenses de personnel et les dépenses d'investissement. Le rapporteur spécial de la commission des finances, Bruno Belin, s'en est ouvert : il y a des inquiétudes sur les moyens mobiles, ainsi que sur le parc des hélicoptères de la gendarmerie nationale, qui, en l'état, ne pourra pas être remplacé ni même amélioré, alors que cela s'impose.

Sous réserve de ces observations, la commission des lois a estimé que, de manière générale, la trajectoire de la Lopmi était respectée et c'est pourquoi, je le redis, elle a émis un avis

favorable sur l'adoption de ces crédits, qui valent encourageamment à poursuivre dans cette voie. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Françoise Dumont, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des lois a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits du programme 161 relatifs aux moyens nationaux de la sécurité civile, qui connaissent une hausse significative de 16 % en autorisations d'engagement et de 6 % en crédits de paiement.

Ces montants sont à la hauteur de l'urgence en matière de modernisation et de renforcement des capacités opérationnelles de la sécurité civile.

Cette année encore, l'intensité de la saison des feux a en effet illustré la nécessité d'adapter nos moyens de lutte contre les incendies aux défis qu'engendre le changement climatique. En juillet notamment, la concomitance de plusieurs incendies a contraint les forces aériennes et terrestres à opérer de véritables arbitrages stratégiques, attestant, une fois de plus, la réalité de la menace de rupture capacitaire.

En réponse, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit l'acquisition de deux nouveaux avions bombardiers d'eau, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Si les engagements du Président de la République en faveur du renouvellement de la flotte et son extension à seize appareils ne se sont pas encore concrétisés, cette nouvelle commande aura un effet concret sur notre capacité opérationnelle face aux crises.

Ce rajeunissement de notre flotte ne doit néanmoins pas nous faire oublier que des enjeux se posent en matière tant de souveraineté que d'approvisionnement. La longueur des délais et l'incertitude quant à la date effective de réception des avions sont ainsi imputables à la dépendance de la France et de ses voisins européens vis-à-vis d'une seule firme extraeuropéenne. Nous ne pouvons que souhaiter que se poursuive le travail engagé par le ministère et la Commission européenne pour identifier et faire émerger de nouveaux acteurs industriels sur notre territoire.

L'augmentation des crédits est également un signal positif pour la poursuite des chantiers structurants de modernisation de la sécurité civile. Je pense notamment au programme de renouvellement des hélicoptères, prévu par la Lopmi, qui porte déjà ses fruits, puisque le taux de disponibilité des appareils est en hausse depuis deux ans.

Le soutien de l'État à l'investissement des Sdis est également préservé, avec une enveloppe de 22 millions d'euros. Si ce montant est plus faible que les années précédentes, il demeure conforme aux engagements initiaux et ne remet pas en cause les cibles d'acquisition des matériels.

Le budget de la sécurité civile pour 2026 présente donc des garanties rassurantes face à la multiplication et à l'intensification des crises.

Toutefois, il n'élude pas les enjeux de gouvernance et de stratégie de long terme qui se présentent à notre modèle de sécurité civile. Alors que le Beauvau de la sécurité civile a présenté ses conclusions il y a maintenant trois mois, tous les acteurs de la chaîne opérationnelle demeurent ainsi dans l'attente d'une véritable réforme qui permettrait de retrouver

pérennité et stabilité, et de redonner du sens à leur engagement. J'espère que le M. le ministre pourra nous éclairer à ce sujet. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Philippe Paul, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec 158 millions d'euros supplémentaires en crédits de paiement, la gendarmerie nationale voit sa trajectoire budgétaire maintenue, même si le ralentissement est marqué par rapport au précédent budget.

Une très grande partie de cette hausse est absorbée par l'investissement immobilier, dont la relance se confirme avec 104 millions d'euros supplémentaires. Ainsi, 278 millions d'euros seront engagés en crédits de paiement, et plus de 350 millions le seront en autorisations d'engagement. C'est évidemment une très bonne nouvelle, après les alertes émises par le Sénat, et notamment par notre collègue Bruno Belin dans son rapport d'information de 2024, mais la question du rattrapage de ces nombreuses années de sous-investissement n'est pas résolue : rappelons que l'on estime les besoins annuels à 400 millions d'euros.

Autre bonne nouvelle, la possible mise en place d'une nouvelle forme de montage financier pour les constructions de caserne : la location avec option d'achat. Dans ce système, une fois que les coûts de construction sont amortis par le bailleur, la caserne revient en propriété à la gendarmerie.

Une telle formule aurait l'avantage d'enrayer l'inflation du locatif, une pelote qui grossit d'année en année pour atteindre 628 millions d'euros dans le cadre de ce projet de loi de finances. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire à quelle échéance ces travaux aboutiront ? Peut-on espérer un décret dans le courant de l'année 2026 ?

Malheureusement, l'augmentation des crédits affectés à l'investissement immobilier se paie sur les autres postes. À commencer par les moyens mobiles : seuls 600 véhicules légers seront acquis en 2026, soit l'équivalent de 16 % des besoins actuels, qui sont estimés à 3 750 véhicules par an pour éviter un vieillissement du parc automobile. C'est évidemment tout à fait insuffisant.

Concernant les moyens aériens, le constat est analogue : le parc est vieillissant, avec des performances qui baissent et des coûts de maintenance qui augmentent. Les vingt-six hélicoptères de type Écureuil devront être retirés du service entre 2028 et 2030, les EC135 en 2035, alors que seuls seize nouveaux hélicoptères sont attendus dans les prochains mois.

Il est par conséquent impératif d'activer, avant février 2027, la clause ayant pour objet la livraison de vingt-deux hélicoptères H145 complémentaires, prévue par un contrat passé à la fin de 2023 avec Airbus Helicopters. À défaut, les conditions du contrat seront obsolètes et des sections aériennes devront être fermées.

Monsieur le ministre, cela représente une dépense de 355 millions d'euros. Allez-vous engager cette somme avant la date prévue ?

Je terminerai en disant un mot des fusils d'assaut Famas, dont le remplacement est urgent : l'armée cessera d'assurer leur maintenance à compter de 2026. À quelle échéance leur remplacement, dont le coût est estimé à 110 millions d'euros, est-il envisagé ?

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a, sur notre recommandation, émis un avis favorable sur l'adoption des crédits du programme 152 « Gendarmerie nationale », malgré, vous l'aurez compris, de fortes inquiétudes quant au mur d'investissement qui se profile à court terme et malgré les trois interrogations dont je viens de vous faire part. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.* – M. Marc Laménié applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Jérôme Darras, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue corapporteur spécial et moi-même avons choisi, cette année, de consacrer le volet thématique de notre rapport aux outre-mer.

La gendarmerie nationale est notre première et parfois seule force de souveraineté dans les territoires ultramarins, où elle couvre 70 % de la population et 99 % de la superficie. Elle y assume donc un rôle de premier plan, notamment de cheffe de file dans certaines structures interservices comme les antennes de l'Office anti-stupéfiants (Ofast). Elle y a entamé une coopération très poussée avec les forces armées, notamment en Guyane où un état-major commun a été formé dans le cadre de l'opération Harpie contre l'orpaillage illégal. Elle est enfin engagée dans la coopération internationale de proximité avec les pays voisins.

Les outre-mer ont des particularités géographiques très marquées ; ils se caractérisent par une délinquance liée à leur exposition aux flux croissants des trafics internationaux et une récurrence des crises, qu'elles soient sociales, économiques, politiques ou climatiques.

Ces événements ont une influence sur le modèle d'emploi de la gendarmerie, qui a pu se livrer, en Nouvelle-Calédonie notamment, à des engagements d'un niveau quasi militaire. Ils expliquent aussi le poids particulièrement significatif des outre-mer dans son action et son organisation.

Actuellement, environ 4 300 gendarmes sont déployés dans ces territoires, auxquels il faut ajouter, en temps normal, vingt-deux escadrons de gendarmerie mobile qui assurent, outre les renforts en cas de troubles à l'ordre public, des missions de gendarmerie départementale.

Ce système de renfort modulable – jusqu'à trente-deux escadrons se sont déployés au plus fort des troubles en Nouvelle-Calédonie – s'est révélé pertinent pour répondre aux crises, mais il a atteint ses limites. Il n'est pas exagéré de dire que la gendarmerie mobile est éprouvée, ce que reflète le stock très important de congés non pris par les gendarmes.

Ces crises ont un effet d'éviction très important sur les dépenses du programme : le cyclone Chido à Mayotte, ce sont 66 millions d'euros supplémentaires ; les événements en Nouvelle-Calédonie, ce sont 127 millions d'euros en crédits de paiement pour la seule année 2025.

Quant aux moyens matériels, ils sont insuffisants – comme l'a bien expliqué mon collègue Philippe Paul –, mais davantage encore qu'en métropole. Les besoins immobiliers sont estimés par le commandement de la gendarmerie d'outre-mer à pas moins de 900 millions d'euros. Plusieurs sections aériennes ne disposent que d'un seul hélicoptère ; or ces appareils sont de plus en plus fréquemment immobilisés pour maintenance, alors qu'ils sont particulièrement indispensables dans l'environnement ultramarin.

En conclusion, la gendarmerie de l'outre-mer fait face, mais de manière exacerbée, aux mêmes défis qu'en métropole et se trouve souvent en première ligne, au regard des menaces sécuritaires auxquelles la France est confrontée. Il est donc indispensable de donner à la gendarmerie, là-bas comme ailleurs, les moyens suffisants pour remplir ses missions. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et RDSE.* – M. Marc Laménié et Georges Naturel applaudissent également.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Michel Masset. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.* – Mme Olivia Richard et M. Marc Laménié applaudissent également.)

M. Michel Masset. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le périmètre de la mission « Sécurité » inclut la sécurité intérieure, la lutte contre la délinquance, la protection des populations et les capacités de gestion de crise, qui sont autant de politiques essentielles pour notre pays dans un seul budget !

Ces actions fondamentales pour la société sont au cœur des prérogatives de l'État régional. Notre main ne doit donc pas trembler au moment de leur allouer des moyens ambitieux.

Certes, les crédits de la mission sont en augmentation, mais il convient d'entrer dans le détail.

Les hausses de crédits consacrés au programme 176 « Police nationale » et au programme 152 « Gendarmerie nationale » se concentrent sur le schéma d'emploi, en donnant la priorité aux filières investigation et police judiciaire, fortement mobilisées dans la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée.

Toutefois, l'objectif qui figure dans la Lopmi de rééquilibrer les dépenses au profit de l'investissement et du fonctionnement n'est pas toujours atteint.

Or on ne peut pas augmenter les dépenses de personnel sans renforcer nos efforts dans les domaines de l'immobilier, de l'automobile, de la formation et de l'équipement numérique.

Une fois de plus, la police nationale est largement privilégiée par rapport à la gendarmerie en termes de créations de poste. Nous avions pourtant alerté sur les conséquences de l'essor du narcotrafic dans nos territoires ruraux. Car, je vous le rappelle, le combat contre le trafic de drogue ne se gagnera pas seulement dans les grandes villes !

Par ailleurs, le manque de moyens octroyés par l'État dans les zones rurales a un impact sur les finances locales. Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) déployés par les communes pour compenser le désengagement de l'État sont une charge supplémentaire pour celles-ci.

Enfin, je constate qu'une fois encore la question de la formation des policiers et des gendarmes n'est pas prise à bras-le-corps. Le Sénat a déjà alerté sur la faiblesse chronique de la formation initiale : aucune solution pérenne n'a été proposée à ce jour.

J'en viens maintenant à la sécurité civile, et en particulier à nos sapeurs-pompiers.

À cet égard, je souhaite saluer l'adoption en première partie de l'amendement de mon collègue Philippe Grosvallet et du groupe RDSE visant à revaloriser la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA), qui est allouée aux départements pour financer les Sdis.

Mes chers collègues, monsieur le ministre, je vous invite à la plus grande vigilance quant au maintien de cet amendement dans le texte final du projet de loi de finances. Toutefois, si cette disposition était attendue depuis longtemps, personne ne peut croire qu'elle suffira à répondre à la question du manque d'engagement en faveur de nos pompiers et du manque de reconnaissance à leur égard.

Chaque année, nous perdons des effectifs. Quand en prendra-t-on conscience? Faut-il demander un énième rapport qui traînera encore sur nos étagères?

Le programme 161 « Sécurité civile » fait certes l'objet d'une hausse de crédits, mais elle est principalement liée à la commande de deux nouveaux avions bombardiers d'eau. Or il est également nécessaire d'investir dans le matériel quotidien de nos casernes.

Au-delà de cet effort immédiat, le Beauvau de la sécurité civile a mis en évidence la nécessité de trouver un nouveau modèle de financement. Il convient de rappeler que le financement des Sdis, en particulier les coûts de fonctionnement, est supporté par les seuls départements, communes et intercommunalités.

La mutation et l'intensification des risques climatiques nous obligent à adapter notre modèle français de sécurité civile. Puissons-nous le faire de façon concertée et non dans l'urgence!

Un an après le Beauvau de la sécurité civile, nous attendons toujours le projet de loi sur la sécurité civile. Mes chers collègues, sortons des constats et agissons!

Notre groupe ne saurait en l'état apporter un soutien plein et entier aux crédits de cette mission. En effet, leur manque d'ambition est en décalage avec l'importance pour nos concitoyens des actions menées par nos forces de l'ordre et de la sécurité civile.

J'en profite pour saluer toutes ces femmes et tous ces hommes pour leur engagement quotidien, qu'ils soient professionnels ou volontaires, car nous leur devons beaucoup.

Nous appelons à un sursaut : nos débats doivent déboucher sur une réelle revalorisation de ces crédits.

Toutefois, quand bien même ce ne serait pas le cas, le RDSE ne voterait pas contre les crédits de cette mission, compte tenu de la nécessité de les adopter.

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Florennes. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Isabelle Florennes. Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention portera sur trois des quatre programmes composant la mission « Sécurités » : le programme 176 « Police nationale », le programme 152 « Gendarmerie nationale », et le programme 207 « Sécurité et éducation routières ». Je laisse à mon collègue Olivier Bitz le soin d'évoquer le programme 161 « Sécurité civile ».

Avant d'entrer dans le détail de ces crédits, je souhaite rendre hommage au travail des policiers et des gendarmes, qui veillent en permanence sur la sécurité de nos concitoyens.

Leur professionnalisme, leur engagement et leur sens du devoir sont exemplaires, dans un contexte marqué par une violence toujours accrue, à l'image du fléau du narcotrafic.

J'ai également une pensée particulière pour tous les policiers et gendarmes qui ont été blessés ou agressés dans l'exercice de leur mission.

J'en viens maintenant aux moyens que nous devons donner à celles et ceux qui assurent notre sécurité et notre protection.

Comme l'ont relevé les orateurs précédents, les crédits alloués aux forces de l'ordre font l'objet d'une augmentation globale de 2,6 milliards d'euros, ce qui mérite d'être souligné en cette période de fortes contraintes budgétaires.

Nous devons cette mansuétude à la Lopmi du 24 janvier 2023, qui a garanti le maintien du budget du ministère de l'intérieur.

Ainsi, pour 2026, le programme 176 est en hausse de 515 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 427 millions d'euros en crédits de paiement.

En revanche, le programme 152 enregistrera une baisse de 168 millions d'euros en autorisations d'engagement et une augmentation limitée à 200 millions d'euros en crédits de paiement.

Depuis 2009, année du rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur, une disparité budgétaire subsiste. Pour reprendre la remarque du rapporteur pour avis de la commission des lois, notre collègue Henri Leroy, dont je tiens à saluer le travail, il est étonnant que les augmentations annuelles de crédits ne soient pas réparties de manière équitable.

Même si les deux corps rencontrent des difficultés comparables en matière d'équipement et de conditions de travail, la gendarmerie en ressent souvent les effets de manière plus aiguë.

Sur le plan matériel, ces difficultés portent notamment sur le renouvellement du parc de véhicules terrestres et d'hélicoptères, ainsi que sur l'entretien du patrimoine immobilier.

Mais c'est surtout sur le plan humain que les inquiétudes sont les plus vives.

Lors de son audition, le directeur général de la gendarmerie nationale nous a alertés sur la dégradation du moral des troupes, ainsi que sur des problèmes de recrutement. En effet, s'il est prévu de créer 400 ETP en 2026 pour former 58 nouvelles brigades dans le cadre du plan 239 brigades, cela ne suffira pas à résorber le retard que nous avons pris en ne créant aucun poste en 2025. L'objectif final de 3 450 ETP à l'horizon 2027 ne sera donc pas atteint.

Un autre sujet d'inquiétude pour les gendarmes, qui me tient particulièrement à cœur, est celui de la réserve opérationnelle. L'objectif ambitieux de 50 000 réservistes d'ici à 2027 peut être atteint, puisque le seuil de 37 000 vient d'être franchi. Toutefois, faute de crédits suffisants pour les rémunérer, il arrive encore trop souvent que ces réservistes ne puissent pas être déployés en mission.

Pour terminer sur ces deux programmes, je tiens à rappeler l'importance croissante du rôle des collectivités locales en matière de sécurité du quotidien. En quelques années, la police municipale est devenue un acteur essentiel, et nous examinerons au début du mois de février un projet de loi qui renforcera encore son rôle.

Enfin, les crédits du programme 207 « Sécurité et éducation routières » restant stables, les campagnes publiques de sensibilisation pourront se poursuivre, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Des faits divers récents montrent hélas ! combien il est nécessaire de maintenir cet effort. Je fais confiance pour cela à la nouvelle déléguee interministérielle à la sécurité routière, qui a été récemment nommée.

Face aux multiples tentatives de déstabilisation de nos forces de l'ordre, visant à rompre le lien entre celles-ci et les Français – nous en avons encore eu un exemple samedi soir à Lyon lors de la Fête des Lumières –, je tiens à rappeler que les agents obéissent, lorsqu'ils sont en intervention, à des règles strictes, sous le contrôle de leur hiérarchie et des instances d'inspection et de contrôle.

M. le président. Il faut conclure, chère collègue !

Mme Isabelle Florennes. Le Conseil constitutionnel n'a-t-il pas rappelé à plusieurs reprises que remettre en cause le maintien de l'ordre public, c'est remettre en cause l'une des conditions nécessaires à l'exercice des libertés publiques ?

Le groupe Union Centriste votera bien sûr ces crédits. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

M. Marc Laménie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le nombre de rapporteurs spéciaux et pour avis montre l'importance de cette mission « Sécurités », au pluriel.

Dix ans après les attentats du Bataclan, alors que notre pays s'est récemment recueilli en hommage aux victimes, chacun mesure à quel point la menace djihadiste reste présente, diffuse, mais réelle. Le terrorisme islamique n'a pas disparu ; il se transforme et renaît parfois là où on ne l'attend pas.

Dans ce contexte, les forces de sécurité intérieure sont notre première ligne de protection. Elles le sont face au terrorisme, mais aussi face à une autre menace qui s'étend silencieusement et ravage nos territoires : le narcotrafic. L'assassinat récent du frère d'Amine Kessaci nous l'a rappelé avec une brutalité glaçante. Ce fléau touche désormais non seulement des villes moyennes, mais aussi la ruralité.

C'est en ayant à l'esprit ces multiples défis que nous examinons les crédits de la mission « Sécurités » pour 2026. Notre groupe Les Indépendants salue l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui risquent leur vie pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Comme l'ont rappelé les précédents orateurs, nos policiers, nos gendarmes – qui ont un statut de militaire – et nos sapeurs-pompiers méritent infiniment de respect et de reconnaissance.

En ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens, j'associe bien sûr les hommages nationaux rendus chaque année en respect pour les gendarmes, pour la police nationale et aussi pour les sapeurs-pompiers.

Je me félicite que le budget global de la mission progresse : il atteint près de 25 milliards d'euros en crédits de paiement, ce qui correspond à une hausse de 2,6 %. Le groupe Les Indépendants salue cet effort, qui confirme la priorité qui est donnée au régional.

Les finances publiques sont dégradées. Nous devons collectivement en tenir compte, mais nous savons aussi qu'il existe des missions dont la République ne peut s'exonérer. La protection des Français en fait partie.

Pour autant, si ce budget est préservé, sa répartition laisse apparaître des fragilités.

Tout d'abord, les dépenses de personnel dépassent encore 80 % du budget tant de la police que de la gendarmerie. Il s'agit d'un effort considérable. Il est indispensable de donner aux forces des moyens humains, mais cet effort est consenti au prix d'une diminution des crédits disponibles pour l'investissement.

Nos forces de l'ordre ont certes besoin d'effectifs, mais elles ont aussi besoin de véhicules, de bâtiments et de matériel moderne. Or, dans certains domaines, les retards s'accumulent dangereusement.

Je pense en particulier à la situation préoccupante de la gendarmerie. La flotte d'hélicoptères vieillit : vingt-six appareils ont près de 40 ans. Certains ont déjà dû être retirés du service, et les près de 355 millions d'euros indispensables pour les remplacer ne sont pas financés dans ce budget.

Mes chers collègues, comment imaginer que nos gendarmes, en Guyane, en Nouvelle-Calédonie ou à Mayotte, puissent remplir leur mission face au trafic de stupéfiants, aux violences et aux crises locales sans moyens aériens fiables ?

Nous sommes également préoccupés par le renouvellement des véhicules terrestres. Pour la police nationale, l'achat prévu de 2 900 véhicules en 2026 compensera à peine deux années d'acquisitions insuffisantes.

Concernant la gendarmerie, les enveloppes consacrées aux véhicules ont été revues à la baisse, ce qui ne permettra d'acheter que quelques centaines de véhicules, ce qui est très loin du seuil annuel nécessaire à la simple stabilisation du parc. Cette situation met en péril la capacité opérationnelle des unités sur le terrain.

S'agissant des effectifs, le respect de la trajectoire de la Lopmi constitue un point positif. Néanmoins, l'année blanche de 2025 a créé un retard qui ne sera pas comblé à ce rythme, en particulier pour la gendarmerie. J'en profite pour rendre hommage aux gendarmes des Ardennes, ainsi qu'à l'ensemble des réservistes, des cadets de la gendarmerie et des jeunes sapeurs-pompiers.

La filière investigation souffre d'un manque d'effectifs. Les 700 postes supplémentaires annoncés ne permettront qu'un rattrapage partiel, alors même que les stocks de procédures augmentent et que la criminalité organisée se structure plus vite que notre réponse judiciaire. Sans un investissement durable dans la police judiciaire, nous courons le risque de constater les infractions sans être en mesure d'en appréhender les auteurs.

Notre groupe le redit ici, les nécessaires baisses des dépenses publiques doivent intervenir partout ailleurs que dans le régional, car il s'agit du cœur de l'action de l'État, sous l'autorité de M. le ministre et des représentants de l'État en métropole et en outre-mer.

À présent, l'objectif de créations de poste à l'horizon 2027 prévu par la Lopmi apparaît compromis. Nos concitoyens voient leurs centres-villes changer. Depuis 2010, les atteintes aux personnes ont augmenté de plus de 45 % et les réseaux de stupéfiants se professionnalisent. Ils demandent légitimement la présence de policiers et de gendarmes.

Les violences du quotidien, les violences intrafamiliales, les tensions qui peuvent dégénérer, comme en Nouvelle-Calédonie l'an passé, montrent que la préservation de l'ordre public nécessite un travail constant.

Notre groupe considère qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité et votera les crédits de cette mission indispensable à notre pays. (*Applaudissements sur les travées des groupes INDEP et RDSE ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Bellurot. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Nadine Bellurot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à apporter tout mon soutien aux forces de l'ordre et à condamner les slogans anti-police qui ont été scandés à Lyon. La police est là pour nous protéger, et non pas pour tuer !

M. Olivier Paccaud. Très bien !

Mme Nadine Bellurot. Nous examinons aujourd'hui les crédits de la mission « Sécurité » et je veux saluer le travail de nos rapporteurs.

Malgré le contexte budgétaire considérablement dégradé, il demeurait crucial de préserver nos forces de sécurité intérieure des restrictions.

Le budget de la mission respecte pour l'essentiel la trajectoire de la Lopmi, même si nous pouvons tous regretter que l'augmentation soit moindre que par le passé.

De même, nous sommes en droit de nous interroger sur les différences de dynamique observées chaque année entre les crédits de la police et ceux de la gendarmerie.

La préservation de nos forces de l'ordre est une absolue nécessité dans le contexte actuel. Je rappelle tout de même que, sur 100 euros de dépenses publiques, seuls 2,20 euros sont consacrés aux forces de l'ordre. Pourtant, les Français attendent des réponses fermes pour enrayer le narcotrafic, les incivilités du quotidien et l'augmentation de la violence en général, qui est le fait d'individus de plus en plus jeunes et de plus en plus violents.

Les atteintes aux personnes ont progressé de plus de 45 % depuis 2010, tandis que le total des crimes et délits enregistrés a augmenté de 5,2 %. La criminalité organisée se professionnalise et ses réseaux se complexifient. (*Mme Nathalie Goulet acquiesce.*) Le terrorisme est toujours une menace.

Les propositions de loi récemment adoptées sur le narcotrafic et sur la lutte contre le blanchiment d'argent dotent les forces de sécurité d'outils juridiques nécessaires, mais il nous faut dégager des moyens importants pour garantir leur pleine efficacité.

L'exécution 2025 a été particulièrement tendue. Par exemple, la gendarmerie nationale s'est vu forcer d'interrompre le recours aux réservistes faute de financements disponibles. À cet égard, je soutiens l'amendement de Jean-François Husson, que j'ai cosigné, visant à apporter sans délai une réponse opérationnelle au déploiement de 239 brigades sur l'ensemble du territoire, dont deux dans l'Indre.

Nous devrons toutefois veiller à ce que les engagements qui ont été pris en matière d'investissement soient tenus.

La gendarmerie bénéficiera de 400 créations de poste, mais un rattrapage massif devra intervenir pour tenir l'objectif final fixé dans la Lopmi, à savoir 3 450 postes créés d'ici à 2027.

La police nationale pourra compter sur 1 000 ETP supplémentaires. Là aussi, nous avions pris du retard en 2025, compromettant ainsi la réalisation de nos objectifs en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et contre

la criminalité organisée. Monsieur le ministre, je connais votre engagement sur ces sujets prioritaires et je souhaite saluer le rattrapage significatif qui est effectué en 2026.

Ces renforts seront les bienvenus, puisque la filière investigation est notoirement en souffrance, comme nous l'avons rappelé, mon ancien collègue Jérôme Durain et moi-même, dans les rapports que nous avons produits sur la police judiciaire dans le cadre de la réforme de la police nationale. Un chiffre suffit pour l'illustrer : 3,5 millions de procédures sont en cours.

La filière investigation peine à attirer les profils, du fait notamment de conditions de travail défavorables, qui lui sont propres. Pour être sûres de ne pas l'intégrer, de jeunes recrues vont jusqu'à rendre des copies blanches à l'examen, car cela impliquerait d'assumer plus d'heures et plus de responsabilités, et de se confronter à une procédure pénale de plus en plus complexe, sans obtenir une reconnaissance suffisante, qui se traduise sur les fiches de paie.

La filière investigation appelle donc à une revalorisation, et à la réouverture d'un concours spécifique à la filière police judiciaire. Nous le savons, il nous faut des enquêteurs de plus en plus spécialisés, notamment en matière économique et financière. Peut-être pourrions-nous créer une direction générale de la police judiciaire, sur le même modèle que la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

Monsieur le ministre, vous avez annoncé un plan investigation pour relancer la filière, à la suite de la remise à Bruno Retailleau du rapport de la direction générale de la police nationale (DGPN). Les besoins pour l'investigation sont chiffrés à 1 000 ETP supplémentaires, pour un coût estimé à 139 millions d'euros. Pouvez-vous nous en dire un peu plus aujourd'hui ?

Je conclurai mon intervention en saluant l'engagement sans faille de nos pompiers professionnels, mais aussi de nos pompiers volontaires – avec un clin d'œil pour ceux de l'Indre.

Je veux rappeler les besoins financiers croissants des Sdis face à la multiplication des risques. Dans mon département, plus de 13 000 interventions ont été recensées en 2025. Et ce chiffre est destiné à croître, le risque de crise étant désormais permanent.

Ce financement est soutenu en très grande partie par les conseils départementaux, mais aussi par les communes. À cet égard, je me félicite que nous ayons adopté il y a quelques jours un amendement tendant à augmenter la taxe spéciale sur les conventions d'assurances au profit des Sdis. Je suis d'autant plus heureuse qu'il ait été adopté que je l'avais moi-même défendu l'année dernière dans cet hémicycle.

Enfin, je veux alerter une nouvelle fois sur la mise en conformité de la France avec la directive européenne sur le temps de travail, qui menace l'activité des sapeurs-pompiers volontaires. Notre modèle de sécurité civile s'appuyant à plus de 80 % sur le volontariat, il convient de le protéger et de le promouvoir, ce qui implique de continuer de s'opposer à cette directive.

Par ailleurs, je répète qu'il revient à l'État de reprendre à sa charge les carences ambulancières. En effet, le coût de cette politique de santé publique est actuellement assumé par les collectivités.

Ces différents appels ayant été lancés, le groupe Les Républicains votera évidemment les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – M. Marc Laménié applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi.

M. Thani Mohamed Soilihi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2026 consacre près de 26 milliards d'euros à la mission « Sécurité », soit une progression maîtrisée de 2,7 % par rapport à l'an dernier.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint. Pourtant, la Nation fait ici le choix clair de maintenir la sécurité des Français au rang de ses priorités absolues. Nous abordons en effet la quatrième année de mise en œuvre de la Lopmi, qui a engagé un effort inédit de transformation de nos forces de sécurité intérieure.

Après une période où les investissements ont été particulièrement soutenus, nous entrons désormais dans une phase de consolidation. Il ne s'agit plus tant d'ouvrir de nouveaux chantiers que de faire en sorte que les réformes engagées produisent pleinement leurs effets.

Pour 2026, près de 8 milliards d'euros seront consacrés à la masse salariale. La police nationale bénéficiera de la création de 1 000 emplois supplémentaires, prioritairement destinés à l'investigation, à la lutte contre l'immigration clandestine et au contrôle aux frontières.

Ces renforts répondront à des besoins opérationnels bien identifiés, et ils s'accompagneront de la montée en puissance de la réserve opérationnelle, qui constitue un outil précieux pour renforcer la présence sur la voie publique et améliorer la réactivité des forces de l'ordre.

Je me réjouis également que la lutte contre les trafics et la criminalité organisée soit érigée comme une priorité. Cette orientation va dans le sens des avancées techniques et juridiques que nous avons votées dans le cadre de la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic de nos ex-collègue Jérôme Durain et collègue Étienne Blanc.

Nos services spécialisés, déjà pleinement mobilisés, doivent pouvoir s'appuyer sur ces outils pour frapper au cœur les réseaux qui minent nos territoires et entraver durablement leurs capacités d'action.

Toutefois, mes chers collègues, l'examen des crédits de cette mission révèle aussi quelques fragilités, en particulier en ce qui concerne la gendarmerie nationale.

Si le schéma d'emploi est certes positif, il peine à compenser les carences matérielles qui sont encore trop souvent constatées sur le terrain. Le directeur général de la gendarmerie nationale, le général Hubert Bonneau, l'a rappelé : ces quatre dernières années, seuls 5 000 véhicules ont pu être acquis, alors que 15 000 auraient été nécessaires.

En outre, la dynamique de création de brigades, pourtant essentielle pour nombre de territoires ruraux ou ultramarins, a été mise en pause en 2025.

À cela s'ajoute un problème structurel majeur : l'immobilier. Sur près de 3 700 brigades, seules 649 appartiennent au parc domanial. Concrètement, cela signifie que 77 % des crédits immobiliers du budget 2026 seront absorbés par le paiement des loyers, dans un contexte de crise du logement

qui fait mécaniquement grimper ces dépenses. Cette inflation empêche parfois la création ou l'installation de nouvelles brigades.

Dans ce contexte, je veux néanmoins saluer l'effort significatif consenti pour soutenir plusieurs opérations structurantes.

La reconstruction ou la réhabilitation des casernes en Guadeloupe, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie et à La Réunion constitue une avancée notable pour améliorer les conditions de vie et de travail de nos gendarmes dans les territoires d'outre-mer.

À cet égard, je remercie le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères Jérôme Darras d'avoir consacré le volet thématique de son rapport aux outre-mer. Il est important d'en parler ici devant la représentation nationale.

À moyens constants, les actions de sécurité routière pourront se poursuivre dans l'objectif de réduire durablement le nombre de tués et de blessés sur nos routes.

À ce sujet, mes chères collègues, j'appelle votre attention sur la situation inquiétante dans les territoires d'outre-mer, où les chiffres restent préoccupants : les accidents de la route ont causé 160 décès en 2024, contre 135 en 2023, soit une augmentation de 18,5 %.

Cette hausse, lourde de conséquences humaines, doit être considérée avec le plus grand sérieux. Usagers comme pouvoirs publics doivent se mobiliser pleinement pour inverser cette tendance et enrayer une mortalité qui détruit des familles et des territoires déjà durement éprouvés.

Enfin, je souhaite souligner l'augmentation de 6,3 % des crédits destinés à la sécurité civile.

Notre modèle est aujourd'hui confronté à l'accélération des aléas climatiques. Je pense avant tout au cyclone Chido, qui a ravagé Mayotte en 2024 et laissé derrière lui un territoire meurtri, mais aussi au mégafeu dans l'Aude, ou encore à la tempête Benjamin, qui a récemment causé un mort et plusieurs blessés.

Face à cette intensification des épisodes climatiques extrêmes, les moyens doivent suivre. Le budget 2026 renforcera la flotte aérienne, en permettant d'acquérir deux nouveaux canadiens et huit hélicoptères H145. Il prévoit également une montée en puissance du 4^e régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (Risc) de Libourne, qui comptera 163 militaires à la fin de 2025 et 30 de plus en 2026.

Il s'agit d'un investissement indispensable pour protéger nos compatriotes et soutenir les forces de sécurité civile qui, chaque jour, interviennent au péril de leur vie.

Les crédits de la mission « Sécurité » pour 2026 traduisent la volonté de consolider les réformes engagées, d'accompagner nos forces au plus près de leurs besoins, et de continuer de faire de la protection des Français une exigence cardinale de l'action publique.

Notre groupe, convaincu de l'importance de cet effort maîtrisé, mais ambitieux, votera ces crédits. (*Applaudissements au banc des commissions. – M. Marc Laménié applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Audrey Linkenheld. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – M. Guy Benarroche applaudit également.*)

Mme Audrey Linkenheld. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons la mission « Sécurités », dont chacun mesure évidemment l'importance, tant le besoin est fort, dans l'Hexagone comme dans les outre-mer, de protection, de confiance et de présence des forces intérieures, auxquelles je veux à mon tour rendre hommage ce matin.

Comme je l'ai indiqué lors de l'examen des crédits en commission des lois, pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, s'opposer à ce budget n'aurait que peu de sens dans la mesure où nous partageons plusieurs des constats qui y sont dressés et où nous reconnaissions les efforts consentis. En effet, nous sommes globalement en phase avec le diagnostic posé par les rapporteurs pour avis, en particulier Henri Leroy et Jérôme Darras.

Dans le contexte budgétaire difficile, comment ne pas souligner la hausse, même modeste, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ? Surtout, comment ne pas saluer les 1 000 emplois supplémentaires octroyés à la police et les 400 octroyés à la gendarmerie ?

Pour autant, si ces chiffres se rapprochent de la trajectoire financière de la Lopmi, l'objectif final a peu de chances d'être atteint au regard des retards accumulés, en particulier en fonctionnement et en investissement.

Nous restons en dessous du niveau des effectifs de 2007, avant la révision générale des politiques publiques. Or les défis en matière de sécurité se sont multipliés en vingt ans : les menaces terroristes, la cybercriminalité et le narcotrafic se sont ajoutés aux violences sexuelles et sexistes et, malheureusement, à toutes les violences du quotidien.

Des effectifs supplémentaires seraient encore nécessaires pour mettre fin à la sous-dotation des compagnies afin que nos forces de sécurité intérieure puissent répondre à l'intégralité des besoins qui remontent du terrain, qu'ils soient exprimés par les policiers et les gendarmes eux-mêmes, par les élus locaux, ou encore par nos concitoyens.

À cet égard, comme les rapporteurs spéciaux et pour avis, nous ne pouvons que regretter le contraste entre la dotation de la police et celle de la gendarmerie. Les crédits de la gendarmerie sont globalement en décalage avec les besoins, tant du point de vue des moyens opérationnels que du point de vue des effectifs, malgré le ratrappage tardif que constitue la création de 58 nouvelles brigades dans le cadre du plan 239 brigades.

Par ailleurs, il est dommage de constater que la dette grise continue de s'accumuler à cause du manque d'investissement dans les casernes et de la part croissante des loyers dans le budget immobilier depuis que les locations sont privilégiées par rapport à la détention patrimoniale. Sur cette question, un changement d'orientation serait souhaitable.

Comme je l'ai dit, la question des moyens de fonctionnement et d'investissement se pose. C'est un enjeu d'efficacité important pour nos gendarmes et nos policiers, mais aussi un élément d'attractivité et de fidélisation dans ces métiers essentiels.

Quand sont vieillissants ou inadaptés les voitures, les motos, les hélicoptères, les armes, les casernes, les bureaux, le matériel informatique ou les outils numériques, les conditions de travail en pâtissent forcément, de même que la manière dont on accueille les citoyens et les victimes.

Dans cette mission budgétaire, des progrès sont donc possibles et espérés, y compris pour la police judiciaire. Indéniablement, un geste est fait, et il était attendu depuis

longtemps, y compris dans les récents rapports de nos ex-collègue Jérôme Durain et collègue Nadine Bellurot. Mais cet effort n'est pas suffisant pour résorber le stock énorme de procédures en souffrance, puisqu'il manquerait 2 500 enquêteurs en France, d'après les représentants des personnels que nous avons auditionnés. Nous présenterons donc des amendements pour aller plus loin sur la filière judiciaire, pour mieux mesurer, élucider et démanteler.

L'investigation est au cœur de la lutte contre la délinquance et la criminalité du haut du spectre dans les affaires sophistiquées de drogues, financières ou en lien avec d'autres trafics.

À l'autre bout du spectre, nous défendrons également un amendement pour rééquilibrer les emplois en faveur de la sécurité du quotidien.

Comment ne pas s'étonner que la police aux frontières, qui s'intéresse d'abord aux étrangers, voie ses effectifs augmenter, quand la police chargée de l'ordre public et de la sécurité publique voit dans le même temps ses effectifs diminuer ? C'est là un drôle de symbole : certains ici approuvent peut-être un tel choix politique, mais, de notre côté, nous voulons revenir dessus. Car la sécurité, ce sont des hommes et des femmes présents sur le terrain, visibles dans la rue, capables de prévenir les violences, de recueillir la parole et d'assurer le lien police-population. Sur ce dernier aspect, nous avons aussi des propositions à faire.

Enfin, parce que les métiers de la sécurité évoluent vite, et dans l'intérêt des agents qui les exercent comme des victimes qu'ils accompagnent, nous souhaitons pousser encore certains moyens pour les enquêtes et l'accueil, en particulier face aux violences sexistes et sexuelles, contre les adultes comme contre les enfants, dans le monde réel comme virtuel.

Contrairement aux apparences et à ce que pourraient laisser croire les gages dans nos amendements, nous ne voulons évidemment pas « déshabiller » la gendarmerie au profit de la police ou mieux doter la sécurité intérieure au détriment de la sécurité routière. D'ailleurs, dans le droit fil des vingt postes supplémentaires d'inspecteur du permis de conduire que notre groupe a fait voter samedi matin, nous vous suggérons davantage de formations associées.

Mes chers collègues, ainsi que nous l'avons montré au moment du vote de la Lopmi, puis, récemment, avec la proposition de loi sur le narcotrafic, nous ne sommes ni dans le déni des réalités en matière de sécurité ni dans le déni des efforts faits. Nous sommes dans l'exigence, parce que la sécurité est un droit fondamental, mais complexe à appréhender, qui implique des moyens, des indicateurs, de la transparence, de l'efficacité.

Le vote du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain sur les crédits de cette mission budgétaire ne sera pas défavorable. Mais nous tiendrons compte des évolutions encore possibles dans la discussion, notamment *via* nos amendements. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – MM. Michel Masset et Marc Laménie applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Ian Brossat.

M. Ian Brossat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui les crédits de la mission « Sécurités », un budget essentiel pour protéger nos concitoyennes et nos concitoyens. Et pourtant, ce qui nous est présenté est bien loin d'être à la hauteur des défis auxquels notre pays est confronté.

Je souhaite d'abord évoquer la sécurité civile. Les chiffres pourraient, au premier regard, sembler encourageants : une hausse de 15 % en autorisations d'engagement et de 6 % en crédits de paiement. Mais cette augmentation ne fait que

traduire tardivement et très partiellement les annonces du Président de la République en 2022. Ne vous y trompez pas, nous sommes loin de l'investissement nécessaire. Le Président de la République avait promis seize canadairs d'ici à 2027 ; dans ce budget, seuls deux avions bombardiers d'eau apparaissent. C'est très insuffisant au regard de l'urgence.

Pourtant, nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer la réalité. Les mégafeux se multiplient, deviennent plus intenses chaque année et mettent nos capacités de réponse au bord de la rupture. Chaque été, les incendies gagnent en intensité. Chaque année, les épisodes climatiques extrêmes se multiplient. Et chaque fois, nos moyens peinent à suivre.

Nous savons d'ailleurs désormais que la promesse du Président de la République ne sera pas tenue : l'échéance est repoussée de six ans, et le renouvellement intégral de la flotte n'est plus d'actualité. Si le Président de la République aime se voir en sauveur, ses renoncements budgétaires, eux, exposent nos concitoyens à un risque réel.

À ce titre, le rapport du Beauvau de la sécurité civile, publié au mois de septembre dernier, est clair. L'écrasante majorité des acteurs demandent un engagement beaucoup plus fort de l'État. Ils réclament de la cohérence, de la prévisibilité, des moyens pérennes. Ils attendent une stratégie nationale.

Pendant ce temps, les services départementaux d'incendie et de secours sont à bout de souffle. Les associations de sécurité civile survivent avec des moyens bien souvent dérisoires. Et pourtant, aucune proposition sérieuse ne figure dans ce programme : pas d'augmentation significative des financements pour les Sdis, pas de fonds national de péréquation pour les départements les plus exposés. Ce renoncement est lourd de conséquences.

Quant aux crédits de la police et de la gendarmerie, ils poursuivent leur expansion, mais pas toujours dans la bonne direction. La part destinée à la police judiciaire est largement insuffisante. Il manque encore 2 500 enquêteurs. Et la police de proximité, celle du quotidien, est la grande oubliée. Ses effectifs sont diminués de vingt-trois ETP pour 2026, ses missions délaissées. Je ne peux que regretter ce choix politique.

Pourtant, la police de proximité a un double avantage. Elle rétablit la confiance entre la population et l'État, et elle contribue à restaurer un climat de sécurité pour nos concitoyennes et nos concitoyens. C'est cette confiance, qui, je le rappelle, est parfois aujourd'hui endommagée.

Le tout-répressif ne mène nulle part ; il alimente les tensions sans résoudre les problèmes de fond. C'est une impasse, et les chiffres de l'inflation répressive le démontrent.

J'aimerais enfin dire un mot de l'orientation préoccupante de votre politique migratoire. Vous affichez dans les documents budgétaires que la priorité en matière d'emploi reste mise sur le contrôle de nos frontières et la lutte contre l'immigration irrégulière. En ce sens, la police aux frontières voit ses effectifs augmenter de 288 ETP. Il est établi un lien implicite et persistant entre immigration et insécurité. Or ce lien est erroné et dangereux.

La sécurité civile devrait être notre première ligne de protection ; au lieu de cela, elle reste sous-financée. Ce n'est pas seulement une faute budgétaire : c'est une faute politique. Nous devons par ailleurs reconstruire de toute urgence – je l'ai dit – le lien social et la confiance entre la police et la population. Sortons de l'impasse du tout-répressif.

Pour toutes ces raisons, le groupe CRCE-K ne votera pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K ainsi que sur des travées des groupes SER et GEST.*)

M. le président. La parole est à Mme Mélanie Vogel. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST et sur des travées du groupe SER.*)

Mme Mélanie Vogel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2026 présente pour la mission « Sécurité » un budget en légère hausse qui, pour l'essentiel, suit la trajectoire définie dans le cadre de la Lopmi et est, de manière assez positive, relativement épargné par la politique d'austérité du Gouvernement.

Nous saluons l'augmentation des effectifs, avec la création de 1 000 postes supplémentaires dans la police, dont 70 % d'officiers de police judiciaire, et de 400 postes dans la gendarmerie. Même si ces recrutements ne suffiront pas à compenser la réduction d'effectifs des deux dernières années, ils sont – vous le savez – essentiels pour améliorer le traitement des enquêtes et pour renforcer les luttes contre le narcotrafic, dont l'ampleur et les conséquences croissent tragiquement.

Pour autant, nous regrettions qu'une part importante de ces nouveaux postes soient fléchés vers le contrôle aux frontières, alors que les besoins sont criants pour développer la police de proximité, pour mieux former à la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles – nous le savons, ce sont les violences intrafamiliales et sexuelles qui augmentent le plus en France –, pour recouvrer une spécialisation des filières mises à mal par la réforme de la Lopmi, pour lutter contre le narcotrafic ou pour améliorer les conditions de travail du personnel de gendarmerie.

De fait, en plus du besoin d'investissement et d'équipements, il nous faut enfin prendre au sérieux la souffrance au travail qui persiste chez nos forces de l'ordre, avec un taux encore très élevé de suicides tragiques et intolérables. Ces difficultés ont des effets délétères tant pour les agents eux-mêmes – c'est évident – que pour le maintien de l'ordre, réalisé dans des conditions dégradées.

Nous ne cessons de le rappeler depuis des années, le lien entre la population et la police est abîmé, d'un côté comme de l'autre. La politique actuelle, qui est centrée sur le chiffre, épouse les agents et n'a pas toujours de pertinence en termes d'efficacité. Des contrôles discriminatoires, des violences parfois volontaires et à rebours de la mission de police, comme on l'a vu et redécouvert pendant les manifestations de Sainte-Soline ou à Paris avec les brigades de répression de l'action violente motorisées (Brav-M), minent durablement le lien avec la population. Ce lien indispensable, il faut le réparer avec des moyens adéquats.

Concernant la sécurité civile, nous nous félicitons de la hausse des moyens. Elle permettra d'investir dans de nouveaux avions bombardiers d'eau et hélicoptères nécessaires pour prévenir les feux, qui ne cesseront de se multiplier avec le dérèglement climatique.

Vous le comprendrez toutefois, nous rappelons que cet engagement de l'État reste insuffisant pour financer les Sdis, pour soutenir les associations de sécurité civile et pour engager une réflexion sur les questions d'assurabilité face aux risques climatiques. Le domaine de la sécurité civile requiert une stratégie de long terme pour anticiper la dotation en équipements, les formations et, surtout, la prévention des crises.

Le vote du Sénat en faveur de l'augmentation de la TSCA a été un signal positif.

M. Grégoire Blanc. Tout à fait!

Mme Mélanie Vogel. Renforcer les moyens est nécessaire. Mais ce renforcement sera vain si nous ne faisons pas assez dès maintenant pour réduire à la source les catastrophes naturelles, les mégafeux, les inondations et pour éviter qu'ils ne se multiplient encore et encore sous le coup du réchauffement climatique.

Et cette logique de prévention doit s'appliquer à tous les domaines : investir dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations pour prévenir les violences et l'alimentation, entre autres, du narcotrafic et de la délinquance ; soutenir la santé mentale et la formation de nos forces de l'ordre pour améliorer la prise en charge des victimes, pour mettre fin aux débordements et pour apaiser les relations ; redéployer les personnels pour retrouver un lien de confiance grâce à des équipes qui connaissent les territoires sur lesquels elles interviennent, leurs enjeux, leur population, et qui peuvent apporter des solutions adaptées, vouées à faire diminuer sur le long terme des insécurités auxquelles la répression seule n'apporte pas de solution durable.

Au regard des efforts budgétaires réalisés, nous ne voterons pas contre ce budget. Mais nous appelons à une prise de conscience collective : les choix globaux décidés actuellement orientent la politique de sécurité vers la réaction plutôt que vers la prévention de long terme.

Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur l'adoption de ces crédits, tout en appelant à un débat approfondi sur des priorités structurelles nécessaires à la protection de nos concitoyens et de nos libertés publiques. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST et sur des travées du groupe SER.*)

(*Mme Sylvie Robert remplace M. Xavier Iacovelli au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE ROBERT vice-présidente

Mme la présidente. La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui une mission absolument centrale pour la vie quotidienne de nos concitoyens : le budget de la sécurité. Nous saluons d'abord la légère hausse des crédits alloués. Les besoins sont immenses ; chacun le sait ici. Mais force est de constater que, sous la majorité actuelle, si les budgets augmentent, l'insécurité aussi !

Les chiffres du ministère de l'intérieur sont sans appel. Depuis 2016, aucun indicateur de délinquance n'a reculé. Nos compatriotes doivent connaître la réalité de la France de 2025. Chaque jour, ce sont trois homicides, douze tentatives et près de 600 cambriolages. Voilà le bilan !

Cette insécurité, qui n'est plus depuis longtemps un simple sentiment, touche désormais tous les territoires. Hier encore, des fusillades ont éclaté en plein cœur de Rennes. Et dans ma ville de Denain, le 23 novembre dernier, une violente rixe a éclaté. Trois jeunes alcoolisés se sont introduits chez un voisin après avoir brisé une fenêtre. La bagarre a dégénéré, des coups de feu ont été tirés, heureusement sans blessé. Les suspects ont été interpellés et deux mis en examen pour violences avec armes et violation de domicile. Remercions encore une fois ici les forces de l'ordre.

Jadis, ces scènes faisaient la une dans les grandes métropoles. Aujourd'hui, elles surviennent dans nos petites communes, dans nos campagnes, dans les territoires ruraux, qui connaissent eux aussi désormais une montée des violences, des atteintes aux biens et des agressions gratuites.

La sécurité, ce n'est pas seulement la police et la gendarmerie, mais celles-ci en constituent le cœur battant. Ce sont aussi les services de secours et les associations agréées de sécurité civile, parfois contraints d'agir avec des moyens insuffisants, financés par nos collectivités. Je pense bien évidemment aux services départementaux d'incendie et de secours, à nos pompiers, à ces femmes et à ces hommes qui interviennent les premiers face au danger. C'est pourquoi nous proposerons dans des amendements l'acquisition de nouveaux canadairs, ainsi que la création d'un fonds d'intervention d'urgence consacré aux services départementaux d'incendie et de secours, activable lors de crises majeures, afin de soulager les départements les plus touchés – certains ont été évoqués ici.

Face aux crises climatiques, désormais récurrentes, nous devons armer davantage notre sécurité civile et respecter d'ailleurs les engagements du Président de la République, qui, une fois encore, ne furent que des mots. Que ce soit sur notre économie, sur notre diplomatie, sur nos frontières ou sur la sécurité, le bilan du macronisme se résume en un seul adjectif : triste !

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Bitz. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. Olivier Bitz. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de l'examen des crédits de la mission « Sécurité », j'aborderai plus spécialement ceux qui sont consacrés à la sécurité civile.

J'observe d'abord que la structure budgétaire ne nous permet pas de saisir l'ensemble des moyens publics consacrés à cette politique si importante pour nos concitoyens, puisque nous parlons quasi exclusivement des moyens nationaux ce matin. J'espère que le projet de loi, annoncé pour le début d'année, pour tirer les conclusions du Beauvau de la sécurité civile nous permettra d'appréhender globalement le sujet et de conforter notre modèle, fondé principalement sur le volontariat.

Aujourd'hui, je souhaiterais avant tout me féliciter de la fin de ce qui a été, en 2025, une véritable année blanche, d'un point de vue budgétaire, pour la sécurité civile. Alors même que les risques et les menaces augmentent à la fois dans le temps et dans l'espace, ce gel des investissements en 2025 n'était pas tenable dans le temps.

Ainsi, la reprise de la montée en charge de la quatrième unité de sécurité civile est à saluer, même si la trajectoire, avec la création de trente postes pour cette quatrième unité en 2026, n'est pas tout à fait celle qui avait été initialement envisagée. La création d'une quatrième unité n'a de sens que si l'effectif du régiment est complet ; sinon, on aurait mieux fait de créer des compagnies d'intervention supplémentaires dans les unités existantes de Brignoles ou de Nogent-le-Rotrou, ce qui nous aurait épargné des investissements immobiliers importants.

Autre élément de satisfaction, l'inscription des crédits pour la commande de deux canadairs supplémentaires, ce qui portera à terme notre flotte à seize aéronefs de ce type.

C'est surtout la relance de la chaîne de production par De Havilland qu'il faut aujourd'hui souligner, grâce à une approche européenne des besoins.

J'exprimerai néanmoins deux points de vigilance.

D'une part, monsieur le ministre, nous sommes toujours dans l'attente de la définition d'une véritable stratégie pour nos moyens aériens. Des travaux de la Cour des comptes, en 2022, si ma mémoire est bonne, pointaient cette absence de vision stratégique à moyen terme et à long terme. Nous en avons plus que jamais besoin. Aujourd'hui, les moyens aériens, c'est, certes, ce que l'État possède, mais c'est aussi maintenant ce qu'il loue de plus en plus et ce que les Sdis font de leur côté. Il y a donc une multiplication à la fois de moyens et de donneurs d'ordres, en tout cas de commandes d'un point de vue administratif et financier. À mon avis, cela nuit au dispositif général.

D'autre part – c'est pour moi le point de vigilance le plus important –, la Lopmi avait, je le rappelle, envisagé 40 millions d'euros pour aménager la base aérienne de Nîmes, afin d'accueillir les nouveaux aéronefs, de permettre leur entretien dans des conditions correctes et aussi de mettre les appareils à l'abri en toutes circonstances, sachant qu'ils sont en ce moment remisés à l'extérieur.

Mme la présidente. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Olivier Bitz. Je conclus en soulignant que les quatre canadairs supplémentaires – les deux qui sont prévus pour l'année prochaine vont s'ajouter aux deux autres – nécessitent des moyens supplémentaires. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – MM. Bruno Belin, rapporteur spécial, et Marc Laménie applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Marie-Do Aeschlimann. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que nous examinons aujourd'hui la mission « Sécurité » du projet de loi de finances pour 2026, qu'il me soit permis de saluer l'engagement exceptionnel de nos forces de sécurité, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers. Au péril de leur vie, ils sécurisent, protègent et sauvent. Ils ont notre entière reconnaissance.

Avec près de 25 milliards d'euros en crédits de paiement, la mission « Sécurité » affiche une hausse de 2,6 % par rapport au budget pour 2025. La police et la gendarmerie nationales voient ainsi leurs moyens augmenter. C'est un signal positif, qui ne doit pas être minoré dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Mais l'effort est-il suffisant face à l'ampleur des défis sécuritaires ? L'essentiel de la hausse est absorbé par la masse salariale, qui représente près de 75 % des crédits.

Sur le papier, la trajectoire de la Lopmi est respectée, avec 1 600 ETP créés, dont 1 000 pour la police et 400 pour la gendarmerie. L'objectif de 7 412 créations de poste d'ici à 2027 apparaît toutefois compromis, monsieur le ministre. Cela réduit d'autant les marges pour des investissements pourtant indispensables : véhicules, armements modernes et en nombre suffisant et, surtout, renouvellement des hélicoptères – cela a été dit.

À cet égard, la situation de la gendarmerie est particulièrement préoccupante. La flotte d'hélicoptères Écureuil, composée de vingt-six appareils âgés de près de 40 ans, devra être renouvelée d'ici à 2030. Nos collègues rapporteurs

Bruno Belin et Henri Leroy ont souligné le caractère alarmant de la situation. Il manquerait 355 millions d'euros pour financer cette flotte, exposant certains territoires, notamment ultramarins, à un risque réel de rupture capacitaire.

Plus globalement, les moyens de la police nationale et de la gendarmerie restent insuffisants face aux difficultés que nous constatons chaque jour : commissariats en sous-effectif, brigades rurales sous pression, maillage territorial fragilisé, etc. Nos concitoyens en subissent les conséquences, et, dans cet hémicycle, nous n'avons de cesse de vous alerter sur de telles difficultés.

Ces faiblesses structurelles sont d'autant plus préoccupantes que nos forces de sécurité sont engagées simultanément sur plusieurs fronts prioritaires. Je pense évidemment au terrorisme, qui demeure une menace constante. La menace est protéiforme : radicalisation rampante et en ligne, propagande diffuse, passage à l'acte opportuniste, individus suivis au long cours, etc. Nos services accomplissent un travail admirable et leurs moyens doivent être à la hauteur du risque encouru.

À ces défis s'ajoute la guerre contre le narcotrafic, où nos forces de sécurité sont en première ligne. En 2024, la commission d'enquête sénatoriale a révélé l'ampleur de ce fléau, qui gangrène notre pays et n'épargne plus aucun quartier, aucun bourg et aucun territoire. Récemment, avec l'assassinat du jeune Mehdi Kessaci à Marseille, un nouveau seuil a été franchi dans la brutalité. Tous les moyens – je dis bien « tous les moyens » ! – doivent être engagés pour éradiquer ces fléaux, ces réseaux qui distribuent la mort, sèment le chaos et défient l'autorité de l'État.

Ce combat exige une coordination renforcée entre police, gendarmerie et douanes, avec la montée en puissance de l'Ofast, que le Sénat appelle de ses vœux.

Parallèlement, un autre front, plus silencieux, requiert toute notre attention : les violences faites aux mineurs et la pédocriminalité, notamment en ligne.

L'Office mineurs (Ofmin), qui traque les pédocriminels numériques, ne comptait l'an dernier que dix-huit enquêteurs spécialisés pour plus de 300 000 signalements par an. Les moyens humains et technologiques doivent être renforcés face à l'irruption de l'intelligence artificielle, la nouvelle arme des pédocriminels !

Monsieur le ministre, nous comptons sur vos arbitrages. La protection de nos enfants doit rester une priorité nationale, absolue, et les moyens doivent suivre !

Le programme 207 « Sécurité et éducation routières » constitue un autre champ d'action de la mission dont nous discutons aujourd'hui. Ses crédits demeurent stables en 2026, avec 82 millions d'euros en crédits de paiement. Ils financent principalement les actions de communication, d'éducation et de prévention, ainsi que l'organisation du permis de conduire. Rappelons que les jeunes conducteurs sont surreprésentés parmi les tués et les blessés graves sur la route. Plusieurs drames récents rappellent l'ampleur de ce défi : excès de vitesse, consommation d'alcool, usage de stupéfiants et, désormais, protoxyde d'azote, dont la banalisation alimente les comportements à risque inquiétants.

Ces comportements mobilisent déjà massivement nos forces de l'ordre. Leur gravité appelle un sursaut collectif, mais aussi un renforcement de l'action publique.

Je conclurai en évoquant l'action de nos maires et de nos communes, bien que cela ne relève pas de cette mission. Malgré des budgets contraints, de plus en plus de maires compensent les carences de l'État pour assurer la sécurité dans leur commune. De fait, les dépenses de fonctionnement consacrées aux polices municipales ont progressé en moyenne de 41 % sur le mandat en cours, contre 16 % de croissance pour les dépenses de fonctionnement des autres services publics. C'est un paradoxe, puisque la sécurité est la compétence de l'État.

Les élus locaux font du mieux possible avec très peu de moyens. Ils sont même prêts à aller beaucoup plus loin en déployant des technologies innovantes. Monsieur le ministre, nous comptons sur vous.

Le groupe Les Républicains votera en faveur des crédits de cette mission, avec toute la vigilance requise. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Lamétrie applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Kanner. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Patrick Kanner. Madame la présidente, mes chers collègues, je tiens d'abord, monsieur le ministre, à vous exprimer tout mon soutien face à ce qui s'est passé à Lyon lors de la Fête des Lumières, des « lumières » obscurcies par un acte tout à fait inqualifiable. Nous assurons donc la police de la République et nos gendarmes de notre plein soutien.

Le programme 161 « Sécurité civile » affiche une hausse de crédits que nul ne conteste : 882 millions d'euros, +8,6 %. Mais, derrière ces chiffres, une réalité s'impose : nous finançons l'urgence, mais nous continuons peut-être, malheureusement, à ignorer l'avenir.

Ce budget ne répond pas à la poussée historique des risques : 12 300 feux, 30 000 hectares brûlés en 2025, dont l'incendie le plus dévastateur depuis 1949, celui de l'Aude. Mais comment passer sous silence l'autre versant de la crise ? Les inondations sont désormais le premier risque naturel en France.

La simultanéité des crises a mis notre système à la limite de la rupture. Cela a été démontré l'été dernier, où plusieurs fronts majeurs ont dû être arbitrés faute de capacités suffisantes. Et pourtant, dans ce budget, la réponse demeure malheureusement fragmentaire.

Le premier angle mort est l'investissement aérien. Oui, deux nouveaux canadairs sont annoncés, mais ils arriveront au mieux en 2033. Nous avons aujourd'hui une flotte qui vieillit et qui ne parvient plus à atteindre ses propres objectifs de disponibilité. Et nous ne pouvons plus construire une politique aérienne sur des délais industriels qui s'allongent et sur la location saisonnière comme variable d'ajustement.

Le deuxième angle mort, ce sont les Sdis, colonne vertébrale de la sécurité civile. Les départements, qui financent 60 % de leur fonctionnement, sont aujourd'hui étranglés : suppression de la taxe d'habitation, chute des recettes, explosion des dépenses sociales. Notre système est à bout de souffle. Ce n'est pas moi qui le dis ; c'est le Beauvau de la sécurité civile qui pointe un déficit d'anticipation stratégique et de gouvernance. Heureusement, nous avons augmenté la TSCA dans un vote que l'on peut qualifier d'historique dans cette Haute Assemblée. En tout cas, les Sdis ne pourront plus absorber longtemps l'augmentation constante de leurs missions.

Le troisième angle mort concerne le numérique. L'Agence du numérique de la sécurité civile dispose de 3 millions à 4 millions d'euros, quand ses besoins réels sont estimés à dix fois plus. Résultat : externalisations coûteuses, retards, sous-dimensionnement humain, alors même que NexSIS 18-112 est un outil vital pour la coordination opérationnelle.

Enfin, la pression du secours à personne, qui représente 86 % des interventions, est désormais insoutenable. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers demande l'étude d'un vrai modèle contractuel avec les agences régionales de santé (ARS).

Monsieur le ministre, ce budget manque de souffle, de stratégie et de vérité. Nous proposerons des amendements clairs : renforcer les moyens opérationnels, bâtir une stratégie aérienne européenne, garantir un financement pérenne des Sdis et reconnaître le rôle vital de nos sapeurs-pompiers.

Sans cela, ce ne sont pas des crédits que nous risquons de perdre ; c'est la protection des Français. Le sort réservé à ces amendements orientera notre vote définitif. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER et sur des travées du groupe CRCE-K.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur. Madame la présidente, mesdames, messieurs les rapporteurs spéciaux et pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés d'avoir manifesté leur soutien à nos forces de sécurité intérieure à la suite de la projection sauvage lors de la Fête des Lumières à Lyon. Je vous en remercie à titre personnel et en leur nom, à plus forte raison quand, dans le même temps, un député se permettait de confirmer le message des auteurs de cette projection en écrivant dans un tweet : « Oui, la police tue. » Vous le savez, une plainte a été déposée à la suite de cette projection.

Après la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et la mission « Immigration, asile et intégration », je termine la présentation du budget du ministère de l'intérieur avec la mission « Sécurités ».

Je le répète, c'est une satisfaction pour moi, car le projet de loi de finances pour 2026 vient traduire de véritables priorités.

Il s'agit d'un projet de budget au service de la sécurité des Français, qui vient renforcer les moyens de lutte contre les différentes formes de menace, en particulier le narcotrafic et le terrorisme.

Sur les 24,5 milliards d'euros composant le budget du ministère de l'intérieur l'an prochain, la mission « Sécurités » représente 17,7 milliards d'euros, soit 72,3 % du budget du ministère de l'intérieur : ses crédits sont en augmentation de 371 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2025, soit 103 millions d'euros au-dessus de la trajectoire prévue par la Lopmi.

Cet écart s'explique par un effort de priorisation. Dans un contexte budgétaire exigeant, le ministère a fait le choix de redéployer ses crédits, en particulier vers la mission « Sécurités ». Ce sont notamment les économies réalisées sur les dépenses d'administration centrale qui nous permettent de compenser le fait que l'annuité 2026 de la Lopmi n'est que partiellement appliquée.

Les crédits alloués à la mission « Sécurités » permettent, tout d'abord, de renforcer le programme « Police nationale », qui augmente de 158,7 millions d'euros par rapport à 2026, afin de financer les priorités structurantes.

Il s'agit de créer 1 000 effectifs supplémentaires pour répondre aux enjeux de la filière investigation, ainsi que pour armer les centres de rétention administrative qui seront livrés l'année prochaine, à savoir ceux de Bordeaux et de Dunkerque.

Ces moyens complémentaires doivent permettre de financer les diverses composantes du plan investigation, et en particulier de renforcer l'équipement des services, avec une attention portée aux moyens numériques.

Ce projet de loi de finances pour 2026 doit également favoriser la poursuite de l'effort en matière de transformation numérique – acquisition de drones, lutte anti-drones, vidéo-protection de la préfecture de police, etc. –, et garantir un équipement adapté pour assurer la sécurité et l'efficacité des personnels.

Enfin, il s'agit de maintenir des crédits immobiliers à un niveau élevé, soit 283 millions d'euros, permettant de couvrir les « coups partis » – hôtel des polices de Nice, hôtel de police d'Annecy, par exemple – et d'accompagner les prochains programmes immobiliers.

Aux côtés de la police nationale, le projet de loi de finances pour 2026 permet un effort significatif au profit de la gendarmerie nationale, dont le budget progresse de 163 millions d'euros. Ces crédits viendront soutenir la création de 400 emplois nécessaires pour la continuité du programme, lancé par le Président de la République, visant à créer de nouvelles brigades, dont 59 en 2026.

Les moyens humains seront également augmentés au travers de la hausse des crédits en faveur de la réserve opérationnelle – 100 millions d'euros en 2026 –, ce qui permettra le renforcement de sa présence sur la voie publique.

Il s'agit également de prolonger l'effort en matière immobilière, dont vous connaissez l'importance dans vos territoires, avec une augmentation de 100 millions d'euros des crédits dédiés par rapport à 2025. Le budget immobilier de la gendarmerie s'établira ainsi à 279 millions d'euros en crédits de paiement. À cela s'ajoute le lancement d'une consultation d'entreprises pour la rénovation du site de Satory, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) qui est intervenu à la suite de travaux interministériels.

Enfin, le PLF pour 2026 permettra l'acquisition de certains équipements prioritaires, tels que les véhicules de maintien de l'ordre.

La mission « Sécurités » comprend aussi le programme « Sécurité civile », qui augmente de 49,8 millions d'euros en crédits de paiement. Cette hausse doit financer la création de cinquante emplois nouveaux, nécessaires notamment pour poursuivre la montée en puissance du 4^e Riisc à Libourne, l'acquisition de deux nouveaux canadiens, ou encore le renouvellement de la flotte d'hélicoptères.

Je conclurai mon propos en évoquant le programme « Sécurité et éducation routières », dont le budget est stable par rapport à 2025. L'objectif prioritaire demeure la diminution du délai de passage du permis de conduire. À cette fin, le projet de loi de finances prévoyait la création de dix emplois d'inspecteur du permis de conduire dans le cadre de la mission « Administration générale et territoriale de

l'État ». Le Sénat a décidé d'intensifier encore l'effort et adopté un amendement, samedi dernier, portant à vingt le nombre de créations d'emploi d'inspecteur du permis de conduire.

Comme vous pouvez le constater, le projet de loi de finances pour 2026 permet de porter nos ambitions en matière de renforcement de la sécurité de nos concitoyens et d'anticipation de la menace. Pour cette raison, il est important que les crédits de la mission et, plus largement, le projet de loi de finances pour 2026 soient adoptés.

J'ai bien entendu les diverses remarques que vous avez faites, mesdames, messieurs les sénateurs, et noté que de nombreux amendements déposés concernent ces questions ; j'aurai l'occasion d'y répondre point par point.

Permettez-moi de formuler quelques considérations d'ordre général.

Tout d'abord, je tiens à dire que l'impression de distorsion, dont il a été fait part, entre la gendarmerie et la police nationales, est erronée. En effet, dans la trajectoire de la Lopmi, notamment, la gendarmerie est mieux dotée que la police.

Pour 2026, les crédits de la gendarmerie nationale sont au-dessus de la trajectoire Lopmi de 158 millions d'euros, tandis que ceux de la police sont inférieurs de 40 millions d'euros. Cet effet de distorsion est une illusion liée à la présentation du projet de budget pour 2026 : l'effort fait pour la gendarmerie porte pour une grande part sur l'immobilier, et un peu moins sur les moyens mobiles – j'expliquerai ce point en donnant mon avis sur les différents amendements.

La fin de gestion 2025 de la gendarmerie nationale se caractérise par de nombreux achats de véhicule, qui vont lui permettre de rattraper son retard.

Cette impression, que je souhaite relativiser, est aussi due aux créations d'emploi. En effet, davantage d'emplois sont créés pour la police nationale parce qu'il convient de revaloriser la filière investigation et d'armer les CRA. Au passage, monsieur le sénateur Ian Brossat, cela n'a rien à voir avec une quelconque politique répressive : lorsque l'on crée des CRA, il faut les armer ; c'est aussi la raison pour laquelle il est prévu de créer 300 emplois pour la police aux frontières. Quant aux 400 emplois qui seront créés dans la gendarmerie, ils sont destinés à armer les brigades.

Je tenais donc à m'inscrire en faux concernant cette impression de distorsion.

Ensuite, et de manière plus générale, je vous confirme que le Beauvau de la sécurité civile donnera bien lieu à un texte, comme vous êtes nombreux à l'avoir appelé de vos vœux. Une discussion va donc s'engager sur la mise en œuvre de ce Beauvau, au cours duquel les questions de financement ne seront pas éludées.

Enfin, monsieur le sénateur Bitz, je vous confirme que nous avons bien une stratégie ministérielle pour les moyens aériens, notamment concernant la sécurité civile, comme l'avait d'ailleurs demandé la Cour des comptes en 2022.

Le ministère a donc créé en 2023 un comité stratégique des moyens aériens (CSMA) qui doit permettre de définir une stratégie conjointe entre la sécurité civile, la police et la gendarmerie. Nous disposerons en début d'année d'une première restitution de cette vision stratégique relative à nos moyens aériens, à un niveau interdirectionnel et sans doute interministériel. C'est un point important.

J'aurai également l'occasion, lors de l'examen des amendements, de répondre aux inquiétudes relatives aux hélicoptères de la gendarmerie nationale, des moyens qui sont intégrés à la réflexion stratégique ministérielle que je viens d'évoquer.

Concernant les questions qui portent sur les moyens matériels, j'y répondrai amendement par amendement – ceux-ci sont nombreux sur ces sujets – et je donnerai un certain nombre de précisions à cet égard.

Je tenais à apporter ces trois éclairages stratégiques, qui m'ont permis de vous répondre de manière plus globale sur le Beauvau de la sécurité civile, sur l'absence de distorsion entre les moyens de la police nationale et ceux de la gendarmerie nationale, et sur notre stratégie de gestion des moyens aériens. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi qu'au banc des commissions.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quatorze heures quarante.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures dix, est reprise à quatorze heures quarante.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Delcros.

M. Bernard Delcros. Le 5 décembre 2025, lors du scrutin public n° 109 sur l'amendement n° II-455 rectifié portant sur les crédits de la mission « Enseignement scolaire » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2026, j'ai été considéré comme votant contre alors que je souhaitais voter pour.

Mme la présidente. Acte vous est donné de cette mise au point, mon cher collègue. Elle figurera dans l'analyse politique du scrutin.

3

LOI DE FINANCES POUR 2026

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

Mme la présidente. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 2026, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des crédits de la mission « Sécurités » et du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

Sécurités (suite)

Compte d'affectation spéciale : contrôle de la circulation et du stationnement routiers (suite)

Organisation des travaux

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous informe que 52 amendements ont été déposés sur cette mission.

La conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à deux heures trente. Compte tenu de l'organisation de la journée, nous pourrions prévoir trente minutes de discussion supplémentaire, pour terminer l'examen de la mission à seize heures, et passer ensuite à l'examen de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Si la discussion devait dépasser ce délai, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents, et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission serait reportée à dimanche.

En outre, la conférence des présidents réunie mercredi 3 décembre a décidé que, lorsque le nombre d'amendements déposés ne paraissait pas pouvoir garantir leur examen serein dans les délais impartis, les temps de parole seraient fixés, sur proposition de la commission des finances, à une minute.

S'agissant de la présente mission, le nombre d'amendements à examiner, rapporté à la durée dont nous disposons aujourd'hui, nous conduit à devoir observer un rythme de 34 amendements par heure, ce qui est assez élevé. (M. Bruno Belin, rapporteur spécial, s'en félicite.)

Aussi, afin de nous donner toutes les chances de terminer aujourd'hui l'examen de cette mission, et en application de la décision de la conférence des présidents, les durées d'intervention pour cette mission seront fixées à une minute.

Je vous fais confiance, mes chers collègues. Vous me connaissez, je peux être à la fois souple et ferme sur les temps de parole, mais je garderai un œil sur la pendule !

SÉCURITÉS

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Sécurités », figurant à l'état B.

ÉTAT B

		(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Sécurités	26 580 707 043	25 947 523 241
Police nationale	14 342 441 306	13 890 776 897
<i>dont titre 2</i>	12 086 407 605	12 086 407 605
Gendarmerie nationale	11 159 701 534	11 091 908 790

<i>dont titre 2</i>		9 152 624 242	9 152 624 242
Sécurité et éducation routières		83 622 634	82 115 152
Sécurité civile		994 941 569	882 722 402
<i>dont titre 2</i>		253 131 179	253 131 179

Mme la présidente. Les amendements n°s II-1557 et II-1540 rectifié ne sont pas soutenus.

L'amendement n° II-989 rectifié *bis*, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey,

M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale	335 000 000		335 000 000	
<i>dont titre 2</i>	335 000 000		335 000 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>		335 000 000		335 000 000
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	335 000 000		335 000 000	335 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. Si nous nous félicitons de la création, prévue dans cette mission budgétaire, de 1 000 postes dans la police nationale, nous proposons d'aller plus loin.

Sur ces 1 000 postes, 700 sont destinés à la filière investigation et 300 visent à répondre à l'accroissement de la capacité des centres de rétention administrative, et donc de la police des étrangers, au détriment des policiers chargés d'assurer la sécurité et l'ordre publics, dont les effectifs sont annoncés en baisse dans cette mission budgétaire.

Cet amendement vise donc à créer des postes de sécurité publique. Il nous semble en effet que la présence physique des policiers auprès de nos concitoyens est indispensable pour lutter contre les incivilités au quotidien.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial de la commission des finances. Je comprends l'objet de cet amendement, mais il faut prendre en compte la contrainte budgétaire et l'effort, exceptionnel, de 1 000 équivalents temps plein (ETP) prévu dans ce projet de budget.

Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur. J'ajoute au propos du rapporteur spécial que les heures de présence des fonctionnaires sur la voie publique ont augmenté en 2025 par rapport à 2024. La sécurité du quotidien est donc bien une préoccupation du Gouvernement.

Avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-989 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1549 rectifié, présenté par M. G. Blanc, Mme M. Vogel, MM. Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	

Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières		20 000 000		20 000 000
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

Mme Mélanie Vogel. Défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1549 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-991 rectifié *bis*, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron, Mmes Rossignol, Canalès, Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Le Houerou, Lubin, Poumirol, Monier et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>	290 000 000		290 000 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>		290 000 000		290 000 000
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	290 000 000	290 000 000	290 000 000	290 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. Comme je le disais dans mon intervention liminaire, nous pouvons progresser, dans le cadre de cette mission budgétaire, sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) – une volonté que nous partageons tous ici.

Nous faisons partie, avec plusieurs de nos collègues sénatrices et sénateurs, de la coalition des parlementaires et des associations pour une loi intégrale contre les violences sexuelles, et nous proposons de tirer les enseignements de cette démarche au travers de cet amendement.

Une proposition de loi intégrale a déjà été déposée à l'Assemblée nationale par notre collègue Céline Thiébault-Martinez, afin de prévoir des financements visant à améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et à renforcer les moyens de formation des policiers et des gendarmes – nous savons qu'en la matière les choses progressent –, ainsi que les moyens alloués à la police pour augmenter les effectifs d'enquêteur spécialisé sur ces sujets.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1633, présenté par Mme Vérien, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				

Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2		3 000 000		3 000 000
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Dominique Vérien.

Mme Dominique Vérien. Avec cet amendement, beaucoup plus modeste que le précédent, nous nous concentrerons sur la formation des policiers.

La première étape à franchir pour les victimes de violences intrafamiliales ou de violences sexuelles consiste à porter plainte au commissariat. Pour entendre ces victimes et instruire correctement leur affaire, il convient d'avoir quelques notions de ce que sont le psychotraumatisme, la situation de victime, le contrôle coercitif, entre autres, ce qui nécessite une formation.

Cette formation, qui a été mise en place, est dispensée sur la base du volontariat. Malheureusement, les débuts sont un peu mous, et il faudrait aller plus vite.

Monsieur le ministre, vous le savez, le centre Hubertine-Auclert, qui devait former des policiers en Île-de-France, n'avait plus de nouvelles de ce projet. Il faudrait prévoir un coup de pouce dans ce domaine, car cette formation est indispensable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Nous comprenons la démarche de nos collègues, en particulier celle de la présidente Dominique Vérien.

Vous l'avez dit, mes chères collègues, un effort notable a été consenti depuis des années, et nous le soutenons. Pour autant, pour les raisons budgétaires que vous connaissez, je demande le retrait de ces amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Des dispositifs importants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sont d'ores et déjà en place. Je ne reviendrai pas sur le nombre de référents VSS, la prise de plainte hors les murs, le rôle des différents intervenants sociaux et des psychologues, entre autres. Le système en la matière est désormais solide.

Je tiens à vous rassurer, mesdames les sénatrices, ce sujet demeure une priorité, et il est traité tant dans le cadre de la formation initiale que dans celui de la formation continue.

Madame Vérien, j'ai bien entendu votre interpellation sur le centre Hubertine-Auclert lors des questions d'actualité au Gouvernement. Des élus régionaux, notamment la présidente du conseil régional d'Île-de-France, m'ont saisi de ce sujet, et nous y travaillons.

Je demande le retrait de ces deux amendements.

Mme la présidente. Madame Linkenheld, l'amendement n° II-991 rectifié *bis* est-il maintenu ?

Mme Audrey Linkenheld. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Madame Vérien, l'amendement n° II-1633 est-il maintenu ?

Mme Dominique Vérien. Je vais le retirer, car des moyens sont en effet prévus dans ce domaine. Il faudrait cependant une véritable volonté de renforcer cette formation. Pour ce qui concerne les policiers, le volontariat n'est pas suffisamment encouragé ; je reviendrai ultérieurement sur le cas des gendarmes.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1633 est retiré.

Mme Audrey Linkenheld. Je le reprends, madame la présidente !

Mme la présidente. Je suis donc saisie d'un amendement n° II-1633 rectifié, présenté par Mme Audrey Linkenheld, et dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1633.

Je mets aux voix l'amendement n° II-991 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1633 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1612 est présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris.

L'amendement n° II-1634 est présenté par Mme Vérien.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2	3 000 000		3 000 000	

Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel, pour présenter l'amendement n° II-1612.

Mme Mélanie Vogel. Toujours sur le sujet des violences sexistes et sexuelles, l'amendement vise à ce que les gendarmes bénéficient d'un plan de formation obligatoire, qui soit construit avec les associations spécialisées et déployé sous la supervision du Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois, qui pilote déjà les formations sur les violences intrafamiliales.

Ai-je besoin de vous rappeler les chiffres des VSS et la faible proportion de victimes qui portent plainte ? Je tiens à préciser que, dans le cadre global de l'insécurité et des crimes et délits, les violences intrafamiliales sont les faits qui augmentent le plus dans notre pays. L'accueil des victimes par les forces de police et de gendarmerie constitue leur premier contact avec nos institutions. Il nous paraît donc essentiel d'améliorer la formation des forces de l'ordre.

Mme la présidente. La parole est à Mme Dominique Vérien, pour présenter l'amendement n° II-1634.

Mme Dominique Vérien. Je tiens à saluer le travail de la gendarmerie : lorsqu'un colonel de gendarmerie décide, dans un département, que les gendarmes doivent se former, cela fonctionne beaucoup mieux qu'en zone police : les gendarmes n'hésitent pas à suivre une formation.

Pour autant, il convient, là encore, de donner un coup de pouce – et cette fois, je maintiendrai l'amendement. En effet, nous savons que la gendarmerie a besoin d'aide, ce qui explique que le maillage territorial ne soit pas tout à fait complet en zone rurale. Il est donc important de flétrir vers leur formation les crédits, peu élevés, prévus au travers de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Demande de retrait, pour les motifs invoqués précédemment.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Le dispositif de formation fonctionne bien, tant en zone gendarmerie qu'en zone police, où ce sujet est également une priorité. J'y insiste : la formation n'est pas l'apanage des gendarmes, même s'ils font beaucoup d'efforts en ce domaine.

Je demande donc le retrait de ces amendements identiques.

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Lamétrie, pour explication de vote.

M. Marc Lamétrie. Je soutiendrai, par solidarité, ces amendements. (*Mme Audrey Linkenheld s'en félicite.*)

Lors de la discussion générale, de nombreux points ont été abordés, parmi lesquels la formation des gendarmes et des policiers aux VSS, qui sont – je le dis sous l'autorité de la présidente de la délégation aux droits des femmes – réellement des sujets de société.

Je tiens à citer également les intervenants sociaux en gendarmerie, les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les associations et les bénévoles. Tous font du mieux qu'ils peuvent pour mener à bien leurs missions, mais la tâche est immense !

Mme la présidente. Madame Vogel, l'amendement n° II-1612 est-il maintenu ?

Mme Mélanie Vogel. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Madame Vérien, l'amendement n° II-1634 est-il maintenu ?

Mme Dominique Vérien. Oui, je le maintiens.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1612 et II-1634.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1615, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale	152 000 000		152 000 000	
<i>dont titre 2</i>	152 000 000		152 000 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile		152 000 000		152 000 000

<i>dont titre 2</i>		152 000 000		152 000 000
TOTAL	152 000 000	152 000 000	152 000 000	152 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

Mme Mélanie Vogel. Cet amendement vise à augmenter les moyens alloués à la police judiciaire.

La hiérarchisation et le regroupement locaux liés à la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) et à la départementalisation de la police ont entraîné une perte de spécialisation et fragilisé la capacité de la police judiciaire à traiter les affaires complexes. Nous proposons donc de créer dans la police

judiciaire 2 000 postes prioritairement affectés à la délinquance ordinaire, d'ici à 2027, et de revaloriser la rémunération de ces agents.

Mme la présidente. L'amendement n° II-988 rectifié *bis*, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale	63 851 000		63 851 000	
<i>dont titre 2</i>	63 851 000		63 851 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>		63 851 000		63 851 000
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	63 851 000	63 851 000	63 851 000	63 851 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. Cet amendement vise également à rehausser les effectifs de la police judiciaire. En effet, l'augmentation prévue dans le projet de loi de finances nous semble insuffisante au regard du nombre de procédures judiciaires qui sont en attente de traitement – 3,5 millions !

–, des taux d'élucidation qui ne sont pas toujours au rendez-vous et de la réforme de la police judiciaire qui a, sans doute, contribué à déstabiliser celle-ci. Les syndicats nous indiquent qu'il manque encore 2 000 à 2 500 enquêteurs pour la filière investigation.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que soient créés davantage de postes dans la police judiciaire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Vous demandez, mes chers collègues, toujours plus... Je rappelle que nous avons salué, lors de la discussion générale, les 700 postes destinés à la filière investigation sur les 1 000 créés dans la police nationale !

Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Ces 700 postes affectés à la filière investigation constituent un effort important. Celui-ci est adossé à un plan de revalorisation de la filière, que je

présenterai aux organisations syndicales, et qui compte plus de 120 mesures, relatives notamment à la formation et au renforcement de l'attractivité.

Par ailleurs, je ne partage pas votre appréciation de la réforme de la police judiciaire. Nous avons créé une filière unique, comme cela existe dans la gendarmerie nationale, et nous avons rationalisé les dispositifs.

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. C'est bien de le dire !

M. Laurent Nunez, ministre. Quelques ajustements seront apportés, en vue de tenir compte de l'étude qu'a produite le directeur général de la police nationale (DGPN) à la demande de mon prédécesseur. J'en tirerai les conséquences, mais il n'en reste pas moins que cette réforme a été extrêmement utile.

L'avis est donc défavorable.

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Très bien !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1615.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-988 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1621 rectifié *bis*, présenté par M. Théophile, Mme Phinera-Horth et MM. Mohamed Soilihi et Patient, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi.

M. Thani Mohamed Soilihi. Cet amendement est proposé par Dominique Théophile.

Aujourd'hui, aux Antilles et en Guyane, la circulation des armes à feu a atteint un niveau sans précédent, avec des cargaisons entières arrivant chaque semaine depuis des îles voisines. Le rapport de la délégation sénatoriale aux outre-mer indique clairement que « [...] des ballots de cocaïne et des armes sont débarqués chaque nuit ». Or les capacités d'interception sont insuffisantes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Guadeloupe, les homicides ont augmenté de 56 % au printemps 2024. Cette année-là, on a compté lors des quatre premiers mois 51 tentatives d'homicide, et le préfet a été contraint d'instaurer un couvre-feu pour protéger les mineurs. L'ancien ministre de l'intérieur avait lui-même fait état, lors de son déplacement sur place, de 40 000 armes en circulation sur l'archipel.

Dans le même temps, les saisies nationales de cocaïne ont doublé en un an, non parce que nous gagnons du terrain, mais parce que les trafiquants ont changé d'échelle. Face à ce phénomène, nos territoires ne peuvent plus se contenter de déclarations d'intention. Il nous faut renforcer les moyens de la police nationale, là où la menace est la plus aiguë.

Nous espérons que le Gouvernement lèvera le gage...

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Monsieur le ministre Mohamed Soilihi, je comprends la situation que vous décrivez et qui est spécifique aux Antilles.

Pour ma part, j'ai bien connu la situation en Haïti, dont on ne s'est pas suffisamment préoccupé : en laissant ce territoire s'enfoncer dans le chaos, on fait en sorte qu'il devienne un carrefour du trafic de stupéfiants dans la région. Je pourrais en parler longuement...

Je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Monsieur le sénateur, je souhaite simplement rappeler les efforts consentis pour la Guadeloupe.

Depuis 2017, la police nationale a bénéficié de 150 agents supplémentaires. Vingt-huit effectifs ont été prévus pour 2025, et vingt-huit autres sont affectés à l'Office anti-stupéfiants (Ofast) pour l'antenne chargée de la lutte contre le trafic de stupéfiants. À cela s'ajoute la mise en place d'une brigade nautique et d'une unité balistique.

Ces efforts vont se poursuivre. Aussi, il me semble que le besoin que vous évoquez est satisfait. Je demande donc également le retrait de l'amendement.

Mme la présidente. Monsieur Mohamed Soilihi, l'amendement n° II-1621 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Thani Mohamed Soilihi. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1621 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-992 rectifié *ter*, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron, Mmes Canalès, Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Le Houerou, Lubin, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale	1 000 000		1 000 000	

dont titre 2	1 000 000		1 000 000	
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		1 000 000		1 000 000
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. Cet amendement tend à renforcer les moyens humains de nos forces de sécurité intérieure, plus spécifiquement ceux de l'Office mineurs (Ofmin). Ce service de police judiciaire, créé il y a environ deux ans et demi, assure le rôle de chef de file dans la lutte contre les violences faites aux enfants.

Je rappelle que, selon les chiffres disponibles, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année dans notre pays, pour seulement 65 300 plaintes enregistrées.

Alors qu'un engagement avait été pris pour qu'il ait plus de 80 enquêteurs, l'Ofmin n'en compte aujourd'hui qu'une cinquantaine. Seulement 3 % des dossiers ont donné lieu à trois actes d'enquête.

Eu égard aux besoins et aux signalements, il nous semble qu'un accroissement du nombre d'enquêteurs permettrait d'aider davantage d'enfants.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Il s'agit, à l'évidence, d'un sujet hautement sensible. Nous écouterons les propos de M. le ministre sur les moyens qui y sont consacrés.

Je demande le retrait de l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. La position du Gouvernement est simple : ce sujet constitue évidemment une priorité, mais tout ne se fait pas dans le cadre de cet office – il convient de garder cela à l'esprit.

L'Ofmin joue un rôle important de chef de file, et une cinquantaine d'agents lui sont consacrés. Mais les brigades de protection de la famille, ainsi que des effectifs de police et de gendarmerie, travaillent aussi sur ces sujets, sur l'ensemble du territoire, avec – je le répète – l'Ofmin en tant que chef de file.

Je citerai un exemple : les salles Mélanie, destinées à l'audition judiciaire des jeunes enfants. Nous en comptions 73, soit dix de plus qu'en 2024, et 31 sont en projet.

Le besoin exprimé m'apparaît donc, là aussi, satisfait ; je demande le retrait de l'amendement.

Mme la présidente. Madame Linkenheld, l'amendement n° II-992 rectifié *ter* est-il maintenu ?

Mme Audrey Linkenheld. Je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-992 rectifié *ter*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-811 rectifié *bis*, présenté par M. Masset, Mmes Briante Guillemont, N. Delattre et M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, MM. Roux et Daubet et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-	
Police nationale dont titre 2	5 000 000		5 000 000		
Gendarmerie nationale dont titre 2	5 000 000		5 000 000		
Sécurité et éducation routières		10 000 000		10 000 000	
Sécurité civile dont titre 2					
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
SOLDE	0		0		

La parole est à M. Michel Masset.

M. Michel Masset. Cet amendement tend à renforcer les moyens consacrés à la lutte contre la cybercriminalité et à la protection des infrastructures numériques, par le recrutement de personnels spécialisés, l'acquisition d'équipements adaptés ainsi que le développement de capacités d'anticipation et de réponse rapide.

La menace cyber s'intensifie et cible désormais aussi bien les administrations et les entreprises que les particuliers. Les attaques touchent des services publics essentiels. J'en veux pour preuve ce qui est survenu ce week-end à une collectivité du département dont je suis l'élu, le Lot-et-Garonne. Ces actes compromettent des données sensibles et fragilisent la continuité des activités.

Dans ce contexte, un investissement accru paraît indispensable pour doter nos forces de sécurité des outils nécessaires à une protection efficace et durable de l'espace numérique.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. L'ensemble des forces de sécurité se sont bien approprié ce sujet depuis quelques années.

Je sollicite donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Des efforts considérables ont été accomplis. Un effort soutenu est encore consenti dans ce budget. Je veux rappeler la création du Commandement de

la cybersécurité (Comcyber), qui est rattaché à la gendarmerie, le chef de filât de la direction nationale de la police judiciaire sur ces questions, ainsi que le rôle joué par la plateforme Pharos (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recouvrement et d'orientation des signalements).

L'investissement en matière de cybersécurité et de cybercriminalité est important. Par conséquent, je demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Monsieur Masset, l'amendement n° II-811 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Michel Masset. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-811 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-990 rectifié *bis*, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, MM. Roiron, Darras et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2	5 000 000		5 000 000	
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		5 000 000		5 000 000
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. M. le ministre évoquait à l'instant Pharos. Bien que cette plateforme revête un caractère crucial, force est de constater qu'elle est à l'heure actuelle sous-dotée en personnel pour faire face à des signalements en augmentation constante.

On compte 4 200 signalements hebdomadaires. Parmi l'ensemble des signalements adressés à Pharos, 25 000 concernent les atteintes aux mineurs, que nous avons évoquées lors de la discussion de mon amendement sur l'Ofmin.

Cet amendement tend donc à augmenter les moyens budgétaires alloués à la plateforme Pharos pour traiter les signalements de contenu illicite en ligne.

Je le répète, il ne s'agit pas, monsieur le ministre, de dire que rien n'est fait. Sur toutes les travées, nous avons souligné les efforts consentis dans ce budget, mais également les difficultés qui se font jour, tant dans le monde réel que dans le monde virtuel.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1525 rectifié, présenté par Mmes O. Richard et Florennes, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2	3 000 000		3 000 000	
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		3 000 000		3 000 000
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Isabelle Florennes.

Mme Isabelle Florennes. Mme Richard a déposé un amendement similaire à celui de Mme Linkenheld, afin d'insister sur la nécessité de renforcer les moyens de la plate-forme Pharos et de ses agents.

Connaissant cette plateforme, j'estime qu'il est important de lui allouer des moyens supplémentaires.

Concernant les contenus haineux et la torture en ligne, l'affaire récente du streamer Jean Pormanove illustre malheureusement l'étendue du problème et, surtout, la nature des sujets que nous aurons à traiter.

Un effort supplémentaire est donc réellement nécessaire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Je demande le retrait de l'amendement n° II-990 rectifié *bis* et l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-1525 rectifié.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Des efforts importants sont d'ores et déjà réalisés, tant par la plateforme Pharos que par l'Office anti-cybercriminalité (Ofac). Dans le cadre du projet de loi de finances, un renforcement en ETP de la filière judiciaire est prévu, mais la répartition de ceux-ci n'est pas encore arrêtée à ce stade.

Vous le savez, Pharos assurera notamment la détection des sites de vente de drogue. Il s'agit d'une nouvelle compétence qui résulte de la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, un texte dont le Sénat est à l'origine.

La plateforme Pharos sera donc forcément renforcée. J'en examinerai les modalités dans le cadre des moyens nouveaux qui seront prévus dans le projet de loi de finances, sous réserve que celui-ci soit adopté.

Par conséquent, je demande le retrait des deux amendements.

Mme la présidente. La parole est à Mme Dominique Vérien, pour explication de vote.

Mme Dominique Vérien. Nous avons auditionné les représentants de Pharos récemment, dans le cadre des travaux de la délégation aux droits des femmes consacrés aux mouvements masculinistes. Nous avons découvert qu'un enfant court plus de risques de rencontrer un prédateur en passant dix minutes sur les réseaux sociaux que dix minutes dans la rue.

Une équipe est indispensable pour traiter tout ce qui se passe : la traite des êtres humains, les viols commandités par internet et perpétrés en direct, etc. Pharos s'occupe de tout cela, alors même que la plateforme est aujourd'hui largement sous-dotée au regard des besoins identifiés.

Je soutiendrai l'amendement de Mme Richard. J'entends vos arguments, monsieur le ministre, mais le vote de cet amendement montrera que nous soutenons vos efforts en garantissant que ces moyens soient affectés à Pharos. C'est une nécessité !

Mme la présidente. Madame Linkenheld, l'amendement n° II-990 rectifié *bis* est-il maintenu ?

Mme Audrey Linkenheld. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-990 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Madame Florennes, l'amendement n° II-1525 rectifié est-il maintenu ?

Mme Isabelle Florennes. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1525 rectifié.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte l'amendement.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-539 rectifié *ter*, présenté par Mme N. Delattre, M. Masset, Mmes Briante Guillemont et M. Carrère, MM. Fialaire et Gold, Mme Guillotin, MM. Roux, Daubet et Guiol et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Sécurité et éducation routières		10 000 000		10 000 000
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Yves Roux.

M. Jean-Yves Roux. Cet amendement vise à renforcer les moyens technologiques des forces de sécurité, en finançant l'acquisition d'outils avancés, tels que des drones, des systèmes de communication sécurisés ou des logiciels d'analyse prédictive fondés sur l'intelligence artificielle, afin d'améliorer le renseignement, la prévention et la conduite des opérations.

Face à une criminalité de plus en plus organisée et numérisée, ces technologies constituent un appui indispensable pour adapter les capacités d'investigation et de coordination.

Actuellement, les équipements disponibles sont inégalement répartis sur le territoire, ce qui freine la réactivité des services. La modernisation des moyens constitue un levier stratégique pour renforcer l'efficacité et la sécurité des agents.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Je l'ai dit lors de mon intervention liminaire et je le répète cette après-midi : il faut faire des choix.

Nous avons évoqué ce matin des points d'alerte, notamment sur les véhicules et les moyens numériques. Nous avons fait un choix, celui de l'immobilier pour la gendarmerie. Nous y reviendrons dans quelques instants.

À ce stade, je demande donc le retrait de l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Je demande également le retrait de l'amendement, car des efforts importants sont déjà réalisés.

J'évoquerai l'exemple du numérique, qui représente 22 % des crédits d'investissement de la police nationale. Ce financement permet de moderniser les radiocommunications et, surtout – vous avez évoqué ce point – de développer la flotte de drones et les moyens de lutte anti-drones, ainsi que le déploiement progressif de l'intelligence artificielle et des systèmes de communication.

Mme la présidente. Monsieur Roux, l'amendement n° II-539 rectifié ter est-il maintenu ?

M. Jean-Yves Roux. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-539 rectifié ter.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1614, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>	5 400 000		5 400 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières		5 400 000		5 400 000
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

Mme Mélanie Vogel. Cet amendement tend à augmenter le recrutement de psychologues à disposition des agents de police, afin d'atteindre un effectif de 400 psychologues, contre 310 aujourd'hui.

Bien que les chiffres aient heureusement connu une légère baisse, la police nationale demeure le corps professionnel le plus affecté par les suicides. Plus de 1 000 policiers se sont suicidés au cours des vingt-cinq dernières années – seize en 2025 –, tandis que vingt-six gendarmes ont mis fin à leurs jours en 2024.

Les crédits prévus pour cette année s'élevaient à seulement 1,6 million d'euros, contre 2,89 millions d'euros en 2024. Il est proposé de les maintenir à leur niveau de 2025 dans le projet de loi de finances.

Nous souhaitons renforcer le soutien psychologique, qui est l'une des conditions nécessaires pour que le nombre de suicides diminue, en portant, je le redis, à 400 le nombre de psychologues à la disposition des forces de l'ordre.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Nous comprenons les propos de notre collègue Mélanie Vogel, mais, dans le cadre budgétaire que nous connaissons, je demande le retrait de l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Madame la sénatrice, le nombre de psychologues dans la police nationale augmente d'année en année, et cet effort sera poursuivi.

Demande de retrait.

Mme la présidente. Madame Vogel, l'amendement n° II-1614 est-il maintenu ?

Mme Mélanie Vogel. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1614.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-534 rectifié *ter*, présenté par Mme N. Delattre, M. Masset, Mmes Briante Guillemont et M. Carrère, MM. Fialaire et Gold, Mme Guillotin, MM. Laouedj, Roux et Daubet et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2	1 000 000		1 000 000	
Gendarmerie nationale dont titre 2	1 000 000		1 000 000	
Sécurité et éducation routières		2 000 000		2 000 000
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Masset.

M. Michel Masset. Cet amendement va dans le même sens que celui de ma collègue Mélanie Vogel. Il vise à renforcer les crédits consacrés à l'accompagnement social et psychologique des policiers et des gendarmes, en permettant le recrutement de psychologues supplémentaires.

Cette proposition fait suite à un rapport du Sénat qui s'intitulait *Vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine*. Des facteurs accentuent les risques psychosociaux, les épisodes d'épuisement et, hélas ! parfois, le passage à l'acte.

Il est donc indispensable de mieux accompagner ceux qui garantissent au quotidien la sécurité de nos concitoyens, ce qui représenterait une dépense de 2 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Demande de retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Je l'ai dit, des efforts importants sont déjà faits.

Par conséquent, je demande le retrait de l'amendement.

Mme la présidente. Monsieur Masset, l'amendement n° II-534 rectifié *ter* est-il maintenu ?

M. Michel Masset. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-534 rectifié *ter*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-302, présenté par Mme N. Goulet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>	4 000 000		4 000 000	
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>		4 000 000		4 000 000
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

Mme Nathalie Goulet. Cet amendement tend à renforcer le budget consacré à la lutte contre le trafic de migrants. Nous avons évoqué ce sujet ce matin lors de l'examen de la mission précédente.

Monsieur le ministre, le 7 février dernier, des accords ont été conclus entre Tracfin et votre ministère pour lutter contre les filières d'immigration illégale. Il est établi que le blanchiment lié à la criminalité organisée et au trafic de migrants représente, selon les estimations, entre 5 milliards et 7 milliards d'euros.

Il est nécessaire de renforcer les moyens et les effectifs de nos services chargés de la lutte contre les filières d'immigration illégale.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Comme l'a rappelé notre collègue, nous avons évoqué le sujet ce matin.

Je demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Je rappelle que le nombre de filières démantelées progresse. Nous en comptabilisons 206 depuis le début de l'année, contre 180 à la même période en 2024.

L'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim) se déploie désormais sur l'ensemble du territoire. De même, des cellules d'échange de renseignements sur le trafic de migrants (Certim) ont été créées sur l'initiative de mon prédécesseur et sont aujourd'hui opérationnelles.

J'estime que les moyens dont nous disposons sont suffisants pour cette action, qui est une priorité.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

M. Grégory Blanc. Je suis en profond désaccord avec Mme Goulet sur la politique migratoire de notre pays. À mon sens, il conviendrait de mettre en place une politique d'accueil des migrants plus forte et plus digne, mais il est nécessaire de renforcer les moyens de lutte contre le trafic de migrants et les réseaux criminels qui l'organisent.

Comme l'a montré la commission d'enquête sénatoriale, la plupart des réseaux criminels donnent dans la multiactivité : ils se livrent à du narcotrafic, à de l'immigration clandestine, voire organisent des réseaux de prostitution.

Le renforcement de la lutte contre le narcotrafic passe également par celui de l'Oltim. C'est la raison pour laquelle je soutiendrai cet amendement.

Mme la présidente. Madame Goulet, l'amendement n° II-302 est-il maintenu ?

Mme Nathalie Goulet. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-302.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-650 rectifié *bis*, présenté par Mme Sollogoub, M. Houpert, Mme Guidez, MM. Dhersin et Bonhomme, Mmes Vérien, Nadille et Saint-Pé, MM. Cambier, J.-B. Blanc et Levi, Mme Gacquerre, MM. Chasseing, Lemoyne et Pillefer, Mmes Devésa, Lermytte et Jacquemet, MM. J.M. Arnaud, Fargeot, Menonville et Duffourg, Mme Romagny, M. Verzelen, Mme Imbert, M. Hingray, Mme Noël, M. L. Hervé, Mme Bourguignon et M. Bleunven, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Financement de la rénovation des locaux de gendarmerie

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2		100 000 000		100 000 000
Financement de la rénovation des locaux de gendarmerie	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Dominique Vérien.

Mme Dominique Vérien. Mme Sollogoub fait remarquer, de manière tout à fait judicieuse, que les gendarmeries se trouvent souvent dans un état assez pitoyable dans les territoires ruraux. Elle estime que la création d'un programme spécifique pour traiter ce sujet constituerait une excellente initiative.

Cet amendement vise donc à permettre la rénovation de l'immobilier de la gendarmerie.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1577 rectifié, présenté par Mme Monier, M. M. Weber, Mmes Canalès, Espagnac et Poumirol, MM. Bourgi et Montaugé, Mme Le Houerou, M. Gillé, Mme Linkenheld, M. Roiron, Mmes Matray et Bélim, M. Mérillou, Mme Bonnefoy, MM. Tissot, Pla, Michau, Vayssouze-Faure, Uzenat et Cozic et Mme Conway-Mouret, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2	20 000 000		20 000 000	
Sécurité et éducation routières		20 000 000		20 000 000
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. Mon intervention s'inscrira dans le droit fil de celle de notre collègue Dominique Vérien. Nous connaissons les nombreuses difficultés immobilières que rencontre la gendarmerie, en particulier pour les petites brigades situées dans les zones rurales.

Ces difficultés s'ajoutent à la désaffection des services publics pour ces territoires, notamment les plus difficiles d'accès, telles les zones de montagne.

Au travers de cet amendement, plus modeste financièrement que celui de Mme Vérien, mais néanmoins important, nous entendons soutenir la rénovation des casernes vétustes. Celles-ci conditionnent, comme je l'ai déjà dit, l'efficacité de l'action de nos gendarmes dans les zones rurales.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Nous nous sommes penchés sur le sujet depuis plusieurs mois. Je rappelle que l'immobilier de la gendarmerie a fait l'objet d'un rapport très précis, lequel évoquait la dette grise que j'ai mentionnée à maintes reprises.

J'ai d'ailleurs effectué un déplacement dans la Nièvre, à l'invitation de notre collègue Nadia Sollogoub, afin d'examiner la situation de quatre gendarmeries, avec le commandant du groupement de gendarmerie.

Par conséquent, je demande le retrait de ces deux amendements. Nous reviendrons sur le sujet lors de l'examen de l'amendement n° II-1455 rectifié.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Je rappelle que les crédits consacrés à l'investissement immobilier pour la gendarmerie sont portés à 350 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2026. Ils s'élevaient à 295 millions l'année dernière et à 62 millions d'euros en 2024.

Un effort important est fait, et il sera poursuivi. Dans le cadre de ces arbitrages, un effort moindre a été accordé aux moyens mobiles, je le concède, même si un rattrapage est en cours.

Je demande donc le retrait des amendements ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme Audrey Linkenheld. Je maintiens mon amendement, madame la présidente !

Mme la présidente. Madame Vérion, l'amendement n° II-650 rectifié bis est-il maintenu ?

Mme Dominique Vérian. Je conçois que l'enveloppe de 100 millions d'euros proposée par Mme Sollogoub apparaisse quelque peu ambitieuse.

Je propose donc de rectifier cet amendement pour le rendre identique à celui de Mme Monier, qui prévoit 20 millions d'euros. Il importe d'envoyer un signal en faveur de la rénovation de l'immobilier de la gendarmerie.

Mme la présidente. Je suis donc saisie d'un amendement n° II-650 rectifié ter, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1577 rectifié.

Je les mets aux voix.

(*Les amendements sont adoptés.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-538 rectifié ter, présenté par Mme N. Delattre, M. Masset, Mmes Briante Guillemont et M. Carrère, MM. Fialaire et Gold, Mme Guillotin, MM. Laouedj, Roux, Daubet et Guiol et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2	5 000 000		5 000 000	
Gendarmerie nationale dont titre 2	5 000 000		5 000 000	
Sécurité et éducation routières		10 000 000		10 000 000
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Masset.

M. Michel Masset. Cet amendement vise également à renforcer les crédits prévus pour le remplacement des équipements obsolètes et la rénovation des locaux les plus dégradés, afin de garantir aux policiers et aux gendarmes de bonnes conditions de travail.

Une partie du parc matériel est vieillissante, qu'il s'agisse des véhicules d'intervention, des gilets pare-balles ou des infrastructures d'accueil du public. Cette vétusté affecte la sécurité des agents comme la qualité du service public.

Nous prévoyons non pas 5 millions ou 20 millions d'euros, mais 10 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Demande de retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Monsieur le sénateur, le renouvellement de tout ce que vous avez évoqué, notamment des équipements, est bien prévu. Je vous demande donc de retirer votre amendement.

Mme la présidente. Monsieur Masset, l'amendement n° II-538 rectifié ter est-il maintenu ?

M. Michel Masset. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-538 rectifié ter.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1455 rectifié, présenté par MM. Husson, Belin, Darnaud, Marseille, Malhuret et Patriat, Mme Estrosi Sassone, M. Sautarel, Mmes Lavarde, N. Delattre et N. Goulet, MM. Levi et Khalifé, Mme Noël, MM. Karoutchi et Genet, Mme Aeschlimann, M. Naturel, Mmes Di Folco et Nadille, M. Lemoyne, Mmes Florennes, Primas et Berthet, MM. H. Leroy, Gosperrin et Menonville, Mme Sollogoub, MM. Mizzon, Cambier, Brisson, J.-B. Blanc et Rojouan, Mme Canayer, MM. Savin et Mouiller, Mme Belrhiti, M. Milon, Mme Drexlér, M. Rietmann, Mme Bellamy, MM. Pointereau, Panunzi, Saury, Chatillon, Verzelen, Chevalier et Chasseing, Mme V. Boyer, M. D. Laurent, Mme Demas, MM. Bonhomme et L. Vogel, Mmes Bellurot, Perrot, Patru, Guillotin, L. Darcos, Lassarade et Havet, M. Michallet, Mme Deseyne, M. Anglars, Mme Malet, M. Meignen, Mme M. Mercier, MM. Bilhac, Bruyen, Cabanel, Guiol et Lefèvre, Mme Vermeillet, M. Rapin, Mmes Micouleau, Romagny et Lermytte, MM. Wattebled, Duffour, Gremillet, Masset et Piednoir, Mmes Gruny, Jouve, Bessin-Guéris et Bourcier, MM. Brault, Capus, Grand,

Laménie, V. Louault, A. Marc et Médevielle, Mme Paoli-Gagin et MM. Pellevat, Rochette, Margueritte et Duplomb, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Crédits de paiement			
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-François Husson.

M. Jean-François Husson. Mon intervention, qui s'inscrit dans le droit fil de celles de plusieurs de mes collègues, porte sur l'immobilier de la gendarmerie, sujet qui a fait l'objet d'un rapport de M. Belin.

Vous le savez, monsieur le ministre, nous rencontrons un véritable problème quant aux modalités de financement de la politique immobilière de l'État, entre le parc domanial, qui a la préférence de la gendarmerie, et le parc locatif.

Le parc locatif, qu'il s'agisse de grandes gendarmeries ou, *a fortiori*, d'unités de moins de dix personnels, ne parvient pas aujourd'hui à trouver son équilibre économique. Un travail est mené depuis deux ans avec vos services, Bercy et la direction générale de la gendarmerie nationale, qui n'a pas donné grand-chose.

De deux choses l'une : soit nous continuons d'attendre, soit nous agissons, comme je le fais avec ma proposition d'abondement qui doit vous aider à bousculer le dispositif. La bonne solution est certainement celle sur laquelle nous avons travaillé : une redevance transparente. Ce mécanisme permettrait de répondre à l'enjeu et d'aboutir à une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Je reprendrai les propos du rapporteur général : il est nécessaire de « bousculer » les choses, car on ne s'y retrouve plus dans les dispositifs.

Je citerai l'exemple de Dijon, où la caserne régionale fera, enfin, l'objet de premiers travaux – attendus depuis 1971 pour certains d'entre eux ! Les gendarmes se logeaient jusqu'alors à l'extérieur. Près de 400 logements sont occupés en ville, situation qui est coûteuse et ce qui pénalise le marché locatif local, confronté à une pénurie de logements.

J'émet donc un avis très favorable sur l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Monsieur le rapporteur général, votre interrogation comporte deux volets.

Le premier concerne l'effort immobilier. Il est bien réel, comme je l'ai indiqué : les crédits passent de 295 millions à 350 millions d'euros.

Le second a trait à la volonté du directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), que je soutiens, d'aller vers davantage de domanialité. Cette évolution suppose des dispositifs juridiques auxquels nous réfléchissons. Je vous garantis que nous y travaillons, dans le sens que vous avez indiqué, en veillant à l'équilibre de la relation avec les collectivités territoriales.

Je vous demande donc de retirer votre amendement, en prenant l'engagement devant vous de poursuivre cette démarche visant à davantage de domanialité, de transparence et d'équilibre.

Mme la présidente. La parole est à Mme Audrey Linkenheld, pour explication de vote.

Mme Audrey Linkenheld. Nous avons déjà évoqué la question du patrimoine immobilier de la gendarmerie, le problème de la dette grise et les besoins de réhabilitation. Nous venons d'ailleurs d'adopter un amendement en faveur de la rénovation des gendarmeries en zone rurale.

Se pose aussi la question des loyers, qui pèsent de plus en plus lourd dans le budget, car, dans notre pays, les loyers continuent d'augmenter, faute de politique publique adaptée depuis des années.

Toutefois, comme l'a indiqué M. le ministre, la réponse à cette hausse des loyers réside davantage, selon nous, dans le retour à une logique patrimoniale et à une détention par l'État de l'immobilier affecté au logement des gendarmes.

Je me réjouis de constater que le rapporteur général de la commission des finances propose d'augmenter des crédits dans le projet de loi de finances.

Cependant, une certaine contradiction subsiste à vouloir relever le plafond des loyers – c'est-à-dire tendre vers davantage de locatif –, alors même que le directeur général de la gendarmerie nationale préférerait privilégier la propriété.

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. Je tiens également à appuyer l'excellent amendement du rapporteur général, qui porte sur la problématique des gendarmeries. Une difficulté réelle se pose quant à l'équilibre économique des projets, lesquels sont bloqués.

Un problème concerne également, monsieur le ministre, les projets portés antérieurement par des collectivités : aujourd'hui, le loyer qu'elles perçoivent de la gendarmerie ne suffit souvent plus à couvrir les emprunts contractés. Parfois, d'autres organismes sont intervenus en qualité de tiers de confiance. Il faut suivre cette question afin de permettre à ces collectivités d'obtenir les financements nécessaires.

Je saisir cette occasion pour saluer l'initiative du département de Saône-et-Loire, qui a décidé d'investir plus de 30 millions d'euros dans la rénovation et la construction de dix à douze nouvelles casernes.

Nous espérons que vous pourrez affecter les effectifs nécessaires pour que ces nouveaux bâtiments accueillent des gendarmes.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Husson, pour explication de vote.

M. Jean-François Husson. Monsieur le ministre, comme l'ont montré les propos de M. Genet, il est question ici d'une compétence éminemment régionale. Or il est demandé aux collectivités – du moins, elles sont fortement incitées à le faire – de s'impliquer dans ce domaine régional.

Je serais tenté de retirer cet amendement, mais je le maintiendrai. Je veux vous aider à faire bouger Bercy, car j'ai bien conscience que c'est là que les choses se passent.

En toute honnêteté, si Bercy rechigne à allouer les moyens à la gendarmerie pour le déploiement des 239 nouvelles casernes et pour la restauration des anciennes casernes, c'est le coup de pied de l'âne!

Cela signifie que, face à une responsabilité budgétaire et financière, l'État préfère s'en laver les mains et transférer la charge aux collectivités. Une telle attitude n'est ni responsable ni raisonnable. L'État n'assume pas la mission qui est la sienne.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je souhaite appuyer les propos du rapporteur général. Nous connaissons tous ici des exemples de caserne de gendarmerie dont la construction a nécessité dix ans.

Je tiens à saluer l'action des services de l'État dans l'Orne, notamment concernant la gendarmerie de Tourouvre. Le préfet a « poussé » la dotation d'équipement des territoires ruraux (DÉTR) à son maximum, car nous ne parvenions pas à résoudre l'équation financière.

Je rejoins le rapporteur général : lorsque le préfet mobilise 800 000 ou 900 000 euros de DETR pour un projet qui relève strictement du régional, c'est autant de crédits en moins pour les communes rurales et leurs équipements.

Il me semble donc opportun de voter cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1455 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1611, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2			50 000 000	50 000 000
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

Mme Mélanie Vogel. Par cet amendement, nous demandons à l'État d'investir dans les entreprises françaises et européennes d'avions bombardiers d'eau.

Lors du Beauvau de la sécurité civile, qui s'est achevé en septembre dernier, 80 % des acteurs ont demandé à l'État de s'engager plus fortement. Les ministres de l'époque avaient salué la grande qualité des travaux réalisés lors de ces

réunions, laissant espérer que les demandes seraient entendues, notamment celles qui concernent l'anticipation des besoins opérationnels.

Nous demandons donc à l'État d'investir davantage dans les entreprises françaises et européennes du secteur, pour améliorer l'adaptation, mieux répondre aux crises et soutenir notre industrie.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1110, présenté par MM. Hochart, Szczurek et Durox, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		50 000 000		50 000 000
Sécurité civile dont titre 2	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Par cet amendement, nous proposons d'abonder d'un même montant de 50 millions d'euros les crédits du programme « Sécurité civile », pour permettre l'acquisition nécessaire d'un avion bombardier d'eau.

L'été 2025 a été dramatique : un mégafeu de plus de 20 000 hectares a ravagé l'Aude, faisant des dégâts considérables dans de nombreuses exploitations agricoles, laissant des agriculteurs sans rien. Chaque année, la flotte d'aéronefs de la sécurité civile, qui n'est jamais pleinement opérationnelle, subit des défaillances importantes. Disposer d'avions bombardiers d'eau supplémentaires pouvant se charger d'eau dans les étangs devient une nécessité absolue.

Certes, deux canadairs ont été commandés en 2022, et une option a été posée pour l'acquisition de deux autres en 2025 ; mais le gouvernement de M. Attal a annulé par décret les crédits destinés à l'achat de ces nouveaux appareils en 2024.

Pour autant, le risque augmente : un rapport de janvier 2024 a ainsi identifié trente-trois nouveaux départements comme territoires de feux. Nous souhaitons donc abonder de 50 millions d'euros les crédits du programme « Sécurité civile ».

Mme la présidente. L'amendement n° II-995, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, M. Pla, Mmes G. Jourda et Harribey, MM. Gillé, Bourgi et Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narasiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2		30 000 000		30 000 000
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Kanner.

M. Patrick Kanner. Monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que la moyenne d'âge de nos vingt-trois canadairs est de 30 ans ! Même s'ils sont très bien entretenus, le risque d'obsolescence est évident.

Des efforts ont été réalisés pour passer des commandes, mais la livraison des avions n'interviendra pas avant 2033, ainsi que cela a été évoqué lors des prises de parole à l'ouverture de l'examen des crédits de cette mission.

Cet amendement a pour objet d'accroître notre indépendance par rapport au constructeur canadien De Havilland, qui fait aujourd'hui la pluie et le beau temps en la matière. Son adoption permettrait de favoriser le développement de notre filière industrielle.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial de la commission des finances. Mes chers collègues, je suis naturellement favorable à l'acquisition de nouveaux avions bombardiers d'eau. J'alerte d'ailleurs depuis plusieurs années sur les fausses promesses d'achat, et je déplore le dérapage du calendrier pour la livraison des prochains canadairs. Je regrette également que les nouvelles commandes n'aient été passées qu'en réaction au mégafeu de 2025 dans l'Aude.

Néanmoins, malgré la contrainte budgétaire, les crédits du programme 161 « Sécurité civile » ont bénéficié ces dernières années d'une hausse tendancielle, visant notamment à financer les moyens aériens.

Entre 2023 et 2029, plus de 450 millions d'euros seront consacrés au renouvellement des hélicoptères de la sécurité civile, le projet de loi de finances pour 2026 prévoyant à cet égard 100 millions d'euros supplémentaires.

Par ailleurs, dans le PLF 2026, 200 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) sont prévus pour le financement de la commande de deux nouveaux canadairs. S'y ajoute la pérennisation d'une enveloppe de 30 millions d'euros pour la location d'aéronefs.

La commission demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. L'État accomplit déjà des efforts, le PLF 2026 prévoyant le financement de deux canadairs supplémentaires. D'autres livraisons interviendront également en réponse à une commande européenne.

Un effort est également réalisé au sujet des hélicoptères Airbus, puisque trente-six d'entre eux seront achetés durant les six prochaines années.

En outre, des moyens supplémentaires sont alloués pour faire face durant la saison estivale. Les besoins ne sont donc évidemment pas totalement satisfaits, mais, dans le contexte budgétaire actuel, d'importants efforts sont réalisés.

Je le disais lors de ma prise de parole initiale : c'est dans le cadre de la réflexion stratégique que nous engageons qu'il faut réfléchir à l'ensemble des acquisitions de moyens aériens, pour l'ensemble du ministère. Nous devons garantir les moyens de maintenir les ressources humaines et d'entretenir les équipements.

Sur ces sujets complexes, il faut une vraie réflexion stratégique : le Gouvernement demande le retrait de ces amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Pla, pour explication de vote.

M. Sébastien Pla. Mes chers collègues, permettez à un sénateur de l'Aude, qui habite à l'intérieur de la zone ravagée cet été, de donner son avis sur la question. Sur les 30 000 hectares brûlés en France cet été, 17 000 hectares sont situés dans l'Aude.

Le problème tient à notre doctrine de lutte contre le feu et au manque de moyens aériens. Mes chers collègues, je vous le rappelle : lorsque l'incendie de l'Aude touchait 2 000 hectares près de Narbonne et du littoral, l'intégralité des moyens aériens disponibles y était affectée – ce qui ne signifie pas que tous les appareils étaient en opération, puisque des canadairs étaient cloués au sol. Malheureusement, un incendie a éclaté à Marseille ; tous ces moyens ont alors été rapatriés vers cette ville. Dans l'Aude, on s'est alors retrouvés tout seuls, « à poil », uniquement avec des forces au sol ! Par chance, il n'y a pas eu de victime, et la progression du feu a été stoppée par la mer.

Mes chers collègues, je vous alerte : malgré la réserve européenne, nous manquons de moyens. Lorsque plusieurs feux se déclenchent en même temps, il est normal de donner la priorité à la protection de la population. Mais que ferons-nous si des feux se déclarent autour de deux ou de trois villes du pourtour méditerranéen ?

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1611.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1110.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-995.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-994, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, M. Pla, Mmes G. Jourda et Harribey, MM. Gillé, Bourgi et Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(*En euros*)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>			50 000 000	50 000 000
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	

TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Patrick Kanner.

M. Patrick Kanner. Par cet amendement, nous voulons renforcer nos capacités de lutte contre les incendies en finançant l'achat d'hélicoptères Super Puma. En effet, le coût de la location d'hélicoptères s'élève à 30 millions d'euros par an ; il me semble qu'il vaudrait mieux acheter ces appareils extrêmement maniables pour lutter contre les feux.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Pour les mêmes raisons que celles que j'ai développées sur les amendements précédents, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Même avis pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-994.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-809 rectifié bis, présenté par M. Masset, Mmes Briante Guillemont, M. Carrère et N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Grosvallet, Mme Guillotin, MM. Laouedj, Roux, Daubet et Guiol et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		10 000 000		10 000 000
Sécurité civile dont titre 2	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Yves Roux.

M. Jean-Yves Roux. Cet amendement vise à augmenter les crédits consacrés à la maintenance et au maintien en condition opérationnelle des hélicoptères et avions de la sécurité civile. Il s'agit de sécuriser l'approvisionnement en pièces détachées critiques, d'améliorer la planification des révisions et d'assurer la disponibilité optimale des aéronefs.

Les moyens aériens de la gendarmerie et de la sécurité civile sont essentiels aux missions de secours, de surveillance et d'intervention d'urgence. Or la vétusté de certains appareils et les difficultés d'approvisionnement en pièces détachées entraînent l'immobilisation prolongée de plusieurs appareils, ce qui fragilise la continuité du service.

Il est nécessaire de faire un effort supplémentaire pour garantir la réactivité opérationnelle, notamment en période de crise.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Le maintien en condition opérationnelle représente en effet un enjeu fondamental. Il suppose des crédits importants. La loi de finances initiale pour 2025 et le PLF 2026 y consacrent plus de 100 millions d'euros de CP chacun, ce qui permet d'assurer le renouvellement de contrats pluriannuels.

Les difficultés parfois rencontrées dans la mise en œuvre des contrats de maintien en condition opérationnelle sont liées non pas à une insuffisance de crédits, mais plutôt à la rareté des pièces détachées.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Je partage les arguments avancés par le rapporteur spécial. En outre, le Gouvernement a veillé, dans le cadre des marchés passés avec les prestataires, à s'assurer de la disponibilité des pièces détachées, laquelle peut poser quelques difficultés.

Les crédits de maintenance sont bien prévus. Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Monsieur Roux, l'amendement n° II-809 rectifié bis est-il maintenu ?

M. Jean-Yves Roux. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-809 rectifié bis.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-996, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, M. Pla, Mmes G. Jourda et Harribey, MM. Gillé, Bourgi et

Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Police nationale <i>dont titre 2</i>			5 000 000		5 000 000
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>					
Sécurité et éducation routières					
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>	5 000 000			5 000 000	
TOTAL	5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0			0

La parole est à M. Patrick Kanner.

M. Patrick Kanner. Nous n'aurons pas réussi à obtenir de nouveaux canadairs ou de nouveaux hélicoptères, monsieur le ministre, mais permettez-nous au moins d'obtenir des kits de largage pour nos vingt-quatre Airbus A400M. Ces avions extrêmement maniables pourraient être équipés de kits permettant de larguer 20 000 litres d'eau, sans que l'opération nécessite des modifications structurelles.

Cet amendement, dont le coût est de 5 millions d'euros, est véritablement utile ; il me semble que le Sénat peut lui réservier un accueil favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Une telle demande n'a pas été formulée lors des différentes auditions que j'ai menées. La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Cette technique est nouvelle, et nous n'avons pas encore défini de doctrine sur les kits de largage incorporés aux Airbus A400M.

Le Gouvernement estime que cette demande est très prématurée : retrait, ou avis défavorable.

Mme la présidente. Monsieur Kanner, l'amendement n° II-996 est-il maintenu ?

M. Patrick Kanner. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-996.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1045, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, M. Pla, Mmes G. Jourda et Harribey, MM. Gillé, Bourgi et Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Police nationale <i>dont titre 2</i>			30 000 000		30 000 000
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>					
Sécurité et éducation routières					
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>	30 000 000			30 000 000	
TOTAL	30 000 000		30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0			0

La parole est à M. Patrick Kanner.

M. Patrick Kanner. Cet amendement a pour objet d'augmenter la contribution de l'État aux pactes capacitaires, afin de soulager les investissements des départements en la matière.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1104, présenté par MM. Hochart, Szczurek et Durox, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		3 000 000		3 000 000
Sécurité civile dont titre 2	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Je considère cet amendement comme défendu, madame la présidente.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. À la suite des mégafeux de l'été 2022, une enveloppe exceptionnelle de 150 millions d'euros avait été prévue par la loi de finances initiale pour 2023 pour financer l'achat de moyens de lutte contre les incendies, essentiellement des véhicules.

Il faut toutefois prendre en compte deux éléments. D'une part, les pactes capacitaires seront pleinement réalisés en 2026, à la satisfaction des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) et des services centraux.

D'autre part, les pactes capacitaires ont été pensés comme un dispositif exceptionnel, qui arrive naturellement et logiquement à extinction ; les reliquats de CP les concernant seront consommés d'ici à 2028.

La commission demande donc le retrait de ces deux amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Une grande partie des 150 millions d'euros prévus a déjà été utilisée. Les pactes capacitaires arriveront bientôt à leur terme, en 2026. Cela n'exclut pas de réfléchir à la reconduction de dispositifs de ce type, dans le cadre des mesures que nous prendrons à la suite du Beauvau de la sécurité civile.

Le Gouvernement demande donc le retrait de ces amendements.

Mme la présidente. Monsieur Kanner, l'amendement n° II-1045 est-il maintenu ?

M. Patrick Kanner. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1045.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Monsieur Hochart, l'amendement n° II-1104 est-il maintenu ?

M. Joshua Hochart. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1104.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1551 rectifié, présenté par M. G. Blanc, Mme M. Vogel, MM. Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		30 000 000		30 000 000

Sécurité civile <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Grégory Blanc.

M. Grégory Blanc. Nous le savons, en raison du dérèglement climatique, les crues millénaires deviendront des crues centennales et celles-ci deviendront des crues décennales. Le nombre d'inondations augmentera sur l'ensemble du territoire.

Par cet amendement, nous voulons répondre à la nécessité d'outiller et d'accompagner les Sdis dans la lutte contre les inondations, à l'image de ce que les pactes capacitaire ont permis pour la lutte contre les incendies. Nous proposons de répéter cette mesure, en créant un pacte capacitaire inondations.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. À la suite des inondations qui ont frappé le Nord-Pas-de-Calais et les Hauts-de-France, l'idée de pactes capacitaire inondations favorisant l'acquisition de matériel par les acteurs locaux avait effectivement été formulée.

Cependant, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a souligné l'intérêt de privilégier l'investissement dans des moyens nationaux, mobilisables dans les différents territoires selon les besoins.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Le PLF 2026 contient un engagement financier à hauteur de 9 millions d'euros pour poursuivre les investissements dans les moyens de pompage.

Je le répète, dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile, nous réfléchirons à une prolongation des pactes capacitaire, si jamais elle s'avérait nécessaire.

Le Gouvernement demande lui aussi le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

M. Grégory Blanc. Après un débat sur les moyens aériens de lutte contre les feux de forêt, nous discutons à présent des inondations.

Monsieur le ministre, monsieur le rapporteur spécial, j'entends vos arguments, mais si les levées de la Loire devaient céder, nous ne pourrions pas faire face, même en mobilisant les moyens nationaux.

Le débat est simple, en réalité. Vous avancez l'argument de la contrainte budgétaire, mais pour réellement faire de la sécurité civile une priorité, il fallait se doter des moyens financiers durant l'examen de la première partie du budget ! En effet, si l'on considère que la priorité est de baisser la fiscalité, on ne peut pas donner les moyens à notre sécurité civile.

Monsieur le ministre, monsieur le rapporteur spécial, vous le dites vous-mêmes : il y a des besoins, mais nous n'avons pas les moyens d'y répondre. Nous devrions nous donner les moyens de répondre à la nécessité de protéger la population. Je maintiens cet amendement, en formant le voeu qu'il soit voté.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. Monsieur le ministre, lorsqu'il est question des inondations qui ont touché le Nord-Pas-de-Calais il y a maintenant plus d'un an, nous parlons souvent d'investissements, mais peu des coûts de fonctionnement.

Lors d'événements d'une telle ampleur, les professionnels de la sécurité sont bien sûr mobilisés, mais c'est aussi le cas des bénévoles du tissu associatif et de la protection civile.

Je viens d'apprendre que la protection civile du Pas-de-Calais, plus d'un an après ses interventions lors des inondations, n'a toujours pas été remboursée des frais qu'elle a engagés et qu'elle a dû financer sur ses fonds propres.

Il faut parler d'investissements ; mais il n'est pas acceptable que la protection civile doive attendre douze mois, quinze mois voire seize mois pour se faire rembourser ses frais d'intervention, qui répondent à des réquisitions des autorités.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1551 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1001 rectifié, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, MM. Darras et Pla, Mmes G. Jourda et Harribey, MM. Gillé, Bourgi et Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières				

Sécurité civile dont titre 2	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Kanner.

M. Patrick Kanner. Depuis 2023, 348 communes ont été classées en état de catastrophe naturelle en raison d'inondations qu'elles ont subies. Celles-ci ont touché 540 000 personnes, dans le Nord-Pas-de-Calais en 2023 et en 2024, mais également dans Doubs, le Jura et la Haute-Savoie en 2025.

On estime que ces inondations ont mobilisé 345 millions d'euros de l'État, dont 47 millions d'euros ont été fournis par le fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Par cet amendement, nous demandons un engagement nouveau de l'État pour faire face à ce risque, qui est malheureusement non plus exceptionnel, mais récurrent.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Pour les mêmes raisons que celles que j'ai invoquées au sujet de l'amendement précédent, la commission demande le retrait de l'amendement n° II-1001 rectifié.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. Monsieur Kanner, l'amendement n° II-1001 rectifié est-il maintenu ?

M. Patrick Kanner. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1001 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1613, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2			7 000 000	7 000 000
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2	7 000 000		7 000 000	
TOTAL	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

Mme Mélanie Vogel. Cet amendement vise à remplacer les mousses anti-incendie contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS).

À l'échelle nationale, l'interdiction des PFAS dans les ustensiles de cuisine a été une victoire ; à l'échelon européen, l'objectif d'interdire les mousses anti-incendie contenant des PFAS d'ici dix ans en a été une autre.

Toutefois, ces mousses sont toujours produites en France. Elles sont dangereuses pour les pompiers, qui sont les premiers exposés, mais aussi pour l'environnement, puisque ces polluants se retrouvent dans les eaux et dans les sols.

Nous proposons d'accélérer dès maintenant le remplacement de ces mousses, pour que les pompiers puissent travailler dans de meilleures conditions, et que les sols et les eaux soient moins pollués.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. L'interdiction progressive des mousses anti-incendie contenant des PFAS doit être saluée, car elle permet une meilleure protection de la santé des pompiers, des citoyens et de l'environnement.

La réglementation européenne a prévu une interdiction progressive pour permettre aux fabricants de s'adapter et aux acteurs de s'équiper, le remplacement des équipements pouvant entraîner des surcoûts modérés. Néanmoins, le programme 161 n'a pas pour objet de financer par anticipation des obligations légales.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Pour les mêmes raisons, le Gouvernement demande également le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Madame Vogel, l'amendement n° II-1613 est-il maintenu ?

Mme Mélanie Vogel. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1613.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1449 rectifié, présenté par M. Pla, Mmes Artigalas et Bélim, MM. Bouad et Bourgi, Mmes Conconne et Conway-

Mouret, MM. Cozic et Gillé, Mmes Harribey, G. Jourda, Le Houerou et Matray, MM. Mérillou et Michau, Mme Poumirol et MM. Roiron, Tissot, Uzenat, Vayssouze-Faure et M. Weber, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2		300 000		300 000
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2	300 000		300 000	
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Sébastien Pla.

M. Sébastien Pla. Pour combattre les feux de forêt, la meilleure doctrine est la détection et la prévention.

Cet amendement vise à renforcer les capacités technologiques des Sdis, notamment pour ce qui concerne les nouvelles technologies. Je pense en particulier aux drones de surveillance, qui, en août dernier, ont servi à scruter les bordures des zones brûlées de l'Aude, permettant de vérifier que de nouveaux départs de feu ne s'y développaient pas.

Le Sdis du Gard a également développé des systèmes de capteurs radar, peu onéreux, disséminés à l'intérieur des massifs forestiers.

Nous proposons d'affecter 300 000 euros à ces projets technologiques innovants, qui ne coûtent pas cher, mais peuvent rapporter gros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Dans un contexte de contrainte budgétaire, la sanctuarisation des crédits du programme 161 a permis de préserver les moyens opérationnels des Sdis.

En outre, dans le cadre de l'accueil des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, le programme a bénéficié ces dernières années de crédits exceptionnels destinés à l'achat d'équipements.

Par ailleurs, il faut encourager les Sdis à se coordonner pour mutualiser leurs achats dans un souci d'économies d'échelles et d'uniformisation des matériels employés.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Le programme 161 n'a pas vocation à assurer le financement de l'ensemble des équipements des Sdis, en dehors des dispositifs exceptionnels mentionnés par M. le rapporteur spécial.

Le Gouvernement demande donc également le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Monsieur Pla, l'amendement n° II-1449 rectifié est-il maintenu ?

M. Sébastien Pla. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1449 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-810 rectifié bis, présenté par M. Masset, Mmes N. Delattre, Briante Guillemont et M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, MM. Laouedj, Roux, Daubet et Guiol et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				

Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		10 000 000		10 000 000
Sécurité civile dont titre 2	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Masset.

M. Michel Masset. Cet amendement, qui concerne forcément chacune et chacun d'entre nous, vise à augmenter la participation de l'État à la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR), afin de mieux soutenir nos sapeurs-pompiers volontaires, qui constituent l'ossature de notre sécurité civile.

Face à la multiplication des feux de forêt, inondations et crises climatiques, leur engagement est plus sollicité que jamais. Or les retours de terrain signalent qu'il est de plus en plus difficile de recruter et de fidéliser les volontaires, lesquels restent moins longtemps qu'autrefois.

Renforcer un tel dispositif de reconnaissance est donc un levier essentiel pour maintenir un maillage territorial solide et garantir la continuité de leurs missions.

Mme la présidente. L'amendement n° II-999 rectifié, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, MM. Darras et Pla, Mmes G. Jourda et Harribey, MM. Gillé, Bourgi et Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2			1	1
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2	1		1	
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Sébastien Pla.

M. Sébastien Pla. Parmi les nombreux motifs d'inquiétude des sapeurs-pompiers volontaires figure l'avenir de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance, créée en 2016 pour remplacer la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR).

La loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, a réduit à quinze ans la durée de service effectif y ouvrant droit et a revalorisé son montant.

La montée en charge de ce dispositif devrait faire passer les contributions publiques de l'État et des collectivités de 42 millions d'euros en 2024 à 175 millions d'euros en 2040. Nous devons sécuriser le financement de ces prestations sans attendre, afin d'assurer l'application de cette mesure, que nous avons tous votée, tant attendue par les sapeurs-pompiers volontaires.

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. À ce jour, l'État a toujours pris en charge la moitié du coût total de la NPFR. Lors des auditions que j'ai menées, la DGSCGC a réaffirmé qu'il n'a jamais été question de remettre en cause cette prise en charge, même si la trajectoire dynamique des montants concernés suscite des questions.

La commission demande le retrait de l'amendement n° II-810 rectifié bis et s'en remet à l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-999.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Le rapporteur spécial l'a indiqué, l'État respecte sa parole en participant à hauteur de 50 % au financement de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Entre 2025 et 2026, son coût a augmenté de 3,7 millions d'euros ; cette augmentation est bien intégrée dans les crédits du programme 161 du PLF 2026.

Le Gouvernement demande donc le retrait de ces deux amendements.

Mme la présidente. Monsieur Masset, l'amendement n° II-810 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Michel Masset. Madame la présidente, je souhaite rectifier cet amendement pour le rendre identique à l'amendement n° II-999 rectifié de mon collègue Sébastien Pla.

Mme la présidente. Je suis donc saisie d'un amendement n° II-810 rectifié *ter*, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-999 rectifié.

Je les mets aux voix.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-998 rectifié, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, MM. Darras et Pla, Mmes G. Jourda et Harrubey, MM. Gillé, Bourgi et Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2		5 000 000		5 000 000
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Sébastien Pla.

M. Sébastien Pla. Notre modèle de sécurité civile se fonde sur les sapeurs-pompiers volontaires, sans lesquels il n'aurait pas le même niveau : 80 % des sapeurs-pompiers assurent plus des deux tiers du temps opérationnel des quelque 5 millions d'interventions annuelles.

Par cet amendement, je veux saluer l'engagement des 200 000 sapeurs-pompiers volontaires, et tout particulièrement celui des femmes, qui en représentent aujourd'hui un peu plus de 20 % – en dix ans, leur nombre a été multiplié par deux. Ces résultats, nous les devons aux actions entreprises à partir de 2016, qui ont élargi le vivier de recrutement et permis de féminiser la profession.

Le volontariat constitue l'ossature du modèle de sécurité civile, et représente bien souvent le dernier service public dans les territoires ruraux. Souvent, ce sont les sapeurs-pompiers volontaires qui sont appelés en dernier recours.

Pour répondre au besoin très fort d'engager un programme national de soutien au volontariat, nous proposons de financer des campagnes de sensibilisation. Croyez-moi, mes chers collègues, dans les secteurs ruraux et isolés, le volontariat est nécessaire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Plus que par l'ouverture des crédits, l'engagement et la fidélisation des volontaires passeront par une meilleure définition et, surtout, une meilleure délimitation des missions des sapeurs-pompiers. Le projet de loi de refondation de la sécurité civile sera le véhicule le plus pertinent pour traiter de ces sujets.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-998 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1106, présenté par MM. Hochart, Szczurek et Durox, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'intervention d'urgence aux services départementaux d'incendie et de secours

II – Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2				

Sécurité et éducation routières		10 000 000		10 000 000
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'intervention d'urgence aux services départementaux d'incendie et de secours	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Nous avons été nombreux à le rappeler, les crises majeures se multiplient partout en France, qu'il s'agisse des inondations dans le Nord-Pas-de-Calais ou des mégafeux dans l'Aude.

Alors que les Sdis doivent supporter des coûts de plus en plus importants, cet amendement vise à créer un fonds d'intervention d'urgence aux services départementaux d'incendie et de secours de 10 millions d'euros, mobilisable pour faire face aux crises majeures.

Une telle proposition figurait d'ailleurs dans les conclusions du rapport du Beauvau de la sécurité civile en septembre dernier.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Cet amendement s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le modèle de financement des Sdis, dont tout le monde reconnaît les limites.

Le programme 161 prévoit notamment le financement des colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des Sdis et mises à disposition des préfets des zones de défense et de sécurité en cas de catastrophe majeure. Cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. La proposition est déjà couverte par le dispositif des colonnes de renfort. Nous n'écludrons pas cette réflexion du Beauvau de la sécurité civile dans nos travaux.

Le Gouvernement demande donc également le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1106.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1000, présenté par MM. Kanner et Jeansannetas, Mme Linkenheld, M. Pla, Mmes G. Jourda et Harribey, MM. Gillé, Bourgi et Chaillou, Mme de La Gontrie, M. Kerrouche, Mme Narasiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Police nationale <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Sébastien Pla.

M. Sébastien Pla. La sécurité civile fait face à de profondes transformations sous l'effet du changement climatique : les risques incendie et inondation s'amplifient dans tous les territoires.

La recherche d'innovations en matière de sécurité civile doit être érigée en priorité nationale. Le programme « Sécurité civile » prévoit bien des crédits destinés à

financer la recherche, par exemple le financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ou celui de l'Entente Valabre, mais leurs montants sont trop modestes, compte tenu des enjeux considérables auxquels les acteurs de la société civile devront faire face.

Les initiatives de recherche et d'innovation ne sont pas suffisamment coordonnées entre les différents acteurs sur le territoire, ainsi que le souligne le rapport du Beauvau de la sécurité civile. Nous proposons donc la création d'un fonds national de soutien à la recherche et à l'innovation.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Le programme 161 n'a pas pour objet de financer des programmes de recherche. La commission demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. Monsieur Pla, l'amendement n° II-1000 est-il maintenu ?

M. Sébastien Pla. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1000.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1550 rectifié *bis*, présenté par M. G. Blanc, Mme M. Vogel, MM. Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mme Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières		2 000 000		2 000 000
Sécurité civile dont titre 2	2 000 000		2 000 000	
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Grégory Blanc.

M. Grégory Blanc. Notre collègue Jean-Pierre Corbisez a déjà évoqué le rôle des associations agréées de sécurité civile.

Les préfets mobilisent les associations – la protection civile, la Croix-Rouge, la Croix-Blanche, etc. – lors de crises majeures, mais aussi lors de rave-parties – M. Stéphane Piednoir et moi-même en avons connu une dans notre département de Maine-et-Loire, à Parnay. Le problème, c'est qu'il n'a pas les moyens de les payer. Le ministère prévoit une enveloppe de seulement 200 000 euros.

Par cet amendement, nous proposons un dispositif simple : la création au niveau national d'une enveloppe destinée au financement des actions des associations de sécurité civile, que les préfets pourraient ainsi mobiliser sans pour autant les mettre dans le rouge.

Aujourd'hui, des associations qui ne sont pas encore déficitaires et qui répondent présent lorsque les préfets les mobilisent, le deviennent par la suite. Nous ne pouvons pas accepter cela si nous voulons leur témoigner de la confiance.

Mme la présidente. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Grégory Blanc. Le Beauvau de la sécurité civile n'est pas allé jusqu'au bout.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. Ces sujets ont fait l'objet d'un débat exhaustif lors du Beauvau de la sécurité civile ; le projet de loi relatif à la modernisation de la sécurité civile, qui devrait aboutir en 2027, apportera les réponses attendues.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Une ligne de 234 000 euros répartie entre toutes les associations de sécurité civile, notamment les quatorze associations agréées, figure déjà dans ce projet de budget.

Le Gouvernement demande donc, lui aussi, le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Joshua Hochart, pour explication de vote.

M. Joshua Hochart. Je soutiens bien évidemment le principe d'un accroissement des fonds destinés aux associations agréées de sécurité civile, tant leurs missions se développent sur l'ensemble du territoire national.

D'ailleurs, monsieur le ministre, nous attendons toujours l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi du député Yannick Chenevard visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile. Je demande cette inscription à chaque ministre de l'intérieur ; je sais que les membres du Gouvernement ne restent pas bien longtemps en fonction en ce moment, mais on nous promet ce texte sans cesse sans que le Sénat le voie jamais arriver...

Mme la présidente. La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

M. Grégory Blanc. On ne peut pas attendre 2027, monsieur le rapporteur spécial : certaines associations sont en déficit !

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Ce sujet est d'une importance majeure ; il n'y a qu'à penser aux rave-parties et autres manifestations de ce genre que l'on rencontre dans tous les territoires, même les plus ruraux. On ne peut pas attendre 2027 !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. Une précision, monsieur le ministre : les 234 000 euros à répartir entre les associations visent à financer leur fonctionnement à l'échelon national. Nous vous parlons ici de leurs interventions, sur demande des services de l'État, en cas de crise exceptionnelle ; il s'agit d'un autre type de dépenses. Vous parlez des subventions de fonctionnement à l'échelon national quand nous parlons des associations locales, qui répondent toujours présent en cas de catastrophe et qui doivent attendre dix-huit mois pour être remboursées.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Masset, pour explication de vote.

M. Michel Masset. Il serait inutile de lister les nombreux exemples de situations problématiques dont nous avons connaissance. Nous voterons cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1550 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, il est seize heures, mais, au regard du faible nombre d'amendements qu'il reste à examiner sur cette mission, je vous propose d'achever l'examen de ses crédits. J'ai toute confiance en votre capacité à faire preuve de concision !

L'amendement n° II-993 rectifié *bis*, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2			3 600 000	3 600 000
Gendarmerie nationale dont titre 2				
Sécurité et éducation routières	3 600 000		3 600 000	
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. Il s'agit d'un tout autre sujet, la sécurité routière.

En cohérence avec le vote intervenu samedi matin, par lequel nous avons augmenté de 20 le nombre de postes d'inspecteur du permis de conduire, nous proposons d'augmenter les crédits destinés à la formation initiale et continue de ces professionnels.

Je le rappelle, la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) fixe à quarante-cinq jours le délai maximal pour passer ou repasser l'examen du permis de conduire ; pourtant, ce délai est aujourd'hui en moyenne de quatre-vingts jours. Bref, il faut plus d'inspecteurs et des inspecteurs mieux formés !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-993 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-537 rectifié *ter*, présenté par Mme N. Delattre, M. Masset, Mmes Briante Guillemont et M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, MM. Laouedj et Roux et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2				

Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>				
Sécurité et éducation routières	1 000 000		1 000 000	
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Masset.

M. Michel Masset. Cet amendement vise à financer des campagnes nationales de sensibilisation à la sécurité des usagers vulnérables.

Malgré les progrès enregistrés en matière de sécurité routière, la mortalité des piétons et des cyclistes demeure élevée. Les acteurs de terrain soulignent le manque de moyens consacrés à la prévention et à l'éducation routières, ou encore à la promotion des mobilités actives.

Les aménagements destinés à sécuriser ces usagers restent en outre inégaux selon les territoires, ce qui accroît les disparités et les risques.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Les crédits inscrits au PLF pour la communication sont déjà importants.

L'avis est donc défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-537 rectifié ter.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Vote sur les crédits de la mission

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Sécurités », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Sécurités », figurant à l'état G.

ÉTAT G

1363	Sécurités
1364	(P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance
1365	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés
1366	Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés
1367	(P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
1368	Nombre d'heures de patrouille de voie publique rapporté à l'activité totale
1369	Taux d'élucidation ciblés
1370	(P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
1371	Nombre de tués
1372	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt (161)
1373	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne « saison feux »
1374	Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (161)
1375	Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile (161)
1376	152 - Gendarmerie nationale
1377	Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels
1378	Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale
1379	Évaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité
1380	Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

1381	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
1382	Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
1383	Optimiser l'emploi des forces mobiles
1384	Engagement des forces mobiles
1385	Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile
1386	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
1387	Délai moyen d'intervention
1388	Effort de formation dans la lutte contre la délinquance
1389	Généralisation de la police technique et scientifique
1390	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
1391	Recentrage des forces sur le cœur de métier
1392	Réserve opérationnelle
1393	Taux d'élucidation ciblés
1394	Taux de présence de voie publique
1395	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
1396	Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants
1397	Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie
1398	Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure
1399	Efficacité de la compagnie numérique
1400	Signalements par les usagers de comportements perçus comme non déontologiques
1401	Taux de satisfaction des usagers
1402	161 - Sécurité civile
1403	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt [Stratégique]
1404	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne « saison feux »
1405	Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels [Stratégique]
1406	Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile [Stratégique]
1407	Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile
1408	Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste
1409	Interventions sur objets suspects dans les délais (<i>Improvised Explosive Devices Disposal</i> ou IEDD)
1410	Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (<i>Explosive Ordonnance Disposal</i> ou EOD)
1411	Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours
1412	Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS
1413	176 - Police nationale
1414	Évaluer la dépense fiscale
1415	Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)
1416	Réserve opérationnelle
1417	Évaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

1418	Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique
1419	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
1420	Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
1421	Optimiser l'emploi des forces mobiles
1422	Engagement des forces mobiles
1423	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
1424	Délai moyen d'intervention
1425	Effort de formation dans la lutte contre la délinquance
1426	Généralisation de la police technique et scientifique
1427	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
1428	Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale
1429	Recentrage des forces sur leur cœur de métier
1430	Taux d'élucidation ciblés
1431	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
1432	Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie
1433	Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants
1434	Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure
1435	Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat
1436	Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée
1437	Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne
1438	207 - Sécurité et éducation routières
1439	Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie
1440	Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire
1441	Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes
1442	Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

Mme la présidente. L'amendement n° II-974 rectifié, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1366

Insérer quatre alinéas ainsi rédigés :

(P176.2/P152...) Évaluer la mise en œuvre des contrôles d'identité par les forces de sécurité

Nombre de personnes contrôlées et récurrence des contrôles *via* le contrôle du nombre de passages au fichier des personnes recherchées

Nombre de palpations et de fouilles

Faits constatés

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Cet amendement vise à créer un nouvel indicateur, commun aux programmes « Gendarmerie nationale » et « Police nationale », relatif aux contrôles d'identité.

Comme nous l'avons longuement évoqué lorsque j'ai défendu ma proposition de loi visant à réformer ces contrôles, nous ne disposons d'aucune donnée statistique fiable et exhaustive les concernant, alors que, d'après les estimations de la Cour des comptes et les études répétées du Défenseur des droits, ces contrôles sont en augmentation globale, ont une dimension discriminatoire établie et témoignent d'une perte de sens de la mission au sein des forces de l'ordre. L'efficacité de ces contrôles peut donc être remise en question.

Nous demandons donc que soient comptabilisés les contrôles d'identité et leur récurrence, ainsi que les palpations et fouilles, dont le nombre augmente sur le fondement de critères discriminatoires. Nous souhaitons également que soient retracées les suites judiciaires apportées à ces contrôles.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Je ne suis pas sûr que votre proposition corresponde à la définition stricte d'un indicateur de performance.

Surtout, je conteste depuis toujours, par conviction profonde, et *a fortiori* en tant que ministre de l'Intérieur, l'idée de contrôles discriminatoires ou au faciès, qui sous-tend cet amendement.

Par ailleurs, assurer la traçabilité de tous les contrôles serait extrêmement chronophage pour les forces de l'ordre et se ferait donc au détriment de l'efficacité de leur action sur la voie publique.

L'avis est donc défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-974 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-975 rectifié, présenté par Mme Linkenheld, MM. Jeansannetas et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1369

Insérer trois alinéas ainsi rédigés :

Renforcer l'attractivité de la police judiciaire de l'État

Nombre et pourcentage de postes non pourvus d'officiers de police judiciaire (OPJ) au niveau national

Nombre de départements dont le nombre de postes non pourvus d'officiers de police judiciaire (OPJ) est supérieur à 3 %

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

Mme Audrey Linkenheld. Cet amendement tend à créer des indicateurs de performance relatifs à la filière des investigations et de la police judiciaire.

Malgré les efforts consentis, cette filière souffre toujours d'un problème d'attractivité. C'est pourquoi nous proposons de créer des indicateurs permettant de mieux apprécier la situation, en recueillant le nombre et le pourcentage de postes non pourvus dans la police judiciaire à l'échelon national, mais aussi à l'échelle des départements. Cela nous permettrait d'y voir plus clair sur cette question qui nous préoccupe tous.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Belin, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Nunez, ministre. Comme pour l'amendement précédent, ce que vous proposez ne me semble pas constituer un indicateur de performance à proprement parler.

En outre, une réflexion est en cours pour réformer la carte des officiers de police judiciaire, ce qui rend l'amendement quelque peu superflu.

L'avis est donc défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-975 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
CONTRÔLE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », figurant à l'état D.

ÉTAT D

Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement (En euros)
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	1928 700 107	1928 700 107
Structures et dispositifs de sécurité routière	344 340 107	344 340 107
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 180 665	26 180 665
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	806 735 047	806 735 047
Désendettement de l'État	751 444 288	751 444 288

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(*Les crédits sont adoptés.*)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Sécurité » et du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures dix.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Écologie, développement et mobilité durables

Budget annexe : Contrôle et exploitation aériens

Compte d'affectation spéciale : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et article 69), du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

La parole est à Mme le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette année encore, la dette financière prend le pas sur la dette climatique.

Il est très difficile de comparer les lignes budgétaires de la présente mission d'une année sur l'autre, en raison d'effets de périmètre considérables qui faussent la photographie.

En effet, d'importants dispositifs ont été débudgétisés, ce qui fait que nous n'en parlons plus cette année.

Nous ne parlons plus de MaPrimeRénov', qui, après être passée de cette mission-ci à la mission « Cohésion des territoires », est désormais financée par les certificats d'économies d'énergie (C2E).

Nous ne parlons plus du *leasing social* et du bonus écolo-gique, devenu le Coup de pouce « Véhicules électriques particuliers », également financé par les C2E.

Nous ne parlons plus de la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées, désormais financée par des accises sur l'électricité.

Enfin, nous avons failli ne plus parler du soutien à certaines énergies renouvelables, notamment à la cogénération et au biométhane, qui devait être également financé par des accises ; le Sénat en a décidé autrement.

M. Vincent Louault. Très bien !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. En tout état de cause, il est avéré que les politiques publiques inscrites dans ce périmètre connaissent des baisses significatives de crédits. Je n'en donnerai qu'un exemple, celui du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité », dont les autorisations d'engagement, qui ont déjà baissé de 24 % l'année dernière, diminuent cette année encore de 8 %.

Pourtant, malgré la baisse des crédits d'intervention de la mission, les dépenses de l'administration centrale ne baissent pas, faute d'une rationalisation et d'une mutualisation des actions transverses telles que la communication ou les études. Beaucoup reste à faire en la matière ; je me réjouis néanmoins que le ministère se soit doté d'un centre de gestion de son personnel, pleinement opérationnel depuis cette année, qui remplace les vingt-deux centres régionaux qui lui préexistaient.

Je défendrai un certain nombre d'amendements visant à poursuivre cette rationalisation, dans le sens des préconisations de la commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État.

Je le redis ici avec fermeté, les opérateurs de ce ministère, que ce soit l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dite Agence de la transition écologique), l'OFB (Office français de la biodiversité) ou encore les agences de l'eau, ont leur utilité et je n'en ai jamais demandé la suppression. Néanmoins, il faut reconnaître que leur taille, leur périmètre et leur budget peuvent parfois susciter la perplexité de la représentation nationale, d'autant que les documents budgétaires ne contiennent aucune information précise sur leurs missions et leurs moyens.

Bien évidemment, il est complètement impossible d'évoquer dans le temps qui m'est imparti – sept minutes – toutes les politiques publiques de cette mission. Je laisse donc aux autres rapporteurs spéciaux et aux quatre rapporteurs pour avis le soin de compléter mon propos. En ce qui me concerne, je vais vous poser, madame, messieurs les ministres, neuf questions, une par programme. J'espère que vous voudrez bien y répondre.

Première question : comment justifier que toutes les actions du programme 362 de l'ancienne mission « Plan de relance » se retrouvent, en miroir, dans les différents programmes de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ?

Il devait s'agir de dépenses conjoncturelles ; nous voyons là qu'il s'agit en fait de dépenses structurelles. Cela nuit à la lisibilité de la maquette budgétaire, d'autant que l'on aurait pu regrouper ces dépenses.

Deuxième question : comment peut-on encore croire à la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB), alors que les financements prévus pour 2026 représentent seulement 7 % des besoins identifiés en novembre 2022 dans un rapport commun de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd) ?

Madame la ministre de la transition écologique, je l'ai déjà indiqué l'année dernière, il est urgent de bâtir une nouvelle trajectoire pour la SNB et de prioriser les actions les plus efficaces. L'organisation WWF (*World Wide Fund for Nature*) a chiffré le coût mondial de la perte de biodiversité à 479 milliards de dollars par an d'ici à 2050, dont 8,4 milliards pour la France. Il faut faire quelque chose ! Je vous invite tous, mes chers collègues, à prendre connaissance du rapport sur l'évolution des valeurs à l'horizon 2050 de la délégation sénatoriale à la prospective, dont Stéphane Sautarel est l'un des auteurs.

Troisième question : comment les crédits du fonds Barnier peuvent-ils diminuer, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, alors que le rendement du prélèvement annuel sur le produit des primes aux cotisations additionnelles relatives à la garantie contre le risque de catastrophe naturelle s'élèvera à 720 millions d'euros en 2026 ?

Madame la ministre, même en additionnant les autorisations d'engagement de l'action n° 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques », de l'action n° 15 « Retrait gonflamment des argiles », dont je me félicite de la création après tant de combats menés ici, et du fonds vert, on est très loin d'atteindre 720 millions d'euros.

Madame la ministre, cet argent est versé par l'ensemble des assurés pour la prévention des risques ; il doit donc aller à la prévention des risques et ne pas disparaître dans le trou noir de l'État !

M. Jean-François Husson. Tout à fait !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Quatrième question, madame, messieurs les ministres : comment justifier la division par trois du fonds Économie circulaire, alors que les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) sont inaptes à prendre le relais de ce fonds ?

À cet égard, je vous invite, mes chers collègues, à lire le rapport de contrôle budgétaire de la commission des finances sur ce sujet. À ce jour, les REP mettent en place les actions qui ont le plus de visibilité – je pense au soutien à la fermeture éclair ou au raccommodage – et non les actions les plus efficaces.

Cinquième question : comment le Gouvernement justifie-t-il la suppression des crédits du fonds territorial climat, seule mesure permettant de soutenir les investissements « verts » des collectivités sans subir la lourdeur des appels à projets et des commissions ?

Entre 2024 et 2026, les autorisations d'engagement du fonds vert ont baissé de 74 % ! En réalité, depuis sa création, ce fonds constitue une variable d'ajustement du déséquilibre budgétaire. C'est très difficilement compatible avec une politique d'investissement ; le Parlement n'a aucune lisibilité sur le contenu des dépenses réalisées, il doit attendre le projet de loi de règlement pour connaître les actions financées. Je signale que le ministère a jugé que les dépenses du fonds territorial climat étaient celles dont l'efficacité climatique était la moins bonne ; les collectivités apprécieront...

M. Vincent Louault. Excellent...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sixième question : monsieur le ministre de l'économie, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour limiter l'augmentation des charges de service public de l'énergie ? Leur montant a atteint 11,6 milliards d'euros en 2025 et est évalué, pour 2026, à 13 milliards d'euros, dont 4,4 milliards d'euros pour le seul photovoltaïque ; en outre, en 2026, nous allons avoir les premières dépenses de soutien public à l'hydrogène. Certes, à l'article 69 et dans deux amendements portant article additionnel après cet article, le Gouvernement propose quelques mesures, mais il convient d'aller plus loin, sous peine de poser un véritable problème d'acceptabilité sociale.

Septième question : comment peut-on justifier l'explosion des frais de gestion du chèque énergie en 2025, alors même que le nombre de bénéficiaires a baissé de 25 % ? C'est, selon moi, l'une des conséquences de la néfaste suppression de la taxe d'habitation.

Huitième question : comment l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) pourra-t-elle répondre, avec un budget en baisse, aux besoins de recherche, d'expertise et de contrôle induits par les grands chantiers du nucléaire ?

M. Pascal Martin. Oui, comment ?

Mme la présidente. Veuillez conclure, madame le rapporteur spécial !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Enfin, neuvième question : la loi de finances pour 2025 a acté le financement du compte d'affectation spéciale (CAS) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (Facé) par une fraction, indexée sur l'inflation, du produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ; ...

Mme la présidente. Il faut conclure !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. ... dès lors, comment justifier que les crédits de ce CAS demeurent inchangés ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Louault applaudit également.*)

Sept minutes pour neuf programmes, c'est bien peu, madame la présidente !

Mme la présidente. C'est ce qu'a décidé la conférence des présidents, ma chère collègue ; les règles s'imposent à tous !

La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale de la commission des finances. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis 2025, les crédits alloués aux transports sont gelés en valeur. Nous comprenons la nécessité de maîtriser la dépense publique, mais ce gel ne pourra pas durer éternellement : cela peut se révéler dangereux, et une réparation trop tardive coûte toujours plus cher qu'une réparation faite à temps.

En matière de transport, la priorité en période de crise budgétaire, ce sont les infrastructures. La conférence Ambition France Transports, qui réunit tous les acteurs du secteur, a chiffré les besoins à 3 milliards d'euros supplémentaires. Tout se discute, sans doute, mais cela nous donne au moins un ordre de grandeur.

Si l'on retient le périmètre du programme 203 « Infrastructures et services de transports » et du budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France), les dépenses prévues pour 2026 dans le domaine des transports sont stables, avec environ 10 milliards d'euros, dont un peu plus de 8 milliards venant de l'État, un montant stable également ; nous nous en réjouissons.

Pour 2026, la stabilité du budget de l'Afit France masque toutefois des évolutions divergentes. Les investissements dans les infrastructures ferroviaires augmentent de façon significative, tandis que les dépenses pour de nouveaux projets routiers sont en baisse. Nous observons en outre une réduction des contributions de l'État aux projets de transport des contrats de plan État-région (CPER). En la matière, malheureusement, les contraintes budgétaires de l'État et des régions se cumulent.

Les investissements pour l'entretien et la régénération du réseau routier national non concédé devraient stagner un peu au-dessus de 1 milliard d'euros en 2026. Nous le savons, au cours des prochaines années, il sera nécessaire d'investir davantage dans les infrastructures routières existantes. Sur ce sujet, nous saluons le vote, en première partie du projet de loi de finances, d'un amendement tendant à pérenniser le programme de réparation des ponts des communes. C'est une avancée importante.

Pour ce qui concerne les investissements dans les infrastructures ferroviaires, la régénération et la modernisation du réseau ont pris un retard considérable. En 2023, l'État a pris l'engagement de dépasser 1,5 milliard d'euros supplémentaires. Pour l'instant, les engagements sont du côté de l'État et la réalisation du côté de la SNCF, puisque c'est cette dernière qui finance la montée en puissance progressive de ces investissements jusqu'en 2027, à hauteur de 2,1 milliards d'euros en cinq ans.

La SNCF s'est dite prête à assumer de manière pérenne, à compter de 2028, un tiers des investissements annuels complémentaires, soit 500 millions d'euros. Il sera donc nécessaire de trouver de nouvelles ressources pour financer la part manquante, soit environ 1 milliard d'euros. À terme, mais pas avant une dizaine d'années, l'affectation d'une part du produit des péages autoroutiers pourrait constituer une

piste intéressante. Entre-temps, comment financer le réseau pour éviter la situation catastrophique que vivent les Allemands aujourd’hui, avec un taux de ponctualité d’à peine 60 % ? Hélas ! la question reste entière. Hervé Maurey et moi-même travaillons actuellement sur la question de la concurrence dans le secteur du rail.

En tout état de cause, dans un tel contexte, les investissements supplémentaires ne sauraient reposer sur la seule SNCF. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, en complément de l’intervention de ma collègue Marie-Claire Carrère-Gée, je souhaite appeler l’attention du Sénat sur la situation de Voies navigables de France (VNF).

À la fin de l’année 2023, VNF a conclu un contrat d’objectifs et de performance avec l’État. Dans le dessein de revaloriser les investissements dans les infrastructures pluviales, mais également d’accompagner une réforme ambitieuse, ce contrat est assorti d’une trajectoire pluriannuelle des moyens humains et financiers de cet établissement.

La réforme dans laquelle celui-ci s’est engagé doit se traduire par la fermeture de la moitié de ses implantations, par de nombreuses mobilités géographiques et par des changements significatifs dans les missions de nombreux agents. Il s’agit d’une véritable révolution pour VNF ; cette réforme doit entraîner des gains de productivité significatifs.

Toutefois, l’évolution des effectifs de VNF doit être synchronisée avec la mise en œuvre de cette réforme. Une diminution trop rapide pourrait compromettre cette dernière et les gains de performance qui doivent en résulter.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteur spécial. Absolument !

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. C’est la raison pour laquelle l’État s’était engagé à stabiliser les effectifs jusqu’en 2026.

Or, en raison de ses contraintes budgétaires, il n’a pas tenu ses promesses, puisque les effectifs de VNF ont diminué en 2025 et que le Gouvernement entend les réduire à nouveau en 2026. Alors que les aspects les plus sensibles de la réforme sont en cours de négociation avec les partenaires sociaux, une nouvelle baisse d’effectifs n’est vraiment pas opportune cette année ; elle risque de remettre en cause la modernisation de VNF et les gains d’efficience qui vont avec.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée et M. Vincent Capo-Canellas, rapporteurs spéciaux. Exactement !

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Les baisses actuelles d’effectifs se traduisent très concrètement par une dégradation du service rendu : je relève en particulier la suspension temporaire de la navigation sur certaines voies d’eau.

Afin de ne pas compromettre la mise en œuvre de la réforme, VNF accepterait de voir sa subvention annuelle réduite de 3 millions d’euros, en contrepartie d’une stabilisation de ses effectifs. Nous souscrivons pleinement à cette suggestion, légitime et responsable ; nous vous soumettons donc deux amendements allant en ce sens : le premier tend à réduire de 3 millions d’euros les crédits accordés à VNF et le second à ne pas diminuer ses effectifs pour l’année 2026.

Les moyens alloués aux investissements dans le réseau fluvial existant sont aujourd’hui conformes à la trajectoire financière contractualisée. Néanmoins, un rapport de la

Cour des comptes de janvier dernier souligne l’insuffisance de ces moyens. La Cour recommande ainsi d’augmenter de 200 millions d’euros par an les investissements de VNF : 100 millions pour le fret fluvial et 100 millions pour les enjeux émergents de gestion de l’eau, d’environnement et de prévention des risques.

Au cours des années qui viennent, il sera donc nécessaire d’identifier de nouvelles sources de financement pour combler ces besoins. La réforme de la redevance hydraulique semble constituer une piste intéressante. Nous nous réjouissons que, lors de l’examen de la première partie du PLF, le Sénat ait déplafonné l’affectation à VNF du produit de cette redevance.

Quant aux crédits du programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture », ils augmentent en 2026. Cela ne procède pas d’une volonté discrétionnaire ni d’une générosité excessive du Gouvernement, mais tient à deux facteurs : d’une part, à la hausse, de 10 millions d’euros, du coût de la compensation des exonérations de charges patronales dans le secteur du transport maritime, qui résulte de dispositions adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ; d’autre part, à des événements ponctuels qui expliquent la hausse sensible des crédits consacrés à la pêche et à l’aquaculture.

Tels sont les principaux éléments que je voulais porter à votre connaissance, en complément des informations que vous a fournies ma collègue Marie-Claire Carrère-Gée.

Je précise que la commission des finances a émis un avis favorable à l’adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant d’aborder le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (Bacea) et d’évoquer la situation du secteur aérien, je veux exprimer ma très vive émotion et ma grande tristesse après l’accident qui a causé la mort d’un moniteur et de trois élèves de l’École nationale de l’aviation civile (Enac) le week-end dernier, lors d’un vol privé. La famille du transport aérien est sous le choc. Je renouvelle l’expression de toute ma sympathie à leurs familles, à leurs proches et aux élèves et encadrants de l’Enac.

La loi de finances pour 2025 s’est traduite par une augmentation sans précédent de la fiscalité sur le transport aérien. Ainsi que nous étions nombreux à le craindre ici, nous commençons déjà à observer les conséquences de cette augmentation de la taxation : depuis son entrée en vigueur en mars dernier, la croissance du trafic a brutalement ralenti en France, alors qu’elle redoublait dans le reste de l’Europe. Nous en voyons les effets avec retard, les programmes de vol se décident des mois en avance.

La hausse de la taxe de solidarité sur les billets d’avion a particulièrement touché le trafic domestique, qui subit une crise profonde. Nous en voyons les effets dans beaucoup de nos aéroports : avec cette taxe, nous envoyons les touristes français vers l’étranger, et nos territoires en subissent le contrecoup. L’Allemagne et les Pays-Bas, eux, ont compris que la surtaxation était une impasse.

Paradoxalement, en raison du trafic de survol, qui, lui, est dynamique, les recettes du Bacea augmentent plus que prévu. Néanmoins, dans le même temps, puisqu’il est soumis à la norme de dépenses, le budget annexe fait l’objet de mesures

de maîtrise de la dépense. Cela a une conséquence positive : depuis 2024, le Bacea se déendet beaucoup plus rapidement que prévu. Toutefois, les économies de dépenses réalisées au sein du budget annexe devront *in fine* se traduire par des restitutions aux compagnies ; c'est la règle. On a ainsi une norme de dépenses qui conduit à rendre de l'argent aux compagnies et à décorrélérer les dépenses du niveau de l'activité et du trafic.

Malgré cela, les effectifs financés par le Bacea sont en hausse. Cela s'explique par le besoin de recruter dès maintenant de nouveaux contrôleurs pour faire face à deux phénomènes : l'augmentation du trafic international, notamment le survol, et une vague de départs à la retraite à la fin de la décennie.

Compte tenu des contraintes budgétaires de l'État, le volume de recrutement est cependant en deçà de la trajectoire jugée nécessaire.

Un rapport récent d'Eurocontrol le démontre : le risque financier lié à une sous-capacité chronique du contrôle aérien est bien plus important que celui qui résulterait d'un recrutement excédentaire de contrôleurs. Afin d'assurer le fonctionnement du contrôle aérien, la présence de contrôleurs est, à l'évidence, tout aussi indispensable que les outils électroniques et informatiques.

Phénomène aggravant – celui-ci très français –, l'organisation du travail à la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) est encore tout sauf optimale. Le dernier protocole social doit commencer à résorber cette difficulté. Il comporte des mesures de performance visant à assouplir l'organisation du temps de travail, dont la rigidité est un facteur de faible performance.

Même si la DSNA nous affirme que la situation aurait été bien pire sans la mise en œuvre du protocole, force est de constater qu'en 2025 les effets de ces mesures ne se traduisent pas encore dans les statistiques. Les résultats sont, il faut l'avouer, très mauvais.

Il est impératif d'évaluer le plus rapidement possible l'efficacité de ces dispositifs à court terme. Il sera sans doute nécessaire d'amplifier le recours aux dispositifs dits de flexibilité du travail des contrôleurs.

Au-delà, nous ne saurions nous satisfaire d'un système qui ne délivre pas la performance attendue, ni pour les contrôleurs, ni pour les passagers, ni pour les compagnies.

J'en viens maintenant au programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie », qui regroupe les subventions pour charges de service public du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France, trois établissements en difficulté depuis plusieurs années.

La situation de Météo-France est maintenant stabilisée. Il faut rester vigilant sur ses moyens face aux dérèglements climatiques. Le nouveau supercalculateur fait l'objet d'un premier financement important.

Ces deux dernières années, l'IGN, lui, s'était retrouvé dans une situation financière précaire. Par deux fois, je suis intervenu, avec le soutien du Sénat et de la commission des finances, pour relever le montant de sa subvention. Ces augmentations ont depuis été intégrées dans le socle pérenne de la subvention. Je m'interroge néanmoins, car nous éprouvons le sentiment que, s'il n'y avait pas eu cette

initiative parlementaire, chacun au sein du ministère aurait continué de regarder les balles passer, si vous me permettez l'expression, et l'IGN se serait encore enfoncé.

Le reste du travail est mené par l'opérateur, au travers d'un plan d'économies structurelles. Si tout n'est pas réglé, la situation financière de l'IGN est néanmoins nettement moins inquiétante qu'elle n'a pu l'être.

La situation financière du Cerema, en revanche, me paraît la plus préoccupante. La trésorerie fléchée que gère cet organisme dans le cadre du programme national Ponts l'a rendu vulnérable à des mesures d'économie décidées pour enrayer la dérive des comptes publics. Or cette trésorerie n'était que de passage, car elle doit être consacrée au programme en question.

Cette situation a abouti à un déficit structurel, documenté par les différentes inspections. Les perspectives d'évolution de la trésorerie de l'établissement à l'échéance 2027 sont très inquiétantes. Nous comprenons tous que nous sommes là dans une impasse.

Je me réjouis que, sur l'initiative du Sénat et avec le soutien du rapporteur général de la commission des finances, dans le cadre du projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour 2025, nous ayons pu revaloriser de 3 millions d'euros la subvention pour charges de service public du Cerema. Là encore, il faudra veiller à rebaser la subvention d'ici à 2027. Beaucoup de travail reste encore à faire du côté du Cerema.

En pratique, cette initiative du Sénat doit permettre de donner une bouffée d'oxygène à l'établissement en effaçant la plus grande partie de la baisse de sa subvention inscrite dans le projet de budget pour 2026 du Gouvernement.

Le Cerema est un outil indispensable pour l'État. Il concentre ce qui nous reste en ingénierie publique, notamment dans le domaine des infrastructures et dans celui de l'accompagnement du changement climatique par l'ensemble de la sphère publique – État et collectivités. Cet établissement doit donc mériter, madame, messieurs les ministres, toute votre attention. Je ne comprendrais pas que, une fois de plus, chacun regarde ailleurs et se lamente ensuite sur le lait renversé ! (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme la rapporteure spéciale applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Franck Dhersin applaudit également.*)

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, en examinant les crédits relatifs à l'énergie de la mission « Énergie, développement et mobilité durables » et ceux du CAS Facé, nous sommes traversés par plusieurs sentiments.

Le premier est la satisfaction. La commission des affaires économiques se réjouit de voir ces crédits globalement préservés alors que le contexte général est à la baisse des dépenses publiques. C'est pourquoi nous sommes favorables à leur adoption.

Le deuxième sentiment est le regret. Notre commission regrette que l'examen du projet de loi de finances pour 2026 intervienne avant l'adoption d'une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie, toujours bloquée à l'Assemblée nationale, ce qui nous empêche de juger de la cohérence d'ensemble de ce budget.

Nous regrettions également la débogénération des aides à l'acquisition de véhicules propres, ainsi que le financement de certains soutiens par l'affectation d'une fraction d'accise. Ces

deux méthodes privent le Parlement d'un droit de regard légitime sur le montant des crédits réellement alloués à ces dispositifs. En outre, le mécanisme des certificats d'économies d'énergie est critiqué à la fois par la Cour des comptes et l'inspection générale des finances. Quant au principe du pollueur-payeux qui sous-tend ce mécanisme, il est complètement annulé par la répercussion du coût de ces C2E sur les factures d'énergie des consommateurs, quel que soit leur niveau de revenus, ce qui relève d'une forme d'injustice.

Le troisième sentiment est l'inquiétude. Je le dis sans emphase, plusieurs mesures risquent de créer une bombe sociale à retardement, en affectant particulièrement les foyers précaires. Tout d'abord, ceux-ci sont confrontés aux nouvelles modalités d'attribution du chèque énergie, qui ont fait baisser d'un tiers le nombre de bénéficiaires automatiques. Ils subissent ensuite sur leur facture d'énergie le surcoût des C2E. Enfin, ils devront faire face à une future hausse du prix à la pompe lorsque le nouveau marché carbone, dit « ETS 2 », aura été mis en œuvre, *a priori* en 2028.

Le mouvement des « gilets jaunes » pourrait alors revoir le jour si de nouvelles aides à destination des ménages modestes n'étaient pas mises en place en temps utile, avec le soutien du fonds social pour le climat que créera l'Union européenne.

Le dernier sentiment est l'espoir. Notre commission espère que le Gouvernement indexera les crédits du CAS Facé sur l'inflation, à l'instar de ses recettes – c'était l'engagement pris en 2024 pour 2025 –, et que notre amendement visant à abonder de 10 millions d'euros le fonds Chaleur sera adopté.

Voilà l'esprit dans lequel a travaillé la commission des affaires économiques. Cet espoir, nous allons le faire vivre tout à l'heure ensemble au cours des débats sur les amendements ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Capo-Canellas applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Capo-Canellas applaudit également.*)

M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, parler de transport, c'est parler de liberté, de sécurité, de développement de nos territoires et de souveraineté. Ne pas investir dans notre mobilité reviendrait à affaiblir notre pays.

Lancée sur l'initiative du ministre des transports, la conférence Ambition France Transports a rappelé qu'il manque près de 2 milliards d'euros par an pour simplement régénérer nos réseaux ferroviaires et fluviaux.

Comme vous le savez, les transports représentent un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons investir pour accélérer le report modal et adapter nos infrastructures au changement climatique.

Face à cela, nous devons définir une stratégie claire, efficace et responsable. Investir aujourd'hui, c'est éviter des coûts bien plus lourds demain. Investir aujourd'hui, c'est être plus compétitif et rendre l'exploitation des transports plus économique. Investir aujourd'hui dans les transports, c'est donc amorcer une courbe vers le désendettement.

Je regrette que nos propositions visant à mieux affecter au secteur des transports une partie de la fiscalité dédiée n'aient pas été retenues.

M. Philippe Tabarot, ministre des transports. Moi aussi !

M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis. Pourtant, les Français attendent cette transparence et ce fléchage. J'espère que la seconde partie du projet de loi de finances améliorera cette trajectoire.

Je salue en revanche la prolongation d'un an de la prise en charge de 75 % du titre de transport par les employeurs. Il s'agit d'un soutien concret au pouvoir d'achat et à la mobilité durable.

Sur le ferroviaire, l'État doit assumer ses responsabilités. Aujourd'hui, les usagers financent seuls la régénération du réseau via les péages les plus élevés d'Europe, ce qui étouffe le rail. Je proposerai un amendement visant à garantir une contribution de l'État de 100 millions d'euros en 2026, auxquels s'ajouteront 16 millions pour renforcer le fret.

Pour le réseau fluvial, la baisse de 40 ETP des effectifs de VNF fragilise la modernisation engagée. Je défendrai un amendement tendant à stabiliser le plafond d'emploi de cet établissement public, le temps que le gain de productivité se concrétise.

Concernant le transport maritime, je salue les 90 millions d'euros destinés à sa décarbonation, mais il faut aller plus loin. Le dragage des ports est une condition de leur accessibilité et de leur compétitivité, mais les crédits pour y procéder restent insuffisants. Je défendrai donc un amendement visant à renforcer les moyens qui y sont consacrés.

Mes chers collègues, investir dans le transport, c'est investir pour la liberté, la sécurité, l'égalité d'accès et la souveraineté de la France ; c'est choisir un développement durable et responsable ! (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le transport aérien n'est pas une poule aux œufs d'or – je le disais déjà l'an passé. Le Gouvernement semble avoir saisi la morale de la fable de La Fontaine en renonçant, cette année, à en alourdir à nouveau la fiscalité, pour ne pas s'ôter le plus beau de son bien !

Il faut dire que le Gouvernement avait été très créatif en la matière ces dernières années, avec les conséquences négatives qu'a rappelées notre collègue Vincent Capo-Canellas.

Le secteur va donc pouvoir souffler un peu, même si je regrette la tentative de ponctionner la cagnotte des taxes destinées à financer l'insonorisation des logements des riverains des grands aéroports. Cette tentative semble à ce jour avortée, puisque nous avons, lors de l'examen de la première partie de ce PLF, corrigé cette mesure contraire à l'acceptabilité sociale du transport aérien, la protection des riverains étant un impératif tant de santé publique que d'équité sociale et territoriale.

Un autre sujet de taille est l'engagement du secteur aérien dans une entreprise inédite de décarbonation ; cette transformation majeure requiert au préalable une réduction de la consommation de carburant des aéronefs. Mes chers collègues, nous avons là une opportunité industrielle exceptionnelle : développer d'ici à 2035 un avion ultra-frugal porté par notre filière aéronautique européenne, qui consommerait 30 % de carburant de moins que ceux qui sont actuellement sur le marché.

Ce projet est bien parti, mais – car il y a un « mais » – pour réussir ce challenge industriel et environnemental, un soutien public doit être apporté à ce programme complexe et crucial, à la hauteur des annonces faites par le Président de la République à la filière. Or le compte n'y est toujours pas. Je défendrai demain un amendement aux crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » visant à rehausser cet effort. Nos rivaux économiques soutiennent bien plus massivement leur industrie aéronautique. Si nous n'agissons pas maintenant, lorsque la bise concurrentielle s'accentuera, nous nous trouverons fort dépourvus, comme la cigale du fabuliste picard !

Assurer la transition écologique de l'aviation exige aussi d'utiliser des carburants bas-carbone, les fameux carburants d'aviation durables (CAD), comme l'impose d'ailleurs l'Union européenne. Or nous importons aujourd'hui une part non négligeable de ces carburants, ce qui est un contresens environnemental évident.

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avait souhaité affecter des financements nouveaux à l'Institut français du pétrole Énergies nouvelles (IFPEN), acteur de référence en la matière. Je déplore que cet amendement n'ait pas été adopté, car les carburants d'aviation durables sont une opportunité industrielle unique que nous risquons de rater.

Henry Potez, l'un des grands pionniers de l'aviation, se plaisait à prédire que celle-ci ne connaîtrait pas de stagnation. Il avait raison, mais cela requiert de s'adapter aux défis de notre temps.

Alors, mes chers collègues, faisons de nos aéronefs et du carburant durable une réussite économique française conforme à deux aspirations de nos concitoyens, compatibles à terme : des aspirations de voyage et des aspirations de respect des équilibres environnementaux ! (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Olivier Paccaud applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs au transport routier de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », sous réserve toutefois de l'adoption de dix-huit amendements.

Deux de ces amendements ont d'ores et déjà été adoptés en première partie, ce dont je me félicite. Le premier visait à prolonger d'un an le dispositif d'exonérations sociales incitant les employeurs à prendre en charge les frais de transport de leurs employés jusqu'à 75 % ; le second, à flétrir une fraction du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance vers le programme national Ponts. Ce programme avait effectivement besoin de ce coup de pouce supplémentaire, même s'il en faudrait peut-être un peu plus.

Je vous présenterai tout à l'heure, au nom de la commission, six amendements portant sur les crédits de la mission que nous examinons aujourd'hui, ainsi qu'un amendement que j'ai déposé avec mon collègue Jean-Marc Delia afin de renforcer les moyens de l'Autorité de régulation des transports.

Je souhaiterais aborder deux points mis en avant dans mon avis sur ces crédits.

Premièrement, pour enrayer la spirale de dégradation à l'œuvre, il est nécessaire de combler l'écart considérable entre la trajectoire actuelle d'investissement dans le réseau routier national non concédé et les besoins constatés.

Selon les conclusions de la conférence Ambition France Transports, pour résorber la « dette grise » de ce réseau, évaluée à 2,4 milliards d'euros, il faudrait investir 700 millions d'euros supplémentaires chaque année. À cet égard, la quasi-stabilité des moyens consacrés à la régénération du réseau routier de l'État dans le présent PLF doit nous mettre en état d'alerte. Les investissements auxquels nous renonçons aujourd'hui sont la dette grise de demain.

Notre commission vous proposera donc d'adopter un amendement visant à rehausser de 100 millions d'euros l'année prochaine les crédits destinés à la régénération de ce réseau. C'est le minimum souhaitable.

En complément, nous vous soumettrons un amendement visant à allouer 50 millions d'euros à l'entretien des ouvrages d'art de l'État, dont le tiers comporte un défaut, voire une structure altérée. C'est également un sujet important quand on parle de dette grise.

Deuxièmement, le présent PLF confirme malheureusement le désengagement de l'État en matière de politique cyclable. Les crédits alloués au plan Vélo et marche sont en effet maigres en comparaison des 250 millions d'euros annuels qui avaient été promis lors de son lancement. Les 50 millions d'euros alloués au déploiement des réseaux cyclables via le fonds vert, dont nous ne sommes pas en mesure, en tant que parlementaires, d'assurer réellement le suivi, ne changent pas la donne.

Pour rappel, le rapport de la mission d'inspection sur la sécurité routière et le partage de la voie publique a pourtant souligné, en avril dernier, la nécessité de ne surtout pas réduire l'engagement financier de l'État en faveur de la réalisation d'aménagements cyclables. C'est un sujet particulièrement important.

Dès lors, notre commission vous soumettra tout à l'heure des amendements visant à renforcer les moyens alloués au plan Vélo et marche, selon un objectif ciblé et résolument intermodal. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Franck Dhersin applaudit également.*)

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » et du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » inscrits au projet de loi de finances pour 2026.

Je ne reviendrai pas sur l'évolution des crédits, qui a été détaillée par les rapporteurs spéciaux, mais je souhaite aborder deux éléments qui ont retenu l'attention de notre commission.

Premièrement, en ce qui concerne la politique de l'eau, la commission a salué le relèvement, déjà inscrit dans la version initiale du PLF, de 50 millions d'euros du plafond mordant des agences de l'eau, c'est-à-dire le plafond des taxes et

ressources affectées à ces agences. La commission se félicite des amendements adoptés la semaine dernière par notre assemblée, qui portent ce relèvement à 175 millions d'euros, soit au niveau des engagements pris dans le cadre du plan Eau et de la discussion budgétaire de l'année dernière.

Le relèvement du plafond à ce niveau est un signal positif attendu par les agences de l'eau, dont les comités de bassin ont voté des augmentations des taux de redevances afin de renforcer les investissements. Ce relèvement permet de rendre plus effectif le principe selon lequel « l'eau paie l'eau », même s'il reste du chemin à parcourir.

Deuxièmement, certains opérateurs du programme 159 ont été ou sont encore dans des situations budgétaires tendues. Ils ont pris des initiatives pour se réinventer, pour réaliser des économies structurelles. La commission tient à saluer l'inventivité et l'agilité de ces opérateurs, dont il conviendra de suivre la situation avec la plus grande vigilance.

Je pense, notamment, à l'IGN. Sur l'initiative du Sénat et notamment des rapporteurs spéciaux Vincent Capo-Canellas et Christine Lavaerde, la subvention pour charges de service public de l'établissement a été relevée l'année dernière. Son montant est maintenu pour 2026. L'IGN a pris des initiatives, notamment au travers d'un plan d'économies, alors même que son modèle économique a été bouleversé par la mise à disposition gratuite de ses données, sujet sur lequel on pourrait d'ailleurs rouvrir le débat.

Je pense aussi au Cerema, qui se positionne comme l'établissement public de référence pour l'adaptation des territoires au changement climatique. Il pilote depuis 2020 le programme national Ponts, auquel notre commission est très attachée et dont la pérennisation a été adoptée par notre assemblée. La situation budgétaire du Cerema est, elle aussi, tendue, alors qu'il s'est beaucoup réformé, en recentrant son activité ou encore en lançant un plan d'économies.

Il nous faudra donc demeurer vigilants afin que l'impératif de maîtrise des comptes publics ne conduise à remettre en cause ni la soutenabilité de ces opérateurs et de leurs actions ni le maintien de leur haut niveau d'expertise, tout à fait essentiel dans un contexte de changement climatique.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance sur les programmes 113 et 159. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – M. Vincent Louault applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter les conclusions de l'avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat.

Trois enjeux majeurs structurent cet avis : le financement de la transition écologique, le développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments.

J'évoquerai d'abord le financement. La stratégie plurianuelle de financement montre un écart préoccupant entre les besoins et la trajectoire réellement suivie : 113 milliards d'euros ont été investis en 2024, alors qu'il faudrait doubler cet effort pour tenir les objectifs fixés pour 2030.

Dans un contexte budgétaire contraint, deux exigences s'imposent : cohérence et efficacité.

Sur la cohérence, le signal-prix reste contradictoire. Nous finançons massivement la décarbonation, tout en conservant une fiscalité qui décourage le recours à l'électricité. La réforme des accises portée par Jean-François Husson doit donc aboutir. Il faudra aussi poursuivre la réflexion sur un prix plancher du gaz pour préserver la compétitivité des solutions bas-carbone.

Sur l'efficacité, je veux mettre en garde contre tout retour au *stop and go*. À cet égard, la suppression du fonds territorial climat, créé l'an dernier par le Sénat, est incompréhensible. En un an, il est impossible d'évaluer un dispositif conçu précisément pour renforcer l'ingénierie locale et accompagner les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Je défendrai donc un amendement visant à maintenir ce fonds en réaffectant 100 millions d'euros du fonds vert.

S'agissant ensuite des énergies renouvelables, l'absence de programmation énergétique stabilisée complique l'évaluation de la politique publique, comme le faisait remarquer mon excellent collègue Daniel Gremillet. Les dépenses de soutien augmenteront mécaniquement de nouveau en 2026. Il est indispensable d'agir pour renforcer leur efficience. À ce titre, je salue l'article 69 de ce projet de loi de finances, qui déplaifie les primes négatives lorsque les prix de marché sont élevés et facilite la renégociation des contrats les plus coûteux.

Je veux également souligner l'importance du fonds Chaleur, l'un des outils les plus performants pour réduire nos émissions. Son maintien à 800 millions d'euros en 2026 est donc une très bonne nouvelle pour la souveraineté énergétique du pays, mais également pour le soutien apporté aux collectivités.

Enfin, la rénovation énergétique reste marquée par de fortes tensions autour de MaPrimeRénov'. La réforme commence à porter ses fruits, avec une hausse significative des rénovations globales, mais nous sommes encore bien loin des objectifs, monsieur le ministre. La stagnation des crédits et le basculement vers un financement par les certificats d'économies d'énergie appellent à une très forte vigilance. La volatilité du prix des C2E pourrait d'ailleurs fragiliser l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Un mécanisme d'amortissement devra par conséquent être envisagé.

La commission a donc émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits, mais avec deux réserves portant sur la suppression du fonds territorial climat et sur l'instabilité persistante du financement de la rénovation énergétique. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP. – M. Ronan Dantec applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la prévention des risques pour 2026, inscrits dans les programmes 181 « Prévention des risques » et 235 « Sécurité nucléaire et radio-protection ». La trajectoire stable des financements, dans un contexte de rationalisation budgétaire, le justifie.

Pour autant, la prévention des risques ne doit jamais devenir une variable d'ajustement budgétaire, alors même que notre territoire est exposé à des aléas climatiques dont l'intensité ne cesse de croître. Je veux le rappeler ici avec force !

J'aimerais insister sur deux points spécifiques de ce projet de loi de finances pour 2026.

Premièrement, je souhaite mettre l'accent sur les crédits de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR). Pour mémoire, la fusion entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), votée par notre assemblée, n'a jamais obéi à une logique de rationalisation budgétaire.

M. Vincent Louault. Ce n'est pas vrai !

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis. Nous nous étions par ailleurs engagés à ce que la sûreté nucléaire et la recherche demeurent à des niveaux particulièrement exigeants.

Or la réduction des crédits proposés dans ce PLF 2026, liée à la fin supposée des amortissements de la fusion en 2025, excède le coût estimé de celle-ci, qui se monte à 8,3 millions d'euros, pour atteindre 13,8 millions d'euros sur les dépenses hors titre 2.

Selon le président de l'ASNR, cet effort budgétaire se fera au détriment des activités opérationnelles, soit sur la sûreté, soit sur la recherche, dans la mesure où les évolutions de la masse salariale sont d'ores et déjà amorties par les crédits de fonctionnement et d'investissement hors titre 2.

Il n'est pas raisonnable de consentir un tel effort alors que notre pays a pour ambition de relancer la filière nucléaire, dans la droite ligne du discours tenu à Belfort par le Président de la République le 10 février 2022. Amoindrir les ressources de l'ASNR aujourd'hui, c'est envoyer un signal négatif aux acteurs du nucléaire dans un contexte de raréfaction des compétences d'expertise dans ce domaine. Je défendrai tout à l'heure un amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable qui vise précisément à combler cette carence budgétaire.

Deuxièmement, je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA). Je salue la création, au sein du programme 181, d'une nouvelle action 15 destinée à financer une expérimentation conduite dans onze départements. Toutefois, les critères retenus, ciblant prioritairement les ménages très modestes et modestes, pourraient entraîner des phénomènes d'antisélection et une aversion au risque, en raison d'un reste à charge encore trop élevé.

En conséquence, je crains que l'expérimentation ne manque sa cible et que l'enveloppe budgétaire ne soit finalement pas consommée, donnant l'illusion que les besoins en matière de prévention du risque RGA sont inexistant. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, RDPI, INDEP et Les Républicains.*)

Organisation des travaux

Mme la présidente. Mes chers collègues, avant de donner la parole aux orateurs des groupes, pour la bonne information de tous, je vous indique que 217 amendements sont à examiner sur cette mission.

La conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à neuf heures.

Au-delà, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission serait reportée à la fin des missions de la semaine.

Par ailleurs, la conférence des présidents, lors de sa réunion du mercredi 3 décembre, a décidé que, lorsque le nombre d'amendements déposés ne paraît pas pouvoir garantir leur examen serein dans les délais impartis, les temps de parole seraient fixés, sur proposition de la commission des finances, à une minute.

S'agissant de la présente mission, le nombre d'amendements à examiner rapporté à la durée dont nous disposons aujourd'hui nous conduit à devoir observer un rythme, tout de même assez élevé, de 31 amendements par heure.

Aussi, afin de nous donner toutes les chances de terminer aujourd'hui l'examen de cette mission, et en application de la décision de la conférence des présidents, les durées d'intervention seront fixées à une minute.

Écologie, développement et mobilité durables (suite)

Budget annexe : Contrôle et exploitation aériens (suite)

Compte d'affectation spéciale : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (suite)

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Jean-François Longeot. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP. – Mme Marta de Cidrac applaudit également.*)

M. Jean-François Longeot. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le constat est clair : comme l'a mis en évidence le rapport issu de la conférence Ambition France Transport, « la priorité est d'augmenter par rapport à aujourd'hui les investissements dans la performance et la résilience des infrastructures nationales existantes à hauteur d'environ 3 milliards d'euros par an sur la période 2026-2031 ».

Une logique purement comptable a dominé notre façon de gérer les infrastructures ces trente dernières années. Le résultat est sans appel : nos réseaux sont vieillissants, la dette grise liée au sous-investissement s'accumule et la qualité de service se dégrade.

Ce projet de loi de finances ne permet malheureusement pas de redresser la barre. Or la rigueur budgétaire ne doit pas nous conduire à revenir sur les investissements d'avenir. J'espère donc, sans mauvais jeu de mots, que nous remettrons au plus vite les transports sur de bons rails en adoptant le projet de loi-cadre sur les transports que nous attendons avec impatience. Pour atteindre nos objectifs de report modal et de décarbonation des mobilités, il nous faut changer de cap.

Je tiens en particulier à mettre en avant la situation du réseau ferroviaire. Il nous manque aujourd’hui 1,5 milliard d’euros pour assurer sa régénération. Cela ne couvrirait d’ailleurs que les besoins du réseau structurant : il faut ajouter environ 500 millions d’euros pour les lignes de desserte fine du territoire.

Le sous-investissement actuel conduit à ralentir les circulations, voire à fermer des lignes, le plus souvent dans des territoires peu denses. N’obligeons pas nos concitoyens à se servir de leur voiture faute d’une alternative fiable : le transport ferroviaire doit être un outil d’aménagement du territoire.

L’Allemagne nous donne d’ailleurs l’exemple à ne pas suivre : le mauvais état de son réseau a entraîné une telle dégradation de la qualité de service que les trains allemands sont exclus du réseau suisse afin de ne pas perturber les circulations.

Concernant la modernisation du réseau, nous sommes la lanterne rouge du continent, notamment pour ce qui est du déploiement du système européen de signalisation ERTMS (*European Rail Traffic Management System*). Pourtant, nos péages ferroviaires sont les plus élevés d’Europe ! Ce paradoxe français s’explique par le choix de l’État de ne pas participer au financement du réseau, qui est donc assuré par les usagers, c’est-à-dire les voyageurs et les autorités organisatrices de la mobilité.

Les tarifs des péages sont si élevés que l’ouverture à la concurrence du secteur est ralenti. Le train reste structurellement plus cher que les autres modes de transport, alors qu’il est le plus décarboné d’entre eux !

Je soutiendrai donc l’amendement de Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable, aux termes duquel l’État participerait au financement de la régénération du réseau à hauteur de 100 millions d’euros.

Enfin, le traitement de choc que nous préconisons pour les infrastructures de transports massifiés ne doit pas conduire à délaisser la route, qui demeurera majoritaire dans les déplacements des Français.

Le réseau routier des collectivités territoriales nécessite en particulier une vigilance renforcée, notamment pour les ouvrages d’art. Dès lors, je me félicite de l’adoption, en première partie du PLF, d’un amendement visant à allouer une ressource pérenne au programme national Ponts, qui est crucial pour les communes. En effet, les ponts représentent de lourds enjeux pour la sécurité des usagers, mais aussi pour la continuité territoriale : il est nécessaire d’identifier des ressources pérennes pour assurer leur entretien dans la durée, ressources que les effets déjà visibles du changement climatique ne feront que rendre plus indispensables encore. J’espère donc vivement que cette mesure prospérera dans la suite de l’examen du budget 2026.

Enfin, monsieur le ministre, je profite de cette intervention pour vous demander le rétablissement du quatrième TGV Lyria quotidien entre Paris et Lausanne. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Cédric Chevalier. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

M. Cédric Chevalier. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous examinons aujourd’hui les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables ». Pour ma part, je concentrerai mes propos essentiellement sur la transition énergétique.

Il est évident que celle-ci ne réussira que si l’État soutient clairement les collectivités, qui en sont les premiers artisans.

En 2024, 113 milliards d’euros ont été investis dans les actifs bas-carbone. Il faudrait doubler cet effort pour atteindre les objectifs que nous avons fixés pour 2030.

Pour les élus locaux, cet écart se traduit par des reports de projets ou des arbitrages difficiles entre rénovation des écoles, réseaux de chaleur et mobilités propres. La transition ne peut plus avancer en pointillé ; elle doit reposer sur deux principes.

Le premier est la cohérence. Les collectivités ne peuvent pas développer la chaleur décarbonée ou les pompes à chaleur si une contradiction persiste entre le signal-prix du gaz et celui de l’électricité. La convergence des fiscalités est indispensable pour permettre l’émergence de solutions durables à grande échelle.

Le second est la stabilité. Les politiques de *stop and go* fragilisent la confiance. L’annonce de la suppression du fonds territorial climat en est la parfaite illustration. Au contraire, il serait nécessaire de réaffecter 100 millions d’euros du fonds vert vers celui-ci pour préserver la capacité d’action et permettre une territorialisation de la transition écologique.

Un exemple l’illustre bien : la région Grand Est l’un des territoires qui ont bâti les politiques les plus structurées du pays en la matière. La stratégie de cette région en faveur de l’hydrogène compte parmi les plus avancées de France ; elle soutient la production locale, les usages industriels et les mobilités lourdes.

Par ailleurs, son programme Climaxion accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique et l’essor des énergies renouvelables.

En outre, les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) permettent même aux plus petites communes du Grand Est de s’engager dans la planification écologique, en leur offrant ingénierie et financement.

Enfin, la trajectoire énergétique inscrite dans le schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (Sraddet) vise à faire du Grand Est une région bas-carbone en 2050. Des progrès significatifs ont déjà été réalisés sur le solaire, la biomasse, la méthanisation, ou encore la rénovation des bâtiments publics.

Cette dynamique crée de l’activité, soutient l’emploi local, améliore la résilience énergétique et réduit les factures.

J’ajoute que l’Ademe joue un rôle essentiel en apportant expertise et ingénierie aux territoires.

M. Vincent Louault. Trahison ! (*Sourires.*)

M. Cédric Chevalier. Aussi, la stabilité financière de cette agence doit être assurée : sans elle, ce sont des centaines de projets locaux qui seraient remis en cause.

Enfin, la rénovation énergétique reste un défi majeur. La suspension de MaPrimeRénov’ en 2025 a montré les limites de dispositifs trop sensibles aux aléas budgétaires.

Le recours aux certificats d’économies d’énergie peut apporter de la souplesse, mais leur volatilité impose un mécanisme d’amortissement pour sécuriser l’Anah et les ménages.

Madame, messieurs les ministres, la transition écologique se construit avec et dans les territoires. Pour qu'elle réussisse pleinement, cohérence, stabilité et continuité sont indispensables. En consolidant nos outils les plus efficaces, en soutenant durablement les collectivités et en envoyant des signaux économiques clairs, nous pourrons mener une transition réellement crédible et efficace. (*Applaudissements sur les travées des groupes INDEP et GEST ainsi que sur des travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Anglars. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – M. Vincent Louault applaudit également.*)

M. Jean-Claude Anglars. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous voici réunis pour examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du projet de loi de finances pour 2026.

Je suis favorable à une écologie constructive, ambitieuse, mais surtout réaliste, qui accompagne nos collectivités locales plutôt que de les sanctionner.

Ce budget ne peut être celui du renoncement. Pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui la dette financière l'emporte sur l'urgence climatique, au détriment des territoires.

Tout d'abord, je regrette l'absence de réforme structurelle des moyens humains de cette mission : c'était pourtant la recommandation du Sénat pour renforcer la mise en œuvre des politiques publiques au moyen d'une réorganisation des agences d'État et d'une réinternalisation des missions au sein de l'État.

Cette réorganisation se justifie par l'importance capitale du préfet de département et de ses services, qui constituent l'échelon le plus pertinent pour accompagner techniquement les collectivités territoriales sur le terrain. Leur connaissance fine des réalités locales et leur capacité d'action directe en font les interlocuteurs naturels de nos élus. Il faut donc leur confier le déploiement territorial des dispositifs dont nous allons débattre afin d'accompagner les projets des collectivités au plus près des réalités locales qu'ils connaissent bien.

Ainsi, le fonds vert, pilier du programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », mis en place en 2023, constitue un outil essentiel pour accompagner les projets des collectivités consacrés à la transition écologique, notamment à la suite des débats sur la réduction de l'artificialisation des sols dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Pourtant, ses crédits fondent comme neige au soleil. Son enveloppe est passée de 2 milliards d'euros en 2023 à 1,12 milliard en 2024, puis à 1,1 milliard en 2025, pour ne pas dépasser 650 millions d'euros en 2026 en autorisations d'engagement. C'est une baisse de 500 millions d'euros en un an !

Certes, les crédits de paiement restent presque stables, mais cette réduction drastique des autorisations d'engagement impose une priorisation forcée des projets, au détriment des territoires les plus vulnérables, notamment ceux de montagne, pourtant exposés à des risques climatiques émergents.

La chute brutale des autorisations d'engagement révèle les failles structurelles de ce dispositif. Cette alternance erratique entre ouverture et fermeture des robinets budgétaires empêche toute politique d'investissement cohérente et durable. Or les collectivités ont besoin de visibilité à

moyen et long terme, ce qui suppose une double stabilité : celle des dispositifs financés comme celle des enveloppes allouées.

Face à ce constat, j'ai déposé un amendement visant à maintenir les crédits du fonds vert au niveau qui était le leur en 2025.

Par ailleurs, le fonds de prévention des risques naturels majeurs, plus connu sous le nom de fonds Barnier, constitue la principale politique de l'État en matière de prévention des risques. Ses besoins explosent, à hauteur de 200 millions d'euros en 2023, 225 millions en 2024 et 300 millions en 2025. En 2026, ils devraient atteindre 450 millions d'euros ; pourtant, le PLF 2026 ne prévoit qu'une enveloppe de 300 millions d'euros, soit 150 millions de moins que les besoins réels estimés.

J'ai donc déposé un amendement tendant à augmenter ces crédits.

Mes chers collègues, je veux, depuis cette tribune, insister sur la nécessité de maintenir ces deux lignes de crédits.

Nous serons en outre amenés après-demain à débattre d'un projet de fusion de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation politique de la ville (DPV) dans un fonds global unique, le fonds d'intervention territoriale. Cette réforme entraînerait la disparition pure et simple de ces trois dispositifs essentiels pour nos territoires. Nous y sommes absolument opposés.

Enfin, je déplore que le Gouvernement n'ait pas encore établi de stratégie claire ni fixé d'objectifs officiels en matière de mix énergétique. Cette incertitude complique considérablement toute tentative d'évaluation rigoureuse de la politique énergétique actuelle.

La troisième programmation pluriannuelle de l'énergie n'est en effet toujours pas publiée et la proposition de loi portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie de notre collègue Daniel Gremillet semble perdue dans les méandres de l'Assemblée nationale ; espérons que la navette se remette en mouvement !

Le Sénat ne saurait enfin perdre de vue le sujet majeur de l'hydroélectricité, enjeu de souveraineté énergétique, de ressources et d'activité économique pour nos territoires. Nous n'en débattrons pas dans le cadre du PLF, mais le devenir de nos concessions hydroélectriques n'en est pas moins crucial. Si nous parvenions à les faire passer sous le régime des autorisations, une voie serait ouverte pour sortir de l'impasse du contentieux européen et garantir la maîtrise de notre souveraineté en matière d'électricité durable. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ainsi que sur des travées des groupes UC et INDEP*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadège Havet. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI, RDSE et INDEP ainsi que sur des travées du groupe UC.*)

Mme Nadège Havet. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'occasion de la COP 30, qui s'est tenue le mois dernier au Brésil, une feuille de route a été lancée sur la transition des énergies fossiles. Il s'agit cependant d'un accord en demi-teinte, alors que les alertes climatiques demeurent au rouge foncé...

Toutefois, le secteur carboné ne semble plus dominer d'une manière aussi outrageuse qu'auparavant. Notre pays participe d'ailleurs de cette bascule à l'œuvre, qui voit les solutions bas-carbone enfin prendre la place qui doit leur revenir au regard des immenses défis qui nous attendent.

Des énergies renouvelables aux batteries, en passant par les minéraux critiques, nous commençons à assister au changement de paradigme nécessaire pour faire face au réchauffement de notre planète.

En 2026, nous réaffirmerons par conséquent notre engagement financier pour soutenir la transition écologique par le biais d'un budget en hausse de 6 % pour la mission « Énergie, développement et mobilité durables ».

Ce choix budgétaire, dans le contexte actuel, traduit une volonté : celle de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et de rester sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050.

Selon les chiffres du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), depuis 2017, les émissions de gaz à effet de serre dans l'Hexagone ont baissé de près de 20 %. Mais la réduction ralentit ! Si nous voulons maintenir ce cap et nos ambitions, plusieurs priorités majeures s'imposent.

Premièrement, nous devons décarboner l'économie, en gardant à l'esprit que les transports, l'industrie et le logement représentent près de 70 % de nos émissions.

Il nous faut accompagner les filières industrielles vers des procédés bas-carbone, en renforçant notre soutien à l'hydrogène vert et aux énergies renouvelables. De même, il est nécessaire de conforter la filière de la rénovation énergétique des bâtiments, afin de réduire la précarité énergétique et les émissions du secteur. Si, dans ce domaine, nous restons en deçà des objectifs, notons que les rénovations globales ont connu une hausse sensible entre 2024 et 2025, bien que le dispositif MaPrimeRénov' n'ait pas toujours été très lisible.

Deuxièmement, il est impératif de décarboner les transports, en modernisant les infrastructures ferroviaires et en accélérant le déploiement des mobilités douces.

Le programme « Service public de l'énergie » consacre par ailleurs des moyens importants à la sécurité d'approvisionnement et à la protection des ménages vulnérables, tout en soutenant la production d'électricité décarbonée.

Nous saluons également la préservation du fonds Chaleur pour l'année prochaine.

Concernant le nucléaire, nous nous interrogeons sur la diminution des crédits affectés au fonctionnement de l'ASN, au regard de nos ambitions dans ce domaine.

Il nous faut aussi continuer à développer une mobilité multimodale. Pour cela, nous devons soutenir l'entretien et la régénération des réseaux existants. Développons des solutions plus vertueuses que la voiture, comme les trains du quotidien, les transports en commun de manière plus large, ou encore les pistes cyclables. Enfin, il est essentiel de continuer à lutter contre la dette grise, c'est-à-dire le retard accumulé dans la maintenance des infrastructures.

Vient ensuite la nécessité de protéger la biodiversité et les ressources naturelles. La France, deuxième façade maritime mondiale, endosse une responsabilité particulière. Il nous faut renforcer la protection des océans, notamment en réduisant l'usage du plastique.

Nous devons aussi soutenir les pêcheurs qui, j'y insiste, ne représentent pas un problème, mais font partie de la solution. Alors que les discussions vont s'ouvrir sur les quotas et les totaux admissibles de capture (TAC), je souhaitais remercier les pêcheurs de leur participation active, dans des conditions difficiles, à la transition de notre modèle.

Il nous faut également préserver les ressources en eau. Le plan Eau doit nous guider vers une gestion plus sobre et résiliente. La stratégie nationale pour la mer et le littoral 2030 doit garder ce cap ambitieux pour concilier économie bleue et préservation des écosystèmes.

Face aux incendies, aux inondations et à la pollution, la prévention des risques naturels et technologiques, avec un accent sur la connaissance des aléas, est indispensable ; les crédits qui lui sont destinés au sein de cette mission sont renforcés.

L'accompagnement des collectivités, *via* le fonds vert, restera bien entendu possible en 2026, mais nous regrettons une seconde baisse consécutive des crédits qui lui sont alloués.

Nous appelons à la vigilance ; la rénovation des écoles, en particulier, doit rester prioritaire dans les financements offerts par les collectivités et l'État. Dans ce domaine comme dans d'autres, nous sommes face à un mur d'investissement. Autre point de crispation : alors que les crises climatiques et les aléas augmentent, le fonds Barnier baisse cette année.

Rappelons que la transition écologique ne se décrète pas depuis Paris, mais se construit avec chaque territoire et en prenant en considération ses spécificités.

Le programme 362 « Énergie – mise en extinction du plan de relance » clôture les dispositifs lancés en 2020. Toutefois, leur impact perdurera au travers de la rénovation des bâtiments, de la décarbonation de l'industrie et de la protection de la biodiversité. Il est nécessaire de les ancrer dans le temps long, pour éviter le *stop and go* budgétaire.

En conclusion, le groupe RDPI se prononcera en faveur de ces crédits. Nous appelons également à la publication, dans les meilleurs délais, de la programmation pluriannuelle de l'énergie, afin de nous donner davantage de visibilité et de concilier transition écologique, justice sociale et souveraineté énergétique. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et RDSE ainsi que sur des travées du groupe INDEP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Gillé. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Hervé Gillé. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, soyons clairs dès le début : ce budget est un trompe-l'œil ! Comment, en effet, soumettre au Parlement un budget stable alors que les crédits sont en baisse ? Tout simplement en changeant les règles du jeu !

Prenons un exemple : depuis juillet, les principales aides à l'acquisition de véhicules propres – bonus écologique et *leasing* social – sont financées non plus par le budget de l'État, mais par un mécanisme extrabudgétaire, les certificats d'économies d'énergie. Autrement dit, ce que l'État ne peut ou ne veut plus financer, il le fait payer à d'autres !

Le fonds vert, qui doit accompagner les collectivités locales, est l'un des symboles les plus frappants de ce recul. Doté, à sa création en 2024, de 2,5 milliards d'euros, il est tombé à 1 milliard l'année dernière, puis à 650 millions aujourd'hui.

Nous constatons le même renoncement sur le plan Eau. Lors de son lancement en 2023, on prévoyait un rehaussement de 475 millions d'euros du plafond de recettes des

agences de l'eau sur trois ans. En 2024, ce sont 150 millions d'euros qui ont été accordés à ce plan : en 2025, rien du tout. Et pour 2026, 175 millions d'euros ont été promis tardivement, la semaine dernière au Sénat, au travers du vote d'un amendement en première partie du PLF. Espérons que cette disposition prospère !

L'an dernier, 130 millions d'euros avaient été prélevés sur les trésoreries de ces agences. En outre, leur plafond d'emplois avait été réduit de 12 équivalents temps plein.

Les agences de l'eau financent des projets concrets dans nos collectivités : leur affaiblissement freine directement notre action. Le salon des maires l'a confirmé : la gestion de l'eau est une priorité absolue pour 96 % des collectivités. La mission d'information sur la gestion durable de l'eau que j'ai conduite en 2023 l'a démontré : une politique de l'eau exige des moyens renforcés, pas rabotés.

Le même constat s'impose pour l'économie circulaire : les crédits du fonds qui lui est destiné s'effondrent encore. Ils diminuent de 45 % entre 2025 et 2026, après une baisse de 42 % l'an dernier. Le bilan de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Agec) est en demi-teinte : pour réussir, il faut soutenir réellement le principe du pollueur-payeur. Ce n'est plus le cas : plusieurs filières REP s'en écartent, et l'État a perdu la main sur la gouvernance. Les collectivités, elles, voient leurs charges augmenter, et de nombreux dysfonctionnements se font jour.

La prévention des risques subit le même désengagement. La lutte contre l'érosion côtière demeure ainsi la grande oubliée. Certes, quelques avancées ont été observées la semaine dernière, dont il faut espérer qu'elles seront concluives.

Le groupe SER regrette aussi la disparition du fonds territorial climat, mis en place sur l'initiative de sénateurs de diverses sensibilités – je salue en particulier l'implication de Ronan Dantec.

Ce fonds marquait notre confiance dans les collectivités, en leur donnant pourtant les moyens d'agir par le biais de leur PCAET. Nous espérons que le Gouvernement a entendu cet appel et qu'il confirmera la restauration de cet outil.

Par ailleurs, les crédits du programme 203 « Infrastructures et services de transports » restent insuffisants. Les engagements de la conférence Ambition France Transports peinent à se traduire en actes.

Le groupe SER a fait de nombreuses propositions, notamment sur le plan Vélo et marche et le réseau ferroviaire, mais tant que les moyens ne suivront pas, elles resteront des vœux pieux.

Le plus préoccupant, au-delà des lignes budgétaires, c'est la tendance de fond : les reculs environnementaux s'accumulent. La loi du 11 août 2025, dite loi Duplomb, en est devenue l'emblème. Dans ce domaine comme dans d'autres, la question de l'équilibre reste primordiale. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – MM. Ronan Dantec et Jacques Fernique applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Claude Varailles. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

Mme Marie-Claude Varailles. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, « sans équivoque, les humains sont la cause du changement climatique auquel nous assistons ». Ces mots, le président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du

climat (Giec), les prononçait devant les 600 experts réunis à Paris la semaine dernière. Le dépassement du seuil de 1,5 degré de réchauffement planétaire est désormais inévitable.

La COP 30 qui s'est déroulée au Brésil devait être la COP de la vérité. Or la sortie des énergies fossiles n'est même pas mentionnée dans le document final...

Certes, tous les participants ont salué la clarté de la France pour contrer le déni climatique. Mais comment expliquer que nous ne mettons pas tout en œuvre pour éviter la catastrophe ni pour nous en protéger ?

Nous ne regardons peut-être plus ailleurs pendant que la maison brûle, mais nous nous contentons de la regarder brûler.

Au fil des débats sur la seconde partie de ce PLF, on relève une constante : l'impératif, nous dit-on, n'est pas que ce texte réponde aux urgences, mais qu'il soit voté !

Dans ce contexte contraint, la mission « Écologie, développement et mobilité durables » devient une variable d'ajustement. Or les crédits ne sont pas au rendez-vous pour empêcher la crise sociale que provoqueront les coupes annoncées.

Ainsi, les crédits alloués au dispositif MaPrimeRénov' diminuent de 500 millions d'euros et les critères permettant d'en bénéficier sont resserrés, alors que 7 millions de nos concitoyens vivent dans des passoires thermiques et que le montant des chèques énergie reste insuffisant.

Que dire du fonds vert, qui, doté de seulement 650 millions d'euros, perd une nouvelle fois la moitié de ses crédits par rapport à l'année précédente ?

Nos collectivités territoriales, en première ligne pour conduire des politiques efficaces en faveur de la transition écologique, sont déjà contraintes de participer à l'effort de maîtrise du déficit public. Désormais, elles devront avancer avec moins de moyens, alors que les besoins sont immenses en matière d'isolation des bâtiments, notamment les gymnases et les écoles, ou de renaturation des centres-villes.

Ces mêmes collectivités investissent chaque année 8,3 milliards d'euros pour la transition écologique. Or cet effort devrait pratiquement doubler pour atteindre nos objectifs climatiques ! Mais ce n'est pas le sort qui leur est réservé dans ce budget qui leur permettra d'atteindre ce niveau d'investissements.

Les transports constituent l'un des enjeux importants de cette mission, au même titre que la prévention des risques, la réduction de nos déchets, ou encore le soutien à l'économie circulaire. Ces politiques sont aussi indispensables que l'ingénierie et les moyens humains qui les accompagnent.

L'État n'a pas suffisamment pris en compte le rôle potentiel du transport ferroviaire dans la mise en œuvre de la transition écologique. Celle-ci doit reposer sur la modernisation du réseau, la création des services express régionaux métropolitains (Serm) pour la desserte périurbaine, la reconquête des lignes de desserte fine du territoire et une véritable relance du fret ferroviaire.

Concernant les catastrophes naturelles, 62 % de la population française est exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques.

En modifiant les équilibres naturels, le dérèglement climatique augmente la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations, les tempêtes, les cyclones, les feux de forêt et les épisodes caniculaires.

Or, quand les sécheresses ou les inondations se multiplient, les agriculteurs sont les premières victimes de la perte de récoltes, qui entraîne, en outre, une hausse du prix des denrées alimentaires qui accentue les inégalités.

Ces mêmes phénomènes extrêmes sont à l'origine de la forte progression du RGA dans notre pays : aujourd'hui 10,5 millions de maisons sont concernées par ce phénomène. Ces sinistres ont augmenté de 145 % entre les périodes 1989-2005 et 2006-2024. Les dépenses liées au RGA représenteront bientôt plus de 2 milliards d'euros chaque année si nous ne changeons pas nos pratiques et si nous persistons à conserver une partie non négligeable du fonds Barnier dans le budget de l'État.

Au cours des prochaines décennies, les dépenses investies dans la limitation du réchauffement des températures mondiales ne représenteraient que le quart du coût des dommages infligés aux personnes, aux écosystèmes et aux infrastructures.

Par ailleurs, la réindustrialisation et la décarbonation de nos entreprises doivent nous amener à considérer l'électrification massive de la consommation d'énergie comme incontournable. La bataille de l'énergie est essentielle. Il nous faut la mener, car elle a pour objet un bien commun qui doit être accessible à tous. La théorie selon laquelle nous devrions laisser faire le marché est une impasse, qui s'est révélée très coûteuse pour les usagers.

La bifurcation écologique implique de créer des recettes vertes en faisant notamment contribuer les acteurs économiques les plus aisés et les plus polluants. En 2023, les entreprises du CAC 40 ont réalisé des bénéfices records, à hauteur de 153,6 milliards d'euros contre 42 milliards en 2022.

Nous devons mettre fin aux niches fiscales climaticides et conditionner chaque euro de financement public à des objectifs sociaux et environnementaux. C'est ce que préconisent nos collègues Fabien Gay et Olivier Rietmann dans les recommandations du rapport de leur commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants.

Agir pour préserver le climat, c'est chercher à construire un monde solidaire qui accorde une place centrale au développement humain, à la coopération et à la paix plutôt qu'au commerce des armes, par exemple.

En l'état, mon groupe ne sera pas en mesure de voter les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K. – M. Simon Uzenat applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Fernique. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. Jacques Fernique. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, force est de constater que les domaines relevant de la mission « Écologie, développement et mobilités durables » sont bien des terres de mission à l'environnement hostile, bien loin du rythme soutenu et soutenable qu'il faudrait adopter pour réussir la transition écologique et énergétique.

Au regard de ses objectifs en matière de climat et de biodiversité, notre pays accuse un déficit de plus de 4,5 milliards d'euros d'investissements : c'est le résultat du calcul réalisé par la Commission européenne en juillet 2025.

Pour ce gouvernement, l'aggravation de ce déficit semble faire office d'expédient d'ajustement budgétaire, mais ces fausses économies seront autant de coûts aggravés à l'avenir...

Citons tout d'abord la baisse du fonds vert, quasiment divisé par deux, comme si nos collectivités pouvaient réussir la transition dans ce contexte désastreux de *stop and go*, d'affichage d'un jour démenti le lendemain. Par rapport à son niveau le plus haut, le fonds vert a perdu 74 % de ses crédits !

Ensuite, il faut évoquer la disparition du fonds territorial climat : manifestement, les gouvernements successifs – vos gouvernements, mesdames, messieurs les ministres ! – ne comprennent rien à la confiance accordée par le Sénat aux collectivités pour conduire leur transition territoriale.

Nous continuons, en outre, à couler la stratégie nationale biodiversité 2030 : rien que pour 2026, les crédits n'égaleront pas même un dixième du montant initialement prévu. Dans ces conditions, qui peut croire que nous arriverons à atteindre en 2030 les objectifs fixés pour 2026 ?

Enfin, le fonds Économie circulaire s'effondre : après une baisse de 41,9 % en 2025, il accuse une diminution de 45,7 % en 2026. Or rien n'indique que les éco-organismes prendront le relais. Environ 40 % du gisement des déchets sous REP échappent encore à la collecte ; les objectifs de sobriété, d'écoconception ou de réemploi de l'Agec sont loin d'être atteints ; enfin, le taux de circularité de notre économie ne bouge pas significativement : à la fin, ce sont nos perspectives d'autonomie stratégique industrielle qui sont compromises !

Monsieur le ministre, cher Philippe Tabarot, nous devons au moins nous réjouir de l'absence de baisse significative sur les crédits alloués aux transports. (*M. le ministre et Mme la rapporteure spéciale marquent leur soulagement.*)

Si cette décision résulte en partie de la conférence Ambition France Transport, celle-ci avait pourtant une tout autre ambition qu'un simple gel des crédits.

Cette conférence a ainsi fixé la trajectoire à court terme qui apparaît impérative, sous peine d'une dégradation lourde et d'une paupérisation de nos réseaux, à 3 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires. Ceux-ci se décomposent en 1,5 milliard d'euros pour le réseau ferroviaire structurant, 1 milliard pour le réseau routier national et 500 millions pour les infrastructures de fret ferroviaire et fluvial.

Avec ce projet de loi de finances, ce scénario de planification écologique des transports n'est pas encore clairement engagé, même s'il faut reconnaître l'existence de quelques signaux positifs.

Ainsi, il faut se réjouir des crédits prévus pour le renouvellement du matériel roulant des trains de nuit d'ici à 2030. Cependant, une telle mesure rend encore moins acceptable le recul que marquerait la disparition effective des liaisons Paris-Berlin et Paris-Vienne via Strasbourg.

Je relève un autre signal positif : en matière de fret ferroviaire, les engagements sont tenus. Pour la régénération et la modernisation du réseau, 3,2 milliards d'euros ont déjà été mobilisés, grâce au concours significatif de la seule SNCF. L'objectif de 4,5 milliards d'euros à compter de 2028 est donc à notre portée, mais il faudra encore une loi-cadre à la hauteur et une programmation robuste pour l'atteindre.

En revanche, l'électromobilité, l'acquisition de véhicules propres et les mobilités solidaires – je pense évidemment à la loi qui m'est chère – demeurent promis à un recul funeste, que ne compensent ni le succès contenu du *leasing* social ni les vagues promesses d'affectation des C2E.

Le plan Vélo, dont la dynamique a été brisée en 2024, ne retrouve pas son élan dans le cadre de ce projet de loi de finances. Nos collègues de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale entendaient l'amender pour le ranimer. Faisons-le nous-mêmes, mes chers collègues, si nous voulons qu'en milieu rural et périurbain se déploient les infrastructures cyclables qui assureront le rabattement des déplacements intermodaux vers les mobilités décarbonées du quotidien.

C'est du reste tout l'enjeu des Serm : trente-quatre territoires souhaitent s'y engager, mais l'incertitude règne sur ces projets, qui comportent de nombreuses inconnues, notamment en termes d'investissement et de charges d'exploitation. L'essentiel reste à mettre en place...

Nous défendrons par ailleurs des amendements tendant à abonder le fonds Chaleur et à recentrer le chèque énergie au profit des plus précaires.

Je conclurai sur l'aérien : non, mes chers collègues, ne gaspillons pas l'argent public et nos surfaces agricoles en encourageant des carburants synthétiques et des biocarburants qui coûteront cinq fois plus cher que le kéroène ! Mon groupe défend au contraire la nécessité de rééquilibrer la fiscalité entre l'aérien et le ferroviaire.

Cohérence, constance et détermination en faveur de la transition, voilà ce qu'il nous faut ! Les écologistes voteront contre l'adoption des crédits de cette mission « Écologie, développement et mobilité durables », d'où ces mots d'ordre sont totalement absents ! (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Joshua Hocart.

M. Joshua Hocart. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis trop d'années, une écologie punitive, dogmatique et profondément déconnectée du réel est imposée aux Français. Elle est mise en place par le Gouvernement, amplifiée par certains écologistes autoproclamés et appliquée sans nuance par des administrations parfois plus soucieuses d'affichage que d'efficacité.

Les tenants de cette idéologie voient dans les Français des coupables. Or les chiffres sont là : la France est responsable d'environ 1 % des émissions mondiales de CO₂, quand la Chine en émet plus de 30 %, les États-Unis près de 15 %, et l'Union européenne autour de 7 %. (*Exclamations dubitatives sur les travées des groupes GEST et SER.*) Autrement dit, même si nous allions jusqu'à tous rouler en charrette et nous chauffer à la bougie, cela ne changerait pas grand-chose au réchauffement climatique, parce que la France est déjà l'un des pays les plus vertueux en matière environnementale grâce à son parc nucléaire.

Et pourtant, les derniers gouvernements, par dogmatisme et court-termisme, ont fermé des réacteurs, affaibli EDF et mis en péril notre souveraineté énergétique, au moment même où nous aurions dû la renforcer.

Pour masquer cet échec, on condamne les Français à subir des mesures absurdes et injustes.

Ainsi, certains membres de la gauche parisienne, déconnectés de la vie menée au-delà du périphérique, proposent d'interdire ou de surtaxer les SUV en ville, sans tenir compte des familles nombreuses, des artisans ou des professionnels qui ont réellement besoin de véhicules robustes.

On cherche à tout prix à chasser la voiture, même dans des territoires où aucune autre option crédible n'existe. Et l'on oublie que la voiture, pour des millions de nos concitoyens, n'est pas un luxe, mais une nécessité de service ou un impératif pour les déplacements professionnels.

Les fameuses zones à faibles émissions (ZFE) auraient exclu de nombreux travailleurs de leurs propres villes : c'était un dispositif socialement injuste et économiquement contre-productif. Grâce à la détermination du Rassemblement national, la généralisation aveugle de ces zones a été stoppée : nous avons obtenu des garanties afin de ne pas pénaliser les catégories les plus fragiles.

Pendant que l'on punit les automobilistes et que l'on moralise la vie quotidienne, on multiplie les éoliennes industrielles dans nos campagnes, souvent au mépris de la volonté des riverains.

Le département du Nord, en particulier, a été transformé en laboratoire de cette politique : des mâts en acier essaient partout dans des territoires déjà éprouvés ; ils défigurent le paysage, font baisser la valeur foncière des habitations et ne garantissent en rien une production stable et prévisible. Bien entendu, les écologistes vous demanderont, dans le cadre de cette mission, d'augmenter les crédits en faveur de cette énergie non fiable et déjà trop subventionnée.

En vérité, notre politique énergétique doit remettre la filière nucléaire au centre du jeu : cette énergie est maîtrisée, massive et décarbonée, mais la Macronie l'a, hélas ! affaiblie.

La même logique pèse également sur nos agriculteurs, qui sont soumis, eux aussi, à une cascade de normes de plus en plus contraignantes, à des règles conçues par des administrations souvent déconnectées des réalités du terrain. Nos paysans sont pourtant parmi les plus respectueux des contraintes environnementales. Et ils nourrissent la Nation !

Les mises en conformité successives, les contrôles, les obligations administratives et les exigences sanitaires pèsent lourdement sur leurs exploitations. Et demain, l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur, voulu par Bruxelles, viendra encore aggraver leur situation. La priorité doit être non pas la soumission aux diktats du libre-échange, qui détruit nos filières, mais la défense de nos agriculteurs et la valorisation des produits français.

Au niveau local, les élus territoriaux vivent dans l'incertitude permanente, entre obligations nouvelles, normes qui se superposent et financements insuffisants.

Nous refusons l'écologie punitive qui taxe, interdit et culpabilise sans offrir d'autre choix crédible. À l'inverse, nous proposons une écologie du bon sens, une écologie de la production locale, de la souveraineté industrielle et alimentaire.

Notre exigence est simple : protéger la planète sans sacrifier la Nation !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Yves Roux. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE. – M. Jean-François Longeot applaudit également.*)

M. Jean-Yves Roux. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, « la transition écologique est très coûteuse, mais constitue bien un investis-

sement rationnel, économiquement pertinent, socialement protecteur et humainement indispensable ». Cette phrase est extraite de la stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale, sur le fondement de laquelle je vous propose d'évaluer les crédits de cette mission.

Si nos émissions de gaz à effet de serre baissent légèrement – de 0,6 % –, force est de constater que cette tendance reste bien éloignée de la trajectoire de la troisième stratégie nationale bas-carbone, qui fixe un objectif de l'ordre de 5 % par an d'ici 2030.

Pour 2026, les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » sont en hausse de 5,71 % en autorisations d'engagement et de 0,51 % en crédits de paiement, ce qui laissait augurer une trajectoire plus volontariste, dans un contexte budgétaire très contraint.

Or cette augmentation mérite d'être fortement nuancée, et ce à deux titres.

D'une part, elle résulte de changements de périmètres et de débudgeatisations majeures qui, en définitive, reflètent un désengagement de l'Etat.

Au même titre que les primes versées pour la rénovation énergétique, les principales aides à l'acquisition de véhicules propres seront cette année financées par un mécanisme extra-budgétaire, celui des certificats d'économies d'énergie. Autrement dit, on transfère le coût de ces dispositifs du contribuable au consommateur ; une telle mesure réduit également le périmètre du contrôle parlementaire, ainsi que celui de l'action publique.

D'autre part, cette mission marque un coup d'arrêt au financement d'instruments essentiels à la transition écologique, alors que chaque stratégie, publique ou privée, implique de la visibilité et de la stabilité. Madame la ministre, nous défendrons des amendements visant à préserver certains de ces dispositifs.

Permettez-moi notamment de regretter la forte réduction des crédits de la stratégie nationale biodiversité 2030, le rehaussement insuffisant du plafond de recettes des agences de l'eau, l'absence de financements en faveur de la prévention de l'érosion côtière et de la submersion marine, ainsi que l'effondrement du budget alloué au fonds Économie circulaire.

Je veux en outre insister sur les moyens mis à la disposition des collectivités locales.

À cet égard, je regrette la disparition du fonds territorial climat. Celui-ci, mis en place en 2024 et 2025 sur l'initiative du Sénat, visait à allouer directement aux collectivités territoriales l'argent dont elles ont besoin pour les projets qu'elles souhaitent mener dans le cadre de leurs plans climat-air-énergie territoriaux.

Après avoir déjà perdu 60 % de ses crédits en autorisations d'engagement dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2025, le fonds vert voit de nouveau ses crédits s'effondrer cette année : la baisse est de 43,5 % !

Je dirai aussi quelques mots du CAS Facé, qui permet aux collectivités rurales d'entretenir leur réseau électrique. Ce compte spécial se retrouve, malgré la réforme de 2025, très fragilisé. Mes chers collègues, parce qu'il renforce la qualité de vie dans la ruralité tout comme son attractivité, nous défendrons un amendement visant à en accroître les moyens.

Pour ceux qui connaissent mon attachement viscéral à l'adaptation de notre pays au dérèglement climatique, mes chers collègues, l'alerte que je lance n'aura que plus de portée : pour avoir été rapporteur de trois missions d'information sur ces sujets, dont deux sont récentes – l'une avait trait à la prévention des inondations, l'autre à la réforme de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) –, j'ai la conviction que la prévention est une politique souvent ingrate, mais aussi terriblement efficace, si tant est qu'elle s'inscrive dans le cadre d'une trajectoire.

En amont, je souhaite ainsi insister sur l'impérieuse nécessité de doter Météo-France, l'IGN et le Cerema, dont on connaît l'indispensable engagement aux côtés des collectivités pour rénover les ouvrages de protection, des moyens nécessaires pour mieux connaître et prévenir les catastrophes climatiques.

M. Vincent Capo-Canellas. Très bien !

M. Jean-Yves Roux. Nous plaiderons en ce sens au travers de nos amendements.

En aval – c'est une conviction née de travaux menés en commun avec Jean-François Rapin, Rémy Pointereau et Hervé Gillé –, le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, devra être conforté. À cet effet, nous défendrons tout à l'heure un amendement transpartisan qui sera, je l'espère, suivi d'effets.

Faute de politique préventive ambitieuse, ce seront tous les Français qui paieront la note, financière et humaine, et les plus fragiles qui paieront le plus cher. Soyons-en certains ! (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE. – M. Jean-François Longeot applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Denise Saint-Pé. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC ainsi qu'au banc des commissions.*)

Mme Denise Saint-Pé. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, ne nous y trompons pas : si les crédits de cette mission sont en apparence quasiment stables, cela résulte avant tout de mesures ayant affecté son périmètre. Je pense à l'inscription dans cette maquette budgétaire, pour la première fois, des autorisations d'engagement de l'Ademe, ou encore à la débudgeatisation du bonus écologique, basculé vers les C2E.

Pour ma part, je ne critiquerai pas ces choix qui peuvent tout à fait se justifier. Mais force est de constater qu'ils contribuent à une compensation artificielle de certains crédits, ce qui revient à dissimuler la tendance baissière des politiques publiques en matière de transition écologique.

Le chèque énergie constitue, à mon sens, un exemple assez parlant de ce phénomène. Le Gouvernement affirme que les crédits alloués à ce dispositif sont en forte augmentation : leur montant passe en effet de 465 millions d'euros en 2025 à 655 millions en 2026. Il ne faut pourtant pas oublier que l'étiage particulièrement bas qu'il a atteint l'an passé découle d'une réforme visant à répondre à l'impossibilité d'attribuer le chèque automatiquement, comme c'était le cas auparavant – c'est l'un des effets imprévus de la suppression de la taxe d'habitation...

Depuis, seule une partie des ménages éligibles sont connus de l'administration et bénéficient d'un envoi automatisé. Les autres ménages doivent dorénavant se manifester sur une plateforme en ligne ou par courrier. Je regrette une telle complexité, d'autant qu'elle devrait aboutir à une diminution de l'ordre de 30 % du nombre de bénéficiaires.

On ne peut que déplorer le contraste avec 2024, dernière année d’attribution automatique du chèque énergie, lorsque les dépenses s’élevaient à près de 795 millions d’euros pour 5,7 millions de ménages bénéficiaires, et que le taux de recours avoisinait les 80 %.

Les crédits affectés au chèque énergie me paraissent d’autant plus insuffisants que le barème n’a pas été revalorisé depuis 2019, soit bien avant la crise énergétique qui a suivi le début de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, je tiens à rappeler l’importance des crédits alloués au CAS Facé. En effet, les besoins d’investissement pour les réseaux publics de distribution d’électricité en zone rurale sont en très forte augmentation, et ce pour deux raisons.

D’abord, ces investissements permettent d’améliorer la résilience des réseaux face à des événements climatiques de plus en plus fréquents et violents, et de proposer aux usagers un niveau de qualité de service satisfaisant, contribuant à combler la fracture territoriale croissante entre zones rurales et zones urbaines.

Ensuite, ils favorisent le raccordement des énergies renouvelables électriques à ces réseaux, puisque les productions décentralisées sont de plus en plus nombreuses au titre de la transition énergétique.

Il est donc nécessaire de conforter les autorités organisatrices de la distribution d’énergie (AODE), qui ont déjà démontré leur capacité à agir localement et à gérer les concessions de distribution électrique, en optimisant leurs investissements, en lien avec le concessionnaire. Mais j’aurai évidemment l’occasion d’en reparler lors de l’examen des amendements que j’ai déposés pour relayer toutes ces attentes. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme la rapporteure spéciale applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Cyril Pellevat.

M. Cyril Pellevat. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l’objectif de cette vaste mission « Écologie, développement et mobilité durables » est simple : nous permettre de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et de nous adapter aux changements climatiques.

Je prolongerai ainsi les propos de mon collègue Cédric Chevalier, en me concentrant sur la décarbonation des transports et la prévention des risques.

Comme pour toutes les missions non régaliennes, la contrainte budgétaire nous impose de prioriser certaines actions. Toutefois, même s’il est difficile de quantifier précisément les coûts de l’inadaptation au changement climatique, une chose est certaine : notre inaction et notre absence d’anticipation coûteront très cher demain à nos finances publiques.

C’est d’ailleurs un constat que nous pouvons d’ores et déjà établir au regard de la multiplication des catastrophes naturelles. Le montant des indemnités et des travaux de réparation en témoigne, tout comme les conséquences économiques pour les territoires des inondations survenues au cours des dernières années. Nous devons évidemment accompagner les victimes, mais aussi privilégier la prévention pour limiter ces coûts.

J’ai une pensée particulière pour les territoires côtiers et ceux de montagne, dont les besoins en matière de prévention ne cessent de croître. Pour y répondre, nous avons besoin à la fois du fonds Barnier, de l’enveloppe RGA et du fonds vert ; ce dernier est un outil essentiel, offrant des moyens d’action supplémentaires à nos collectivités.

Dans un tel contexte budgétaire, nous saluons le maintien des crédits consacrés à la prévention des risques, ainsi que la subvention versée au titre du financement du supercalculateur de Météo-France.

La prévention est un investissement : c’est une dépense engagée aujourd’hui qui nous fera économiser demain. « Prévenir » signifie également réduire notre impact sur l’environnement.

C’est pourquoi il est indispensable de décarboner le secteur des transports, en activant tous les leviers : accroître l’électrification des usages, développer les carburants propres et les véhicules moins énergivores ; renforcer le ferroviaire.

Nous nous réjouissons que, dans ce projet de loi de finances, soient non seulement consolidés les crédits de l’Afif France, mais aussi soutenus les investissements dans la régénération et la modernisation du réseau ferré assumés par la SNCF.

Voilà quelques semaines, nous avons eu, dans ce même hémicycle, un débat sur l’avenir de notre filière automobile. Nous faisions alors le constat que des objectifs ambitieux ne sont tenables que si les filières et les industries disposent des moyens nécessaires. C’est vrai pour le transport ferroviaire ; ça l’est également pour le transport aérien, routier, fluvial et maritime, ainsi que pour les infrastructures associées.

En plus d’être structurantes pour nos territoires, les industries automobile et aérienne tirent les exportations françaises. Nous devons les soutenir afin de développer des flottes frugales et des carburants durables. Nous avons là une carte à jouer, car la transition est aussi l’occasion de capter de nouveaux marchés.

Nous saluons ainsi votre soutien et votre action énergique, monsieur le ministre de l’économie, en faveur de l’industrie verte et de la souveraineté énergétique et industrielle.

Le groupe Les Indépendants le répète : nous devons réduire les dépenses en priorisant les dispositifs qui apportent des résultats concrets. Ainsi, investir aujourd’hui pour une souveraineté énergétique fondée sur des énergies décarbonées, c’est garantir une compétitivité durable à notre industrie. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP. – Mme Denise Saint-Pé et M. Teva Rohfritsch applaudissent également.*)

M. Pierre Jean Rochette. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marta de Cidrac. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP. – Mmes Jocelyne Antoine et Denise Saint-Pé applaudissent également.*)

Mme Marta de Cidrac. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la mission « Écologie, développement et mobilité durables », soumise à notre examen, couvre un champ important et déterminant pour l’avenir durable de notre pays.

Dans un contexte budgétaire contraint, difficile et instable, permettez-moi, tout d’abord, de saluer la progression des crédits de la mission, qui soutient et poursuit l’effort indispensable de décarbonation de notre économie.

Le budget vert pour 2026 confirme cette dynamique : les dépenses de l’État favorables à l’environnement atteindront 40,5 milliards d’euros, soit une hausse de 2,1 milliards par rapport à la loi de finances initiale pour 2025.

C’est un signal important, un indicateur tangible de la volonté du Gouvernement de réorienter les finances publiques vers la transition écologique.

Malgré ces avancées, qui concernent en priorité les énergies renouvelables, la rénovation énergétique et les transports durables, plusieurs points du PLF ne sont pas pleinement satisfaisants, pour les raisons que je vais exposer.

Le projet de loi de finances mentionne bien la gestion de l'eau parmi les priorités environnementales. Le plan Eau a pour objectif de financer un nombre croissant de mesures de gestion durable de cette ressource, au bénéfice de l'ensemble de ses usagers. Il devrait mobiliser en 2026 un volume financier de 475 millions d'euros, la moitié devant être obtenue par des hausses de redevances votées dans les six comités de bassin.

Les six bassins ont tous réussi à accorder leurs différents collèges pour répondre à cette ambition. Il était donc nécessaire de rehausser leur plafond de recettes, puisque, sans cette hausse, les redevances prélevées auraient été écrétées et versées au budget général de l'État.

Or une véritable stratégie de rénovation des réseaux, de réduction des pertes, d'accompagnement des collectivités et de développement de la réutilisation des eaux usées est aujourd'hui nécessaire. Ce volet reste encore trop discret dans le texte du Gouvernement.

Un autre sujet majeur est la taxe plastique.

M. Jean-François Husson. Eh oui !

Mme Marta de Cidrac. Sa suppression, votée au Sénat la semaine dernière grâce à l'adoption d'un amendement transpartisan, était nécessaire. En effet, l'architecture initialement proposée dans le projet de loi de finances demeurait très insuffisante pour réduire la mise sur le marché massive d'emballages à usage unique.

M. Vincent Louault. Très bien !

Mme Marta de Cidrac. Cette taxe risquait de se transformer en simple prélèvement supplémentaire plutôt que de constituer un véritable outil de transition.

C'est la raison pour laquelle cette suppression, ainsi que l'adoption de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) dite « amont », proposée par le groupe d'études Économie circulaire du Sénat, que je préside, marque une avancée importante.

En effet, la TGAP amont est un outil permettant d'agir dès la conception des produits, en responsabilisant les metteurs sur le marché et en encourageant l'écoconception. Il s'agit d'un levier bien plus efficace pour réduire durablement les déchets, en particulier les emballages à usage unique.

C'est pourquoi, au nom du groupe d'études Économie circulaire, je forme le vœu que cette mesure soit maintenue dans la version définitive du budget.

Dans le même esprit de cohérence et d'efficacité, je souhaite que le Sénat rétablisse le fonds territorial climat.

Créé sur l'initiative de notre assemblée l'année dernière dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, ce fonds répondait à un besoin clairement identifié : doter le bloc communal d'un financement spécifique pour accompagner la mise en œuvre des PCAET.

Le supprimer dès la deuxième année, comme le Gouvernement le prévoyait dans le texte initial, serait prématuré : un seul exercice budgétaire ne permet ni d'en évaluer l'efficacité ni de consolider les dynamiques locales qu'il a amorcées. En ce sens, la réaffectation à son profit de 100 millions d'euros du fonds vert constitue une mesure pertinente et nécessaire.

Par ailleurs, le Gouvernement envisageait une trajectoire d'augmentation des taxes sur l'enfouissement et l'incinération, instaurées en remplacement de la TGAP. Pour les collectivités, ces hausses, qui représenteraient entre 150 millions et 300 millions d'euros d'ici à 2030, ne sont pas soutenables. Elles se traduirraient mécaniquement par une augmentation de la fiscalité locale des déchets sans effet décisif sur la transition.

Au sein du groupe d'études Économie circulaire, nous défendons des outils plus efficaces : la mise en place d'une TGAP amont, que j'ai déjà évoquée, et d'une tarification incitative, le renforcement de la prévention et du recyclage.

C'est dans cet esprit que la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a présenté, en juin 2025, après l'avoir adopté à l'unanimité, un rapport d'information sur le bilan de la loi Agec. La commission y rappelle la nécessité de redonner une véritable stratégie à la politique d'économie circulaire, en réaffirmant deux principes structurants : le principe du pollueur-payeuse et la hiérarchie des modes de traitement.

Nous devons également garder à l'esprit que la France s'inscrit dans un cadre européen très exigeant. Les objectifs de réduction des plastiques, d'économie de ressources, de recyclage et de protection de la biodiversité vont s'intensifier dans les années à venir.

La mission « Écologie, développement et mobilité durables » concerne donc tous les pans de nos politiques publiques : ...

Mme la présidente. Je vous remercie de conclure, chère collègue.

Mme Marta de Cidrac. ... le volet écologie bien sûr, mais aussi les volets social et économique, ...

Mme la présidente. Il faut conclure !

Mme Marta de Cidrac. ... qui sont essentiels pour l'efficacité et l'acceptabilité de nos politiques publiques. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Louault applaudit également.*)

M. Jean-François Husson. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Weber. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Michaël Weber. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous ne pouvons nous satisfaire d'un budget en berne pour l'environnement, qui entérine l'extinction progressive des aides publiques consacrées à la transition écologique.

Pour garantir l'acceptabilité sociale de la transition, celle-ci doit être juste. Cela implique de doter l'action publique des moyens suffisants pour soutenir directement les ménages.

Certaines aides existent déjà : le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule propre, le *leasing* social, le chèque énergie, MaPrimeRénov[®].

Oui, ces outils représentent un effort financier important, mais ils sont absolument cruciaux pour garantir une véritable justice climatique, à l'heure où le doute s'installe dans les esprits.

Or la copie budgétaire que nous soumet le Gouvernement traduit au contraire le désengagement de l'État de la plupart de ces programmes ; en lieu et place de politiques publiques, on aura un mécanisme de marché, fondé sur les fameux certificats d'économies d'énergie. Ce basculement concerne non seulement le bonus écologique du *leasing* social, mais aussi MaPrimeRénov[®].

Aux mains des énergéticiens, ces certificats risquent d'alimenter un cercle inflationniste aux dépens du consommateur final – le citoyen –, car ces entreprises répercuteront les coûts supplémentaires sur les factures des usagers, ce qui aboutira à annuler tout l'intérêt réel de ces mesures incitatives. Les aides sont versées d'un côté, puis récupérées de l'autre, donnant à la transition écologique des airs de mascarade.

Tout miser aujourd'hui sur les certificats d'économies d'énergie est d'autant plus préoccupant que, dans un rapport récent, la Cour des comptes suggérait la suppression du dispositif, au vu des défauts et anomalies relevés.

Toutefois, la transition écologique ne se limite pas au climat.

Un autre pilier essentiel, trop souvent relégué au second plan, demeure la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Là encore, les moyens ne sont pas à la hauteur ; ce constat, je le souligne, est partagé par les services gouvernementaux eux-mêmes.

Une mission conjointe de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable a identifié, s'agissant de la stratégie nationale biodiversité, un besoin de financement brut pour l'État et ses opérateurs représentant 619 millions d'euros en 2023 et jusqu'à 890 millions d'euros en 2027.

Ces montants relèvent non pas du souhaitable, mais du nécessaire. Pourtant, nous en sommes très loin. En 2026, les crédits alloués ne couvrent même pas 62 % des besoins. Les crédits ne progressent pas ; ils reculent même fortement, avec une baisse de 38 % en deux ans seulement.

Toutes ces incohérences relèvent finalement d'une planification écologique de papier. Si les ambitions ne sont pas suivies d'actes, elles perdent en lisibilité, en crédibilité et en sens. Madame la ministre, quel message tentez-vous de faire passer en défendant une telle trajectoire ? (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Jacques Michau. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Jean-Jacques Michau. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je consacrerais mon intervention aux crédits consacrés à l'énergie au sein de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », regroupés dans les programmes 174 « Énergie, climat et après-mine », 345 « Service public de l'énergie » et 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection ».

Il convient d'ajouter à ces crédits la dotation du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

Je souhaite vous faire part de quelques-unes de mes analyses, sans prétendre à l'exhaustivité.

Force est de constater qu'un tel budget, s'il est adopté en l'état, ne permettra pas de combattre efficacement la précarité énergétique. Or celle-ci n'a cessé d'augmenter depuis plusieurs années. Ainsi, le médiateur de l'énergie souligne de nouveau, dans son baromètre énergie-info 2025, l'augmentation du nombre de foyers contraints de diminuer leur chauffage pour réduire leur facture d'énergie.

Parce que nous regrettions les baisses de dotations affectant le chèque énergie pour 2026 par rapport aux deux dernières années, mes collègues du groupe socialiste et moi-même défendrons des amendements visant à augmenter la

dotation du chèque énergie, afin non seulement de tenir compte de l'inflation, mais aussi d'étendre l'assiette des bénéficiaires au niveau du Smic.

La modification des modalités de versement du chèque énergie a entraîné la suppression de son automatité, ce qui se traduit par une hausse du taux de non-recours. Pour tenter de lutter contre une telle précarisation énergétique des ménages, nous présenterons un amendement visant à rétablir cette automatité.

Je veux maintenant évoquer la tendance à la débudgestration, avec le recours de plus en plus fréquent aux certificats d'économies d'énergie, par le biais desquels s'opère un basculement vers un mécanisme de marché et des acteurs privés.

Dans un rapport récent, la Cour des comptes a d'ailleurs envisagé leur suppression, au vu des défauts et anomalies qu'elle a relevés. La Cour souligne aussi un risque de dérapage inflationniste, lié à l'augmentation des factures énergétiques des ménages, les C2E étant financés par les énergéticiens. Je n'ignore pas, néanmoins, l'importance des C2E pour certaines PME, en particulier en milieu rural.

Je dirai un mot, pour conclure, sur le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ». Le CAS Facé constitue un outil essentiel de péréquation et d'égalité des territoires en matière de distribution d'électricité. Je défendrai un amendement visant à augmenter les crédits qui lui sont consacrés, afin de tenir compte de l'inflation. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Monique Barbut, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature. Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, préserver les générations à venir, c'est accepter de regarder les deux dettes qui se dressent devant nous : la dette budgétaire, qui vous mobilise depuis plusieurs semaines, mais aussi la dette écologique.

Le devoir qui nous incombe aujourd'hui est de trouver un chemin pour affronter ces deux dettes en même temps.

Ce chemin implique d'abord un effort budgétaire, auquel mon ministère prend pleinement part, notamment avec la suppression de 200 postes hors opérateurs. Il implique aussi de préserver notre capacité à répondre aux trois priorités que nous nous sommes fixées.

La première d'entre elles est la décarbonation. Vous connaissez nos objectifs : atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et, entre-temps, baisser nos émissions polluantes de 90 % d'ici à 2040, conformément à nos engagements européens.

Pour faire de ce calendrier une réalité, la stratégie nationale bas-carbone est désormais pratiquement finalisée. Elle traduit les objectifs que je viens de vous présenter en étapes concrètes, déclinées secteur par secteur.

La décarbonation implique aussi un accompagnement financier. Tel est notamment l'objet des certificats d'économies d'énergie, dont le montant global devrait augmenter de 27 % pour financer des dispositifs tels que MaPrimeRénov' ou le leasing social.

Le fonds Chaleur de l'Ademe sera par ailleurs maintenu à son niveau de l'an dernier. Nous sommes aussi en train d'évaluer la façon dont la taxe carbone payée par le secteur maritime pourrait profiter à sa modernisation et à sa décarbonation.

Notre deuxième priorité concerne l'adaptation. Vous qui portez la voie des territoires, vous savez qu'anticiper coûte beaucoup moins cher que de réparer. C'est pour cela que nous proposons de maintenir le fonds Barnier à son niveau de 2025.

Ainsi, 300 millions d'euros devraient permettre à nos territoires de renforcer leurs digues pour protéger leurs littoraux ou de construire des ouvrages pour s'abriter des avalanches.

C'est aussi pour cette raison que le fonds destiné à prévenir le risque de retrait-gonflement des argiles (RGA), créé par le Sénat, est maintenu à son niveau de l'an dernier.

Notre troisième priorité consiste à préserver nos ressources naturelles, car protéger l'immense richesse de notre patrimoine naturel, c'est aussi préserver la capacité des générations futures de générer à leur tour des richesses. Il convient notamment de sauvegarder nos ressources halieutiques, indispensables pour protéger les équilibres économiques de certaines régions.

Bien sûr, cet objectif de préservation requiert des moyens importants, notamment pour mettre en œuvre la stratégie nationale biodiversité et protéger nos forêts ; vous discuterez des crédits relatifs à ce dernier objectif dans le cadre de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

Le contexte budgétaire nous impose de faire des choix. C'est pourquoi je concentrerai le reste de mon propos sur deux points.

Commençons par la taxe plastique. L'outil n'était peut-être pas parfait. Il faut aujourd'hui le retravailler, car personne ne saurait se satisfaire du retard pris dans l'atteinte de nos objectifs.

Je suis certaine qu'une majorité pourrait se dessiner en commission mixte paritaire pour approuver l'outil de politique publique adapté. Mais il nous faut d'abord trouver cet outil, car, en refusant de taxer ces emballages sans contrepartie, nous risquerons de continuer à devoir verser 1,5 milliard d'euros par an à l'Union européenne au titre des sanctions, soit l'équivalent du montant total que nous avons affecté à la décarbonation de notre industrie en 2025.

L'eau constitue le second point que je souhaite aborder. Les projets soutenus par les agences de l'eau sont indispensables, que ce soit pour limiter les risques d'inondation ou protéger notre santé.

C'est pourquoi je me réjouis que le Sénat ait adopté une disposition augmentant de 125 millions d'euros les recettes affectées à ces agences. C'est une première étape pour sécuriser la mise en œuvre du plan Eau.

Avant de conclure, je veux dire un mot de nos opérateurs, car ils sont, partout en France, le bras armé de la transition écologique. Les fragiliser revient à fragiliser nos territoires. J'espère pouvoir compter sur votre soutien pour protéger leurs missions.

Je ne serai pas plus longue. Vous avez identifié la voie que nous essayons de tracer, celle qui doit nous permettre de réduire nos emprunts tout en continuant à réduire notre empreinte. (*Mme Évelyne Perrot et MM. Jean-François Husson et Vincent Capo-Canellas applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, je serai bref, car la nuit sera longue – nous aurons l'occasion de revenir au

cours de ces heures de débat sur un certain nombre de sujets évoqués dans les interventions générales des rapporteurs et des orateurs des groupes.

Je commencerai par vous dire que, si nous disposons aujourd'hui d'électricité décarbonée en volume et bon marché, c'est grâce à des gens qui, voilà cinquante ans, ont fait des choix historiques, courageux et visionnaires.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Eh oui ! (*M. Jean-François Husson renchérit.*)

M. Roland Lescure, ministre. La situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui implique de faire le même genre de choix.

Évidemment, nous discuterons de ce budget ligne par ligne, nous débattrons pour savoir si telle dépense doit être budgétée ou débudgétée. Il n'empêche que nous devons toujours garder à l'esprit le grand projet qui nous réunit : fabriquer, dessiner, financer et construire ensemble ce que doit être la France énergétique et décarbonée des dix, vingt, trente, quarante prochaines années.

De toute évidence, cela suppose d'échanger sur la programmation pluriannuelle de l'énergie : nous y prendrons notre part. (*Marques de satisfaction sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. Michel Canévet. Excellent !

M. Jean-François Husson. Enfin !

M. Roland Lescure, ministre. Je ferai des propositions au Premier ministre dans les jours qui viennent, puisqu'il souhaite prendre une décision avant Noël.

Par ailleurs, nous devons travailler ensemble sur les enjeux d'électrification des usages, de fiscalité et de tarification. Au fond, il ne faudrait pas que l'emploi de lunettes budgétaires nous fasse juger anecdotiques les choix stratégiques que nous devons opérer.

Je vais m'efforcer, dans les quelques minutes qui me sont impartiées, de répondre à plusieurs des questions qui m'ont été posées par les rapporteurs.

Je tiens, au préalable, à souligner que tous les enjeux évoqués à l'instant s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus large, au regard duquel nos discussions budgétaires peuvent ne pas toujours sembler pertinentes.

Ainsi des compensations par l'État des charges de service public de l'énergie (CSPE), qui nous permettent de corriger la tarification des énergies renouvelables. En l'absence d'un tel mécanisme, nous n'aurions pas d'énergies renouvelables, donc de mix énergétique décarboné dans les dix ou vingt prochaines années. Or nous en avons besoin, tant pour leur flexibilité que pour la relative rapidité de construction qui les caractérise.

Pour autant, nous devons corriger les excès du passé. C'est la raison pour laquelle je serai extrêmement ferme sur l'article 69, qui nous permet de revenir sur certains excès, à la hausse – les tarifs étaient extrêmement généreux, comme l'indique la Commission de régulation de l'énergie (CRE) –, mais aussi à la baisse – il s'agit de récupérer certaines recettes excédentaires.

La bonne nouvelle des certificats d'économies d'énergie, c'est que l'effet de volume va progressivement l'emporter sur l'effet de prix. Concernant les prix, l'idée est de donner de la visibilité aux opérateurs ; mais il faut surtout que le volume augmente si nous voulons que notre énergie soit toujours plus disponible et décarbonnée.

Beaucoup de questions ont été posées sur les certificats d'économies d'énergie. Les C2E constituent un dispositif de marché efficace, qui permet de faire jouer la concurrence entre les opérateurs – à la fois ceux qui polluent et ceux qui dépolluent;...

M. Alexandre Basquin. C'est la planche à billets !

M. Roland Lescure, ministre. ... d'où la nécessité de les conserver et de les améliorer.

La lutte contre la fraude est également l'un des enjeux de cette politique. Nous y consacrons des effectifs supplémentaires. La question de l'efficacité ne doit pas non plus être négligée.

Deux d'entre vous ont souligné que la potentielle volatilité des prix des C2E peut réduire la visibilité des opérateurs : c'est un problème que nous devons régler. Aussi, ce projet de budget garantit que l'Anah dispose d'une trésorerie suffisante pour faire face à cette volatilité.

Surtout, nous augmentons les volumes, à la fois de l'offre et de la demande. L'efficacité de la politique que nous mènerons s'en trouvera renforcée. Elle sera plus profonde et plus liquide, si j'ose dire, ce qui lui assurera de fonctionner.

Sur ce point, je vous renvoie à plusieurs dispositifs déjà évoqués : le bonus automobile, le *leasing* social et, évidemment, MaPrimeRénov', dont les défauts existants et à venir doivent être corrigés. Je l'ai dit, nous avons alloué des moyens substantiels à la lutte contre la fraude et recentré le dispositif, afin qu'il soit plus efficace.

Des questions ont été posées sur le CAS Facé. Nous en reparlerons tard dans la nuit, puisque ses crédits sont examinés après ceux de la mission ; les amendements déposés sur ce CAS permettront aux plus courageux d'entre nous de débattre de ce sujet.

J'en viens, rapidement, au chèque énergie. Ce qui est en jeu est notre capacité à répondre aux demandes des ménages qui ont besoin de ce dispositif ; des améliorations lui seront apportées en ce sens. Nous avons changé de méthode en la matière, ce qui nécessite des investissements importants pour les systèmes d'information : environ 4 % des autorisations d'engagement demandées pour ce dispositif y seront consacrés, ce qui explique la hausse des frais de gestion de ce dispositif. Les frais devraient néanmoins ensuite baisser en 2026 par rapport à 2025, de 50 millions d'euros à environ 40 millions. Cette trajectoire de diminution devrait se poursuivre en 2027 ; surtout, l'investissement consenti devra, je l'espère, rendre le dispositif plus efficace.

Enfin, l'ASNR a été évoquée. En tant que ministre délégué à l'industrie et à l'énergie, j'avais mis en œuvre le projet de fusion entre l'IRSN et l'ASN. Je souhaite sincèrement féliciter le président de la nouvelle institution et tous les collaborateurs impliqués dans ce processus, qui ont réussi à transformer l'essai. Je pense que nous avons absorbé les coûts de la fusion.

L'ASNR est aujourd'hui une institution efficace, qui va nous aider à accompagner le développement du nucléaire. Il est vrai que nous lui demandons encore des efforts supplémentaires l'année prochaine, mais c'est le lot de l'ensemble des opérateurs et des agences de l'État, dans un environnement budgétaire assez contraint qui requiert la contribution de chacun des acteurs.

J'espère que le rapprochement des équipes techniques qui a été envisagé par la direction contribuera à cette synergie.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je suis impatient d'échanger avec vous sur l'ensemble des amendements qui ont été déposés ! (*M. Vincent Capo-Canellas applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC ainsi que sur des travées du groupe INDEP.*)

M. Philippe Tabarot, ministre des transports. Madame la présidente, mesdames, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, en préambule, je souhaite, comme Vincent Capo-Canellas l'a fait, revenir sur le terrible drame survenu hier, qui affecte le monde de l'aérien et plus singulièrement mon ministère.

La grande famille de l'aéronautique est endeuillée par cet accident qui a coûté la vie à quatre de ses plus jeunes membres. Ils étaient unis par une passion profonde pour l'aéronautique, qui les a conduits à étudier et à enseigner à l'École nationale de l'aviation civile.

Je partage la peine profonde de leur famille et de toute la communauté aéronautique. Je retiens que ces quatre jeunes passionnés incarnaient l'avenir de notre aviation, brillante et ambitieuse. Pour cela, ils doivent rester dans nos mémoires.

Je tenais à leur rendre hommage devant vous aujourd'hui.

Malgré l'émotion qui me traverse à la suite de cet événement tragique, j'ai toujours plaisir à retrouver cette maison et à m'adresser à mes anciens collègues. Aujourd'hui, je viens débattre avec vous des crédits relatifs aux transports, qui relèvent de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Le projet de loi de finances pour 2026 conforte résolument les moyens consacrés aux transports. Dans le contexte de nécessaire redressement des finances publiques que nous connaissons tous, les transports prennent leur part à l'effort collectif, tout en préservant en grande partie leurs moyens.

Ce budget reflète la priorité que le Gouvernement donne aux transports et traduit concrètement les besoins identifiés lors de la conférence nationale sur le financement des mobilités, que vous avez mentionnée les uns et les autres : je vous en remercie.

Le programme 203 connaît une progression significative, qui se matérialise par une hausse de 5 % des crédits de paiement et de 23 % des autorisations d'engagement. Cela reflète notre volonté de ne pas sacrifier l'avenir de nos infrastructures, en donnant la priorité à la régénération et à la modernisation de notre réseau.

Permettez-moi d'insister sur trois priorités structurantes.

Première priorité : les trains de nuit. Près de 1 milliard d'euros seront alloués au renouvellement du matériel roulant d'ici à 2030. Le matériel est en effet vieillissant sur cinq lignes qui traversent notre pays. L'État concentre ces moyens sur les lignes intérieures essentielles à notre territoire.

Deuxième priorité : le fret ferroviaire. La compensation fret, l'aide à l'exploitation des services de wagons isolés et le soutien au transport combiné sont préservés : voilà un signal fort pour cette filière indispensable à notre transition écologique.

Je souhaite que nous réfléchissions collectivement au soutien global qui lui est apporté, non seulement pour assurer sa pérennité, mais aussi pour atteindre nos objectifs de décarbonation.

Troisième priorité : l'aviation civile, qui profite d'une augmentation de 63 millions d'euros en autorisations d'engagement dans le cadre de l'action n° 52 « Transport aérien ». Sur le montant total de cette enveloppe, 20 millions d'euros sont destinés à la construction du nouvel aéroport de Mayotte : il s'agit de financer des acquisitions foncières indispensables au démarrage de ce projet majeur, ainsi que des études préalables.

Quant aux ressources de nos opérateurs, elles sont soit stables, soit en progression. Cela leur permettra d'assurer leur mission essentielle d'entretien des réseaux, de développement et de régulation des transports.

J'appelle votre attention sur la nécessité de maintenir l'Afit France, qui, forte de 3,8 milliards d'euros de crédits d'investissement pour l'année 2026, constitue le bras armé de notre politique d'infrastructures.

Conformément aux conclusions de la conférence nationale sur le financement des mobilités, les enveloppes allouées à la régénération routière progressent de 10 %, cette dernière étant une nécessité vitale pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

L'Afit France est indispensable pour assurer un suivi sérieux et pluriannuel des opérations d'investissement public.

M. Franck Dhersin. Absolument !

M. Philippe Tabarot, ministre. J'y suis d'autant plus attaché que des élus de toutes les strates de collectivités y siègent pour représenter nos concitoyens dans les décisions qui sont prises et ainsi ne pas laisser la main à la seule administration.

En 2026, le budget de l'Afit France s'élève à 1,6 milliard d'euros pour le ferroviaire, ce qui inclut les franchissements alpins et les grands projets structurants. En outre, nous maintenons nos engagements vis-à-vis du secteur fluvial et portuaire.

Enfin, le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », où figurent les crédits affectés à la direction générale de l'aviation civile (DGAC), est en progression de 4 %. Le Gouvernement défendra tout à l'heure un amendement visant à opérer une légère reventilation des crédits entre les programmes du budget annexe, sans entraîner une hausse des dépenses.

Pour conclure, j'ai souhaité que mon budget reflète un esprit de responsabilité face à la dette, tout en préservant nos investissements pour l'avenir. En plus de ces discussions budgétaires, les travaux se poursuivent pour construire la loi-cadre de financement des transports qui établira une vision de long terme.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce budget est réaliste et ambitieux : réaliste, car il prend acte de nos contraintes ; ambitieux, car il maintient les investissements nécessaires à la régénération et à la modernisation des infrastructures. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, RDSE, RDPI et INDEP.*)

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

Je compte sur vous, mes chers collègues, pour respecter les temps de parole qui vous sont impartis.

ÉTAT B

		(En euros)
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Écologie, développement et mobilité durables	24 237 621 537	21 814 445 422
Infrastructures et services de transports	5 930 000 000	4 635 813 380
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	290 283 839	289 702 930
Paysages, eau et biodiversité	378 752 482	395 097 182
Expertise, information géographique et météorologie	670 754 833	670 754 833
Prévention des risques	2 646 231 496	1 484 891 584
Énergie, climat et après-mines	1 244 724 835	1 232 145 522
Service public de l'énergie	8 929 936 908	8 443 236 908
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables	3 151 330 132	3 226 661 304
<i>dont titre 2</i>	2 920 143 064	2 920 143 064
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	650 000 000	1 085 834 766
Sûreté nucléaire et radioprotection	345 607 012	350 307 013
<i>dont titre 2</i>	228 831 827	228 831 827
Écologie - mise en extinction du plan de relance	0	0

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2117, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	70 000 000		30 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	70 000 000		30 000 000	
SOLDE		+70 000 000		+30 000 000

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, chargée de la mer et de la pêche. Lors du comité interministériel de la mer (CIMer) qui s'est tenu au printemps 2025, le Premier ministre a réaffirmé l'ambition du Gouvernement de soutenir la décarbonation du secteur maritime.

Ainsi, il a annoncé qu'une partie des recettes constituées par le produit de l'ETS (*Emissions Trading System*) maritime, ainsi que par les éventuelles pénalités applicables en vertu du règlement FuelEU, serait mobilisée en faveur de la filière, à hauteur des montants collectés au titre de l'année passée.

Ainsi, 90 millions d'euros pourront être valorisés en 2026. La perspective de cet engagement a été réitérée par le Président de la République lors des Assises de l'économie de la mer, en novembre dernier.

Dans le cadre de l'accord de Paris, la stratégie de l'Organisation maritime internationale (OMI) est de faire en sorte que le secteur maritime atteigne la neutralité carbone d'ici à 2050.

À l'échelon européen, le secteur maritime est intégré au marché européen du carbone depuis 2024. Sa contribution s'accroîtra progressivement au cours des prochaines années, jusqu'à atteindre 350 millions d'euros par an pour les armements français à compter de 2028.

À l'issue d'un travail étroit avec la filière, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre l'annonce du CIMer de la manière suivante pour l'année 2026.

Tout d'abord, un soutien budgétaire serait apporté à la décarbonation du secteur maritime en ouvrant 70 millions d'euros en autorisations d'engagement et 30 millions d'euros en crédits de paiement sur l'action n° 03 « Innovation et flotte de commerce » du programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture ». Tel est l'objet du présent amendement.

Ensuite, le Gouvernement soutiendra le développement de projets innovants par l'obtention de garanties de projets stratégiques, pour un montant supplémentaire maximal de 20 millions d'euros en 2026 ; ces sommes seront déployées via Bpifrance au bénéfice de projets de décarbonation du secteur maritime.

Enfin, il renforcera les financements destinés à la décarbonation du transport maritime par le biais des certificats d'économies d'énergie. Une gouvernance associant les

acteurs de la filière et les services de l'État a été mise en place pour préciser les priorités de financement et assurer leur suivi dans le temps.

Au demeurant, le fléchage vers la décarbonation du secteur maritime, notamment la filière vélique, d'une partie des recettes générées par l'ETS a vocation à être pérennisé au-delà de 2026, comme le Gouvernement s'y est engagé lors du dernier CIMer.

M. Franck Dhersin. Bravo!

Mme la présidente. Mes chers collègues, mesdames, messieurs les ministres, je ne saurais trop insister : afin que nous puissions finir l'examen de cette mission dans les temps, je vous invite à vous exprimer de la manière la plus brève possible.

L'amendement n° II-1546 rectifié, présenté par MM. Canévet, Longeot, Menonville, Folliot, Delahaye et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		100 000 000		100 000 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Il s'agit d'un amendement de même nature que celui du Gouvernement ; il est cependant un peu moins modeste, puisqu'il tend à allouer des crédits d'un montant de 100 millions d'euros au financement de la décarbonation du secteur maritime.

Mme la présidente. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-147 rectifié *bis* est présenté par MM. Dhersin et Delia, Mmes Bourguignon et Lermytte et MM. J.M. Arnaud, Levi et Houpert.

L'amendement n° II-1061 rectifié est présenté par Mmes Havet et Nadille, MM. Rambaud et Buis, Mme Cazebonne, M. Mohamed Soilihi, Mme Schillinger et M. Iacovelli.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		90 000 000		90 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	90 000 000		90 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Franck Dhersin, pour présenter l'amendement n° II-147 rectifié *bis*.

M. Franck Dhersin. Comme Mme la ministre l'a rappelé, lors du dernier CIMer, au printemps 2025, le Premier ministre a annoncé son ambition de décarboner le secteur maritime. Quelque 90 millions d'euros, issus du produit de l'ETS maritime, seraient mobilisés à cette fin en 2026.

Cette annonce a été confirmée par le Président de la République lors de la Conférence des Nations unies sur l'océan (Unoc), qui s'est tenue en juin dernier.

Depuis 2024, le secteur maritime est intégré au marché européen du carbone. Pourtant, aucune enveloppe spécifique ne lui est aujourd'hui allouée.

La contribution croissante du secteur maritime au système d'échange de quotas d'émission de l'UE (Seqe-UE) représente un effort financier important pour les acteurs français. Il est donc essentiel que les recettes ainsi générées soient réorientées vers la transition écologique du secteur. Cela permettra de soutenir les investissements nécessaires et de préserver la compétitivité de la filière maritime, notamment face à la concurrence internationale.

Compte tenu de ces éléments, nous proposons de transférer 90 millions d'euros de l'action n° 45 « Transports combinés » du programme 203 à l'action n° 03 « Innovation et flotte de commerce » du programme 205, afin d'accélérer la décarbonation du transport maritime, conformément à la feuille de route présentée en mai 2025.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadège Havet, pour présenter l'amendement n° II-1061 rectifié.

Mme Nadège Havet. Il est défendu, madame la présidente.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Je suis très étonné que le Gouvernement ait déposé cet amendement n° II-2117 au dernier moment. C'est sans doute parce que vous en êtes un peu gênée que vous avez pris beaucoup de temps pour le présenter, madame la ministre...

J'y insiste, déposer un amendement quelques minutes avant le début de la séance n'est pas très correct et témoigne d'un manque de respect envers le Parlement,

d'autant qu'avaient déjà été déposés plusieurs amendements sénatoriaux visant également à affecter des crédits supplémentaires à la décarbonation du secteur maritime *via* les quotas carbone.

De toute évidence, nous n'avons pas pu examiner l'amendement du Gouvernement en commission. Aussi, nous nous en remettons à la sagesse de notre assemblée.

En outre, madame la ministre, je m'étonne que vous proposiez seulement 70 millions d'euros, alors que le Président de la République avait annoncé 90 millions.

M. Franck Dhersin. Oui !

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Là encore, quelque chose m'échappe...

Quant aux autres amendements en discussion, la commission en demande le retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée. Je m'efforcerai d'être brève, madame la présidente. Je vous remercie de vos amendements, mesdames, messieurs les sénateurs.

Je confirme à M. Dhersin et à Mme Havet que le Gouvernement entend respecter les engagements qui ont été pris : j'y veillerai personnellement, car vous savez combien je suis attachée à ce que cette promesse voit le jour.

Pour rappel, cette annonce est le fruit d'une discussion avec le secteur ; nous avons voulu être au plus près des engagements pris lors du CIMer.

Je le répète, nous prévoyons d'affecter à cet objectif 70 millions d'euros en autorisations d'engagement au sein du programme 205, mais aussi 20 millions d'euros au titre de garanties stratégiques supplémentaires fournies par Bpifrance.

En outre, nous nous engageons à renforcer le financement de la décarbonation par le biais des certificats d'économies d'énergie. Le Gouvernement va d'ailleurs créer un programme assis sur les C2E pour soutenir les innovations technologiques prometteuses en matière de propulsion vélue.

Par conséquent, nous sollicitons le retrait des amendements identiques n°s II-147 rectifié *bis* et II-1061 rectifié.

J'en viens à l'amendement n° II-1546 rectifié, présenté par M. le sénateur Canévet, qui tend à alimenter spécifiquement le programme 362. Rappelons que celui-ci n'est pas pérenne, puisqu'il assure uniquement, jusqu'à leur finalisation, les derniers décaissements des dispositifs pluriannuels du plan de relance ; ce programme n'a donc pas vocation à traduire de nouveaux engagements, et ce depuis plusieurs années.

C'est pourquoi le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Ce sujet étant extrêmement important, je souhaiterais aborder deux points dans la minute qui m'est imparte.

En premier lieu, concernant la pêche, je souscris à la demande de Michel Canévet : la motorisation de la pêche est un enjeu très spécifique et important ; sa décarbonation doit être soutenue. Or votre réponse, madame la ministre, ne donne pas le sentiment d'un effort constant de la part de l'État en faveur de la recherche sur cette question. Néanmoins, si nous ne trouvons pas de solution pour la motorisation, c'est toute la pêche artisanale et probablement la pêche hauturière française qui seront en danger.

En second lieu, la propulsion vérique est un enjeu crucial également. Un cargo à voiles est actuellement déployé dans l'Atlantique, mais la technologie employée présente quelques fragilités, d'après les espions – si j'ose dire – que nous avons à bord. La recherche en ce domaine est donc très importante.

J'ai bien écouté tout à l'heure l'intervention du rapporteur pour avis Stéphane Demilly : il veut nous prendre tout le biocarburant existant, même celui dont ne dispose pas l'aviation actuellement ; en conséquence, ce n'est pas là qu'il faut mettre de l'argent !

Mme la présidente. Il faut conclure, mon cher collègue !

M. Ronan Dantec. Du reste, CMA CGM dispose de moyens importants du fait des avantages fiscaux dont elle bénéficie : elle n'a donc certainement pas besoin de notre aide !

Mme la présidente. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Notre groupe s'abstiendra sur l'amendement du Gouvernement. Madame la ministre, vous dites que le contrat est respecté. Certes, vous affectez bien à ce programme 70 millions d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement, mais seuls 30 millions d'euros y correspondent en crédits de paiement.

C'est pourquoi les amendements de nos collègues nous semblent un peu plus fidèles à l'annonce qui avait été faite par le Premier ministre de l'époque.

Encore une fois, les montants que vous proposez ne sont pas suffisants. Vous devriez au minimum respecter la parole donnée : 90 millions d'euros annoncés pour 2026 doivent se traduire par 90 millions d'euros en crédits de paiement !

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Mandelli, pour explication de vote.

M. Didier Mandelli. J'abonde dans le sens des propos de M. Uzenat et vous invite à voter les amendements identiques n°s II-147 rectifié bis et II-1061 rectifié, car l'enveloppe de 90 millions d'euros proposée correspond à l'engagement de l'exécutif.

Il faut que le Gouvernement, quels que soient les ministres en place, respecte l'engagement qui a été pris en mai dernier à l'occasion du CIMer.

M. Franck Dhersin. Bravo !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-2117.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1546 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-147 rectifié bis et II-1061 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1216, présenté par M. Parigi, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		100 000 000		100 000 000
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	100 000 000		100 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Paul Toussaint Parigi.

M. Paul Toussaint Parigi. À compter du 1^{er} janvier 2026, l'extension du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne au transport maritime et aérien va frapper la Corse de plein fouet.

Cette charge nouvelle, qui n'avait pas été anticipée lors de la signature des contrats de délégation de service public pour la période 2023-2030, s'élèvera à 100 millions d'euros par an pour les seuls opérateurs desservant l'île. Elle sera évidemment répercutée sur le prix des transports. Il en résultera une hausse mécanique d'environ 2 % du prix de toutes les marchandises importées, dans une économie où 95 % des flux physiques arrivent par mer ou par air.

À l'échelle de l'économie insulaire, c'est un choc asymétrique d'une violence inouïe, qui menace la survie de filières entières. Il risque d'asphyxier l'export comme l'import et de creuser encore des écarts de compétitivité. En outre, il remet en cause la continuité territoriale dont l'État est constitutionnellement le garant.

La collectivité de Corse a déjà pris ses responsabilités en compensant seule ces dernières années des surcoûts imprévus, mais elle arrive aujourd'hui au bout de ses capacités budgétaires.

C'est pourquoi nous proposons, au travers de cet amendement, deux voies complémentaires : le versement d'une dotation de 100 millions d'euros et, à défaut, la mise en place d'un moratoire d'un an.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » couvre déjà tant de dispositifs qu'il est illisible ; y ajouter une nouvelle action, comme vous le demandez, n'est donc pas opportun.

En outre, le fonds vert est destiné à couvrir les dépenses d'investissements. Or l'aide que vous proposez vise plutôt à couvrir des dépenses de fonctionnement.

En conséquence, la commission sollicite le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1216.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-728, présenté par MM. Szczurek, Hochart et Durox, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		(En euros)
	+	-		
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		7 250 000 000		7 250 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		7 250 000 000		7 250 000 000
SOLDE		- 7 250 000 000		- 7 250 000 000

La parole est à M. Christopher Szczurek.

M. Christopher Szczurek. Le programme 345 « Service public de l'énergie » comporte, pour l'année 2026, un soutien de 7,25 milliards d'euros aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale ; cela inclut l'éolien, le photovoltaïque et les énergies fatales d'une manière générale. Ce montant est en augmentation de 65 % par rapport à 2025.

Il est toutefois nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de maintenir un tel soutien financier à ces énergies dites intermittentes. Ces filières ont un coût très élevé pour les finances publiques, sans garantir, à court terme, une production d'électricité stable, fiable et compétitive.

Au regard de ces enjeux, nous proposons par cet amendement une suppression totale de ces crédits, afin de réorienter la politique énergétique vers des filières plus fiables, décarbonées et compétitives, comme l'est à l'évidence le nucléaire.

On allégerait ainsi la charge financière pesant à la fois sur le contribuable et sur l'usager, tout en assurant une véritable transition énergétique, plus cohérente et mieux maîtrisée.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1494 rectifié *quater*, présenté par MM. V. Louault, Brault, Chasseing, Bacci, Maurey, Wattebled, Houpert, A. Marc et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		2 852 339 419		2 852 339 419
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		2 852 339 419		2 852 339 419
SOLDE		- 2 852 339 419		- 2 852 339 419

La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Mes chers collègues, je vous propose la suppression de l'augmentation des crédits alloués aux énergies renouvelables au sein du programme 345, et ce d'abord par souci de transparence.

En première partie de ce PLF, nous avons voté la suppression de l'article 42, ce dont je vous remercie, mes chers collègues. Cet article, comme je le relevais alors, revenait à dissimuler 2,6 milliards d'euros relevant des actions 10, 11 et 12 de ce programme en prélevant cette somme sur les accises pesant sur les carburants. Je vous propose donc, dans la continuité de la suppression de cet article, une réduction de crédits de 2,85 milliards d'euros.

J'ai bien noté que Mme le rapporteur spécial entendait rétablir les crédits correspondant au dispositif de l'article 42. La diminution de 2,8 milliards d'euros que je propose sera ainsi compensée à hauteur de 1,1 milliard d'euros par les crédits que nous rétablirons tout à l'heure – je soutiendrai cet amendement. La réduction nette de crédits s'élèvera donc à 1,7 milliard d'euros.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1630 rectifié, présenté par Mmes Pluchet et Muller-Bronn, M. de Nicolay, Mme Lassarade, MM. H. Leroy, Khalifé, Panunzi, Mizzon et Houpert, Mmes Dumont, Gosselin et Bellamy et M. Gosperrin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		2 800 000 000		2 800 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		2 800 000 000		2 800 000 000
SOLDE		- 2 800 000 000		- 2 800 000 000

La parole est à Mme Kristina Pluchet.

Mme Kristina Pluchet. Adopter cet amendement constituera la première étape d'un nécessaire sursaut de lucidité. Il vise à annuler l'augmentation de crédits de 2,8 milliards d'euros destinée à soutenir l'éolien et le solaire intermittent en 2026. Je défendrai tout à l'heure un autre amendement tendant à éteindre juridiquement le droit de tirage des promoteurs.

Pourquoi ces propositions ? Parce que nous ne pouvons plus feindre d'ignorer la réalité !

L'Espagne a subi en 2025 un blackout majeur, causé par un réseau saturé d'intermittences.

M. Ronan Dantec. Non !

Mme Kristina Pluchet. En France, le rapport remis à EDF par l'amiral Casabianca conclut explicitement que la prolifération désordonnée d'énergies intermittentes déstabilise nos réacteurs, impose des modulations contraires à la sûreté et fragilise l'ensemble du système.

Financer l'intermittence revient donc à financer le risque, et ce au profit de filières que l'on nous présente désormais comme matures et compétitives, au point que même France 2 leur a consacré des reportages triomphants. Si elles sont si compétitives, elles doivent vivre sans subventions !

Les Français, eux, n'ont pas ce luxe et ne pourraient pas supporter une nouvelle hausse du prix de l'électricité.

M. Laurent Somon. Bravo !

Mme Kristina Pluchet. Alors que l'État n'a plus un sou vaillant, peut-il continuer à arroser de milliards d'euros des filières plus que rentables ?

En adoptant cet amendement, nous couperons le courant d'un système qui n'a plus de sens ! (*Bravo ! sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-720, présenté par MM. Szczurek, Hochart et Durox, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		892 570 680		892 570 680
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		892 570 680		892 570 680
SOLDE		- 892 570 680		- 892 570 680

La parole est à M. Christopher Szczerk.

M. Christopher Szczerk. Cet amendement vise à supprimer l'intégralité des crédits destinés à l'éolien en mer au sein de l'action n° 09 « Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale » du programme 345.

L'installation de parcs éoliens *offshore* entraîne la création de zones interdites ou restreintes à la pêche, excluant les professionnels de leurs zones de travail traditionnelles. Elle met ainsi en péril la viabilité économique de nombreuses flottilles artisanales et côtières.

Ces interdictions d'accès, qui s'étendent souvent sur plusieurs dizaines de kilomètres, réduisent d'autant la ressource disponible et accentuent la concurrence entre pêcheurs sur des espaces restreints.

Cet amendement s'inscrit donc dans une démarche de protection du littoral, de la biodiversité et des activités maritimes traditionnelles – il s'agit en particulier de soutenir la pêche, un secteur essentiel à l'économie et à la culture maritime françaises.

Un moratoire est indispensable afin de suspendre le développement de l'éolien en mer dans l'attente d'une évaluation indépendante et transparente de ses conséquences économiques et environnementales réelles.

Mme la présidente. L'amendement n° II-719, présenté par MM. Szczerk, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines		669 428 010		669 428 010
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		669 428 010		669 428 010
SOLDE		- 669 428 010		- 669 428 010

La parole est à M. Christopher Szczerk.

M. Christopher Szczerk. Il est défendu, madame la présidente.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Monsieur Szczerk, l'amendement n° II-719 est inopérant, car il vise un programme budgétaire erroné : le programme 174 contient certes des crédits destinés à l'éolien, mais leur montant est bien inférieur à votre estimation, car ils ne financent que des études. Je vous invite donc à le retirer.

En réponse à votre interrogation sur la pêche, l'Office français de la biodiversité (OFB) comporte un observatoire des conséquences de l'éolien qui s'intéresse notamment aux zones de réserve de la ressource halieutique constituées lors de la création de chaque parc éolien en mer.

Sur le fond, la commission a émis un avis défavorable sur l'ensemble de ces amendements, car, si nous les adoptons, nous reviendrions sur la parole de l'État.

Les crédits qu'ils tendent à supprimer correspondent en effet à des contrats signés, par lesquels l'État s'est engagé financièrement pour une durée de vingt ans. Nous débattons de l'avenir de cette filière dans la soirée et ma réponse à plusieurs amendements sera alors différente ; elle ne saurait dans le cas présent être favorable, puisque les contrats sont déjà conclus.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, lorsqu'il avait été proposé de revenir sur la parole de l'État, notre assemblée s'y était opposée. Depuis, l'État a quelque peu revu les modalités des contrats qu'il conclut, comme nous le constaterons lors de l'examen de l'article 69.

J'ajoute que les crédits du programme 345 sont évaluatifs. Que vous choisissiez de les supprimer ou de les augmenter, nous devrons, en fin d'année, lors de l'examen du projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG), autoriser les déboursements nécessaires pour couvrir les compensations dues aux producteurs d'énergies renouvelables au titre de leurs charges de service public.

Je le redis, à défaut d'un retrait de ces amendements, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Je serai bref, Mme la rapporteuse spéciale ayant été exhaustive.

Je porte ici la parole du Gouvernement. L'État s'est engagé contractuellement auprès d'opérateurs. Nous ne saurions revenir sur cette parole,...

M. Jean-François Husson. Il l'a souvent fait !

M. Roland Lescure, ministre. ... sauf dans les cas où ces contrats ont donné lieu à des excès, attestés par l'évaluation indépendante de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ; ce sont ces cas qui font l'objet de l'article 69 que vous examinerez tout à l'heure.

Nous pouvons toujours nous faire plaisir et supprimer des rémunérations dues aux opérateurs, mais cela exposerait l'État à des condamnations certaines, nous obligeant à rembourser les sommes en question, encore augmentées de pénalités.

Le véritable débat doit porter sur les volumes et les modes de financement des contrats futurs, ainsi que sur la place de l'éolien et du solaire terrestre en France, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

En revanche, l'approche proposée ici est inappropriée : elle risque de faire condamner l'État sans rien changer aux installations éoliennes et solaires existantes. Nous mettrions en outre en difficulté certains opérateurs, souvent des entreprises françaises employant des salariés français, sans pour autant modifier le parc installé. Ce serait tout de même regrettable.

Je demande donc le retrait de l'ensemble de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Louault, pour explication de vote.

M. Vincent Louault. La parole de l'État semble soudainement très importante ! Nous, représentants des collectivités, n'étions pas habitués à une telle constance, tant cette parole a pu varier au fil des années. (*Sourires.*) Il semble qu'il vaille mieux conclure des contrats de droit privé avec l'État ; vous y paraissiez davantage attachés, monsieur le ministre.

Quoi qu'il en soit, vous ne nous attendriez pas. Il s'agit bien sûr d'une dépense obligatoire qui s'impose à nous, comme nous l'avons constaté la semaine dernière lors de l'examen du PLFG : nous avons dû absorber 1,1 milliard d'euros. Nous savons donc pertinemment que ces contrats nous obligent.

Toutefois, le message doit être parfaitement clair pour le Gouvernement et pour l'administration. Sur les 2,8 milliards d'euros que je propose de supprimer, 1,1 milliard d'euros seront rétablis, à juste titre, par l'amendement de Mme le rapporteur spécial.

Par ailleurs, l'augmentation de quelque 3 milliards d'euros des crédits en question ne résulte pas uniquement de vieux contrats coûteux ; elle découle aussi de nouveaux contrats en cours d'engagement et de signature.

Mes chers collègues, 3 milliards d'euros, cela représente un tiers de la politique agricole commune (PAC) ; c'est l'équivalent de 100 euros par tonne sur la totalité de la production de blé française ! On ne se rend même plus compte de l'argent qu'on flambe ! (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

Mme Kristina Pluchet. Exactement !

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Si l'on entend examiner les contrats, rappelons que l'État avait signé avec EDF, pour le projet de réacteur pressurisé européen (EPR) de Flamanville, un contrat d'un montant initial de 3 milliards d'euros, dont le coût final avoisine les 20 milliards d'euros. (*Mme Kristina Pluchet proteste.*) Si l'on doit évaluer l'efficacité de la dépense publique en matière d'énergie, il serait bon d'examiner l'ensemble des filières !

Une certitude demeure : à l'heure actuelle, aucune énergie décarbonée n'est aussi compétitive que le solaire. S'interroger rétroactivement sur des contrats signés voilà vingt ans est peut-être légitime ; mais aujourd'hui, rien n'égale la compétitivité de la filière photovoltaïque.

Mme Kristina Pluchet. Ce n'est pas pilotable !

M. Yannick Jadot. Si nous souhaitons, comme cela a été réaffirmé par les orateurs de tous les groupes, avancer vers la décarbonation, nous devons nous réjouir de disposer d'une électricité d'ores et déjà largement décarbonée. L'enjeu réside désormais dans la décarbonation des autres usages. Pour y parvenir, nous avons besoin de toutes les énergies renouvelables.

La seule filière photovoltaïque représente 60 000 emplois dans nos territoires ; c'est une excellente nouvelle. Allons de l'avant et cessons de couper les genoux des opérateurs !

M. Olivier Paccaud. Les jarrets, plutôt.

Mme la présidente. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Il faudrait tout de même sortir de la post-vérité et regarder les chiffres : en 2022, les énergies renouvelables ont généré 14 milliards d'euros de recettes pour l'État. Ces énergies rapportent à la France !

Mme Kristina Pluchet. Plutôt à la Chine !

M. Ronan Dantec. J'entends bien qu'une petite partie de la droite souhaite mettre l'économie française à genoux. C'est manifeste, mes chers collègues, tant vous refusez de voir la réalité du marché européen. Vous proférez même des inepties ! Élu de la Loire-Atlantique, je peux témoigner que les marins-pêcheurs soutiennent le parc éolien au large de Saint-Nazaire ; cette filière représente aujourd'hui des dizaines de milliers d'emplois pour l'ouest de la France.

Et vous voudriez mettre à genoux nos filières d'excellence ? (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*) Dans quel monde vivez-vous donc ?

Vous semblez incapables de lire sereinement un chiffre économique avéré. Nous savons tous que le photovoltaïque est l'énergie la moins chère à l'échelle européenne. Certes, nous devons investir dans l'organisation du réseau ; mais entreprendre ainsi de mettre l'économie française par terre est totalement absurde.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. Monsieur le ministre, je ne saurais partager votre crainte de voir les entreprises de production énergétique mises à genoux. Celles-ci ont tout de même signé des contrats !

Prenons le cas d'une surproduction d'électricité face à une consommation insuffisante : nous demandons alors aux producteurs privés de suspendre leur activité, et nous les rémunérons pour ce faire – cela s'appelle le prix négatif de l'électricité.

Ces entreprises bénéficient donc de véritables contrats en or. Ne prétendez pas qu'elles seraient à genoux si nous remettions en cause ces dispositions ! Je suis en désaccord total avec votre analyse.

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. J'abonde dans le sens de MM. Jadot et Dantec. Par le passé, nous avons entendu dire, ici et ailleurs, que les énergies renouvelables ne constituaient pas une solution ; aujourd'hui, on tente de nous persuader qu'elles seraient surabondantes et qu'elles déséquilibreraient la production énergétique : c'est tout de même fort de café !

À rebours de ces discours, nous avons su développer des compétences, ce qui est capital. Le véritable sujet n'est pas tant la production d'énergie que son impact sur l'équilibre territorial. J'observe d'ailleurs que le débat se focalise sur une partie seulement des énergies renouvelables. Curieusement, la méthanisation ne suscite pas les mêmes critiques, alors qu'elle a, elle, un effet avéré sur les sols et les milieux !

Mme la présidente. La parole est à Mme Kristina Pluchet, pour explication de vote.

Mme Kristina Pluchet. Je me tourne vers la gauche de cet hémicycle : nous n'avons aucune leçon à recevoir de ceux qui sont coupables de la hausse de la facture d'électricité des Français. (*M. Christopher Szczurek applaudit. – Protestations sur les travées du groupe GEST.*)

Aujourd'hui, un véritable problème de stabilité du réseau se pose, en raison d'une quantité excessive d'énergies renouvelables. Ce constat est établi par des experts, non par des amateurs ou des militants.

Soyons raisonnables : lorsque l'État est à court de ressources, l'argent public doit être fléché vers les priorités ! (*Protestations renouvelées sur les travées des groupes GEST et SER.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Mandelli, pour explication de vote.

M. Didier Mandelli. Je suivrai l'avis de notre rapporteuse spéciale, et ce pour une raison simple : au-delà du respect des engagements contractuels qu'elle a évoqués, je tiens à rappeler que nous avons adopté, il n'y a pas si longtemps et à la quasi-unanimité, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Si ce débat, qui m'apparaît un peu stérile, se reproduit une nouvelle fois aujourd'hui, c'est tout simplement parce que nous ne disposons pas d'une programmation pluriannuelle de l'énergie. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST ainsi que sur des travées des groupes Les Républicains et SER.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-728.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1494 rectifié *quater*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1630 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-720.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Monsieur Szczurek, l'amendement n° II-719 est-il maintenu ?

M. Christopher Szczurek. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-719 est retiré.

L'amendement n° II-2074, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports	83 605		83 605		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables			3 355 110		3 355 110
<i>dont titre 2</i>			3 355 110		3 355 110
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Écologie – mise en extinction du plan de relance					
TOTAL	83 605	3 355 110	83 605	3 355 110	
SOLDE	- 3 271 505		- 3 271 505		

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, chargé de la transition écologique. Cet amendement a pour objet d'assurer la compensation financière due aux collectivités territoriales à la suite de l'adoption par votre assemblée de plusieurs amendements en première ou en seconde partie.

Ainsi, la compensation du transfert du réseau routier national aux départements découlant de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, sera financée via la dotation générale de décentralisation

(DGD), aux termes de l'amendement n° II-1952 que le Gouvernement vous soumettra lors de l'examen de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Le présent amendement tend à tirer les conséquences financières exactes, à l'euro près, sur le programme 217 de ces dispositions et des dépenses de personnel correspondantes, ainsi que d'autres mesures de compensation de divers transferts résultant de la loi 3DS.

Veuillez enfin m'excuser du dépôt tardif de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Compte tenu de ce dépôt tardif et de la technicité des transferts proposés, la commission n'a absolument pas eu le temps d'examiner ce dispositif.

La commission émet donc un avis de sagesse à l'aveugle ; le Sénat est libre de son vote !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-2074.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-2027, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports			1 169 878 147		1 169 878 147
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie	1 169 878 147			1 169 878 147	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Écologie – extinction du plan de relance					
TOTAL	1 169 878 147		1 169 878 147	1 169 878 147	1 169 878 147
SOLDE		0			0

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement, auquel M. Louault a fait allusion tout à l'heure, tend à tirer les conséquences du vote intervenu dans la nuit de mercredi, par lequel nous avons supprimé l'article 42, qui visait à financer par des accises le soutien à la cogénération et au biométhane.

Il nous faut honorer les contrats en cours. Cet amendement a donc pour objet de rétablir les crédits correspondants sur le programme 345, pour un montant de 1,169 milliard d'euros.

Je demande bien entendu au Gouvernement de lever le gage, d'autant que la discussion de bien des amendements qui suivent serait compromise dans le cas contraire.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. L'avis est favorable, et je lève le gage.

Mme la présidente. Il s'agit donc de l'amendement n° II-2027 rectifié.

La parole est à M. Vincent Louault, pour explication de vote.

M. Vincent Louault. Je remercie Mme Lavarde de faire le travail du Gouvernement en tirant les conséquences de la suppression, tout à fait juste, de l'article 42. Son initiative évitera une réintroduction du dispositif en commission mixte paritaire et permet de stabiliser la situation.

Je tiens toutefois à souligner que nous avons perdu toute notion des ordres de grandeur face au dérapage incontrôlé des sommes versées au profit des énergies renouvelables. Le Gouvernement joue un jeu dangereux : l'an dernier, il a dissimulé 1,6 milliard d'euros ; cette année, 1,1 milliard d'euros. Demain, ce seront 9 milliards, voire 10 milliards qui seront cachés.

Ce dérapage financier est une honte. Pis encore, il nous prive de la possibilité de débattre de ces sujets dans l'hémicycle. En faisant basculer ces financements vers une part affectée des recettes des accises, on empêche mécaniquement notre assemblée d'avoir ce débat à l'avenir.

Enfin, monsieur Jadot, puisque le soleil vous est si cher, je vous signale que le seul endroit au monde où la lumière brille toute l'année, c'est bien cet hémicycle! (*M. Yannick Jadot lève les bras au ciel.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-2027 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1545 rectifié, présenté par MM. Canévet, Longeot, Menonville, Folliot, Delahaye et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité			200 000 000		200 000 000
Expertise, information géographique et météorologie			10 000 000		10 000 000
Prévention des risques			150 000 000		150 000 000
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			200 000 000		200 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Écologie – mise en extinction du plan de relance					
TOTAL			560 000 000		560 000 000
SOLDE		- 560 000 000			- 560 000 000

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement et l'amendement n° II-1544 rectifié qui figure dans la même discussion commune ont un même objet : la réduction de notre déficit public, dont je rappelle l'ampleur considérable.

Il est impératif que nous prenions dès à présent des mesures d'économies, donc que nous procédions à des réductions de crédits sur l'ensemble des missions.

À cette fin, je propose, par ce premier amendement, de réaliser des économies d'un montant de 560 millions d'euros ; aux termes du second, elles seraient de 100 millions d'euros.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1136, présenté par M. V. Louault, Mmes Bessin-Guéris et Bourcier, MM. Brault, Capus, Chasseing et Chevalier, Mme L. Darcos, MM. Grand et Laménie, Mme Lermytte, MM. Malhuret, A. Marc et Médeville, Mme Paoli-Gagin et MM. Pellevat, Rochette, Verzelen, L. Vogel et Wattebled, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports			110 716 268		110 716 268
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			5 794 059		5 794 059
Paysages, eau et biodiversité			7 901 944		7 901 944

Expertise, information géographique et météorologie		13 415 097		13 415 097
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		24 642 910		24 642 910
Service public de l'énergie		198 864 738		198 864 738
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		74 953 892		74 953 892
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		436 288 908		436 288 908
SOLDE		-436 288 908		-436 288 908

La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Cet amendement procède de la même logique et a été parfaitement défendu par M. Canévet. Bravo, mon cher collègue !

Mme la présidente. L'amendement n° II-1544 rectifié, présenté par MM. Canévet, Menonville, Longeot, Folliot, Delahaye et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports		100 000 000		100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		100 000 000		100 000 000
SOLDE		-100 000 000		-100 000 000

Cet amendement a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Chacun connaît ma détermination à réaliser des économies, mais celles-ci doivent être ciblées et documentées. Or vos propositions, mes chers collègues, s'apparentent malheureusement à un coup de rabot généralisé ; nous ignorons quelles politiques publiques seraient remises en cause par les économies que vous suggérez.

Par ailleurs, s'agissant de l'amendement n° II-1544 rectifié, mes collègues rapporteurs spéciaux chargés des crédits relatifs aux transports estiment que les contraintes pesant sur le programme 203 sont trop fortes pour qu'il puisse supporter une baisse de 100 millions d'euros.

La commission a donc émis un avis défavorable sur ces trois amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je rejoins l'avis de Mme la rapporteure spéciale.

Certes, il est nécessaire de réaliser des économies ; vous avez raison sur ce point, messieurs les sénateurs. Toutefois, l'effort que vous proposez conduirait, par exemple, à diminuer de plus de moitié les crédits alloués à la défense de la biodiversité et des trois quarts ceux de l'action n° 07 « Pilotage, support, audit et évaluation » du programme 217. Concrètement, l'École nationale des ponts et chaussées – une excellente école, madame la rapporteure spéciale ! (*Sourires.*) – ne percevrait quasiment plus de subventions ; l'administration ne pourrait donc plus régler ses loyers.

Je reste à votre entière disposition pour documenter des pistes d'économies, mais la technique du rabot me paraît inadaptée.

S'agissant des transports, une coupe de 100 millions d'euros porterait directement atteinte aux infrastructures elles-mêmes.

Par conséquent, le Gouvernement est défavorable à ces trois amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. Je souhaite simplement répondre à Mme la rapporteure spéciale que nous laissons au Gouvernement le soin de déterminer sur quelles politiques les suppressions doivent porter. Il faudra bien, en effet, supprimer des actions si nous voulons réellement réaliser des économies.

Nous nous bornons à assigner un ordre de grandeur à la réduction de crédits qu'il est nécessaire de consentir pour assurer le retour à l'équilibre des finances publiques ; pour le reste, nous laissons la main au Gouvernement.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Louault, pour explication de vote.

M. Vincent Louault. Je partage cet argument. Le Gouvernement est capable d'opérer des arbitrages.

Surtout, il y a un mammouth dans la pièce : le programme 345 « Service public de l'énergie ».

Il ne s'agit pas de trouver de petits exemples pour nous expliquer que nos propositions conduiraient à supprimer telle ou telle ligne spécifique, mais de fixer un cap. Une réduction de 500 millions d'euros sur un programme qui pèse 10 milliards d'euros ne me semble pas excessive.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1545 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1136.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1544 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de dix amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-724 n'est pas soutenu.

Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-277 rectifié est présenté par MM. Pellevat et Brault, Mme de Cidrac et MM. Grand, Laménie, Levi, A. Marc et Panunzi.

L'amendement n° II-681 rectifié *bis* est présenté par MM. Cambier, Canévet, Delahaye et Fargeot, Mme Antoine, M. V. Louault, Mme Sollogoub et M. Duffourg.

L'amendement n° II-1604 est présenté par Mme Varailles, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds économie circulaire

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 200 000 000		1 200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Fonds économie circulaire	1 200 000 000		1 200 000 000	
TOTAL	1 200 000 000			
SOLDE		0		0

La parole est à M. Cyril Pellevat, pour présenter l'amendement n° II-277 rectifié.

M. Cyril Pellevat. Cet amendement a pour objet de créer un fonds de soutien à l'économie circulaire, doté de crédits clairement identifiables.

Aujourd'hui, les moyens consacrés au tri des biodéchets, au recyclage et à la réduction des déchets sont noyés dans une ligne budgétaire trop large. Nous manquons de lisibilité et, partant, d'efficacité.

En instaurant ce fonds, nous donnerions enfin aux collectivités les moyens d'assumer leurs obligations, notamment le tri à la source, dont le coût pèse fortement sur leurs finances.

Il s'agit d'un choix cohérent, utile et indispensable à la transition écologique. Je vous invite donc à adopter cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Guislain Cambier, pour présenter l'amendement n° II-681 rectifié *bis*.

M. Guislain Cambier. Je partage cette argumentation. Cette ligne budgétaire manque de clarté, ce qui empêche les parlementaires d'exercer leur mission de contrôle.

Nous proposons donc d'opérer un basculement de crédits pour créer un fonds consacré à l'économie circulaire. Cet instrument nous permettrait une action plus efficace pour la gestion des déchets et, plus particulièrement, le tri à la source des biodéchets, qui représente une lourde charge pour les collectivités territoriales.

Cet amendement vise donc simplement à clarifier la répartition des financements.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas, pour présenter l'amendement n° II-1604.

Mme Marie-Claude Varaillas. Il est défendu.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1573, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	230 000 000		230 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		230 000 000		230 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	230 000 000	230 000 000	230 000 000	230 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Comme je l'ai annoncé lors de mon intervention liminaire, cet amendement tend à enrayer l'affondrement du fonds Économie circulaire de l'Ademe.

Celui-ci a déjà subi une baisse de plus de 40 % l'an dernier, à laquelle s'ajoute une nouvelle diminution de 45,7 % cette année, alors que rien n'indique que les éco-organismes soient en mesure de prendre le relais dès à présent.

Nous avons impérativement besoin de ce fonds pour disposer du bras armé nécessaire à une stratégie de déploiement et d'essor de l'économie circulaire.

Levier concret de transformation économique et environnementale, cet outil soutient tout à la fois l'innovation, la production industrielle, l'emploi local et la réduction des déchets.

Mme la présidente. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1337 est présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1632 rectifié est présenté par Mme Antoine, MM. Cambier, de Nicolaï et Dhersin, Mme Malet, M. Mizzon et Mmes O. Richard et Sollogoub.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	200 000 000		200 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-1337.

M. Michaël Weber. Dans la même logique, cet amendement tend à rétablir les crédits du fonds Économie circulaire à leur niveau de 2024.

J'ajoute que le Conseil national de l'économie circulaire (CNEC) a réaffirmé, dans une délibération du 1^{er} août 2025, la nécessité de préserver le financement du fonds vert et du fonds Économie circulaire.

Mme la présidente. La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-1632 rectifié.

Mme Jocelyne Antoine. Il est défendu, madame la présidente.

Mme la présidente. Les deux amendements suivants sont également identiques.

L'amendement n° II-1538 rectifié est présenté par M. Mérillou, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Bourgi et Fagnen, Mme Linkenheld et MM. Pla, Tissot, Uzenat, Roiron, Michau et Cozic.

L'amendement n° II-1607 est présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin, Corbizez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	39 000 000		39 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		39 000 000		39 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-1538 rectifié.

M. Simon Uzenat. L'amendement n° II-1538 rectifié est un amendement de repli par rapport à l'amendement n° II-1337. Il vise à affecter 39 millions d'euros au fonds Économie circulaire afin de garantir que celui-ci dispose de moyens suffisants pour prévenir l'accumulation des déchets.

Je précise dès à présent que l'amendement n° II-1537 rectifié, qui figure dans la même discussion commune, tend à sanctuariser 19 millions d'euros en 2026 pour l'écologie industrielle.

Dans les deux cas, le message est clair : investissons dans la prévention, car cela permet d'économiser sur le curatif, qui est toujours beaucoup plus onéreux.

J'appelle donc nos collègues à soutenir, de préférence les amendements précédents, mais *a minima* ceux-ci, afin que nos moyens d'action soient garantis en 2026.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas, pour présenter l'amendement n° II-1607.

Mme Marie-Claude Varaillas. Il est défendu.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1537 rectifié, présenté par M. Mérillou, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Bourgi et Fagnen, Mme Linkenheld et MM. Pla, Tissot, Uzenat, Roiron, Michau et Cozic, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	19 000 000		19 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		19 000 000		19 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'éologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000
SOLDE		0		0

Cet amendement a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avec ces amendements, nous avons l'embarras du choix : les montants proposés s'échelonnent de 19 millions à 1,2 milliard d'euros, en passant par 39 millions, 200 millions et 230 millions... Cet éventail est très large, pour des objectifs qui convergent.

Or, en matière d'économie circulaire, l'argent existe : il se trouve dans la trésorerie des éco-organismes. À l'heure actuelle, près de la moitié des sommes prélevées sur les entreprises au titre du principe du pollueur-payeur y sont stockées.

Plusieurs travaux, conduits tant par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable que par la commission des finances, ont montré que la mise en œuvre de la loi Agec restait perfectible. Il convient de renforcer le contrôle sur les éco-organismes et de privilier des actions plus efficaces pour aider les collectivités à améliorer le tri à la source, mais aussi de soutenir la recherche et le développement dans les processus de valorisation et de transformation des déchets.

En somme, il y a de l'argent, mais il est mal utilisé. Il n'est nul besoin d'en ajouter. L'État doit simplement assurer un meilleur contrôle des éco-organismes afin que cet argent dormant soit mobilisé efficacement. Les sommes que vous demandez, mes chers collègues, même les plus élevées, sont déjà là ; simplement, elles ne peuvent être utilisées à ce jour.

Je demande donc le retrait de l'ensemble de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Mme la rapporteure spéciale a parfaitement résumé la situation. Si le fonds Économie circulaire a atteint 300 millions d'euros au lendemain de la crise sanitaire, c'était précisément pour créer un effet de levier. Toutefois, ces crédits publics n'ont pas vocation à être éternels : les fonds privés, ceux des pollueurs, versés aux éco-organismes, sont appelés à prendre le relais pour financer l'écoconception, le recyclage et le réemploi, plutôt que les combustibles solides de récupération (CSR).

Il est impératif de définir un modèle économique viable pour l'ensemble des filières de l'économie circulaire. C'est le sens des travaux de Mmes Lavarde et de Cidrac.

Le Gouvernement mène actuellement une action ciblée en ce sens sur deux filières REP : celle des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) et la filière textile, au sujet de laquelle je rejoins l'analyse de Mme la rapporteure spéciale : il est incompréhensible qu'un éco-organisme thésaurise plusieurs dizaines de millions d'euros. Sa vocation n'est pas d'agir de la sorte, mais de financer des actions concrètes d'écoconception, de recyclage ou de réemploi.

Enfin, la disparité des montants proposés dans ces amendements – qui aboutiraient parfois à quadrupler l'enveloppe pour atteindre 1,2 milliard d'euros – démontre la difficulté à identifier les besoins réels de financement.

Par conséquent, le Gouvernement demande le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Monsieur le ministre, l'incurie du Gouvernement a créé un contexte particulièrement fragile, dans lequel la plupart des parties prenantes manquent aujourd'hui de visibilité. Telle est la réalité.

Si le travail avait été effectué en amont, la régulation des filières REP serait d'ores et déjà effective. La mobilisation des fonds que vous évoquez aurait dû, elle aussi, déjà être opérationnelle.

Or nous faisons face à des dysfonctionnements et à des incohérences qui justifient pleinement le rétablissement de ce fonds.

Nous soutenons pour notre part les amendements visant à le doter de 200 millions d'euros. Cette somme nous paraît suffisante pour rassurer la filière et réenclencher une dynamique économique saine. Vous avez accumulé du retard sur ce dossier ; le démarrage attendu se fait attendre. C'est pourquoi le financement de ce fonds est une nécessité.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marta de Cidrac, pour explication de vote.

Mme Marta de Cidrac. Je souscris aux explications de Mme la rapporteure spéciale, que je remercie, ainsi que M. le ministre.

Toutefois, je souhaite que ces amendements soient bien perçus comme des appels. Si l'analyse est juste, les actions concrètes font encore défaut. Or il est indispensable de soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire.

Je reçois donc vos explications, monsieur le ministre, comme un engagement à travailler de concert pour définir, avec les éco-organismes, les solutions *ad hoc* qui permettront de dégager les fonds nécessaires dans nos territoires pour promouvoir l'économie circulaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. J'estime pour ma part qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! Je conviens que, si le principe de responsabilité élargie des producteurs fonctionnait correctement, les éco-organismes financerait la transition vers l'économie circulaire. Cela suppose toutefois que le vase communiquant entre les financements d'État, qui doivent aller en diminuant, et les sollicitations des écocontributions, qui doivent augmenter, fonctionne.

Aujourd'hui, nous assistons au net reflux des financements de l'État, alors que le modèle économique alternatif auquel vous faisiez allusion ne s'est pas véritablement déployé, monsieur le ministre.

Le fonds Économie circulaire constitue un réel levier de transformation. Il apporte un accompagnement indispensable à des projets bien concrets.

Dans notre rapport d'information sur l'application de la loi Agec, Marta de Cidrac et moi-même préconisions de régionaliser l'usage de ce fonds afin d'en améliorer l'utilité pour nos territoires.

En tout état de cause, il est bien évident qu'à terme les écocontributions devront contribuer à transformer notre économie de manière à la rendre plus circulaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. J'appelle le Gouvernement à inciter fermement un certain nombre d'éco-organismes, en particulier dans le secteur des emballages ménagers, à contribuer plus activement au développement de l'économie circulaire et à la valorisation de l'ensemble des ressources.

Il est en effet anormal que nous continuions de nous acquitter de pénalités financières extrêmement élevées auprès de Bruxelles, alors même que des moyens considérables sont mobilisés et que les entreprises, notamment agroalimentaires, voient leurs coûts de production fortement grevés par les écocontributions. Il faut que, en contrepartie, des services soient rendus, ce qui n'est pas toujours le cas.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas, pour explication de vote.

Mme Marie-Claude Varaillas. L'enveloppe de 39 millions d'euros ouverte pour 2024 était spécifiquement allouée au réemploi, à la réparation et à l'allongement de la durée de vie des produits. Bien que modestes, ces crédits ont irrigué des centaines d'acteurs locaux, notamment de l'économie sociale et solidaire : les ressourceries, les ateliers de réparation, ou encore les dispositifs d'accompagnement des collectivités.

Or ces moyens ont fortement diminué en 2025. Si on ne les sanctuarise pas, le déploiement de ces initiatives innovantes risque d'être ralenti, voire abandonné. Faute de soutien financier, des associations de l'économie sociale et solidaire de mon département de la Dordogne ont dû cesser leur activité.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-277 rectifié, II-681 rectifié bis et II-1604.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1573.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1337 et II-1632 rectifié.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1538 rectifié et II-1607.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1537 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1484, présenté par Mme Blatrix Contat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		450 000 000		450 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	450 000 000		450 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. Cet amendement vise à rehausser le montant des aides allouées au tri à la source des biodéchets et, ainsi, à accompagner les collectivités dans le déploiement de ce nouveau service public, dont le coût, particulièrement élevé, est estimé par l'Ademe à 10 euros par habitant.

L'État devant prendre sa part pour éviter une hausse des impôts locaux, nous proposons un soutien annuel contractualisé, simple et lisible, doté d'objectifs clairs, qui emporterait un coût de 450 millions d'euros pour 2026.

Si vous le permettez, madame la présidente, je présenterai également l'amendement n° II-1483.

Mme la présidente. J'appelle donc en discussion l'amendement n° II-1483, présenté par Mme Blatrix Contat, et ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)
	+	-	
Infrastructures et services de transports			
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			
Paysages, eau et biodiversité			
Expertise, information géographique et météorologie			
Prévention des risques	200 000 000		200 000 000
Énergie, climat et après-mines			
Service public de l'énergie		200 000 000	200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires			
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>			

Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

Veuillez poursuivre, ma chère collègue.

Mme Florence Blatrix Contat. Le présent amendement vise à abonder 200 millions d'euros le fonds Économie circulaire afin de financer à nouveau des projets de production d'énergie issue des CSR. Ces projets pourraient être lancés immédiatement, et ils permettraient de produire une chaleur locale et décarbonée.

Tout en entendant l'argument relatif aux éco-organismes, j'estime qu'il est indispensable de soutenir dès maintenant les collectivités comme les industriels et d'abonder le fonds Économie circulaire en conséquence.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Jusqu'à cette année, le fonds vert et le fonds Économie circulaire finançaient tous deux le tri à la source des biodéchets. Cette année, l'ensemble de ces financements ont été réunis au sein des crédits de l'Ademe, ce qui contribue à rendre la maquette budgétaire plus lisible.

L'avis est donc défavorable sur l'amendement n° II-1484.

En ce qui concerne l'amendement n° II-1483, une étude de l'Ademe – je l'ai indiqué lors de la présentation de mon rapport de contrôle budgétaire sur ces sujets – indique que, pour ce qui est de la production de chaleur, les CSR présentent un moins bon bilan que les gaz naturels en matière d'émission de particules fines et de radiations ionisantes.

N'étant par conséquent pas convaincue que le bilan environnemental global penche en faveur du financement public de cette technologie, l'avis est également défavorable sur l'amendement n° II-1483.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. L'obligation de tri à la source des biodéchets étant en vigueur depuis 2024, l'adoption du dispositif que vous proposez d'instaurer par l'amendement n° II-1484 désavantagerait les collectivités qui se sont

déjà mises en conformité avec le droit national et européen. Le soutien que leur a apporté l'État au travers du fonds Économie circulaire et du fond vert ayant été substantiel, il n'est pas illogique que ces crédits soient aujourd'hui en diminution : les augmenter aujourd'hui reviendrait à favoriser les collectivités n'ayant pas encore accompli cet effort de mise en conformité.

L'avis est donc défavorable sur l'amendement n° II-1484.

En ce qui concerne l'amendement n° II-1483, dans un contexte budgétaire contraint, il nous faut recentrer les crédits budgétaires au bénéfice des actions les plus vertueuses au plan environnemental – la prévention, le recyclage et le réemploi –, plutôt que de favoriser la réutilisation énergétique des déchets.

L'avis est donc également défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1484.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1483.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1433 rectifié, présenté par MM. Jadot, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mmes Guhl et de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds chaleur

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		800 000 000		800 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		700 000 000		700 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
Fonds chaleur	1 500 000 000		1 500 000 000	
TOTAL	1 500 000 000			
SOLDE		0		0

La parole est à M. Yannick Jadot.

M. Yannick Jadot. Si vous le permettez, madame la présidente, je le présenterai en même temps que l'amendement n° II-1434 qui suit.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1434, présenté par MM. Jadot, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mmes Guhl et de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, et ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds chaleur

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		800 000 000		800 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
Fonds chaleur	800 000 000		800 000 000	
TOTAL	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
SOLDE		0		0

Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Yannick Jadot. Ces deux amendements visent à créer un programme spécifiquement consacré au fonds Chaleur, aujourd’hui géré par l’Ademe, afin d’améliorer la lisibilité des crédits alloués à ce fonds.

Le Parlement peinant aujourd’hui à apprécier finement l’effort budgétaire réel consenti par l’État en faveur de la décarbonation de la chaleur, une transparence accrue contribuera à faciliter le suivi et le contrôle des financements.

Ce début d’hiver nous rappelle à quel point il est important d’abonder le fonds Chaleur. Par l’amendement n° II-1433 rectifié, je vous propose donc d’en rehausser les crédits de 1,5 milliard d’euros.

Mme la présidente. Les deux amendements suivants sont identiques.

L’amendement n° II-1338 est présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélém, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouzille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L’amendement n° II-1599 est présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin, Corbizez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d’engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	200 000 000		200 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l’énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour présenter l’amendement n° II-1338.

M. Sébastien Fagnen. Le présent amendement vise, lui aussi, à augmenter les crédits du fonds Chaleur.

Plébiscité par les collectivités territoriales, ce fonds leur apporte une aide importante pour l’atteinte de nos objectifs climatiques, puisqu’il contribue au déploiement de la production de chaleur renouvelable issue de la biomasse.

En un peu moins de quinze ans, l’Ademe a ainsi engagé un peu plus de 4 milliards d’euros pour soutenir plus de 8 500 opérations, ce qui a permis d’éviter, durant cette période, l’émission de quelque 10 millions de tonnes de CO₂ par an.

La direction générale de la prévention des risques (DGPR) évalue, à ce stade, le besoin théorique pour 2026 à 1,7 milliard d’euros.

Par cet amendement, nous proposons, plus modestement, de rehausser les crédits du fonds Chaleur de 200 millions d’euros, de manière à les porter à près de 1 milliard d’euros.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas, pour présenter l’amendement n° II-1599.

Mme Marie-Claude Varaillas. Cet amendement vise également à augmenter de 200 millions d’euros les crédits du fonds Chaleur, afin de franchir un palier crédible vers un budget dépassant 1 milliard d’euros.

Mme la présidente. L’amendement n° II-2028, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		50 000 000		50 000 000
Énergie, climat et après-mines	50 000 000		50 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La ligne du fond Chaleur est quasiment la seule, au sein de la présente mission, qui ne soit pas en diminution. Grâce au travail de rationalisation mené par l'Ademe, les 800 millions d'euros de crédits inscrits pour 2026 permettront, à enveloppe constante, de soutenir un nombre accru de projets et d'avoir un effet d'entraînement plus important.

Il nous faut du reste préparer l'avenir. En effet, en dépit de l'intérêt du fonds Chaleur, que nous nous accordons à reconnaître, il n'est pas certain que, dans les années à venir, l'État sera encore en mesure d'allouer 800 millions d'euros à ce dispositif. Je demanderai donc le retrait de tous les amendements visant à augmenter ces crédits.

Le présent amendement vise pour sa part à créer un fonds de garantie contre la défaillance d'un fournisseur de chaleur fatale. Cette recommandation, qui est dans les cartons du ministère depuis 2018, est notamment issue d'un rapport conjoint du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'économie (CGE). J'estime donc qu'il ne faut plus tarder.

J'ajoute que je vous rejoins sur un point, monsieur Jadot : les crédits du fonds Chaleur devraient en effet figurer non pas dans le programme 181 « Prévention des risques », mais au sein du programme 174 « Énergie, climat et après-mines ».

Mme la présidente. L'amendement n° II-111, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		10 000 000		10 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Dans le droit fil des propos tenus par notre rapporteur spécial, cet amendement vise à procéder à une augmentation de 10 millions d'euros, soit une somme tout à fait raisonnable, des crédits alloués au fonds Chaleur.

Nous nous étions donné pour objectif d'atteindre en 2030 une proportion de 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur. Toutefois, cet objectif est loin d'être atteint, car la grande majorité de la chaleur est encore produite par la combustion d'énergies fossiles.

Je rappelle de plus que, pour 1 euro de soutien apporté *via* le fonds Chaleur, ce sont 3 euros qui sont investis au total. La commission des affaires économiques souhaite donc envoyer un signal positif à nos territoires, en soutenant le fonds Chaleur et le projet collectif qui le sous-tend.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Comme je l'ai indiqué, je demande le retrait de l'ensemble des amendements au profit de l'amendement n° II-2028 de la commission ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je me félicite que l'efficience du fonds Chaleur soit saluée sur l'ensemble des travées.

Au regard de nos contraintes budgétaires et de l'évolution des crédits alloués à ce fonds, qui s'élevaient à 197 millions d'euros en 2017, l'enveloppe de 800 millions d'euros prévue pour cette année montre qu'un véritable effort collectif est consenti en faveur de ce fonds.

La budgétisation des crédits d'intervention de ce fonds dans le présent projet de loi de finances est par ailleurs une première réponse à la demande de transparence que vous formulez, monsieur Jadot. Nous pourrons ainsi nettement distinguer les dépenses d'intervention des dépenses de fonctionnement, ces dernières constituant un motif récurrent de critique de l'action de l'Ademe.

Nous pourrons ainsi documenter que 88 % des dépenses assumées par le fonds Chaleur sont des dépenses d'intervention au service de la décarbonation, donc des dépenses utiles pour notre pays, pour les collectivités territoriales, pour les entreprises et pour nos concitoyens.

En tout état de cause, je suis défavorable aux amendements n°s II-1433 rectifié, II-1434, ainsi qu'aux amendements identiques n°s II-1338 et II-1599.

Par ailleurs, madame le rapporteur spécial, l'outil que vous proposez au travers de l'amendement n° II-2028 serait complémentaire du fonds Chaleur. Le niveau de maturité des garanties que vous évoquez n'étant toutefois pas suffisant – sauf à ce que vous m'indiquiez le contraire –, je ne suis pas certain que les crédits seraient mieux employés s'ils étaient affectés à un fonds spécifique plutôt que versés au fonds Chaleur, où ils financeront des interventions directes.

Je suis donc défavorable à l'amendement n° II-2028, ainsi qu'à l'amendement n° II-111 de M. Gremillet tendant à abonder le fonds Chaleur de 10 millions d'euros supplémentaires.

Le Gouvernement souhaite en effet s'en tenir à l'enveloppe de 800 millions d'euros actuellement inscrite, qui constitue un effort à la fois substantiel et tout à fait calibré au regard des besoins prévisionnels exprimés par l'Ademe.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. La production de chaleur représente 43 % de notre consommation d'énergie ; elle repose majoritairement sur la combustion de gaz, de fioul et de charbon.

Par ailleurs, le fonds Chaleur est un dispositif qui fonctionne. En 2024, il a permis de financer la construction de 1 350 nouvelles installations et de 384 kilomètres de réseaux de chaleur. Ses résultats sont donc concrets.

J'ajoute que 1 milliard d'euros d'argent public investis dans le fonds Chaleur induisent 2,8 milliards d'euros d'investissements privés et, partant, des recettes fiscales supplémentaires pour l'État.

Investir dans le fonds Chaleur est donc une opération économiquement rentable.

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Afin de lever toute ambiguïté, je tiens à préciser que, en défendant la création d'un programme spécifique, nous n'entendons nullement attaquer ou critiquer l'Ademe, dont l'action nous paraît cruciale et dont nous estimons que les crédits doivent absolument être maintenus.

Mme la présidente. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je ne vous en veux pas pour votre avis défavorable, monsieur le ministre, car vous avez pris vos fonctions depuis peu, mais je tiens à rappeler à notre assemblée que le fonds de garantie que je propose de créer répond à une demande ancienne du secteur.

Celui-ci souhaite notamment que l'on puisse assurer la défaillance d'un fournisseur de chaleur fatale. Une telle défaillance peut remettre en cause le fonctionnement même d'un réseau de chaleur et, partant, l'intégralité de l'investissement qui a été réalisé pour l'installer.

Ce mécanisme de garantie se rapproche moins de celui en vigueur pour les énergies renouvelables que de celui qui a été mis en place à la fin des années 1980 pour la géothermie, afin d'assurer le risque pesant sur tout forage nouvellement exploité, dont le potentiel réel peut se révéler moins important qu'escompté.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1433 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1434.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1338 et II-1599.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-2028.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-111.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-360 rectifié *bis*, présenté par MM. Cambier, Canévet, Delahaye et Fargeot, Mme Antoine, M. V. Louault, Mme V. Boyer, M. Maurey, Mmes Billon et Muller-Bronn, MM. Naturel, Levi et Duffourg, Mmes Romagny et Noël et M. Bleunven, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)
	+	-	
Infrastructures et services de transports		41 003 181	41 003 181
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		2 378 831	2 378 831
Paysages, eau et biodiversité		33 853 847	33 853 847
Expertise, information géographique et météorologie		1 516 662	1 516 662
Prévention des risques		37 114 124	5 946 222
Énergie, climat et après-mines		12 101 932	12 101 932
Service public de l'énergie			
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables dont titre 2		3 067 729	3 067 729
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires			
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2		387 500	387 500
Énergie – mise en extinction du plan de relance			
TOTAL		131 423 806	100 255 904
SOLDE		-131 423 806	-100 255 904

La parole est à M. Guislain Cambier.

M. Guislain Cambier. Je vous prends au mot, monsieur le ministre, puisque cet amendement vise à recentrer les dépenses de l'État sur les actions les plus efficaces.

Comme M. Canévet l'indiquait tout à l'heure, la situation budgétaire actuelle appelle en effet l'État à se recentrer sur ses missions essentielles et à les assumer lui-même, sans recourir à des intermédiaires dont l'intervention emporte des coûts de structure et, parfois, de l'opacité.

Ce n'est pas, comme le dirait Mme Lavarde, un coup de rabot qui vous est proposé, mes chers collègues, puisque le dispositif détaille le montant des économies proposées pour chaque programme concerné. En tout, plus de 131 millions d'euros seraient ainsi économisés.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ce n'est certes pas un coup de rabot que vous proposez, mon cher collègue, mais c'est une règle de quatre ! (*Sourires.*) Vous proposez en effet tout simplement de diminuer d'un quart les dépenses d'intervention – la ligne 6 – de chacun des programmes visés.

N'étant pas certaine que ce soit réalisable, je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, je lui serai défavorable.

M. Guislain Cambier. Un peu de courage !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je n'emploierai pas l'expression « coup de rabot », monsieur le sénateur, mais il n'en reste pas moins qu'une réduction de 25 % de ces crédits causerait la suppression de certains dispositifs très importants, tels que le congé de fin d'activité qui a été instauré pour les conducteurs du transport routier de marchandises.

Cela mettrait également un coup d'arrêt – je m'exprime sous l'autorité du ministre des transports – aux activités du Comité national routier, organisme très important, mais aussi à un certain nombre d'actions de prévention et de

renforcement de la sécurité minière, ou à des dispositifs visant à réduire les émissions de méthane dans le secteur de l'énergie.

Les coupes que vous proposez d'effectuer dans les crédits alloués, au titre du programme 113, aux associations de protection de la biodiversité mettraient, quant à elles, un terme à toute action de prévention et de sensibilisation, notamment auprès des plus jeunes.

Enfin, toutes les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, qui œuvrent à rendre l'air de nos métropoles un peu plus respirable, verraient leurs financements totalement supprimés. Si aucun autre argument n'emporte votre assentiment, peut-être ce dernier argument y parviendra-t-il, monsieur le sénateur.

Travaillons ensemble à la réduction des crédits, mais faisons-le ligne par ligne, afin d'éviter ces effets de bord qui, *in fine*, pourraient nuire à l'action publique.

L'avis est défavorable.

Mme la présidente. Monsieur Cambier, l'amendement n° II-360 rectifié *bis* est-il maintenu ?

MM. Guislain Cambier. Je le maintiens, madame la présidente. S'il est vrai que l'on peut travailler à la réduction des crédits ligne par ligne, j'estime que nous pouvons vous y aider, monsieur le ministre !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-360 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-2024, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				40 000 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL				40 000 000
SOLDE				- 40 000 000

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous en venons à une série d'amendements par lesquels je vous propose des économies bien plus modestes, mais très ciblées, mes chers collègues.

Il s'agit en l'occurrence, dans la continuité des travaux de la commission des finances, de récupérer de la trésorerie dormante. Alors que notre pays emprunte pour faire face à son déficit public, il paraît en effet justifié de prélever dans la trésorerie accumulée par les opérateurs de l'État.

À la fin de l'année 2025, le montant de la trésorerie de l'Office français de la biodiversité (OFB) s'établira à un niveau bien supérieur à ce qui est prévu par le contrat d'objectifs et de performance (COP) de cet opérateur.

Le présent amendement vise donc à ramener la trésorerie de l'OFB au niveau prévu par le COP, en procédant à un apurement de 40 millions d'euros.

M. Vincent Louault. Très bien !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Tout en saluant le travail constant, régulier et opiniâtre mené par Mme le rapporteur spécial sur les opérateurs de l'État, je rappellerai que le niveau de trésorerie de l'OFB est tout de même assez fluctuant, puisque, au 1^{er} avril dernier, cet opérateur ne disposait que de 55 millions d'euros, alors que son budget annuel est de l'ordre de 600 millions d'euros.

Je crains donc que la reprise d'une partie de cette trésorerie ne vienne à fragiliser l'opérateur, en particulier dans le cadre du déploiement de la stratégie Écophyto 2030 ou du soutien qu'il apporte aux projets territoriaux, que ces derniers soient portés par des collectivités locales, notamment d'outre-mer, ou par les fédérations de chasseurs.

Le dernier budget de l'OFB, voté le 27 novembre dernier, intègre de plus déjà de nombreux efforts d'économie. Afin d'assurer la soutenabilité de son action, l'opérateur doit recentrer différents dispositifs d'intervention discrétionnaire et réduire de 10 % ses dépenses de fonctionnement dès cette année.

Au bénéfice de ces observations, j'émets un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Vous ne serez pas étonnée que je m'oppose à cet amendement, madame la rapporteure spéciale. J'estime en effet qu'une vision des choses quelque peu étiquetée le sous-tend.

La trésorerie de l'OFB n'assure pas seulement le fonctionnement de cet opérateur : elle finance également les différents programmes au sein desquels il intervient, tels que le programme Life, mais aussi des décaissements au profit de partenaires européens auprès desquels l'OFB est engagé.

Par ailleurs, même si le COP de l'OFB, auquel vous avez fait référence, stipule bien que la trésorerie doit permettre de couvrir trente jours d'activité, il ne me paraît pas totalement injustifié, au regard des missions actuelles de l'opérateur, que celui-ci dispose d'une trésorerie suffisante pour cinquante-sept jours, comme c'est actuellement le cas.

J'estime donc que ce serait une erreur que de ponctionner ces 40 millions d'euros.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

M. Grégory Blanc. Lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances, vous étiez nombreux, mes chers collègues, à souligner l'importance, pour les entreprises, de disposer de fonds propres et d'une trésorerie tous deux solides. Ce qui est vrai pour les entreprises l'est aussi pour les agences et les opérateurs de l'État, comme pour un certain nombre d'autres structures. Si l'on veut être capable de se projeter, on a besoin d'avoir une trésorerie solide.

Plus tôt dans la journée, lors de l'examen des crédits de la mission « Sécurité », nous débattions du financement des forces de sécurité. Or l'OFB est la police de l'environnement ! Par la superposition de vos discours sur le nécessaire renforcement des forces de police et de gendarmerie, d'une part, et de la présente offensive contre les crédits alloués à l'OFB, d'autre part, vous envoyez donc un message aussi clair que symbolique, mes chers collègues.

Mme la présidente. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ne faites pas dire au dispositif que je propose ce qu'il ne dit pas ! Je crois du reste avoir suffisamment défendu le renforcement et la mutualisation de la police de l'environnement pour ne pas avoir à m'en justifier.

J'appelle juste l'État, qui est signataire du COP, à être cohérent avec lui-même, en ramenant la trésorerie de l'OFB au niveau prévu par ce contrat. Si ce niveau de trésorerie est jugé insuffisamment élevé, alors il faut revoir le COP !

M. Vincent Louault. Bravo !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-2024.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-2025, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		16 000 000		15 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		16 000 000		15 000 000
SOLDE	- 16 000 000		- 15 000 000	

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement vise à réduire de manière ciblée les crédits de l'Ademe, à raison de 16 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 15 millions d'euros en crédits de paiement.

Cela découlerait, en premier lieu, du transfert aux filières REP du soutien apporté aux projets d'écoconception, de réemploi et de recyclage dans les entreprises, que ces filières ont vocation à financer davantage, comme nous l'avons largement évoqué.

En second lieu, cette réduction de crédits reposera sur l'accélération – cela suppose sans doute de forcer quelque peu la main de l'opérateur – de la rationalisation des dépenses relatives à l'expertise, à la recherche et au traitement des données et de leur mise en commun avec les autres agences relevant du périmètre du ministère de la transition écologique, ainsi qu'avec le ministère lui-même, au travers du Commissariat général au développement durable (CGDD).

Enfin, on supprimerait les crédits alloués aux programmes de l'Ademe relatifs à l'Europe et à l'international, qui relèvent davantage des missions de la direction des affaires européennes et internationales (DAEI) que de l'opérateur.

M. Vincent Louault. Bravo !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Si je souscris naturellement à votre objectif de rationalisation, madame le rapporteur spécial, il ne me paraît pas possible de réduire à la fois les crédits alloués au fonds Économie circulaire, ce que je

soutiens, puisqu'il s'agit d'une proposition du Gouvernement, et les crédits alloués à l'Ademe au titre des mêmes missions.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cela n'a rien à voir !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Vous proposez notamment – corrigez-moi si je me trompe – de réduire le soutien aux projets d'écoconception, de réemploi et de recyclage.

Certaines filières REP ne sont pas encore suffisamment matures ; leur modèle économique n'est pas suffisamment rationnel. En outre, beaucoup de produits ne relèvent pas encore de filières d'économie circulaire. Des dépenses d'amorçage ou de soutien sont donc nécessaires. Tel est précisément ce que l'Ademe et le fonds Économie circulaire ont pour mission de financer. En tout état de cause, on ne peut pas s'appuyer sur le manque de rationalité actuel des modèles économiques pour réduire à la fois les crédits alloués à l'Ademe et à ce fonds.

Je suis toutefois très sensible à votre préoccupation d'éviter tout doublon. Il est donc impératif que le ministère engage un travail, que nous pourrons du reste mener conjointement, afin de s'assurer qu'aucune étude redondante n'est réalisée.

En tout état de cause, l'avis est défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour éclairer M. le ministre et notre assemblée, je tiens à rappeler que le budget de l'Ademe comprend plusieurs lignes qui sont direc-

tement inscrites dans le projet annuel de performance (PAP) du programme 181. Parmi ces lignes, on trouve le fonds Économie circulaire, le fonds Chaleur, mais aussi le budget incitatif de l'Ademe, doté de quelque 100 millions d'euros, qui vise à couvrir les dépenses et les actions que mène l'Agence en propre. C'est donc parmi les actions couvertes par cette dernière ligne que j'ai cherché celles qui pourraient être financées d'une autre manière.

En réalité, la charge que nous proposons de transférer aux filières REP, ce sont des actions qui viennent en complément du fonds Économie circulaire, ainsi que du budget de surveillance de ces filières, budget annexé à celui de l'Ademe dont nous ne discuterons pas aujourd'hui, car il est financé directement par un prélèvement sur les éco-organismes.

Mme la présidente. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Mme la rapporteure spéciale veut supprimer l'intervention européenne et internationale de l'Ademe. Pour rappeler de quoi il s'agit, l'Ademe a un savoir-faire et une capacité de mutualisation des expériences menées sur le terrain, notamment dans les collectivités terri-

toriales ; elle dépense donc quelques millions d'euros pour faire en sorte que son expérience, son savoir-faire et ses bonnes pratiques soient connus à l'étranger.

C'est donc de l'argent investi de manière particulièrement efficace, car cela permet à d'autres pays, en Europe ou ailleurs dans le monde, de bénéficier de ce que nous faisons en France et de nos meilleures pratiques.

Par conséquent, madame la rapporteure spéciale, ma question est extrêmement simple : si vous supprimez cette intervention de l'Ademe, qui s'en chargera ?

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-2025.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de dix-sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2026, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité			11 000 000		15 000 000
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Énergie – mise en extinction du plan de relance					
TOTAL			11 000 000		15 000 000
SOLDE		- 11 000 000		- 15 000 000	

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je poursuis mon travail de recherche en m'intéressant, une nouvelle fois après l'amendement n° II-2024, à l'Office français de la biodiversité.

Le présent amendement vise à supprimer les dépenses de l'opérateur relatives à la communication et à la sensibilisation, hormis celles qui sont consacrées au personnel, bien

évidemment. Cela représente 11 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 15 millions d'euros de crédits de paiement.

Il y a quelques jours, dans cet hémicycle, on nous a présenté le loto de la biodiversité comme l'outil par lequel l'OFB pouvait communiquer auprès du plus grand nombre

sur la nécessité de préserver et de protéger la biodiversité. Voilà donc une dépense de communication gratuite pour l'opérateur, puisqu'elle est assumée par la Française des jeux.

Pour le reste, les crédits pourront être mutualisés au sein du ministère.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1609 rectifié *quinquies*, présenté par MM. V. Louault, Brault, Chasseing, Bacci, Maurey, Wattebled et A. Marc, Mme Pluchet et MM. Naturel et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		5 882 050		5 882 050
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		5 882 050		5 882 050
SOLDE	- 5 882 050		- 5 882 050	

La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Madame la présidente, je ne veux pas être un petit joueur ; je souhaite donc modifier mon amendement pour le rendre identique à celui que vient de présenter Mme Lavarde.

Mme la présidente. Je suis donc saisie d'un amendement n° II-1609 rectifié *sexies*, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-2026.

L'amendement n° II-9, présenté par Mme Carrère-Gée et M. Maurey, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		3 000 000		3 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		3 000 000		3 000 000
SOLDE		- 3 000 000		- 3 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Cet amendement tend à diminuer de 3 millions d'euros les crédits alloués à Voies navigables de France. Comme je l'ai expliqué dans mon intervention liminaire, notre logique est de diminuer les crédits de VNF tout en stabilisant le plafond d'emploi de cet établissement. Cette mesure est proposée en accord avec l'opérateur en question.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1596, présenté par Mme Varillas, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	31 100 000		31 100 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		105 280 000		105 280 000
Paysages, eau et biodiversité	7 690 000		7 690 000	
Expertise, information géographique et météorologie	63 740 000		63 740 000	
Prévention des risques	2 750 000		2 750 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	105 280 000		105 280 000	105 280 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Claude Varillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Depuis de nombreuses années, les opérateurs chargés de la mise en œuvre de la politique de transition écologique déplacent une ingénierie et une expertise scientifique et technique indispensables dans nos territoires.

Alors même que les enjeux climatiques s'intensifient et que nos engagements exigent un renforcement des moyens, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une réduction très significative des effectifs au sein de ces opérateurs.

Depuis 2017, plus d'un millier d'emplois publics spécialisés ont été supprimés : 404 au Cerema, 144 à l'IGN, 382 chez Météo-France, 447 chez Voies navigables de France et 27 chez les opérateurs de la biodiversité. Dans des départements comme le mien, la Dordogne, rural et très étendu, les petites communes doivent faire face à des pressions environnementales croissantes, qu'il s'agisse du retrait-gonflement des argiles, des inondations ou des sécheresses.

Dès lors, comment répondre efficacement à ces crises qui se répètent et s'intensifient, alors que la diminution des effectifs compromet directement la capacité de l'État et de ses opérateurs à agir de manière proactive et coordonnée ?

Par cet amendement, nous vous proposons de revenir sur l'ensemble de ces suppressions de postes.

L'amendement de repli n° II-1595, quant à lui, vise seulement à revenir sur les suppressions de poste décidées pour 2026, qui représentent 73 ETP, par l'attribution d'une enveloppe de 5,1 millions d'euros aux opérateurs concernés.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1218 rectifié, présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold, Grosvalet et Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	20 000 000		20 000 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Yves Roux.

M. Jean-Yves Roux. Le Cerema subit, dans ce projet de loi de finances, une nouvelle baisse, de 4,3 millions d'euros, de sa subvention pour charges de service public, ainsi qu'une réduction supplémentaire de ses effectifs, de 25 ETP.

Ces diminutions s'inscrivent dans une trajectoire continue et placent l'établissement dans une situation financière critique. Ce choix est d'autant plus incompréhensible que le Cerema a mené à bien une réforme exemplaire – inventaire

complet de ses missions, réduction de 20 % en cinq ans de ses effectifs et de sa subvention pour charges de service public –, tout en augmentant son activité de 10 %.

Nous proposons donc, par le présent amendement, d'abonder le budget de l'opérateur de 20 millions d'euros, ce qui correspond à son déficit structurel.

Je précise dès à présent que l'amendement de repli n° II-1219 rectifié vise à augmenter la subvention pour charges de service public du Cerema de 4,3 millions d'euros, de manière à mettre fin à cette trajectoire de baisse systématique des crédits.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1332, présenté par M. Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports			8 550 000	8 550 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	8 550 000		8 550 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	8 550 000		8 550 000	8 550 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Comme l'a indiqué Jean-Yves Roux, le Cerema est un des opérateurs de l'État qui ont fait le plus d'efforts en matière de maîtrise budgétaire et d'adaptation de leur offre de services au niveau réel des besoins. Il a mis en place un plan d'économies volontaires qui est tout de même remarquable.

Or le Cerema ne semble pas récompensé du travail qui a été mené, puisque, pour 2026, une diminution particulièrement importante de ses effectifs est prévue : 25 ETP de

moins. En dix ans, les effectifs et les dotations du Cerema ont déjà diminué de 20 %, alors que son volume d'action a augmenté de 10 %.

Par le présent amendement, nous proposons de revenir sur cette suppression de postes et sur la baisse de 7,3 millions d'euros de la subvention pour charges de service public de cet opérateur, dont les crédits seraient en conséquence abondés de 8,55 millions d'euros au total.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1462, présenté par Mme Havet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie	8 089 990		8 089 990	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		8 089 990		8 089 990
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	8 089 990	8 089 990	8 089 990	8 089 990
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Pour les raisons citées par MM. Roux et Gillé, cet amendement vise à maintenir les moyens alloués au Cerema au niveau de ceux de 2025.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1492, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports			8 089 990	8 089 990
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	8 089 990		8 089 990	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	8 089 990		8 089 990	8 089 990
SOLDE		0		0

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. J'ajouterais aux arguments des orateurs précédents que, d'un point de vue purement pédagogique, c'est un mauvais signal qui est donné aux opérateurs de l'État, dont nous voulons tous qu'ils fassent des économies : l'un d'entre eux fait cet effort, mais on diminue quand même sa dotation l'année suivante !

Si j'étais un opérateur, j'essaierais d'aller le moins vite possible pour diminuer mes dépenses, puisque de toute manière, l'année suivante, je subirais forcément une baisse de crédits. Je vous alerte donc sur le caractère antipédagogique d'une telle approche.

Comme mes collègues, je propose donc, bien évidemment, la restauration des moyens du Cerema.

Surtout – je reprends à cette occasion ma casquette de président de la commission chargée de l'adaptation au changement climatique au sein du Conseil national de la transition écologique (CNTE) –, nous venons de décider de nous doter d'un plan national d'adaptation au change-

ment climatique (Pnacc) ambitieux, de sorte que nous demanderons aux collectivités territoriales, dans les prochains mois et les prochaines années, d'aller beaucoup plus loin en la matière. Or le Cerema est leur interlocuteur pour ce qui est du soutien technique. La demande d'accompagnement des territoires en matière d'adaptation au changement climatique risque d'explorer, alors même que nous diminuons les subventions du Cerema ! Il y a là quelque chose de profondément contradictoire qu'il convient de réparer.

Je précise, pour rassurer notamment Vincent Capo-Canellas et Stéphane Demilly, que nous demandons au Gouvernement de lever le gage afin que le secteur de l'aviation ne soit pas privé des 8 millions d'euros demandés.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1219 rectifié, présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	4 300 000		4 300 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables dont titre 2		4 300 000		4 300 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
SOLDE	0		0	

Cet amendement a déjà été défendu.

L'amendement n° II-1595, présenté par Mme Varillas, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	2 030 000		2 030 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		5 110 000		5 110 000
Paysages, eau et biodiversité	1 200 000		1 200 000	
Expertise, information géographique et météorologie	1 190 000		1 190 000	
Prévention des risques	690 000		690 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	5 110 000		5 110 000	5 110 000
SOLDE		0		0

Cet amendement a déjà été défendu.

L'amendement n° II-1331, présenté par M. Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		10 000 000		10 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	10 000 000		10 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Il est défendu, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1326, présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports		3 800 000		3 800 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	3 800 000		3 800 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Nous proposons de maintenir les crédits de l'OFB, autre opérateur qui subit des suppressions de postes, à hauteur de 16 ETP.

Considérons seulement le travail à accomplir pour mettre en œuvre la stratégie nationale biodiversité 2030. Il me semble que c'est à l'OFB qu'il reviendra d'assumer, demain, une partie de ces missions, alors que l'opérateur ne remplit déjà pas tout à fait les objectifs qui lui sont assignés aujourd'hui.

Vous évoquez tout à l'heure, madame la rapporteure spéciale, les études réalisées par les agents de l'OFB au sujet des effets sur la biodiversité des installations éoliennes maritimes. C'est une bonne illustration de la forte ingénierie que cet opérateur met au service des territoires, qui en ont grand besoin actuellement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1515, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	2 000 000		2 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		2 000 000		2 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1328, présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

M. Hervé Gillé. Il est défendu, madame la présidente.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 650 000		1 650 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 650 000		1 650 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Défendu !

Mme la présidente. L'amendement n° II-1461, présenté par Mme Hivet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	150 000		150 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		150 000		150 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	150 000	150 000	150 000	150 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadège Hivet.

Mme Nadège Hivet. Défendu !

Mme la présidente. L'amendement n° II-1333, présenté par M. Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports			850 000	

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	850 000		850 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	850 000	850 000	850 000	850 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1330 rectifié, présenté par M. Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

M. Hervé Gillé. Défendu !

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	600 000		600 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		600 000		600 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL	600 000	600 000	600 000	600 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Madame la présidente, nous serons plusieurs rapporteurs spéciaux à exposer l'avis de la commission sur les différents amendements qui ont été présentés.

Madame Varaillas, les effectifs des opérateurs ont augmenté dans la période récente, alors que ceux de l'administration centrale ont considérablement diminué. Une réflexion d'ensemble doit être menée sur l'articulation entre le ministère et les opérateurs. Tant que cette clarification n'aura pas été accomplie, il n'y a pas lieu de procéder à un mouvement massif de création d'emplois chez les opérateurs.

Je demande donc le retrait des amendements n° II-1596 et II-1595 ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Monsieur Gillé, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) bénéficiera, à hauteur de 2,5 millions d'euros, de la hausse du plafond de la taxe qui lui est affectée, hausse que nous avons votée en première partie de ce PLF. Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé que le groupe Les Républicains a défendu l'instauration d'une taxe fondée sur le principe du pollueur-payeur, qui viendra notamment abonder les actions du CELRL ; son rendement escompté s'élève à 100 millions d'euros.

Votre amendement n° II-1331 est donc largement satisfait. J'en demande donc le retrait ; à défaut, je lui serais défavorable.

Monsieur Weber, vous suggérez d'augmenter le plafond d'emploi de l'OFB, mais je rappelle que celui-ci a gagné 100 ETP depuis 2021. Quant aux parcs nationaux, ils ont gagné 48 ETP sur la même période. Par ailleurs, en première partie du PLF, nous avons voté une augmentation d'imposition fléchée vers les parcs naturels.

L'avis sera donc défavorable sur les amendements n° II-1326 et II-1328, à moins que vous n'acceptiez de les retirer.

Enfin, madame Havet, votre amendement n° II-1461 me semble être un amendement d'appel ; en outre, votre demande sera largement couverte par les recettes du loto de la biodiversité. Je vous invite donc à le retirer ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Enfin, Monsieur Gillé, je vous renvoie de nouveau à un vote de notre assemblée en première partie de ce PLF, en l'occurrence celui par lequel nous avons relevé le plafond des taxes et redevances affectées aux agences de l'eau.

Je précise aussi que, depuis 2018, les six agences de bassin sont engagées dans un programme de mutualisation ; or seule la mutualisation du système informatique est arrivée à son terme. Il me semble donc qu'elles ont encore beaucoup à faire ; ce n'est pas en leur offrant des ETP supplémentaires que nous accélérerons ce mouvement de rationalisation. Les agences de l'eau ont besoin d'argent pour financer les dépenses d'intervention, et non pas tant pour leur fonctionnement interne.

L'avis est donc également défavorable sur l'amendement n° II-1330 rectifié.

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Je donnerai l'avis de la commission sur six autres des amendements en discussion commune.

Plusieurs d'entre eux visent à relever la subvention du Cerema. Or nous venons de voter, en projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG), une augmentation de 3 millions d'euros de cette subvention. Ce véhicule législatif nous a paru plus évident, si je puis dire. De la sorte, nous n'effaçons pas totalement la baisse de crédits qui était prévue, mais nous y parvenons presque.

J'ai adressé, lors de mon intervention liminaire, un certain nombre de messages forts à l'attention du Gouvernement et je n'en démordrai pas. Je ne souhaite pas que l'on regarde à nouveau ailleurs quand le Cerema subit des difficultés réelles, que nous avons tous illustrées, notamment en citant des chiffres issus du rapport d'information que j'ai présenté devant la commission des finances et dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter ensemble.

L'opération qui vient d'être réalisée au sein du PLFG répond largement à l'attente du Cerema. Il faudra, l'année prochaine, que le Gouvernement accepte de rebaser la subvention de cet opérateur pour 2027, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres. Se pose en effet la question de la pérennité financière du Cerema, qui est un outil indispensable pour tout le monde. Avec les 3 millions d'euros obtenus dans le PLFG et en rebasant la subvention, nous aurons trouvé, me semble-t-il, une solution. Le Cerema doit accomplir une partie de l'effort, malheureusement, mais nous sommes parvenus à un bon équilibre.

Je demande donc le retrait des amendements n° II-1218 rectifié, II-1332, II-1462, II-1492 et II-1219 rectifié ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Quant à l'amendement n° II-1333, qui vise pour sa part à renforcer de 850 000 euros les crédits de l'IGN, la réponse que je peux apporter à M. Gillé est assez similaire. J'ai plusieurs fois eu l'occasion de vous proposer d'abonder les crédits de cet opérateur, en PLFG ou encore lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 : je remercie Mme Lavarde d'avoir alors accepté un mouvement de crédits d'un programme à l'autre. Nous sommes ainsi parvenus, en deux ans, à pourvoir l'IGN de 9 millions d'euros supplémentaires. Ces crédits ont été rebasés – je m'en félicite –, ce qui a permis de resculpturer le montant de la subvention.

L'IGN est donc à peu près hors d'eau ; il n'est pas à l'abri de tout problème, mais il me semble que nous avons déjà fait une bonne part du chemin, l'opérateur devant à présent mettre en œuvre un certain nombre de mesures d'économies internes. Son directeur général, que j'ai rencontré récemment, en est convenu.

Je demande donc également le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Le programme 159 est très difficile. Nous avions trois « malades » : Météo-France est stabilisé ; l'IGN, nous l'avons restabilisé nous-mêmes, si je puis dire ; enfin, nous continuons notre action pour le Cerema.

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. L'amendement n° II-1515 est incompatible, dans son dispositif, avec l'amendement n° II-9 de la commission, mais notre objectif me semble être le même, mes chers collègues : nous souhaitons tous que

le nombre d'emplois à VNF ne diminue pas. Seulement, la commission propose d'y parvenir par le biais d'un montage différent.

C'est pourquoi nous demandons le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Permettez-moi avant tout de saluer le travail accompli par l'ensemble des opérateurs du ministère et de leurs agents. Je le fais à rebours de certains discours un peu simplistes, lesquels n'ont heureusement pas cours au Sénat, qui laissent accroire que la suppression d'un opérateur permettrait de se soulager d'un grand pan de dépenses publiques et de faire mieux avec moins de services publics.

Je rappelle également que les effectifs globaux des opérateurs du ministère sont en diminution, notamment si l'on intègre le Cerema et, depuis 2017, l'IGN.

Il me semble qu'il y a une voie entre l'effort aveugle et le pilotage opérateur par opérateur, si je puis le dire ainsi. Ainsi, dans la copie ministérielle défendue par Monique Barbut, les parcs nationaux, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) et Météo-France voient leurs effectifs stabilisés ; en revanche, pour d'autres opérateurs, des baisses d'effectifs sont prévues. Pour l'OFB, elle est de l'ordre de 14 ETP, à rapporter à un effectif global de 2 736 ETP. Chacun appréciera l'ampleur de ce mouvement : d'aucuns jugeront que c'est beaucoup, d'autres que ce n'est pas assez. Pour l'IGN, la baisse est de 17 ETP sur 1 405. Concernant le Cerema, elle est de l'ordre de 1 %, puisqu'elle représente environ 25 ETP sur 2 495.

Plusieurs amendements visent les dépenses de communication de l'OFB. Celles-ci ont été divisées par trois en trois ans, passant de 6 millions d'euros en 2024 à 2 millions d'euros dans le budget prévisionnel pour 2026. Par conséquent, en retirant 11 millions d'euros à cet opérateur, on frapperait bien au-delà des seules dépenses de communication.

Peut-on aller plus loin encore dans la rationalisation de ces dépenses ? Mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez parfaitement raison de poser la question ; c'est d'ailleurs tout le sens de l'effort qui est demandé par le Premier ministre, non seulement à l'OFB, mais aussi à l'ensemble des administrations placées sous l'autorité du Gouvernement.

Concernant Voies navigables de France – je parle ici sous le contrôle de Philippe Tabarot –, la subvention pour charges de service public de cet établissement est quasiment dans les clous du contrat d'objectifs et de performance de 2023 : son montant est fixé à 252,7 millions d'euros, alors que 253 millions d'euros étaient prévus dans le COP.

Quant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, vous l'avez rappelé, mesdames, messieurs les rapporteurs, le montant de la part de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (TAEMUP) qui lui est affectée a été relevé de 2,5 millions d'euros par votre assemblée en première partie du PLF. Par conséquent, le CELRL ne semble pas devoir faire face à des difficultés importantes, si tant est que ce fléchage soit maintenu.

Pour les agences de l'eau, grâce au Sénat, la promesse du plan Eau, lancé par le Président de la République en mars 2023, pourra être tenue, grâce à l'augmentation de 475 millions d'euros de leurs crédits en année pleine, par rapport à l'année de référence 2023, qui résulte de l'adoption d'un amendement à cet effet par le Sénat en première partie de ce PLF.

Enfin, monsieur le rapporteur spécial Capo-Canellas, vous avez eu raison de dire que la situation du Cerema est très préoccupante, mais aussi de rappeler que les crédits inscrits dans le PLFG permettent de pallier l'urgence de cette situation. Il faudra cependant aller plus loin et, très certainement – nous le ferons peut-être dans le cadre de la loi de décentralisation voulue par le Premier ministre –, réinterroger les missions et le modèle du Cerema, ainsi que ses ressources propres, pour assurer sa stabilité et sa pérennité au service des collectivités territoriales.

Au sujet de VNF, mesdames, messieurs les rapporteurs spéciaux, il y a, me semble-t-il, une petite contradiction à vouloir à la fois relever le plafond d'emploi et diminuer la subvention pour charges de service public, même si j'imagine que, dans votre esprit, il s'agit de préserver les dépenses d'investissement au détriment des dépenses de fonctionnement.

Au bénéfice de l'ensemble de ces observations, le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Nous l'avons dit dès le début de l'examen de cette mission, tous les grands budgets de la transition écologique sont à la baisse, particulièrement depuis deux ou trois ans. Cela entraîne des réductions de moitié, parfois des deux tiers, de nos grandes politiques.

Nous avons aussi pointé une instabilité organisée par le Gouvernement, qu'il s'agisse de MaPrimeRénov', de l'électromobilité, ou de l'ensemble du secteur énergétique.

Enfin – troisième cartouche ! –, on déstabilise les opérateurs et les agences qui organisent ces politiques et participent à leur mise en œuvre. Pour le dire franchement, cela fait beaucoup !

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons quelques sujets de désaccord.

La commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État a recommandé une réorganisation de la communication des opérateurs. Madame la rapporteure spéciale Lavarde, la proposition que vous faites au travers de l'amendement n° II-2026 s'inscrit sans doute dans cette perspective.

Toutefois, j'y vois deux problèmes. Le premier est que, quoi que l'on en dise, les thématiques sur lesquelles travaille l'OFB ont besoin d'être valorisées à l'extérieur ; c'est l'une des missions qui est demandée aux agents de cet office : il faut donc le reconnaître et les soutenir à ce titre.

Le second problème, c'est qu'une telle proposition relève d'une erreur en quelque sorte philosophique, parce qu'elle risque d'invisibiliser encore plus les agences et les opérateurs de l'État et de les déconnecter de leur ancrage dans les territoires.

Cela vaut aussi pour les parcs nationaux. À cet égard, je rappelle que mon amendement n° II-1328 vise non pas simplement à demander des moyens supplémentaires, mais à relever leur plafond d'emplois.

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Je tiens à rappeler quelques arguments justifiant le renforcement des agences de l'eau que nous proposons.

Aujourd'hui, l'on demande à ces agences de mener une politique d'intervention de plus en plus forte. On peut bien évidemment s'appuyer sur des opérateurs, mais il faut les accompagner, au même titre que tous les autres acteurs.

La montée en puissance des problématiques de qualité et de disponibilité de l'eau est très significative. Vous le savez, nous risquons de nous trouver demain devant un mur, voire une impasse, notamment pour ce qui est des politiques à mettre en œuvre pour la protection des aires de captage.

Depuis des années, le plafond d'emplois des agences de l'eau diminue. En relevant ce plafond – nous verrons bien quelle sera la version définitive de ce projet de loi de finances –, nous donnerons aux agences de l'eau la compétence nécessaire pour mener ces politiques d'accompagnement, qu'elles ont de plus en plus de mal à assumer.

Je maintiens donc notre amendement n° II-1330 rectifié.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Je souhaite revenir, tout d'abord, sur l'amendement n° II-2026 de la commission, qui vise à supprimer une partie des missions de l'OFB, notamment celles qui sont liées à la communication et à la sensibilisation.

Il me semble que cette proposition est assez malvenue quand on sait combien les agents de l'OFB ont vu leur travail remis en cause ces dernières années. Cela rend d'autant plus nécessaire d'œuvrer en matière de communication et de sensibilisation, en faisant savoir au grand public à quoi sert l'OFB et quelles sont ses missions. Il est donc inopportun de supprimer les crédits prévus à cette fin, d'autant que l'on ne sait pas précisément à quoi ces sommes seront réaffectées.

Ensuite, concernant le Cerema, si l'on n'augmente pas les crédits d'un centre d'études et d'expertise sur les risques, j'avoue ne plus rien comprendre. Nous sommes dans un chaos climatique ! Je suis élu d'un secteur de montagne, où un village, celui de La Bérarde, a disparu. Des études sont en cours et nous mesurons tout l'intérêt du Cerema ; il faut donc vraiment trouver une solution pour garantir la pérennité de son financement.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. Je veux revenir sur l'amendement n° II-9 de la commission, visant à réduire les crédits alloués à VNF.

Mon département du Pas-de-Calais, tout comme nos voisins du Nord, a récemment subi, à deux reprises, des inondations. Lors d'une réunion technique avec des représentants des départements, des services de l'État et du conseil régional, le président de la région Hauts-de-France a présenté une étude qui montre que, si les canaux de notre région avaient été nettoyés en temps et en heure, nous aurions pu assurer plus de quarante centimètres de stockage d'eau sur des centaines de kilomètres.

Par conséquent, il me semble regrettable de retirer des crédits à VNF, alors que cet opérateur gère des secteurs qui ont besoin de travaux et qui peuvent constituer des zones tampons pour éviter des inondations.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Mon cher collègue Corbisez, en réponse à votre propos et à celui de M. le ministre, je précise que nous avons déposé deux amendements. Le premier, qui figure dans cette discussion commune, tend à diminuer de 3 millions d'euros la subvention octroyée à VNF. Le second, que nous examinerons dans la suite de l'examen du texte, vise à revenir sur la suppression de quelque quarante emplois de cet opérateur, que le Gouvernement avait inscrite dans ce PLF.

Nous faisons cette double proposition après en avoir discuté avec VNF. Le *deal* auquel nous sommes parvenus avec l'établissement se justifie par trois raisons : cela est nécessaire pour être responsables, pour que l'État respecte sa parole – puisqu'un contrat a été signé entre l'État et VNF qui ne prévoyait pas de diminution d'effectifs – et pour respecter le dialogue social en cours chez l'opérateur.

Messieurs les ministres, nous avons voulu être responsables. Mais si le Gouvernement s'engage à effacer cette diminution du plafond d'emplois de VNF, bien entendu, nous ne demanderons plus de diminuer la subvention en question de 3 millions d'euros.

Mme la présidente. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je veux poser une question à MM. les ministres.

Il me semble que, au travers de mon amendement n° II-2026, on met ouvertement sur la table ce que le Gouvernement s'apprête à faire en douce. En effet, comme vous tous, j'ai lu il y a une dizaine de jours, dans un journal dominical, que le Gouvernement allait réaliser 300 millions d'euros d'économies sur la communication.

À chacun des ministres qui se présentent dans cet hémicycle, je demande quelle part son ministère et les agences qui sont sous sa responsabilité prendront à cet effort. Il s'avère que, dans les budgets que j'ai eu à examiner, ce sont les agences qui pèsent le plus lourd. C'est la raison pour laquelle je traduis dans divers amendements l'annonce du Gouvernement.

Par conséquent, messieurs les ministres, à quelle hauteur vos ministères respectifs seront-ils mis à contribution pour dégager ces 300 millions d'euros d'économies et comment ces économies seront-elles réparties entre l'administration centrale et les opérateurs ?

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Sur le Cerema, je veux préciser certains points. Monsieur le ministre Lefèvre, nous avons un point d'accord et un point de divergence.

Le point d'accord, c'est que la situation du Cerema est très grave et qu'elle appelle des mesures. Nous en avons pris une dans le cadre du PLFG, nous l'avons maintenue en commission mixte paritaire et nous l'avons votée : elle est désormais dans la loi. Mais cela ne suffira pas.

Le point de divergence, c'est que la solution ne peut pas porter sur les ressources propres ; pour le dire autrement, les arbres ne montent pas au ciel. Le Cerema a beaucoup développé ses ressources propres, mais il y a une limite ; la dépasser ferait peser un risque sur l'établissement. L'opérateur a connu une baisse de sa subvention supérieure à 20 %. Il a abandonné un nombre considérable de ses missions, en accord avec l'État, en proposant de lui-même de se délester

des domaines dans lesquels soit il n'était pas le plus compétitif, soit le secteur privé faisait les choses très bien. Il a gardé les domaines stratégiques.

Nous sommes désormais devant nos responsabilités, nous, parlementaires, et vous, Gouvernement. Soit nous disons aux agents du Cerema de continuer à accomplir leurs indispensables missions, à fournir une ingénierie, dans le domaine des infrastructures et de l'adaptation au changement climatique, qui est nécessaire pour l'État ; soit nous estimons que nous n'avons plus besoin d'eux. Simplement, dans ce cas, il faut expliquer comment nous ferons pour remplacer leur travail.

Nous devrons avoir ce débat en 2026. Des changements vont intervenir au Cerema et le Gouvernement devra adopter une nouvelle ligne stratégique. En tout état de cause, à mon sens, nous ne pouvons pas continuer de diminuer la subvention de cet opérateur, faute de quoi il ne pourra plus remplir sa mission. La solution ne viendra pas, malheureusement, de ses ressources propres.

Nous avons donc pris un cap. Je propose que nous le tenions, mais que nous soyons vigilants par la suite. J'ai présenté à la commission des finances un rapport d'information sur le Cerema. Je suivrai l'opération avec l'ensemble des collègues qui sont intervenus sur ce sujet. Une revalorisation de 3 millions d'euros de la dotation assurée, cette année, dans le PLFG, c'est un moindre mal, mais il faut vraiment que nous suivions ce dossier ensemble et de manière transparente, parce que la situation actuelle ne pourra pas durer.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, je suis pleinement d'accord avec vous : il faut repenser le modèle du Cerema, ce qui ne passe pas nécessairement par des ressources propres additionnelles.

À mon sens, nous devrons mener cette réflexion à l'aune du futur projet de loi de décentralisation, qui sera aussi l'occasion de nous pencher sur le mode de financement du centre d'études.

Madame le rapporteur spécial, s'agissant des dépenses de communication, j'ai déjà cité l'exemple de l'Office français de la biodiversité (OFB). Ses dépenses de communication sont passées de 6 millions d'euros en 2024 à 2 millions d'euros dans le budget prévisionnel pour 2026. Certes, on peut considérer qu'il s'agit encore de 2 millions d'euros de trop, mais c'est surtout 4 millions d'euros en moins. Quant à l'Ademe, elle va réduire à zéro ses dépenses de communication au titre de l'année 2026.

Si vous le souhaitez, nous pourrons vous communiquer par écrit le détail de la réduction de ces dépenses. Quoi qu'il en soit, vous avez pleinement raison : les opérateurs doivent s'engager à faire une pause, sur un rythme similaire à celui de l'État. C'est ce qu'a demandé M. le Premier ministre.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Tabarot, ministre. Madame la rapporteure spéciale, je ne résiste pas à la tentation d'évoquer Voies navigables de France (VNF).

Je comprends tout à fait votre logique, qui est également celle de VNF. Mathieu Lefèvre vient de le dire : il est quelque peu paradoxal de vouloir augmenter le plafond d'emploi d'un opérateur, donc ses dépenses, tout en baissant ses recettes. Mais je dois reconnaître que vous tentez de trouver une solution.

À ce stade, je vous propose de retirer votre amendement. Au titre de l'article 55, nous serons conduits à débattre des effectifs de VNF. Certes, le nombre d'emplois qu'il est prévu

de supprimer ne représente que 1 % de l'effectif total, mais, comme vous l'avez souligné, cette réduction s'ajoute à plusieurs baisses successives survenues ces dernières années. Il y a donc manifestement une difficulté : nous en débattrons tout à l'heure.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-2026 et II-1609 rectifié *sexies*.

(*Les amendements sont adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-9.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme la présidente. En conséquence, l'amendement n° II-1515 n'a plus d'objet.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1596.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1218 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1332.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1462.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1492.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1219 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1595.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1331.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1326.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1328.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme Nadège Havet. Je retire mon amendement n° II-1461, madame la présidente !

Mme la présidente. L'amendement n° II-1461 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1333.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1330 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Didier Mandelli.)

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER MANDELLI
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et article 69), du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

Mes chers collègues, si nous voulons achever cet examen ce soir, nous devrons maintenir une cadence soutenue. En effet, au rythme de 32 amendements par heure que nous avons observé depuis le début de l'examen de cette mission, nous terminerions aux alentours de deux heures trente. Il ne tient évidemment qu'à vous que nous finissions plus tôt.

Je vous rappelle que, conformément à la décision de la conférence des présidents réunie le mercredi 3 décembre dernier, les temps de parole sont fixés, sur proposition de la commission des finances, à une minute.

Dans l'examen des crédits, nous en sommes parvenus à l'amendement n° II-1481, présenté par Mme N. Goulet, M. Canévet et Mme Florennes, et ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			4 200 000	4 200 000
<i>dont titre 2</i>			4 200 000	4 200 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL			4 200 000	4 200 000
SOLDE		-4 200 000		-4 200 000

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement de notre collègue Nathalie Goulet vise, d'une part, à inciter le Gouvernement à réaliser des économies, et, d'autre part, à suivre l'une des recommandations faites cette année par la commission d'enquête sénatoriale sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État.

Nous proposons en effet la suppression pure et simple de la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette structure nous semble contribuer à ralentir des projets pourtant essentiels à notre pays.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission d'enquête sur les missions des agences et opérateurs de l'État n'a absolument pas préconisé la suppression de la Commission nationale du débat public,...

M. Guislain Cambier. Eh bien, elle aurait dû !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. ... dans la mesure où elle ne s'est pas intéressée, dans le cadre de ses travaux, aux autorités administratives indépendantes (AAI).

Par ailleurs, si l'on supprimait la CNDP, notre pays ne respecterait plus l'intégralité de ses engagements internationaux, la France étant liée par un certain nombre de conventions.

La commission émet donc un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1481.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1558 rectifié, présenté par MM. Canévet, Longeot, Menonville, Folliot, Delahaye et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 000 000		1 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL		1 000 000		1 000 000
SOLDE		-1 000 000		-1 000 000

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement, comme le précédent, a pour objet de supprimer l'un des nombreux doublons identifiés au sein des administrations de notre pays.

En l'occurrence, nous proposons la suppression de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France), que l'on peut considérer comme un démembrlement du ministère des transports. (*M. le ministre des transports s'esclaffe.*) Franchement, je préfère que ce soit le ministre des transports, plutôt qu'un intermédiaire dont on ne mesure pas bien la plus-value effective, qui gère directement les missions actuelles de l'agence.

Qui plus est, il existe déjà un Conseil d'orientation des infrastructures (COI), dont le rôle est de rendre un avis sur les investissements dans les transports. Pourquoi une agence serait-elle nécessaire, alors que le ministre peut lui-même tout à fait octroyer les financements ? Il est temps que le Gouvernement fasse à nouveau preuve de sa capacité de décision.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. De la part de M. Canévet, il s'agit en quelque sorte d'un marronnier, puisque, chaque année, il s'en prend à l'Afit France.

En tout cas, le présent dispositif me semble être inopérant, car cette annulation de 1 million d'euros de crédits ne fera pas pour autant disparaître l'agence.

J'ajoute qu'à titre personnel je suis plutôt favorable à l'octroi de 1 million d'euros supplémentaires : l'Afit France a davantage besoin de financements supplémentaires que d'une coupe budgétaire, étant donné l'état préoccupant de nos infrastructures.

C'est la raison pour laquelle je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Tout d'abord, je tiens à vous dire, monsieur Canévet, que j'apprécie vos motivations et, surtout, la manière dont vous avez formulé vos arguments.

M. Michel Canévet. J'espère ! (*Sourires.*)

M. Philippe Tabarot, ministre. Je suis particulièrement touché de la confiance que vous accordez au ministre des transports. (*Nouveaux sourires.*) J'essayerai d'en être digne tous les jours...

Ensuite, monsieur le président, si vous m'y autorisez, je vais prendre un peu plus de temps que d'habitude pour bien expliquer les raisons pour lesquelles l'Afit France est un organisme important.

Cette agence exerce une mission essentielle pour le compte de l'État : elle assure la visibilité des investissements dans les infrastructures de transport. Elle donne également corps aux principes de compensation entre les différents modes de transport et permet, surtout, le fléchage – j'insiste sur ce terme – de recettes des secteurs routier et aérien vers des dépenses de régénération et de modernisation du réseau.

Ses missions et son fonctionnement ont été confirmés par les propositions issues de la conférence Ambition France Transports.

La transparence et la précision des informations fournies par l'Afit France pour l'établissement des documents budgétaires ont nettement progressé, ce dont je me félicite. La lisibilité de son action s'en trouve renforcée.

J'ajoute que cet amendement n'a pas sa place dans la seconde partie du projet de loi de finances, dans la mesure où les dépenses de fonctionnement de l'agence sont imputées non pas sur le programme 203, « Infrastructures et services de transports », mais sur son budget.

Pour ces raisons, et malgré le talent avec lequel vous avez défendu votre amendement, monsieur le sénateur, j'émets un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Nous savions que notre collègue Canévet avait un goût prononcé pour les coups de rabot intensifs. Mais là, alors qu'il est question d'un levier majeur de la programmation pluriannuelle de la transition dans le secteur des transports, il propose presque d'y aller à la tronçonneuse : notre collègue veut carrément supprimer l'Afit France !

Le bicamérisme n'est pas sans vertu. Il faut bien admettre qu'il arrive à l'Assemblée nationale de se fourvoyer : nos collègues députés ont ainsi voté la suppression de cette agence lors de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique. Or la traiter comme un vulgaire comité Théodule reviendrait à céder à une forme de démagogie. Il s'agit en réalité d'un organisme essentiel, qui assure fiabilité, stabilité et visibilité au-delà des aléas de l'annualité budgétaire.

Si encore l'Afit France gaspillaît de l'argent... Mais ses dépenses de fonctionnement ne représentent que 0,02 % de son budget !

M. le ministre a évoqué la conférence Ambition France Transports. Je peux vous dire qu'à cette occasion personne – et pourtant les participants étaient nombreux ! – n'a émis le début du commencement de l'idée que la suppression de cette agence serait un moyen de concrétiser nos ambitions pour les transports.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1558 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1590, présenté par M. Basquin, Mme Varaillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	3 000 000 000		3 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		3 000 000 000		3 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Alexandre Basquin.

M. Alexandre Basquin. Il s'agit d'un amendement d'appel pour un véritable plan de relance du ferroviaire.

Déjà, en 2022, Jean-Pierre Farandou, alors PDG de la SNCF, parlait d'un besoin de 100 milliards d'euros sur quinze ans, c'est-à-dire plus de 6,5 milliards d'euros par an, pour doubler la part modale du rail et décarboner nos mobilités.

Avec le projet de loi-cadre – on en a discuté, monsieur le ministre –, on a certes fait un premier pas, mais ce n'est pas suffisant. Nous militons pour un plan pluriannuel d'investissement qui garantira plus de visibilité; et, pour cela, il faut des moyens.

M. le président. L'amendement n° II-1508, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	500 000 000		500 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		500 000 000		500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000		500 000 000	500 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Cet amendement de notre collègue Olivier Jacquin va dans le même sens que le précédent, puisqu'il vise à consacrer 500 millions d'euros supplémentaires aux travaux de régénération du réseau.

Nous répondons ainsi à la volonté, exprimée par le Gouvernement, d'assurer une montée en charge des investissements dans ce domaine à compter de 2028.

Notre voisin allemand s'est lancé avec beaucoup de retard dans la régénération de ses lignes ferroviaires : aujourd'hui, on mesure les conséquences d'une telle inaction. Je vous ai

notamment interrogé il y a quelque temps, monsieur le ministre, sur les nombreux retards observés sur la ligne ICE qui relie la France à l'Allemagne.

M. le président. L'amendement n° II-1563, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	500 000 000		500 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		250 000 000		250 000 000
Service public de l'énergie		250 000 000		250 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cette année, le montant des investissements dans le réseau dépasse 3 milliards d'euros – et c'est une bonne chose –, avec le concours de la seule SNCF.

Le bon travail réalisé à l'occasion de la conférence Ambition France Transports a permis de cibler les besoins, soit 1,5 milliard d'euros supplémentaires chaque année. Sans cela, c'est effectivement un scénario à l'allemande qui se profile, celui d'une dégradation de notre réseau.

Cet amendement vise à ce que l'État engage d'ores et déjà 500 millions d'euros de plus.

M. le président. L'amendement n° II-762, présenté par M. Delia, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Au travers de cet amendement, que je présente au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, je tiens à rappeler que notre réseau ferroviaire se dégrade faute d'investissements suffisants.

L'Autorité de régulation des transports (ART) a lancé l'alerte : une spirale infernale conduit à la paupérisation de notre réseau, alors que notre pays pratique déjà les péages ferroviaires les plus élevés d'Europe.

Il est normal que l'État participe davantage à la régénération du réseau. Cet amendement tend donc à y consacrer 100 millions d'euros supplémentaires, un effort modeste comparé aux 300 millions d'euros alloués chaque année à l'entretien du réseau routier.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Mes chers collègues, vous savez combien la commission des finances est sensible à la question des investissements dans les infrastructures ferroviaires.

Nous considérons les amendements n° II-1590, II-1508 et II-1563, ainsi que certains de leurs auteurs l'ont reconnu, comme des amendements d'appel. J'attire votre attention sur le fait que, même si vous les votiez, les crédits supplémentaires alloués au ferroviaire ne pourraient, compte tenu des délais de programmation, être dépensés en 2026. Ils seraient donc annulés. Dès lors, la commission est défavorable à ces trois amendements.

Quant à l'amendement n° II-762, il nous semble satisfait, du moins jusqu'en 2027. Je rappelle qu'en 2025 comme en 2026 le réseau ferroviaire est l'un des seuls domaines des transports pour lequel les dépenses augmentent, ce dont on ne peut, dans le contexte actuel, que se féliciter. La trajectoire d'augmentation des investissements en faveur de la régénération du réseau est certes progressive, mais bien réelle.

Enfin, il faut tenir compte de l'acceptabilité des travaux qu'implique la modernisation des infrastructures. Ces chantiers affectent la circulation des trains de passagers et de marchandises.

Nous demandons par conséquent le retrait de l'amendement n° II-762 ; à défaut, nous émettrons un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis extrêmement sensible à ces enjeux.

Cela étant, je fais mien l'argumentaire de Mme la rapporteure spéciale au sujet de la trajectoire d'investissement. J'ajoute que le programme 203, « Infrastructures et services de transports », n'est pas le vecteur idoine pour financer la régénération du réseau ferroviaire : l'Afit France continue jusqu'à nouvel ordre d'exercer ses missions, et cela grâce au vote que votre assemblée a émis il y a quelques instants.

M. Jacques Fernique. Ah !

M. Philippe Tabarot, ministre. Je vous propose que vous votiez d'abord le projet de loi-cadre dans le courant du mois de janvier ou de février prochain. Ensuite, vous pourrez voter un projet de loi de programmation pour définir, année après année, les ressources supplémentaires et pérennes dont notre pays aura besoin. Ainsi, nous rehausserons progressivement le niveau d'investissement, comme nous avons commencé à le faire, pour atteindre les 4,5 milliards d'euros indispensables à la régénération et à la modernisation de notre réseau ferroviaire.

Le Gouvernement est défavorable à ces quatre amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1590.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1508.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1563.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-762.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1589, présenté par M. Basquin, Mme Varaillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 100 000 000		1 100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 100 000 000		1 100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Alexandre Basquin.

M. Alexandre Basquin. On parle beaucoup de transports décarbonés, ce qui est légitime, puisqu'il est nécessaire de réduire nos émissions de CO₂ dans le secteur des transports. Pour ce faire, le train de nuit est une option disponible, simple et efficace, qu'il convient donc de développer davantage.

Or, d'après les informations dont nous disposons, les crédits de la mission « Énergie, développement et mobilité durables » ne permettent pas d'aller au-delà du strict minimum.

Selon nous, il est possible de voir plus loin en prévoyant l'acquisition de 340 voitures et de 42 locomotives. Cette proposition n'a rien d'excessif: une telle commande permettrait aussi de relancer la production, y compris sur le territoire national, d'autant que la demande est là: les trains de nuit affichent des taux de remplissage particulièrement élevés.

M. le président. L'amendement n° II-1507, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mme Bonnefoy, M. Michau, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat et M. Weber, Mme G. Jourda, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 100 000 000			
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				

Service public de l'énergie		1 100 000 000		
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 100 000 000	1 100 000 000		
SOLDE		0		

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Cet amendement est similaire au précédent, à ceci près que nous ne demandons une ouverture de crédits qu'en autorisations d'engagement – l'amendement n° II-1589 tend à abonder les crédits du même montant, 1,1 milliard d'euros, mais à la fois en autorisations d'engagement et en crédits de paiement –, pour porter la commande de l'État de 180 à 340 voitures-couchettes.

Le développement des lignes de nuit est une promesse faite par le Président de la République en novembre 2022. La programmation pluriannuelle que nous proposons permettrait de créer un réseau de dix lignes de nuit dans l'Hexagone, ce qui contribuerait – vous le savez très bien, monsieur le

ministre, puisque nous en avons discuté à de très nombreuses reprises ici même –, dans des proportions massives, à la décarbonation des mobilités.

Cet effort financier n'impliquerait aucune dépense immédiate. En revanche, il permettrait de fixer une trajectoire pluriannuelle d'investissements et de réduire nettement le coût unitaire de chaque voiture achetée, ce qui s'inscrit dans une démarche vertueuse à plus d'un titre.

M. le président. L'amendement n° II-462 rectifié, présenté par MM. Dhersin, Anglars, Chevalier et J.M. Arnaud, Mme Bourguignon et M. Houpert, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000		1 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 000 000 000		1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Franck Dhersin.

M. Franck Dhersin. Les trains de nuit sont plus rapides que les séances de nuit: mon amendement est défendu! (*Sourires.*)

M. le président. L'amendement n° II-1039 rectifié *bis*, présenté par Mme Berthet, M. Anglars, Mme Belrhiti, M. Delia, Mme Dumont et MM. Houpert, Panunzi, Rietmann, Sol et C. Vial, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000			
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Energie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 000 000 000		
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000		
SOLDE	0			

La parole est à Mme Martine Berthet.

Mme Martine Berthet. Il s'agit d'un amendement d'appel.

Conformément aux promesses qui ont été faites, et au-delà du renouvellement du matériel actuel, il convient d'ouvrir ou de réouvrir des lignes, notamment des lignes de nuit. Il s'agit là d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Cet amendement vise plus précisément à activer la clause optionnelle de l'appel d'offres lancé en février 2025 par l'État. De telles dispositions ne créeraient aucune dépense nouvelle en crédits de paiement jusqu'en 2030.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission des finances est défavorable à ces quatre amendements, même si, comme leurs auteurs, nous souhaitons relancer les trains de nuit.

L'État a fait le choix, pour assurer la réouverture de ces lignes, de recourir à un marché pluriannuel de location de rames. Le contrat porte sur 180 voitures et est assorti d'une option, que certains d'entre vous veulent lever afin de porter la commande à 340 voitures.

Or il faut compter un délai incompréhensible relativement long entre la commande des rames et leur livraison. Non seulement la livraison des 180 premières voitures n'a pas commencé, mais – on le sait – elle s'échelonnera sur plusieurs années. Je propose que l'on reparle de tout cela l'an prochain.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Philippe Tabarot, ministre. Vous vous en doutez, mesdames, messieurs les sénateurs, je me suis tout particulièrement intéressé à ces amendements.

Je vous rappelle que, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, plus de 1 milliard d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sont ouverts au titre de l'action n° 44 « Transports collectifs », du programme 203 « Infrastructures et services de transports », pour financer les matériels roulants nécessaires au renouvellement intégral des trains de nuit. Ce geste est, vous l'admettrez, particulièrement significatif.

Monsieur Uzenat, vous mentionniez l'engagement du Président de la République: il sera tenu. La ligne de nuit Paris-Nice a été rouverte en mai 2021 ; la ligne Paris-Tarbes

l'a été en décembre 2021 ; quant à la ligne Paris-Aurillac, chère à Stéphane Sautarel, elle a été relancée en décembre 2021. Elle est même devenue quotidienne à la demande de votre collègue.

Vous le voyez, le Gouvernement poursuit son action en faveur des trains de nuit. Il s'agit d'une commande majeure et même historique, qui acte le retour durable du train de nuit en France et que consacre ce projet de loi de finances pour 2026.

Je vous propose, en complément de cet engagement financier ferme, qu'une réflexion s'ouvre après analyse économique actualisée des besoins. Il faut qu'en 2027 nous nous soyons accordés sur une possible activation de la clause optionnelle que vous avez évoquée, afin d'envisager de nouvelles dessertes. À titre personnel, je suis favorable à ce qu'on lève l'option. Je l'ai dit lors de mon audition à l'Assemblée nationale.

Enfin, je vous signale que, contrairement à ce que j'ai entendu, une commande en bloc n'aurait aucun effet bénéfique sur le calendrier de livraison ou sur le coût des voitures, dans la mesure où la première tranche de l'appel d'offres atteint déjà un coût très élevé.

Pour ces raisons, je demande le retrait de ces amendements ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1589.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1507.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-462 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme Martine Berthet. Je retire mon amendement n° II-1039 rectifié *bis*, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1039 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-1379 est présenté par Mme Ollivier, MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1506 est présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mme Bonnefoy, M. Michau, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouzille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1586 est présenté par M. Basquin, Mme Varaillas, MM. Corbisez, Brossat et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(*En euros*)

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	5 000 000		5 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		5 000 000		5 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour présenter l'amendement n° II-1379.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement vise à rétablir les crédits indispensables au maintien des lignes de nuit Paris-Berlin et Paris-Vienne. La décision de l'État de mettre fin à sa participation financière va brutalement interrompre les deux seules liaisons internationales ferroviaires de nuit au départ de la France. Pourtant, ces trains incarnent le retour d'un rail européen décarboné et accessible. C'est bien pourquoi ils ont été plébiscités.

Depuis la relance de ces deux lignes, la fréquentation augmente et la demande de solutions alternatives à l'avion explose. Quant à l'impact climatique des trains de nuit, il est incontestable !

Supprimer ces lignes reviendrait à freiner cette dynamique au moment même où toute l'Europe investit dans de nouvelles infrastructures de longue distance.

La reconduction de la subvention de l'État – il n'est question que de 5 millions d'euros – permettrait une remise en service de ces lignes en 2026.

Monsieur le ministre, ne me répondez pas que nous serions les seuls à payer,...

M. Philippe Tabarot, ministre. Mais je réponds encore ce que je veux !

Mme Mathilde Ollivier. ... parce que ce n'est pas vrai ! J'ai interrogé les représentants de l'opérateur autrichien ÖBB sur la structure des coûts de la ligne de nuit Paris-Vienne. Je peux vous garantir que l'Autriche subventionne ce train, que l'Allemagne réduit ses péages et que la France récupère une partie des profits.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-1506.

M. Michaël Weber. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Alexandre Basquin, pour présenter l'amendement n° II-1586.

M. Alexandre Basquin. Défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission émet un avis de sagesse « ++ » sur ces trois amendements identiques, qui ont une portée essentiellement symbolique.

Le coût du dispositif, qui vise à revenir sur la fin du subventionnement de l'État et la suppression annoncée des lignes de nuit, n'est pas très élevé. Il me semble que cette mesure est à notre portée, même si je crois savoir qu'il existe un projet de reprise par une coopérative néerlandaise nommée European Sleeper, laquelle a déjà recueilli de l'argent grâce à plusieurs levées de fonds, en vendant un certain nombre de parts pour un montant unitaire de 1 000 euros.

Dans mon esprit, et je crois dans l'esprit de tous – c'est une demande formulée par beaucoup de personnes, notamment des jeunes –, il faut que les capitales européennes soient accessibles par le train et plus seulement par avion.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Je ne néglige en rien l'importance de ce débat.

Pour mémoire, les liaisons de nuit Paris-Berlin et Paris-Vienne ont été relancées en 2021.

Initialement, cette reprise a été assurée sans aide publique ; mais une subvention a rapidement été demandée sous la forme d'une aide au démarrage, laquelle représente 85 euros par contribuable. Autrement dit, c'est le contribuable qui finance l'ensemble des billets de train achetés par les voyageurs se rendant en train de nuit jusqu'à Berlin ou jusqu'à Vienne ! Or il existe aussi une liaison en journée qui fonctionne particulièrement bien.

La prise en charge financière de ces lignes de nuit internationales est 30 % plus élevée que celle des liaisons de nuit de l'Hexagone.

Je signale par ailleurs que le service a été fortement perturbé en Allemagne du fait de travaux de nuit, ce qui a posé un certain nombre de problèmes.

Enfin, j'ai moi-même demandé à mon homologue allemand de participer financièrement au maintien de ces lignes de nuit, et ce pas plus tard qu'il y a trois jours, à Bruxelles.

Mme Mathilde Ollivier. Mais l'Allemagne paie déjà !

M. Philippe Tabarot, ministre. Le ministre allemand des transports n'a pas souhaité payer. Les autres pays européens ne contribuent donc pas financièrement, si ce n'est au travers des péages.

Comme l'a dit Mme la rapporteure spéciale, un opérateur privé européen, European Sleeper, souhaite, dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence, exploiter ces lignes dès mars 2026, et ce sans subvention. Cela me paraît être la meilleure des solutions.

Mme Mathilde Ollivier. Vous ne parlez que du Paris-Berlin !

M. Philippe Tabarot, ministre. Pour toutes ces raisons, je demande le retrait de ces trois amendements identiques ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. N'oublions pas que les lignes de nuit Paris-Berlin et Paris-Vienne desservent toutes deux la gare de Strasbourg. En maintenant ces lignes, pour 5 millions d'euros – l'Allemagne contribue par ses péages ferroviaires, dont le montant est bien moins élevé que celui des nôtres –, l'on conforterait ainsi Strasbourg, capitale parlementaire de l'Union européenne. C'est un élément important à nos yeux, et je crois que Strasbourg le vaut bien !

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour explication de vote.

Mme Mathilde Ollivier. Je le répète, j'ai étudié très précisément la structure des coûts d'exploitation de la ligne Paris-Vienne.

Je peux vous assurer que l'Autriche subventionne la partie du trajet passant sur son territoire, quand, de son côté, l'Allemagne réduit le coût de ses péages et assume les pertes. La France, elle, récupère une partie des profits sans partager les pertes, tout en maintenant des péages élevés.

Cette répartition des coûts me paraît assez juste. Tout bien considéré, la subvention de 5 millions d'euros que nous demandons pour 2026 n'est pas très élevée.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre, la ligne Paris-Vienne a été relancée en 2021 sans subvention. Toutefois, le projet de reprise par Slepper ne concerne que le Paris-Berlin. Il n'y aura plus d'arrêts de nuit en Autriche, à Linz, par exemple, ou encore à Strasbourg ; il n'y aura plus de ligne Paris-Vienne

du tout... Comme vous le savez peut-être, je suis habitante de Vienne : vous comprenez que cette ligne me tient très à cœur ! (*Sourires.*)

M. Francis Szpiner. Attention au conflit d'intérêts... (*Nouveaux sourires.*)

M. Philippe Tabarot, ministre. Je l'entends !

M. le président. La parole est à M. Alexandre Basquin, pour explication de vote.

M. Alexandre Basquin. Monsieur le ministre, il n'est question que de deux lignes de train... À l'heure où l'on nous demande d'éviter les vols courts, il convient de les maintenir. Nous ne parlons d'ailleurs que d'une somme dérisoire à l'échelle du budget de la mission.

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Monsieur le ministre, dans cet hémicycle, nous aimons la concorde, mais elle n'est pas si courante. Mme la rapporteure spéciale a émis un avis de sagesse ++ : j'ai bien noté son expression. Aussi souhaiterions-nous que le Gouvernement s'inscrive dans ce sillon ferroviaire. (*Sourires.*)

Cette disposition a certes un coût, mais la relance des trains de nuit à l'échelle de l'Union européenne suppose une meilleure visibilité. C'est la seule façon d'accompagner le changement de pratiques que nous appelons tous de nos vœux, vous compris.

Nous sommes conscients de l'initiative prise par l'opérateur privé que vous citez, mais notre pays doit être au rendez-vous pour installer ces nouvelles façons de voyager dans l'esprit de toutes les générations – de prime abord, il n'est pas si évident de les adopter. Grâce à l'effet levier de ces deux liaisons, nous sommes convaincus que nous pouvons aller plus loin. J'espère que vous voudrez bien reconsidérer votre avis.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Monsieur le ministre, ce débat me rappelle celui que nous avons eu il y a longtemps, lorsqu'il était question de développer la ligne à grande vitesse (LGV) Est. Au prétexte qu'elle ne présentait pas réellement d'intérêt, on a demandé aux collectivités territoriales de la financer.

Aujourd'hui, nous avons une nouvelle occasion de montrer que le Grand Est est au cœur de l'Europe : c'est un territoire transfrontalier, qui abrite Strasbourg, capitale européenne. Il s'agit là d'une question importante pour les élus de la région. Quitte à trouver des solutions plus pérennes par la suite, il convient d'envoyer un signal dès aujourd'hui.

Montrez que vous êtes, vous aussi, attaché à cette ligne. Je vous invite à prendre exemple sur Mme la rapporteure spéciale, qui s'est prononcée pour ces amendements identiques sans le dire directement... Engagez-vous à nos côtés !

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Monsieur le ministre, je ne doute pas de l'ampleur des efforts que vous déployez pour convaincre vos homologues

européens. Toutefois, j'ai connu il n'y a pas si longtemps un sénateur nommé Philippe Tabarot, qui, je crois, aurait voté suffisamment de crédits pour faire circuler dix trains de nuit par semaine à destination de Berlin et de Vienne. (*Sourires.*)

M. Michaël Weber. Bravo !

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Par ailleurs, je rappelle que la SNCF est impliquée dans ce dossier et que vous pouvez également engager un dialogue exigeant avec ses dirigeants.

Je le répète : les trains à destination des capitales européennes ont une grande valeur symbolique, qu'ils soient de nuit ou de jour.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Paccaud. Mme la rapporteure spéciale a touché un point sensible !

M. Philippe Tabarot, ministre. Madame la rapporteure spéciale, je vous remercie d'avoir rappelé l'action que j'ai menée en faveur du train dans cette assemblée, et en particulier en faveur du train de nuit.

Toutefois, je vous signale que vous venez de vous prononcer sur un amendement visant à allouer 1,1 milliard d'euros en faveur du développement des trains de nuit...

Je suis favorable aux lignes de nuit, mais je souhaite privilégier le territoire national afin de rénover les lignes existantes et d'en développer de nouvelles.

M. Jean-Claude Anglars. Très bien !

M. Philippe Tabarot, ministre. Au titre de cette offre internationale, chaque billet coûte 85 euros au contribuable. Cela peut paraître beaucoup à certains, et très peu à d'autres, pour permettre à nos jeunes de visiter les pays voisins.

Cela étant, les lignes de jour correspondantes, qui sont des lignes à grande vitesse, existent et fonctionnent très bien. De plus, une offre privée doit voir le jour dans trois mois. Si vous conservez la liaison publique subventionnée, vous allez tout simplement la tuer ! Elle ne pourra pas s'aligner sur de tels tarifs, vous l'imaginez bien.

Vous avez l'air de tenir à cette disposition, et je suis ravi de vous voir si enthousiaste. Je ne changerai pas de position, mais chacun est évidemment libre de son vote. Quelle que soit l'issue de cette délibération, je rentrerai chez moi heureux ce soir. (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1379, II-1506 et II-1586.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1588, présenté par M. Basquin, Mme Varillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000		1 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 000 000 000		1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 00	1 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Alexandre Basquin.

M. Alexandre Basquin. Selon une enquête parue cette année dans le journal *Le Monde*, sur nos 7 600 kilomètres de petites lignes, les limitations de vitesse affectent 1 200 kilomètres et les liaisons sont même suspendues sur 500 kilomètres, faute de financement pour leur régénération.

Les chiffres viennent ainsi confirmer ce que tous les professionnels constatent. Les cheminots sont les premiers à nous alerter sur le fait que le réseau fatigue, alors même que l'on demande aux habitants de changer leurs habitudes de mobilité.

À cette fin, il faut rendre le train beaucoup plus attractif en investissant.

Mes chers collègues, vous remarquerez que je ne suis pas long : je suis, comme vous, soumis au diktat des horloges...

M. le président. L'amendement n° II-1509, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écogiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	700 000 000		700 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		700 000 000		700 000 000
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Nous demandons non seulement un moratoire sur les petites lignes, mais aussi un réel effort d'investissement.

Dans son rapport de 2020, M. Philizot estimait à 6,4 milliards d'euros les moyens nécessaires à la rénovation des petites lignes.

Des expérimentations sont menées, à l'image du projet de train léger Draisys, que vous connaissez, monsieur le ministre. Nous devons envoyer un signal et accompagner l'action

menée par les territoires pour le déploiement de lignes ferroviaires de proximité, en vue d'une desserte fine du territoire. Aussi proposons-nous d'engager 700 millions d'euros pour amorcer une mise à niveau du réseau.

M. le président. L'amendement n° II-1564, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		100 000 000		100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Entre 2015 et 2023, 1 300 kilomètres de lignes assurant la desserte fine du territoire ont été fermés. Le rapport Philizot est clair sur le sujet : « Les fermetures non

concertées ou sans mise en place d'autres offres de mobilité et les limitations temporaires de vitesse alimentent un sentiment d'abandon, par l'État et SNCF Réseau, d'une partie du territoire national. »

Ces petites lignes assurent une desserte de proximité. Elles sont indispensables à la revitalisation de nos territoires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Les amendements n° II-1588 et II-1509 tendant à engager des sommes considérables, je les considère avant tout comme des amendements d'appel. En effet, la situation de nos finances publiques ne nous permet pas de prendre de telles dispositions. Quand bien même nous adopterions ces crédits, ils ne pourraient d'ailleurs pas être consommés en 2026.

Mes chers collègues, vous avez fait référence au rapport remis par François Philizot en 2020. Il se trouve que M. Philizot s'est vu confier une nouvelle mission sur le financement des lignes de desserte fine du territoire. Attendons d'en connaître les conclusions avant de nous engager dans une nouvelle réforme.

La commission émet un avis défavorable sur ces trois amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Messieurs les sénateurs, vous avez parlé du rapport Philizot 1 : attendons, comme nous y engage Mme la rapporteure spéciale, la remise prochaine du rapport Philizot 2 ! Nous disposerons ainsi d'un état des lieux de nos lignes de desserte fine du territoire et nous connaîtrons mieux la répartition des financements entre l'État et les régions. Nous pourrons alors déterminer le niveau de participation de l'État pour chaque ligne.

J'attends ce rapport pour le début de l'année prochaine. Je ne manquerai pas de venir en débattre avec vous, que ce soit en commission ou en séance.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Roiron, pour explication de vote.

M. Pierre-Alain Roiron. Monsieur le ministre, je suis élu d'une région, le Centre-Val de Loire, qui a décidé de ne fermer aucune ligne.

Nous investissons depuis des années. Parce que les transports sont désormais de qualité, n'accusent pas de retard et sont réguliers, leur fréquentation va croissant.

Nous proposons simplement de poursuivre les expérimentations en faveur des petites lignes.

Par ailleurs, des services express régionaux métropolitains (Serm) se développent dans vingt-six territoires. Les Français doivent pouvoir se déplacer en train à travers nos régions. C'est important, non seulement pour leur pouvoir d'achat, mais aussi pour l'avenir de nos territoires.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour explication de vote.

M. Stéphane Sautarel. La région Auvergne-Rhône-Alpes est en passe de signer le volet mobilité du contrat de plan État-région (CPER), et elle non plus ne ferme aucune ligne.

Quo qu'il en soit, je suis d'accord sur ce point avec M. le ministre : il convient d'attendre le nouvel état des lieux pour déployer les investissements. Peut-être tel ou tel partenariat devra-t-il être revu en fonction des priorités régionales, afin que nous puissions atteindre l'objectif que nous visons tous : provoquer un choc d'offre pour améliorer le volume de transports ferroviaires.

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Certes, nous n'avons fermé aucune ligne en Auvergne-Rhône-Alpes, mais nous ne sommes pas passés loin... Il nous a fallu nous battre pour que certaines lignes ne ferment pas.

Monsieur le ministre, je vous entends parler de Philizot 1, de Philizot 2... Peut-être devrons-nous ensuite attendre un rapport Philizot 3 ?

Nous n'avons pas besoin de nouveau rapport pour connaître l'état des lignes. Nous savons que les capacités actuelles y sont insuffisantes, faute d'entretien. Nous mesurons les difficultés rencontrées pour financer les travaux nécessaires à la pérennisation de ces lignes.

Selon vous, il est urgent d'attendre. Je me souviens avoir entendu exactement le même discours en commission il y a cinq ans ! Il va bien nous falloir enclencher le processus à un moment ou un autre. Oui, nous avons besoin de financements pour les lignes de desserte fine du territoire. Nous avons besoin de financements pour les entretenir, les pérenniser et les moderniser.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1588.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1509.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1564.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1585, présenté par M. Basquin, Mme Varaillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000		1 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		1 000 000 000		1 000 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Alexandre Basquin.

M. Alexandre Basquin. Monsieur le ministre, vous connaissez notre position sur le fret ferroviaire.

Des milliers de poids lourds traversent chaque jour notre pays, émettant énormément de CO₂ et aggravant de ce fait la pollution de l'air.

Le fret ferroviaire ne représente malheureusement que 9 % à peine du transport de marchandises, alors que sa part était de 20 % dans les années 1980. Pourtant, le transport par rail d'une tonne de marchandises émet jusqu'à deux fois moins de CO₂ que par la route.

En outre, le fret ferroviaire représente des emplois non délocalisables, des territoires mieux irrigués et une logistique fiable pour les entreprises. En le développant, nous allions considérations environnementales, attractivité des territoires et développement économique local.

Aussi, nous proposons de renforcer considérablement les moyens alloués au fret ferroviaire.

M. le président. L'amendement n° II-1495, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	200 000 000		200 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Alexandre Basquin l'a dit et vous le savez, monsieur le ministre, le transport ferroviaire, en particulier *via* le fret, est un levier majeur de décarbonation. Or la part modale du fret ferroviaire a stagné entre 2014 et 2022 et elle a diminué à partir de 2023. Nous avons plus que jamais besoin de régénérer, de moderniser et de développer le réseau.

Le rapport Ulysse fret estime les besoins d'investissement à 4 milliards d'euros au cours des dix prochaines années. Il est prévu d'engager 2 milliards d'euros dans le cadre des contrats de plan État-région. Pour les 2 milliards d'euros restants, nous proposons d'enclencher un effet levier en débloquant sans tarder 200 millions d'euros.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : un tiers de l'investissement doit être consacré à la régénération du réseau et les deux autres tiers doivent être destinés à la modernisation et au développement. C'est l'une des conditions pour développer le fret ferroviaire.

Nous souhaitons lancer la machine en proposant un montant raisonnable, afin d'avancer sur ce sujet prioritaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Je rappelle que nous avons précédemment voté 100 millions d'euros de crédits supplémentaires pour les infrastructures ferroviaires.

La commission émet un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Ces amendements visent à augmenter massivement les crédits alloués au fret dans le programme 203.

Vous connaissez ma position sur ce sujet. Vous le savez sans doute, j'ai dû me battre au cours des arbitrages budgétaires pour maintenir ce niveau d'engagement. Le fret ferroviaire n'est pas toujours très populaire, notamment auprès des habitants qui entendent passer les trains près de chez eux durant la nuit...

L'État s'est engagé de manière substantielle pour conforter la filière, selon une trajectoire qui reste stable. En 2026, nous continuerons de soutenir le développement du fret au travers de différents dispositifs dont nous avons déjà parlé dans cet hémicycle, puisqu'un débat y a été organisé sur le sujet : la stratégie nationale de fret ferroviaire, les aides à l'exploitation, le soutien à l'investissement dans les infrastructures, etc.

Cela étant, le niveau des aides doit rester mesuré, faute de quoi la Commission européenne nous appellera à l'ordre – elle l'a déjà fait sur d'autres sujets.

L'État est pleinement mobilisé dans le cadre de la démarche partenariale Ulysse fret : près de 420 millions d'euros sont engagés en faveur des projets dont il s'agit.

Bref, notre pays fait beaucoup pour le fret ferroviaire, et j'espère que nous remporterons cette bataille. Mais le plus important s'est peut-être joué à Bruxelles, où j'ai eu l'occasion cette semaine de défendre la position de la France en disant non à la traversée de notre pays par des camions de 44 tonnes. En effet, ces « mégacamions » auraient tout simplement tué le fret ferroviaire.

La position de la France, qui était minoritaire en début de réunion, a finalement recueilli l'adhésion d'une majorité de pays européens. Nous avons gagné une première bataille et sauvé le fret ferroviaire.

M. Olivier Paccaud. Quel talent ! (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1585.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1495.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1496, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					

Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		50 000 000		50 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0			0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Mes chers collègues, il s'agit toujours du fret ferroviaire et plus particulièrement du wagon isolé, qui correspond à l'une des fragilités constatées sur le sujet.

Je pense en particulier aux lignes vosgiennes. Les scieurs de la région déplorent les difficultés qu'ils rencontrent désormais pour faire transporter leur bois par train, bien qu'il s'agisse d'une tradition.

Notre collègue Olivier Jacquin propose d'augmenter de 50 millions d'euros l'enveloppe de l'aide au wagon isolé afin de soutenir le fret ferroviaire. Cette disposition me semble raisonnable et je vous appelle à la soutenir !

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-761 est présenté par M. Delia, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1565 est présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	16 000 000		16 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		16 000 000		16 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-761.

M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Plusieurs de nos collègues l'ont rappelé, la décarbonation du transport de marchandises passe par le renforcement du fret ferroviaire.

Si l'aide au wagon isolé a été augmentée l'an dernier, les crédits du transport combiné n'ont été relevés que marginalement, ce qui a entraîné une baisse des réductions de péages et des aides à l'exploitation. Cet amendement vise donc à ajouter 16 millions d'euros à l'enveloppe de l'aide au fret ferroviaire, à savoir 6 millions d'euros pour renforcer le transport combiné et 10 millions d'euros pour accompagner le démarrage de nouveaux services.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-1565.

M. Jacques Fernique. Pascale Gruny et moi-même avons rédigé, au nom de la commission des affaires européennes, une proposition de résolution relative aux dimensions maximales des camions autorisés à circuler au sein de l'Union. À ce titre, je salue la majorité que M. le ministre est parvenu à obtenir.

Le rapport Ulysse fret définit la marche à suivre pour le développement du fret ferroviaire. Il s'agit d'une question importante pour doubler notre part modale à l'horizon 2030.

Il convient de saluer les engagements figurant déjà dans ce PLF en faveur du fret. Je sais qu'il n'a pas été évident de remporter ces arbitrages. Toutefois, ce soutien peut encore être accentué, comme le préconise notamment l'Union des transports publics et ferroviaires (UTPF).

C'est l'objet de cet amendement, premier d'une série visant à prendre date pour une loi-cadre robuste et, dans la foulée, pour une véritable loi de programmation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Comme l'État s'y était engagé, l'aide au wagon isolé a été augmentée de 30 millions d'euros en 2025, pour atteindre 100 millions d'euros. Dans le contexte budgétaire actuel, ce n'était pas gagné d'avance.

Ledit montant a été notifié à Bruxelles et accepté. Or, si nous adoptons ces amendements, nous prendrions le risque que cette aide soit invalidée.

La commission demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Comme vient de l'expliquer Mme la rapporteure spéciale, l'aide au wagon isolé atteint désormais le plafond fixé par la Commission européenne. Je rappelle que nous l'avons augmentée de 70 millions d'euros pour la porter à 100 millions d'euros. Nous ne pouvons pas aller au-delà. Le Gouvernement est donc défavorable à l'amendement n° II-1496.

Si je comprends la volonté des auteurs des amendements identiques n°s II-761 et II-1565, nous avons déjà engagé 420 millions d'euros dans le cadre d'Ulysse fret et nous continuerons d'investir de manière substantielle.

De plus, nous accompagnons divers projets privés déjà lancés. J'ai notamment eu l'occasion d'inaugurer, le 17 juillet dernier, le projet de ligne entre Cherbourg et Mouguerre – j'étais d'ailleurs accompagné par plusieurs sénateurs ici présents, que je salue très amicalement (*M. David Margueritte sourit.*) –, qui répond aux besoins de plusieurs territoires.

L'engagement de l'État est fort et constant sur cette question. Je vous remercie d'avoir présenté ces amendements d'appel, mais je vous invite à les retirer ; sinon, l'avis sera défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1496.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-761 et II-1565.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. L'amendement n° II-1497, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	33 000 000		33 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		33 000 000		33 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	33 000 000	33 000 000	33 000 000	33 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Cet amendement d'Olivier Jacquin et du groupe socialiste a pour objet l'aide à la pince pour le transport combiné de marchandises.

Il s'agit là du moyen le plus efficace pour décarboner le transport sur route. Nous proposons donc d'abonder de 33 millions d'euros l'enveloppe de l'aide à la pince pour la porter à un total de 80 millions d'euros.

Si le tarif de la partie ferroviaire est intéressant, ce n'est pas le cas de la partie routière du dernier kilomètre. Il convient de renforcer les aides pour massifier encore davantage le transport combiné. Notre amendement vise ainsi à faciliter et à développer cette modalité de décarbonation du transport de marchandises.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Pour les raisons exposées précédemment, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. En accordant ces crédits supplémentaires, nous dépasserions le plafond fixé par la Commission européenne au titre de l'aide à la pince.

Le Gouvernement demande dès lors le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Monsieur Uzenat, l'amendement n° II-1497 est-il maintenu ?

M. Simon Uzenat. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1497 est retiré.

L'amendement n° II-1584 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1566, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	13 000 000		13 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		13 000 000		13 000 000
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Les élus du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires souhaitent reconduire l'offre du Pass Rail à l'été 2026. Je précise que Mélanie Vogel et moi-même avions défendu une proposition de résolution appelant à la création d'un ticket climat, à l'instar de ce qui existe déjà en Autriche et en Allemagne.

Le Pass Rail a été proposé aux jeunes durant l'été 2024, mais il n'a pas été reconduit en 2025, ce qui est regrettable. Malgré un succès mesuré, pour ne pas dire mitigé, ce dispositif mérite d'être maintenu, car il cible un public spécifique. Il s'agit de conduire les jeunes à privilégier cette solution de mobilité qu'est le train.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. L'expérimentation du Pass Rail a été menée en 2024 et n'a pas été reconduite. Vous l'avez dit, non sans un certain art de la litote, son succès fut pour le moins mesuré...

Disons-le clairement : cette expérimentation s'est soldée par un échec. La fréquentation a été trois fois moindre qu'escompté. De surcroît, ce dispositif a été imposé aux régions, à qui l'on a tordu le bras alors qu'elles sont compétentes en matière de transports.

Pour ces raisons, la commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Même avis pour les mêmes raisons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1566.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-763 est présenté par MM. Delia et Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1512 est présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1567 est présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000		1 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		1 000 000		1 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-763.

M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il s'agit d'un amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Depuis 2015, les missions de l'Autorité de régulation des transports (ART) se sont considérablement élargies – autocars, autoroutes, aéroports, suivi économique des aérodromes, télépéages européens, etc. Pourtant, ses moyens n'ont pas suivi. Les ressources par agent diminuent et l'ART doit désormais puiser dans son fonds de roulement, au risque de ne plus pouvoir faire face à un contentieux qu'elle aurait à financer seule.

Cet amendement vise donc à allouer 1 million d'euros supplémentaires à l'ART pour porter sa subvention à 17 millions d'euros.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-1512.

M. Hervé Gillé. Désormais, l'ART est pratiquement à l'os – passez-moi l'expression... Si nous n'accompagnons pas davantage cette structure, elle rencontrera de graves difficultés internes.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-1567.

M. Jacques Fernique. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Mes chers collègues, la subvention de l'ART a déjà été relevée à plusieurs reprises.

De plus, je n'ai pas bien compris la nature des difficultés auxquelles l'agence serait confrontée. Vous arguez d'une diminution des ressources financières par ETP, mais c'est la conséquence logique de l'augmentation du nombre d'ETP...

Pour ce qui est des risques de contentieux, l'ART est certes indépendante, mais l'État peut lui venir en aide.

La commission émet un avis défavorable sur ces amendements identiques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Messieurs les sénateurs, la subvention de l'ART progresse de 1 million d'euros dans le budget pour 2026 : elle aura donc augmenté de 4 millions d'euros en quatre ans.

J'ai reçu tout récemment Thierry Guimbaud, président de l'ART : il ne m'a pas fait part de difficultés financières si prégnantes.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements identiques.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Il faut tenir compte du fait que le périmètre de compétence de l'ART s'est nettement élargi ces dernières années. Or les efforts budgétaires effectivement consentis n'ont pas été en proportion.

Chaque année, l'ART est obligée de puiser dans ses réserves pour financer ses charges. Cette situation ne peut pas durer éternellement. L'Agence doit assumer les risques qu'elle prend par ses propres moyens : ce régulateur de transports est le seul dans ce cas.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-763, II-1512 et II-1567.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de douze amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1490, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		442 117 000		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 407 883 000		39 165 234
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 850 000 000		39 165 234	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 850 000 000	1 850 000 000	39 165 234	39 165 234
SOLDE		0		0

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. Avec cet amendement, nous lançons le débat sur le fonds vert.

Alors que ce fonds s'élevait à 2,5 milliards d'euros en 2024, il est tombé à 1,15 milliard d'euros en 2025 et doit chuter à 650 millions d'euros en 2026. Au point où nous en sommes, je suis presque surpris que « rabot d'or », alias Michel Canévet, ne nous ait pas proposé de le supprimer complètement pour faire des économies : nous n'étions plus à 650 millions d'euros près! (*Sourires sur les travées du groupe GEST.*)

Cet amendement de restauration vise à réapprovisionner le fonds vert, pour qu'il revienne à son niveau initial.

Ce dispositif fonctionne. Chacun sait qu'il a permis de mobiliser les collectivités territoriales et de donner un signal puissant, de la part de l'État, quant à l'importance de la transition écologique.

Monsieur le ministre, ma question est simple : pourquoi vouloir faire disparaître le fonds vert, alors qu'il a été instauré par votre majorité – même si les gouvernements changent régulièrement ? À l'évidence, nous sommes face à une incohérence qui nuit à la continuité des politiques publiques.

M. le président. L'amendement n° II-1477 rectifié, présenté par MM. Grosvalet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Guiol, Mme Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		925 000 000		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		925 000 000		38 200 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 850 000 000		38 200 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 850 000 000	1 850 000 000	38 200 000	38 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Maryse Carrère.

Mme Maryse Carrère. Cet amendement est pour ainsi dire identique au précédent.

Les incessants *stop and go* des crédits alloués au fonds vert, qui est devenu la variable d'ajustement des politiques environnementales de l'État, ne sont pas compatibles avec une véritable politique d'investissement et d'adaptation de nos territoires au changement climatique.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1322 rectifié est présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille,

Uzenat, M. Weber, Kanner, M. Vallet et Redon-Sarrazy, Mmes Artigalas et Espagnac, M. Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1594 est présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin et Corbisez, Mmes Cukierman et Apourceau-Poly, MM. Bacchi, Barros et Brossat, Mmes Brulin et Corbière Naminzo, M. Gay, Mme Gréaume, M. Lahellec, Mme Margaté, MM. Ouzoulias et Savoldelli, Mme Silvani, M. Xowie et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		500 000 000		500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	500 000 000		500 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy, pour présenter l'amendement n° II-1322 rectifié.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement vise à limiter la chute des crédits consacrés au fonds vert.

Comment le Gouvernement peut-il justifier un tel renoncement ? La rigueur budgétaire d'excuse pas tout. Elle ne saurait nous faire oublier l'urgence climatique. Un fonds vert doté de 650 millions d'euros est totalement insuffisant

pour nous permettre de respecter nos engagements et d'accompagner l'ensemble des acteurs de la transition écologique, à commencer par les collectivités territoriales.

Nous souhaitons limiter la casse – passez-moi l'expression – en rehaussant de 500 millions d'euros les crédits du fonds vert.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-1594.

M. Jean-Pierre Corbisez. Le fonds vert, c'est une école qui retrouve de la fraîcheur en été parce qu'on a pu en désimperméabiliser la cour et la végétaliser ; c'est une mairie qui réduit sa facture énergétique ; c'est une digue consolidée avant la crue ; c'est un quartier moins vulnérable face au ruissellement ; c'est une commune rurale qui restaure un milieu naturel dégradé. Partout, nos collectivités territoriales ont utilisé cet outil, et, partout, il manque déjà ! Le priver de 500 millions d'euros revient à dire à bien des communes qu'il leur faudra abandonner un projet longtemps mûri.

Le rapport annuel de performance de 2023 est clair : 1 euro de fonds vert suscite 5 euros d'investissement local. Ce fonds permet donc cinq fois plus de rénovations et cinq fois plus d'activité pour les entreprises locales du bâtiment, de l'ingénierie et des travaux publics.

Le fonds vert était la garantie que la transition écologique adviendrait non seulement dans les grandes métropoles, mais partout en France.

Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz ont montré que l'État devait investir plus de 10 milliards d'euros par an pour tenir ses objectifs climatiques. Or nous faisons l'inverse en coupant les crédits de dispositifs qui fonctionnent...

Il convient de rétablir les 500 millions d'euros retranchés du fonds vert, afin que les travaux prévus puissent être réalisés.

M. le président. L'amendement n° II-1476 rectifié, présenté par M. Roux, Mme Jouve, MM. Grosvalet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold, Guiol, Laouedj et Masset et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables dont titre 2		500 000 000		38 200 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	500 000 000		38 200 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	38 200 000	38 200 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Yves Roux.

M. Jean-Yves Roux. Cet amendement vise à maintenir la trajectoire budgétaire du fonds vert retenue en 2025, soit 1,15 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 1,12 milliard d'euros en crédits de paiement.

La chute des autorisations d'engagement allouées au fonds vert depuis deux ans entre en totale contradiction avec les besoins identifiés. De plus, elle est incompatible avec une véritable politique d'investissement et d'adaptation de nos territoires au changement climatique.

Si ces baisses successives s'expliquent par notre situation budgétaire, dois-je rappeler que la Cour des comptes a établi que chaque euro investi en prévention économise 3 euros, grâce aux dommages évités ?

La transition écologique est très coûteuse, mais elle constitue bien un investissement rationnel et pertinent du point de vue tant économique que social.

M. le président. Les quatre amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-55 rectifié *quater* est présenté par Mme Noël, M. J.B. Blanc, Mme V. Boyer et MM. Panunzi, Genet, H. Leroy et Naturel.

L'amendement n° II-175 rectifié *quater* est présenté par MM. Anglars, Khalifé, Menonville, Sol, Levi, Bonhomme, de Nicolaï et A. Marc, Mme Saint-Pé, MM. Brisson et J. M. Boyer et Mmes Bellurot et de Cidrac.

L'amendement n° II-243 rectifié *bis* est présenté par Mme Espagnac, M. Fagnen, Mmes Bonnefoy et Daniel, MM. Montaugé, Pla, Bourgi, Ros et Mérillou, Mme Poumirol, M. M. Weber, Mmes Le Houerou et

Briquet, MM. Temal et Féraud, Mme Canalès, M. Roiron, Mmes Artigalas et Bélim, M. Ziane, Mme Conconne, M. Marie et Mmes Lubin et Linkenheld.

L'amendement n° II-283 rectifié *bis* est présenté par M. Pellevat, Mmes Bellamy et Besson-Guérin, MM. Brault, Chasseing, Chevalier, Grand et Laménie et Mmes Lermystte et Romagny.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		500 000 000		38 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	500 000 000		38 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	38 000 000	38 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-55 rectifié *quater*.

M. Fabien Genet. Défendu !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour présenter l'amendement n° II-175 rectifié *quater*.

M. Jean-Claude Anglars. Je confirme l'intérêt du fonds vert. Je rappelle d'ailleurs que ce dispositif a été obtenu en 2023 par le Sénat et que nous avons suggéré à la Première ministre de l'époque la méthode consistant à donner l'enveloppe aux préfets de département. Ces derniers en ont fait un usage très intéressant, notamment pour réduire l'artificialisation des sols, sujet dont nous parlons beaucoup en ce moment.

Il faut rétablir le fonds vert, quel que soit le montant de l'enveloppe, et le garder comme une ligne indépendante.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour présenter l'amendement n° II-243 rectifié *bis*.

M. Sébastien Fagnen. Monsieur le ministre, je relève à mon tour une double contradiction dans la baisse drastique des montants alloués au fonds vert. D'un côté, votre majorité saborde un dispositif qu'elle a elle-même créé et qui a fait ses preuves. De l'autre, elle le sursollicite pour financer des politiques publiques qui ne trouvent pas d'autres sources de financement. Ainsi, face à l'érosion côtière, vous renvoyez au fonds vert.

À quelques mois du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, c'est évidemment un mauvais signal.

Nous le savons, l'adaptation de nos territoires urbains, périurbains et ruraux au changement climatique sera l'une des priorités des prochains mandats locaux.

Mettre à bas le fonds vert, avec une baisse de 75 % en deux années à peine, si d'aventure nous conservons la même trajectoire, c'est tout simplement supprimer la territorialisation de la transition écologique.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jeanne Bellamy, pour présenter l'amendement n° II-283 rectifié *bis*.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. Défendu.

M. le président. L'amendement n° II-1097 rectifié *bis*, présenté par Mme Antoine, MM. Cambier, Dhersin et Fargeot, Mmes Gacquerre et Malet, M. Mizzon et Mmes O. Richard et Sollogoub, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		500 000 000		38 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	500 000 000		38 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	38 000 000	38 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Jocelyne Antoine.

M. le président. L'amendement n° II-1491, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Mme Jocelyne Antoine. Défendu !

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		500 000 000		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	500 000 000			
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000	500 000 000		
SOLDE		0		

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. Cet amendement est identique aux amendements n° II-1322 rectifié et II-1594, même s'il n'apparaît pas comme tel dans cette discussion commune.

Monsieur le ministre, pourquoi s'en prendre ainsi au fonds vert ? J'entends bien que le Gouvernement cherche à faire des économies, mais, que je sache, tous les budgets n'ont pas été divisés par deux. On en verrait les conséquences...

Manifestement, vous avez fait le choix de ne pas associer les territoires.

Les problématiques d'adaptation au changement climatique sont en train de monter en puissance. Mme la ministre elle-même l'a rappelé en préambule, 1 euro investi dans l'adaptation, c'est beaucoup plus d'argent économisé ensuite. Or, *in fine*, vous empêchez les collectivités territo-

rielles de réaliser ces investissements. Nous avons vraiment besoin d'explications étayées quant aux motifs d'une telle coupe budgétaire.

M. le président. Monsieur Dantec, je vous confirme que votre amendement est bien distinct des amendements identiques n° II-1322 rectifié et II-1594. Ces derniers visent à modifier la répartition des sommes allouées en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, tandis que le vôtre a pour objet les seules autorisations d'engagement.

L'amendement n° II-1535 rectifié *bis*, présenté par M. Cambier, Mme Sollogoub, M. Canévet, Mmes Patru, Gacquerre et Guidez, MM. Delahaye et J.B. Blanc, Mme Housseau et M. Naturel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)
	+	-	
Infrastructures et services de transports			
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			
Paysages, eau et biodiversité			
Expertise, information géographique et météorologie			
Prévention des risques			
Énergie, climat et après-mines			
Service public de l'énergie			
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		300 000 000	300 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	150 000 000		150 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>			

Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	150 000 000	300 000 000	150 000 000	300 000 000
SOLDE	-150 000 000		-150 000 000	

La parole est à M. Guislain Cambier.

M. Guislain Cambier. Je propose une mesure simple : prendre 300 millions d'euros là où il y a du gras, c'est-à-dire au sein de l'État central, pour réaffecter 150 millions d'euros au remboursement et 150 millions d'euros aux collectivités territoriales, par exemple *via* le fonds vert.

On pourra ainsi réduire certains excès et renforcer l'efficacité de l'action publique tout en veillant à l'équilibre de nos comptes publics.

M. Michel Canévet. Excellent !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Monsieur Cambier, votre amendement tend à supprimer tous les crédits hors charges de personnel du programme 217, qui assure le financement des fonctions support du ministère. Il n'y aurait plus de quoi payer les fluides, l'immobilier ou encore les systèmes informatiques...

M. Guislain Cambier. Mais non !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Si ! En l'occurrence, 300 millions d'euros, c'est exactement le montant de l'enveloppe hors dépenses de personnel du programme 217.

M. Guislain Cambier. Je cible les crédits de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La DHUP relève d'un autre programme. Si nous adoptons votre amendement, il n'y aurait pour ainsi dire plus de ministère.

J'émets donc un avis défavorable sur votre amendement, car ce que vous proposez ne peut pas fonctionner. (*M. Guislain Cambier s'exclame.*)

J'en viens aux autres amendements.

Vous vous souvenez sans doute des réserves que j'ai émises lors de la création du fonds vert. J'avais notamment l'impression que l'on créait une enveloppe à l'aveugle, sans savoir comment les crédits allaient être consommés. D'ailleurs, c'est ce qui s'est produit dans les faits. Cette enveloppe n'étant pas préaffectée, elle est facile à couper.

Pour ma part, je considère que, ce soir, nous ne diminuons pas le montant du fonds vert.

Au titre du projet de loi de finances pour 2024, nous avons voté 2,5 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,1 milliard d'euros en crédits de paiement : il n'est resté, après annulation de crédits en cours de gestion, que 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 694 millions d'euros en crédits de paiement.

De même, au titre du projet de loi de finances pour 2025, nous avons voté 1,1 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 1,1 milliard d'euros en crédits de paiement. Du fait de deux événements survenus en cours de gestion, à savoir un décret d'annulation, puis un gel, les crédits consommés en 2025 sont d'environ 970 millions d'euros en autorisations d'engagement et d'environ 800 millions d'euros en crédits.

Pour 2026, on propose 970 millions d'euros en autorisations d'engagement, mais 1,08 milliard d'euros en crédits de paiement, soit davantage que les crédits consommés en 2025.

Si nous augmentons cette enveloppe, au prix d'une ponction sur d'autres programmes du ministère, je crains que nous ne nous retrouvions dans la même situation que les deux années passées. Ces crédits risquent fort d'être annulés et gelés. En définitive, il n'y aurait rien pour l'écologie ! Je pense que ce n'est pas ce que nous cherchons collectivement ici.

Nous aurons de nouveau l'occasion d'évoquer le fonds vert lorsque nous aborderons le fonds territorial climat.

Je vous rejoins sur un point, il est très regrettable d'être allé rognier sur des crédits destinés à financer les projets des collectivités territoriales. Mais vous nous demandez d'augmenter des crédits dont l'attribution suppose de répondre à des appels à projet, de remplir des dossiers, de respecter des cahiers des charges. Or, sur toutes les travées, nous n'avons de cesse de déplorer l'excès de normes et de démarches administratives.

M. Michel Canévet. C'est sûr !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avouez que c'est un peu contradictoire...

Pour ces raisons, je sollicite le retrait de tous les amendements en discussion commune.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je salue tout d'abord votre intérêt collectif pour le fonds vert, qui est un bel outil de politique publique au service de la transition écologique de nos collectivités territoriales. J'aurais aimé que le dispositif suscite autant d'enthousiasme lors de sa création en 2022, *via* le projet de loi de finances pour 2023...

Vous êtes aujourd'hui nombreux à vouloir le faire renaître à des niveaux malheureusement incompatibles avec le redressement de nos finances publiques.

Depuis 2022, le fonds vert représente 23 000 dossiers, pour quelque 4,5 milliards d'euros engagés au service de la transition des collectivités territoriales.

La réduction prévue n'est pas, comme j'ai pu l'entendre, une réduction de moitié ou de 75 %. De plus, elle est liée à un fait incontestable, à savoir le calendrier électoral de 2026. Il est logique – chacun le comprendra – que les exécutifs locaux n'engagent pas de dépenses nouvelles sur le fonds vert au titre des premiers mois de l'année 2025, étant donné qu'ils vont être renouvelés en mars 2026. (*M. Sébastien Fagnen manifeste sa circonspection.*)

J'ajoute que les crédits de paiement s'établissent à un niveau historique : ils dépassent 1 milliard d'euros au titre de l'année prochaine, pour couvrir les engagements passés et assurer la dynamique des dossiers déposés précédemment.

L'an prochain, le fonds vert sera recentré sur ses priorités, qu'il s'agisse de l'adaptation au changement climatique ou encore des projets de renaturation. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, il ne viendra pas financer des actions

auxquelles il n'était pas destiné au préalable – nous en reparlerons tout à l'heure à propos de l'érosion côtière, qui, au demeurant, représente 5 millions à 10 millions.

Tous les crédits du fonds vert ne sont donc pas consommés dans ce cadre.

Par ailleurs, il me semble nécessaire – cette idée peut être partagée par tous les membres de votre assemblée – d'introduire un peu plus de souplesse dans le pilotage du fonds vert, action par action. Ce pilotage reste encore assez parisien. Or les préfets aimeraient avoir un peu plus de marges de manœuvre, ici pour rénover une école, là pour procéder à une renaturation. (*M. Ronan Dantec manifeste son désaccord.*)

Je suis à votre entière disposition pour tenter de faire en sorte que les préfets aient un peu plus la main ; qu'ils répondent un peu moins à des commandes parisiennes et un peu plus à des projets de terrain.

En revanche, dans le contexte budgétaire que vous connaissez, le Gouvernement ne peut pas s'engager – vous le comprendrez – sur des mesures d'un montant de 2,5 milliards d'euros ou dont l'adoption ferait se réduire comme peau de chagrin les programmes liés aux fonctions support du ministère.

C'est pourquoi le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'ensemble des amendements en discussion commune.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Roiron, pour explication de vote.

M. Pierre-Alain Roiron. Ce que veulent les collectivités territoriales, c'est de la constance, gage de continuité dans le temps. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui. Quoi qu'on en dise, les crédits affectés au fonds vert ont baissé de 74 % en deux ou trois ans. Si une régulation budgétaire est entreprise, de moins en moins de crédits seront évidemment affectés, année après année.

Normalement, ce sont 12 milliards d'euros qui doivent être consacrés à la transition écologique. Je crois que nous sommes loin du compte.

Il convient d'attribuer aux collectivités territoriales les crédits qui leur sont promis, qu'il s'agisse du fonds vert ou des différentes dotations de l'Etat. Ces dernières diminuent elles aussi, à hauteur de 200 millions d'euros ; nous le verrons après-demain.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Madame la rapporteure spéciale, si les restrictions ou les gels de crédits se limitaient au fonds vert, on pourrait accepter l'effort demandé ; mais c'est loin d'être le cas. Nombre de politiques gouvernementales sont touchées. Il faut donc, me semble-t-il, y regarder d'un peu plus près.

Le fonds vert part d'un excellent principe. Mais, même quand il est à la main des préfets, nous, parlementaires, n'avons que très peu de retours. Nous ne disposons pas du détail des montants engagés : nous n'avons aucun reporting, et ce n'est pas normal.

Nous devrions disposer d'un relevé exhaustif, département par département, des politiques engagées. C'est le cas pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Mais, pour le fonds vert, on en est loin.

Je le répète, nous continuons de défendre ce fonds ; mais encore faut-il créer les conditions de son succès.

M. le président. La parole est à M. Olivier Paccaud, pour explication de vote.

M. Olivier Paccaud. Le fonds vert est symptomatique de la méthode gouvernementale depuis 2022 : effets d'annonce, illusions !

Lorsque ce dispositif est apparu, à la fin de l'année 2023, les sous-préfets ont demandé à tous les élus, partout sur le territoire, de monter très vite des dossiers. Ce travail s'est révélé très compliqué pour les petites communes, et en définitive ces dernières n'ont rien eu. Vous devinez leur déception. Les crédits ne sont allés que là où l'on pouvait monter les dossiers les plus solides. Puis, en 2024 et 2025, ils ont fondu...

Aujourd'hui, il ne faut plus vraiment parler du fonds vert aux élus des petites communes, car ils sont sûrs qu'ils ne l'auront pas.

La méthode ne va vraiment pas. On invoque beaucoup la stabilité, ces temps-ci, en politique. Or le fonds vert, c'est le symbole de l'instabilité gouvernementale. Changez de méthode, s'il vous plaît ! (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Je suis assez d'accord avec M. Paccaud, ce qui est plutôt rare (*Sourires.*), quand il décrit les conditions dans lesquelles le fonds vert a été mis en œuvre.

Madame la rapporteure spéciale, vous observez qu'il faut peut-être simplifier l'utilisation du fonds. Ce n'est pas faux. Au début on demandait, par exemple pour les lampes à LED, des calculs impossibles à fournir par la plupart des petites communes. Le fonds vert s'en est trouvé totalement démonétisé – c'est le cas de le dire...

En revanche, les élus locaux et les communes ressentaient une vraie fierté ; ils avaient le sentiment de provoquer un effet levier et, ce faisant, de contribuer à la transition écologique et énergétique. De ce point de vue, le signal envoyé aujourd'hui me paraît très mauvais ; il va démobiliser les élus locaux dans les territoires.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour explication de vote.

M. Jean-Claude Anglars. Monsieur le ministre, je pense que vous avez compris l'intérêt du fonds vert, qu'il s'agisse de ses vertus pédagogiques ou des projets qu'il finance.

À mon sens, il faut conserver l'attribution d'une enveloppe aux préfets des départements et maintenir la ligne budgétaire actuelle. Nous sommes vaccinés, cette année, avec le fonds d'innovation territoriale (FIT). (*M. Olivier Paccaud acquiesce.*)

Par ce biais, le Gouvernement propose de regrouper la DETR, la DSIL et la dotation politique de la ville (DPV). On sait ce que cela veut dire...

Nous sommes tout simplement contre cette réforme. Heureusement, le fonds vert conserve une ligne budgétaire à part entière. Je le répète, il faut préserver une application simple de ce dispositif, par les préfets de département.

Ces précisions étant apportées, je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-175 rectifié *quater* est retiré.

La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Madame la rapporteure spéciale, vous faites valoir le fait que les crédits de paiement suivent la demande ; mais les élus locaux ont anticipé le mouvement.

On multiplie les signaux d'alerte à leur intention. On ne cesse de leur répéter que les crédits ne sont pas au rendez-vous. C'est ce qui s'est passé dans mon département. J'imagine qu'il en est de même dans le vôtre et partout ailleurs : les élus locaux ont fini par décider de décaler leurs projets. Que l'on ne s'étonne pas ensuite du non-dépôt des dossiers et de la sous-consommation des crédits.

Monsieur le ministre, vous invoquez le cycle électoral. L'année dernière, on avait déjà brandi l'argument du cycle électoral, en relevant que nous étions en fin de mandat. Mais le mandat qui s'achève n'est pas un mandat classique ! Et, pour celui qui s'ouvre, les communes et les intercommunalités ont besoin de stabilité et de prévisibilité au titre du fonds vert, afin d'engager des projets au long cours, notamment en faveur de la transition écologique et des réseaux.

Nous soutenons donc avec force les différents amendements visant à garantir les montants du fonds vert.

M. Jean-François Longeot. Et maintenant, aux voix !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1490.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1477 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1322 rectifié et II-1594.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1476 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-55 rectifié *quater*, II-243 rectifié *bis* et II-283 rectifié *bis*.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1097 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1491.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1535 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1500, présenté par MM. Cardon, Jacquin, Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	1 000 000 000		1 000 000 000	
Service public de l'énergie		1 000 000 000		1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Rémi Cardon.

M. Rémi Cardon. Par cet amendement, nous proposons de classifier le *leasing social* à 100 euros par mois. Il s'agit là d'une mesure simple, populaire et efficace.

Donnons à des millions de Français la possibilité de basculer vers l'électrique, surtout au moment où notre filière automobile affronte un tournant de son histoire.

Je le rappelle, 400 000 emplois sont en jeu. En outre, la filière représente 10 % de nos exportations et 20 milliards d'euros de valeur ajoutée.

Or le Gouvernement fait le choix de couper 800 millions d'euros et, en plus, de financer le *leasing social* par les certificats d'économies d'énergie (C2E). Pour notre part, nous proposons 1 milliard d'euros pour financer 120 000 véhicules électriques en *leasing social*, et ainsi mettre un véritable coup d'accélérateur.

Pour respecter les règles budgétaires, nous avons dû gager l'amendement sur les C2E, ce qui est bien sûr insatisfaisant. Nous appelons, dès lors, le Gouvernement à lever le gage.

M. le président. L'amendement n° II-1435, présenté par MM. Jadot, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mmes Guhl et de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Leasing social

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)
	+	-	
Infrastructures et services de transports			
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			
Paysages, eau et biodiversité			
Expertise, information géographique et météorologie			
Prévention des risques			
Énergie, climat et après-mines			
Service public de l'énergie		500 000 000	500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires			
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>			
Énergie – mise en extinction du plan de relance			
Leasing social	500 000 000		500 000 000
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	0	0

La parole est à M. Yannick Jadot.

M. Yannick Jadot. Nous avons effectivement un problème de demande, même si le marché du véhicule électrique a repris, notamment avec la mise en vente de plus petites cylindrées par nos constructeurs français. Il était temps. Nous le savons, le manque de tels véhicules est l'une des explications du retard que subit l'essor de la voiture électrique.

Cela étant, le *leasing* est extrêmement efficace. C'est un instrument de justice sociale et un outil pédagogique au service de l'électromobilité. C'est pourquoi nous proposons de créer une nouvelle ligne de 500 millions d'euros réservée au *leasing social*.

Nous aurons sûrement un débat sur les C2E. Pour ma part, je ne suis pas opposé à ces certificats sur le principe. En revanche, il me paraît problématique que les C2E deviennent l'unique source de financement d'une politique publique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces amendements devraient être retirés, car il n'y a plus de crédits budgétaires affectés à la politique publique en question, dont le financement relève intégralement des C2E.

Dans mon rapport budgétaire de l'année dernière ou de l'année précédente, je mentionne diverses études économiques démontrant qu'à l'euro public investi le *leasing social* est le dispositif dont le rendement est le plus mauvais. Je ne suis pas certaine qu'il faille continuer à investir de l'argent public dans cette politique. Ce n'est sans doute pas le meilleur moyen de massifier la décarbonation de notre parc roulant.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je remercie le Sénat de l'intérêt qu'il porte à ce grand dispositif social promis par le Président de la République, qui permet aux Français les plus modestes, et singulièrement aux travailleurs les plus modestes, d'avoir accès aux véhicules électriques, à hauteur de 100 euros par mois.

L'objectif de la deuxième phase de financement du *leasing social*, assurée par les certificats d'économies d'énergie, c'est l'acquisition de quelque 50 000 véhicules. Nous n'avons pas encore atteint cette cible, mais nous y serons bientôt, vraisemblablement dans les prochains jours – aujourd'hui, nous sommes à 47 000.

La question qui se pose est de savoir ce que nous allons faire pour l'an prochain et pour la troisième période des C2E.

Tout d'abord – le Gouvernement l'annoncera dans les prochains jours ou les prochaines semaines –, il y aura bien une troisième phase de *leasing social* assortie d'une troisième période de C2E.

Ensuite, je rappelle que les C2E sont vertueux pour les ménages les plus en précarité énergétique. Ils le sont également pour nos finances publiques, puisque – je parle sous le contrôle de M. le rapporteur général de la commission des finances et de Mme la rapporteure spéciale – c'est de l'argent privé qui finance des dépenses privées, en particulier pour les ménages les plus modestes. Je tenais à le souligner après les polémiques des derniers jours au sujet des C2E.

Comme l'a indiqué Mme la rapporteure spéciale, il est inutile de prévoir des crédits budgétaires spécifiques, puisque les C2E assurent le financement de la politique en question. En outre, l'enveloppe prévue pour 2025 n'est, à ce stade, pas encore consommée.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1500.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1435.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1421, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	20 000 000		20 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	20 000 000		20 000 000	20 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement vise à allouer 20 millions d'euros supplémentaires, cette fois-ci afin de mettre en place un *leasing* pour les voitures électriques d'occasion.

Certains ont évoqué une mesure « populaire ». En ce sens, il faut que les ménages modestes puissent accéder effectivement à ce type de véhicules. Pour ce qui le concerne, le marché de l'occasion commence à se structurer. Il serait donc pertinent que le *leasing* social s'étende aux véhicules d'occasion.

Une telle mesure, particulièrement populaire, assurerait un premier accès aux ménages modestes. En parallèle, les flottes automobiles doivent rester accompagnées ; ce sont elles qui permettent au marché de l'occasion de disposer d'un certain nombre de véhicules.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mon cher collègue, sur le fond, je suis entièrement d'accord avec vous.

Vous vous en souvenez peut-être : à l'époque où tous ces crédits étaient de nature budgétaire, j'ai indiqué que la prime à la conversion devait aussi bénéficier aux véhicules d'occasion. En effet, d'un point de vue climatique, il est intéressant de quitter un véhicule Crit'Air 6 pour un véhicule Crit'Air 2, sachant que, pour les ménages les plus modestes, le Crit'Air 0 est inaccessible, surtout en passant par un véhicule neuf.

Toutefois, je ne peux pas être favorable à cet amendement. Non seulement la mesure proposée est de nature réglementaire, mais surtout les crédits considérés ne sont pas budgétaires...

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Mais si !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les C2E ne relèvent pas du budget de l'État.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je ne parle pas des C2E !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Certes, monsieur Gillé, mais le *leasing* social est désormais complètement financé par les C2E.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je parle d'un nouveau *leasing* social !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vous voudriez donc avoir deux dispositifs ? Ce serait selon moi trop compliqué...

Je le répète, sur le fond, je suis d'accord avec vous. Le Gouvernement pourrait d'ailleurs vous entendre quant aux modalités réglementaires d'application du *leasing*.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Monsieur le sénateur, je suis moi aussi d'accord avec vous sur le fond : il paraîtrait assez logique que le *leasing* social soit étendu aux véhicules d'occasion. Mais, à mon sens, il ne faut pas mobiliser 20 millions d'euros de crédits à cette fin. Une telle extension doit être financée via l'enveloppe des C2E.

Peut-être pourrions-nous nous revoir pour déterminer les modalités d'ouverture des droits au titre de 2026. Cela ne me choque pas que l'on puisse en affecter certains d'eux à l'achat de véhicules d'occasion. Ce serait sans doute même une bonne chose. Mais encore faut-il que des véhicules d'occasion soient proposés à la vente : ce n'est pas forcément évident.

En tout état de cause, je suis à votre disposition pour étudier cette piste, au titre du volet réglementaire de la troisième période des C2E. Mais, à ce stade, je vous suggère de retirer votre amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le ministre, sous le bénéfice de votre engagement, je vais retirer mon amendement.

Mes collègues et moi-même, au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, sommes prêts à travailler avec vous pour progresser en ce sens.

M. Jean-François Longeot. Tout à fait !

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il faut aider les ménages modestes à accéder aux véhicules électriques.

Je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1421 est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1499 est présenté par MM. Cardon, Jacquin, Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazzy, Stanzione, Tissot et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1593 est présenté par M. Basquin, Mme Varaillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	400 000 000		400 000 000	
Service public de l'énergie		400 000 000		400 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Rémi Cardon, pour présenter l'amendement n° II-1499.

M. Rémi Cardon. En plus des 800 millions d'euros de crédits supprimés auxquels nous avons fait référence tout à l'heure, le Gouvernement entend couper 400 millions d'euros dans les aides à l'achat de véhicules propres. Je ne peux que le déplorer, à l'heure où la filière automobile a réellement besoin de soutien.

Nous proposons donc, par cet amendement, de rétablir 400 millions d'euros pour soutenir l'acquisition de véhicules propres grâce au retour d'une vraie prime à la conversion.

J'ai bien compris que l'argument des C2E permettait d'éviter tout débat dans notre hémicycle. À l'évidence, il faut travailler à un autre mode de financement. Les C2E

sont mis en concurrence avec différents dispositifs de financement des énergies renouvelables, ce qui, là encore, me paraît très regrettable.

M. le président. La parole est à M. Alexandre Basquin, pour présenter l'amendement n° II-1593.

M. Alexandre Basquin. Défendu !

M. le président. L'amendement n° II-1575, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	50 000 000		50 000 000	
Service public de l'énergie		50 000 000		50 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. En 2024, le Gouvernement a mis brutalement fin à la prime à la conversion. La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) avait pourtant salué le bilan environnemental et social de ce dispositif.

Par cet amendement, nous proposons de commencer à revenir sur cette erreur, en rétablissant un dispositif de soutien à l'achat de véhicules vertueux et de sortie d'un certain nombre de véhicules particulièrement polluants du parc.

La fin de la prime à la conversion, décrétée par le Gouvernement, a bloqué toute possibilité d'application de la loi adoptée sur l'initiative de notre ancien collègue Joël Labbé.

Ce texte – je le rappelle – favorise le réemploi de certains véhicules issus de ladite prime pour des dispositifs de mobilité solidaire, au profit des plus précaires sans solution de mobilité. Le ministère nous avait dit qu'il travaillerait à trouver une solution pour que cette belle idée se concrétise. Or nous n'avons rien vu venir : revenons donc à la prime à la conversion.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mon cher collègue, je ne suis pas sûr d'avoir parfaitement compris vos propos.

La prime à la conversion a disparu voilà quelques années déjà. (*M. Jacques Fernique acquiesce.*) Quand cette prime était complétée par un bonus, il n'y avait pas l'Éco-score. À l'époque, je dénonçais le fait de déverser des milliards d'euros pour aider à l'acquisition de véhicules produits en Chine, avec un mauvais bilan carbone sur l'ensemble du cycle de vie.

Depuis qu'il n'y a effectivement plus la prime à la conversion, les règles d'éligibilité des véhicules se sont nettement améliorées, grâce à l'Éco-score. Auparavant, nous étions incapables de savoir quelle part des crédits allait vers la prime à la conversion et quelle part allait vers le bonus.

Les critères sont toujours aussi flous. Toutefois, j'ai lu dans la presse que le bonus écologique serait amélioré en 2026. Ceux qui achèteront un véhicule produit en France ou en Europe percevront jusqu'à 5 700 euros de prime. Ils recevront même une prime exceptionnelle de 1 000 euros pour l'acquisition d'une voiture équipée d'une batterie produite en Europe.

Votre objectif – aider les véhicules les plus performants et répondant aux exigences de la souveraineté industrielle française et européenne – sera donc satisfait par les nouvelles modalités d'application, mais qui sont d'ordre réglementaire.

La commission sollicite le retrait de ces trois amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Monsieur le sénateur Cardon, ce n'est pas parce que le financement bascule vers les certificats d'économies d'énergie qu'il n'y a pas de débat. (*Mme Audrey Linkenheld proteste.*) Nous sommes là pour vous répondre, conformément à votre mission de contrôle du Gouvernement.

En la matière, un certain nombre de mesures réglementaires ont été prises.

Mme la rapporteure spéciale a évoqué le financement des bonus : je le confirme, M. le ministre de l'économie a annoncé récemment que le bonus pour l'acquisition d'un véhicule électrique pourrait aller jusqu'à 7 000 euros pour un produit fabriqué dans l'Union européenne. Vous pouvez évidemment contrôler ce pan de l'action du Gouvernement.

De même, je ne peux pas vous laisser dire que les financements sont « coupés de 400 millions d'euros » : ils sont basculés vers les C2E. Vous pouvez vous opposer à cette modalité de financement, mais vous ne pouvez pas dire que la politique publique dont il s'agit subit la moindre interruption.

S'agissant de la prime à la conversion, le Gouvernement assume de ne pas revenir en arrière. On ne saurait faire du *stop and go* sur l'ensemble des dispositifs de soutien. (*M. Yannick Jadot s'exclame.*)

La prime à la conversion a été interrompue en novembre 2024, parce que le Gouvernement a fait le choix de recentrer les aides sur l'acquisition de véhicules et sur le rétrofit – un certain nombre d'amendements seront présentés par la suite sur ce sujet.

Si l'on entreprenait de diversifier de nouveau les dispositifs de soutien à la transition pour les ménages, la lisibilité de cette politique publique s'en trouverait amoindrie. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement assume de ne pas rouvrir de dispositif de prime à la conversion.

L'avis est défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. Madame la rapporteure spéciale, vous avez évoqué le bonus supplémentaire de 1 000 euros pour l'achat d'un véhicule dont la batterie serait fabriquée en Europe.

Avec Daniel Gremillet, nous avons reçu, dans le cadre du groupe d'études « Énergie », des représentants du groupe Stellantis, lequel a construit une usine de batteries dans le Pas-de-Calais et devrait en construire une ou deux autres dans le Dunkerquois. Or, tout en investissant dans des usines de batteries en France, cette société subventionnait l'usine de batteries Svolt, à Berlin, qui est une usine chinoise !

On risque donc de se retrouver avec des véhicules français équipés de batteries chinoises, moins chères que les batteries de marque européenne.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1499 et II-1593.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1575.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1501, présenté par MM. Cardon, Jacquin, Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione, Tissot et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	150 000 000		150 000 000	
Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Rémi Cardon.

M. Rémi Cardon. Cet amendement vise à mettre en place un véritable prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat d'un véhicule moins émetteur, en finançant la garantie de l'État.

Le dispositif de prêt à taux zéro inséré dans la loi Climat et Résilience est insuffisant. Limité dans le temps et dans l'espace, il ne concerne que trop peu de véhicules. En outre, aucune articulation n'est assurée avec les aides existantes. Surtout, aucune garantie de l'État n'est prévue : de ce fait, les banques ne sont pas incitées à jouer le jeu...

C'est précisément cette garantie de l'État que nous vous proposons. En faisant l'hypothèse que 50 000 PTZ seront distribués la première année, le coût final sera de 15 millions d'euros.

Un véritable PTZ pour la mobilité est possible : c'est une question de volonté politique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mon cher collègue, peut-être vous souvenez-vous que j'ai été, en tant que rapporteur d'un précédent texte législatif, à l'origine du prêt à taux zéro...

Cet amendement ne saurait être adopté, car la création d'un tel prêt doit s'accompagner d'un article de lettres en première partie du projet de loi de finances. Il ne suffit pas d'ouvrir des crédits ; il faut aussi mettre en place l'ensemble du mécanisme bancaire y afférent.

Je vous invite donc à présenter l'année prochaine deux amendements sur le sujet, l'un en première partie du PLF et l'autre en seconde partie.

M. Hervé Gillé. On va arranger ça !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Monsieur le sénateur, le dispositif existe depuis 2023 et il perdure cette année encore. Il a été mis en place en même temps que les zones à faibles émissions (ZFE) ; c'est bien la preuve que ces zones ont été assorties de dispositifs d'accompagnement.

Or, à ce stade et jusqu'à preuve du contraire, aucun établissement bancaire ne s'est emparé du sujet. (*M. Rémi Cardon proteste.*) L'enjeu est moins le montant des crédits à prévoir pour l'année prochaine que l'appropriation de ce dispositif de garantie par les acteurs bancaires.

Je suis à votre disposition pour étudier avec vous les raisons pour lesquelles ces acteurs ne s'en sont pas saisis. Si vous me démontrez que tel n'est pas le cas, je ferai amende honorable, mais j'ai cru comprendre qu'aucun dossier n'a été déposé.

Par conséquent, je suis défavorable à cet amendement.

M. Rémi Cardon. Je retire cet amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1501 est retiré.

Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1212 rectifié, présenté par MM. Genet, Rojouan, Delia, de Nicolaï, H. Leroy et Anglars et Mme de Cidrac, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	8 000 000		8 000 000	
Service public de l'énergie		8 000 000		8 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	8 000 000		8 000 000	8 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Fabien Genet.

M. Fabien Genet. Cet amendement vise à soutenir le dispositif du rétrofit.

Le rétrofit consiste à convertir un véhicule thermique, par exemple un bon vieux diesel, en véhicule électrique. Depuis quelques années, ce dispositif se développe en France et en Europe. Il présente en effet de nombreux avantages en termes de baisse des émissions carbone, d'économie circulaire et de souveraineté européenne en matière de chaîne de valeur en direction des chaînes de traction électrique.

Dans le cadre du PLF pour 2026, l'enveloppe prévue pour l'action n° 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » est d'un peu plus de 93 millions d'euros. La part consacrée à l'aide à

l'acquisition pour les véhicules ayant fait l'objet d'un rétrofit, dite prime au rétrofit, est quant à elle de 2 millions d'euros pour l'année 2026. En 2025, cette enveloppe était de 10 millions d'euros.

À l'heure où les acteurs du secteur montent en puissance industrielle en France, l'enveloppe prévue pour 2026 est trop faible. Elle serait en effet très rapidement consommée, ce qui serait de nature à perturber fortement le marché du rétrofit, alors même qu'il amorce son décollage.

M. le président. Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-149 rectifié est présenté par M. Dhersin, Mme Saint-Pé, M. Chasseing, Mmes Gacquerre et Housseau, MM. J.M. Arnaud et Levi, Mmes Romagny, Bourguignon et Jacquemet et M. Houpert.

L'amendement n° II-782 est présenté par M. Piednoir.

L'amendement n° II-1473 est présenté par Mmes Havet et Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, MM. Fouassin, Iacovelli,

Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, MM. Patient, Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Crédits de paiement			
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	4 000 000		4 000 000	
Service public de l'énergie		4 000 000		4 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Dhersin, pour présenter l'amendement n° II-149 rectifié.

M. Franck Dhersin. Cet amendement vise à abonder l'action n° 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines », d'un montant de 4 millions d'euros, afin de faire bénéficier la prime au rétrofit d'une enveloppe globale de 6 millions d'euros en 2026.

M. le président. L'amendement n° II-782 n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Nadège Havet, pour présenter l'amendement n° II-1473.

Mme Nadège Havet. Défendu !

M. le président. L'amendement n° II-1502, présenté par MM. Jacquin, Cardon, Michau et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélém, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Crédits de paiement			
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	4 000 000		4 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		4 000 000		4 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre-Alain Roiron.

M. Pierre-Alain Roiron. L'an dernier, des crédits à hauteur de 10 millions d'euros ont été consacrés au rétrofit. Cette année, l'enveloppe est de seulement 2 millions d'euros, ce qui nous semble insuffisant au regard des grands avantages de ce dispositif, notamment en matière de transports urbains.

Nous souhaitons donc porter cette enveloppe à 6 millions d'euros.

M. le président. L'amendement n° II-1503, présenté par MM. Jacquin, Cardon, Michau et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 000 000		2 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	2 000 000		2 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre-Alain Roiron.

M. Pierre-Alain Roiron. Cet amendement de repli vise à porter l'enveloppe consacrée au dispositif de rétrofit à 4 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il est vrai qu'il y a eu, l'année dernière, une ouverture de crédits pour le rétrofit à hauteur de 10 millions d'euros, mais cela ne signifie pas que les crédits ont été consommés à cette hauteur : la consommation, à ce titre, a été inférieure l'année dernière à 1,5 million d'euros et rien ne laisse présager que nous allons connaître un *boom* des demandes de rétrofit en 2026... D'ailleurs, personne ne m'a parlé de ce sujet, alors même que j'ai auditionné de nombreux représentants du secteur de l'automobile.

Quand bien même l'enveloppe de 2 millions d'euros serait entièrement consommée, il serait possible, en gestion, d'assurer des ajustements au sein du programme 174 afin de prévoir des crédits à hauteur de 2,1 millions ou 2,3 millions d'euros.

Je demande donc le retrait de l'ensemble de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Tout d'abord, je vous remercie, mesdames, messieurs les sénateurs, du soutien que vous apportez à ce levier efficace de réduction des émissions des véhicules.

Pour autant, je rejoins Mme le rapporteur spécial, et je vais vous donner quelques chiffres à l'appui de cet avis : 620 000 euros de crédits ont été exécutés en 2024, puis 1,2 million d'euros en 2025, et 2 millions d'euros le seront, selon les prévisions, en 2026.

Ce montant de 2 millions d'euros a été calibré en fonction des besoins estimés, pour l'année prochaine, au travers des projections faites en 2025. Il n'y a donc pas lieu d'ouvrir de nouveaux crédits. Sinon, nous nous retrouverions dans la situation évoquée par Mme le rapporteur spécial : les crédits ouverts n'étant pas tous consommés, on finirait par les geler en cours d'année après avoir réduit des fonctions support potentiellement utiles.

Il ne me semble pas de bonne politique d'augmenter ces crédits *ab initio*. Si le dispositif devait encore monter en puissance en 2026, nous pourrions procéder à un ajustement en cours d'année, précisément parce qu'il s'agit pour le Gouvernement d'une politique prioritaire.

Je demande le retrait de ces amendements faisant l'objet d'une discussion commune ; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Monsieur Genet, l'amendement n° II-1212 rectifié est-il maintenu ?

M. Fabien Genet. J'entends les arguments de Mme le rapporteur spécial et de M. le ministre.

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, une progression de l'exécution des crédits de 620 000 euros à 1,2 million d'euros. On peut donc escompter un montant de 2,4 millions d'euros en 2026, auquel cas l'enveloppe de 2 millions d'euros ne suffirait pas. Mais puisque vous avez pris l'engagement devant la Haute Assemblée de faire, le cas échéant, des ajustements au sein de l'enveloppe globale de 93 millions d'euros, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° II-1212 rectifié est retiré.

Monsieur Dhersin, l'amendement n° II-149 rectifié est-il maintenu ?

M. Franck Dhersin. Je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-149 rectifié est retiré.

Madame Havet, l'amendement n° II-1473 est-il maintenu ?

Mme Nadège Havet. Je le retire également, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1473 est retiré.

Monsieur Roiron, les amendements n°s II-1502 et II-1503 rectifiés sont-ils maintenus ?

M. Pierre-Alain Roiron. Nous comptons sur M. le ministre pour ajouter, le cas échéant, des crédits supplémentaires au cours de l'année. Pour l'heure, nous retirons ces amendements, monsieur le président.

M. le président. Les amendements n°s II-1502 et II-1503 sont retirés.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1570, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Financement des projets de services express régionaux métropolitains

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		800 000 000		800 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Financement des projets de services express régionaux métropolitains	800 000 000		800 000 000	
TOTAL	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Je regrette que nous abordions la question des services express régionaux métropolitains (Serm) en l'absence du ministre des transports, Philippe Tabarot...

La loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains, dite loi Zulesi, a bénéficié d'un apport significatif du Sénat, lequel avait prévu la tenue d'une conférence de financement que nous estimions nécessaire, voire indispensable, au déploiement des Serm.

Cette conférence, prévue en 2024, a tout compte fait été décalée en 2025, prenant le nom d'Ambition France Transports. Or les trente-quatre territoires volontaires pour relever ce défi sont restés sur leur faim : en dehors de la phase d'étude, c'est le flou, l'inconnu !

Tout ne peut pas être résolu par la simple coopération entre les régions concernées et leurs territoires volontaires, ou par des partenariats public-privé (PPP). En votant dès maintenant cet engagement significatif de l'État, nous donnerions le signal d'une volonté nationale au service de cette ambition.

M. le président. L'amendement n° II-1601, présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	700 000 000		700 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		700 000 000		700 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Il est urgent de financer les Serm, ces projets d'envergure annoncés par le Gouvernement et souvent présentés comme les futurs RER des grandes agglomérations.

Les Serm sont bien plus que cela. Il s'agit d'un outil essentiel pour offrir une solution de substitution fiable à la voiture, désenclaver les territoires et répondre à l'urgence climatique.

Pourtant, les moyens prévus aujourd'hui sont très loin des besoins. Les contrats de plan État-région (CPER) n'y consacrent que 2,66 milliards d'euros, dont 900 millions d'euros seulement proviennent de l'État, alors que toutes les estimations convergent : il faudra au moins de 15 milliards à 20 milliards d'euros pour déployer ces réseaux, et jusqu'à 40 milliards d'euros d'ici à 2035, selon les acteurs du secteur.

Nous proposons donc 700 millions d'euros de crédits supplémentaires pour sécuriser l'amorçage des Serm et permettre un véritable passage à l'échelle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Les montants prévus par les auteurs de ces amendements sont extrêmement significatifs. Des crédits d'une telle hauteur sont incompatibles avec notre situation financière actuelle et, en toute hypothèse, ils ne pourraient pas être consommés en 2026. La plupart des projets n'en sont qu'à leurs débuts et les phases d'études sont déjà financées.

Les auteurs de ces amendements le soulignent avec raison, le financement des travaux et l'exploitation des Serm sont un véritable sujet. Mais nous n'en sommes pas là !

Enfin, je rappelle que lors de l'examen des recettes nous avons tout de même voté 100 millions d'euros de crédits en faveur des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et que, l'année dernière, nous avions adopté la possibilité de mettre en place un versement mobilité régional et rural (VMRR).

Pour toutes ces raisons, l'avis de la commission est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon collègue Philippe Tabarot.

Le Gouvernement est très attaché aux Serm. Depuis l'adoption de la loi dite Zulesi, vingt-six territoires ont été labellisés, et ces projets font actuellement l'objet d'études de préfiguration, avec des crédits inscrits dans les CPER.

L'État est évidemment partie prenante, à hauteur de 900 millions d'euros. Mais, comme l'a rappelé Mme la rapporteure spéciale, nous n'en sommes pas encore au stade du calibrage des besoins ou des leviers à activer.

Si ces amendements devaient être adoptés, la réalisation des Serm ne progresserait pas pour autant. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement émet un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1570.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1601.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1485 n'est pas soutenu.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1498, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	700 000 000		700 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		500 000 000		500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Cet amendement a pour objet d'allouer 700 millions d'euros supplémentaires, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, à l'entretien du réseau routier national non concédé (RRNNC), dont l'état est préoccupant.

Le rapport de la conférence Ambition France Transports souligne que « cet état dégradé s'explique par un sous-investissement chronique, par rapport à la trajectoire recommandée par un audit indépendant mené en 2018 sur le

réseau routier national, sous-investissement qui a généré une dette grise estimée autour de 2,4 milliards d'euros par cet audit ».

Les crédits sollicités permettraient de créer, à cet égard, un effet levier qui est attendu dans tous les territoires.

M. le président. L'amendement n° II-1417, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Simon Uzenat a déjà présenté le contexte dans lequel s'inscrit cette proposition.

Il faut véritablement prendre en considération la dette grise, car nous devrons financer demain ce que nous ne finançons pas aujourd'hui.

Nous en avons pleinement conscience, des moyens ont été accordés au cours des dernières années et ils ont permis de limiter la dégradation du réseau routier. Mais si l'on ne donne pas un coup de pince supplémentaire, la situation s'aggrava dans les prochaines années.

Cet amendement a donc pour objet d'allouer 100 millions d'euros supplémentaires à l'entretien des routes du RRNNC, afin de le remettre à niveau.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Je comprends l'objet de ces amendements : il s'agit de passer de la parole aux actes.

La conférence relative au financement des mobilités, Ambition France Transports, a permis de constater l'existence d'une dette grise afférente au réseau routier d'à peu près 1 milliard d'euros. Or les moyens concrets qui permettraient de résorber cette dette n'apparaissent pas dans le projet de budget.

Le ministre Philippe Tabarot nous disait tout à l'heure que les crédits consacrés aux routes étaient en augmentation de 10 %. Je ne sais pas où il a trouvé ce montant... La commission des finances, pour sa part, ne l'a pas vu.

L'amendement n° II-1498 vise à prévoir un abondement de 700 millions d'euros : cette somme ne pourrait pas être absorbée au cours de l'exercice 2026. L'avis est donc défavorable.

Sur l'amendement n° II-1417, la commission souhaite connaître l'avis du Gouvernement. En particulier, nous voulons savoir ce qu'il en est de ses engagements en faveur d'une résorption de la dette grise relative aux routes.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Face à cet enjeu, que Philippe Tabarot a mis en avant lors de la conférence Ambition France Transports, le Gouvernement est totalement mobilisé.

Pour ce qui est de l'entretien du réseau routier, les crédits restent stables dans ce projet de budget, à hauteur de 300 millions d'euros. Cela représente – vous en conviendrez – un effort considérable dans un contexte budgétaire contraint.

Cette hausse va de pair avec celle des crédits de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France), qui passent de 690 millions à 750 millions d'euros. Là encore, l'effort est substantiel.

Je vous le confirme donc, monsieur le rapporteur spécial : nous avançons très concrètement vers une résorption progressive de la dette grise de notre réseau routier.

J'émet un avis défavorable sur ces deux amendements, qui ne sont pas soutenables.

M. le président. Quel est maintenant l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Le budget destiné à l'entretien de ces routes n'augmente pas en crédits de paiement : il progresse seulement en autorisations d'engagement, et l'augmentation consentie couvre à peine l'inflation. Encore une fois, le compte n'y est pas !

Sur l'amendement n° II-1417, je m'en remets, à titre personnel, à la sagesse du Sénat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1498.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1417.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1418, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		50 000 000		50 000 000
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement, que je présente au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, a pour objet d'allouer 50 millions d'euros supplémentaires à l'entretien et à la réparation des ouvrages d'art de l'État relevant du réseau routier national non concédé.

Le rapport intitulé *Sécurité des ponts : éviter un drame*, fait en 2019 au nom de notre commission, a permis une véritable prise de conscience de l'état inquiétant des ouvrages d'art de notre pays.

Le projet annuel de performances (PAP) annexé au projet de loi de finances pour 2026 le confirme : la dégradation des ponts du RRNNC se poursuit. En témoigne la diminution, année après année, de l'indicateur relatif à la proportion des ouvrages d'art qui ne nécessitent pas de travaux lourds de réparation. Si nous ne réagissons pas maintenant, nous le paierons plus tard !

Cet amendement vise donc à abonder l'action n° 04 « Routes - Entretien » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de 50 millions d'euros supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, un fonds en faveur des collectivités territoriales a été abondé de 50 millions d'euros – nous en reparlerons ultérieurement –, mais rien de plus n'a été prévu pour les ponts du domaine routier non concédé.

Ces ouvrages relèvent par définition de la responsabilité de l'État. J'aimerais que le Gouvernement nous confirme qu'il n'existe pas de crédits supplémentaires pour assurer la sécurité des ponts et de ceux qui les utilisent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, je vous le confirme, les crédits alloués à l'Afit France augmentent de 60 millions d'euros, ce qui représente environ 9 % des crédits et une hausse légèrement supérieure à l'inflation.

S'agissant des ponts, l'enveloppe de 50 millions d'euros que le Sénat a votée, de mémoire, lors de l'examen de la loi de finances pour 2022 sera bien reconduite à la même hauteur, ce qui correspond aux besoins identifiés par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Heureusement que le Sénat est là !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le ministre, ce n'est pas le sujet ! Nous parlons du réseau routier national non concédé. Or les 50 millions d'euros que vous évoquez sont destinés au programme national Ponts (PNP), qui cible les collectivités territoriales et plus particulièrement les petites communes.

En l'occurrence, nous parlons des ouvrages d'art de l'État. Si une enveloppe supplémentaire n'est pas votée en leur faveur, leur dégradation s'aggrava encore. Il s'agit presque d'une subvention d'équilibre pour maintenir le réseau !

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour explication de vote.

M. Jean-François Longeot. Je soutiens fortement cet amendement.

Un certain nombre de politiques sont mises en place, puis interrompues d'un coup d'un seul : pourquoi pas, dans certains domaines, même si c'est difficile ? Mais, en l'occurrence, il serait dangereux de procéder ainsi.

Au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, sous la présidence d'Hervé Maurey, nous avons commencé à réfléchir à l'état des ponts à peu près au moment où est survenu l'effondrement du pont de Gênes. On sait aujourd'hui qu'un grand nombre de ponts français sont défectueux. Si nous ne prévoyons pas ces 50 millions supplémentaires, mes chers collègues, la politique liée aux ponts s'arrêtera en février 2026, et nous n'aurons pas de crédits pour les mois et les semaines suivants.

Il faut absolument voter cet amendement afin de poursuivre l'action engagée.

M. le président. Quel est maintenant l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Monsieur le président Longeot, il s'agit en l'occurrence de consacrer 50 millions d'euros non pas aux ponts gérés par les collectivités territoriales, qui ont fait l'objet d'efforts spécifiques lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances – nous allons d'ailleurs revenir sur ce sujet dans la suite de l'examen de la mission –, mais aux ponts qui relèvent de l'État.

Vous avez bien voulu rappeler combien je suis attaché à la sécurité des ponts. Pour autant, force est de constater que les ponts relevant de la responsabilité de l'État ne sont sans doute pas les plus mal entretenus,...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est vrai !

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. ... même s'ils peuvent présenter des faiblesses et des failles.

La situation des ponts relevant des collectivités territoriales est beaucoup plus inquiétante. C'est la raison pour laquelle je me réjouis du vote, que j'évoquais, intervenu en première partie du PLF.

J'y insiste, nous parlons ici des ponts qui relèvent de l'État. C'est pourquoi j'ai demandé à M. le ministre si, selon lui, ces crédits supplémentaires étaient nécessaires pour assurer la sécurité des ponts et, surtout, de ceux qui les empruntent.

Compte tenu de sa réponse, j'émets un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1418.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de six amendements identiques.

L'amendement n° II-1217 rectifié est présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel.

L'amendement n° II-1248 rectifié *ter* est présenté par Mmes Sollogoub et Vérien, MM. Buis, Henno, Sol et Levi, Mme Muller-Bronn, MM. Dhersin, Lemoyne et

Chasseing, Mmes Billon, Bourguignon et Romagny, MM. Patriat et Menonville, Mme Saint-Pé, MM. Cambier, Favreau et Saury, Mme Housseau, M. Gremillet et Mmes Antoine et Richer.

L'amendement n° II-1416 est présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1554 rectifié est présenté par M. Chaize, Mme Jacques, M. Panunzi, Mme Lassarade, M. Anglars, Mme Canayer, MM. D. Laurent, Genet et Grosprerrin et Mmes Joseph et M. Mercier.

L'amendement n° II-1555 rectifié *bis* est présenté par MM. Mérillou, Montaugé, Tissot, Michau et Pla, Mme Artigalas, MM. Redon-Sarrazy, Stanzione, Cardon et Bouad, Mme Bélim, MM. Bourgi, Fagnen et Roiron, Mme Linkenheld, MM. Uzenat, Temal et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1597 est présenté par M. Corbisez, Mme Varillas, M. Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces six amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement (En euros)		
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			50 000 000	50 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Maryse Carrère, pour présenter l'amendement n° II-1217 rectifié.

Mme Maryse Carrère. Le programme national Ponts Travaux a vocation à soutenir des communes rurales dans les investissements qu'elles réalisent, à la suite d'un diagnostic opéré par le Cerema, pour rénover les ouvrages d'art présentant des défauts structurels majeurs.

Fin février 2026, l'ensemble des crédits mobilisés pour le programme aura été consommé, ce qui aura permis la réparation ou le remplacement de 430 ouvrages. Or plus de 10 000 ouvrages pourraient être concernés, dont 2 000 sont en situation de danger immédiat, et ce dans le seul périmètre des communes ayant bénéficié du programme.

Ce risque est bien connu dans les communes, et les maires ne peuvent pas le nier. Il importe non seulement de maintenir ce fonds, mais aussi d'opérer un abondement de 50 millions d'euros.

M. le président. La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour présenter l'amendement n° II-1248 rectifié *ter*.

Mme Nadia Sollogoub. Défendu.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-1416.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement vise bien le programme national Ponts Travaux et donc les collectivités territoriales. Il est essentiel de continuer à alimenter ce programme.

M. le président. La parole est à Mme Agnès Canayer, pour présenter l'amendement n° II-1554 rectifié.

Mme Agnès Canayer. Défendu !

M. le président. La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour présenter l'amendement n° II-1555 rectifié *bis*.

M. Sébastien Fagnen. Comme vient de le dire Hervé Gillé, le programme national Ponts Travaux a fait la preuve de son efficacité.

Nous sommes face à une question de sécurité publique, d'aménagement du territoire et de desserte des communes rurales. Celles qui sont les plus concernées par la fragilisation de leurs ouvrages sont aussi les plus enclavées et celles qui se trouvent dans les territoires les plus reculés.

Les travaux menés par le Cerema nous incitent à soutenir, au travers de ces amendements identiques, une politique publique permettant de rénover efficacement des ouvrages qui présentent des signes de grande fragilité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-1597.

M. Jean-Pierre Corbisez. J'ai fait partie de la mission d'information sur la sécurité des ponts, à l'époque où Hervé Maurey présidait la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Nous redoutions alors de pointer du doigt les maires des communes rurales ; nous ne voulions pas donner l'impression de leur reprocher un manque d'investissements pour rénover leurs ouvrages d'art. Certains maires ne savaient même pas si leurs communes étaient propriétaires de leurs ponts...

Je me suis abstenu sur l'amendement n° II-148, présenté par Hervé Gillé. En effet, pourquoi doubler les subventions visant à rénover les ponts relevant de l'État, alors que la plus grande inquiétude, en la matière, a trait aux ponts des collectivités locales ?

Nous proposons nous aussi 50 millions d'euros de crédits supplémentaires pour la rénovation des ouvrages d'art des collectivités territoriales.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Mes chers collègues, vous connaissez mon attachement à ces questions de sécurité. Je considère donc que ces amendements identiques sont tout à fait légitimes. Pour autant, ils sont pleinement satisfaisants puisque ce fonds, auquel 50 millions d'euros ont été alloués, a été pérennisé lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances.

La commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je ne puis que souscrire aux propos de M. le rapporteur spécial : l'amendement de M. le rapporteur général adopté en première partie a permis d'introduire une fiscalité affectée et de pérenniser cette politique à hauteur de 50 millions d'euros.

M. le président. La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour explication de vote.

Mme Nadia Sollogoub. On ne peut pas se contenter de dire que nous sommes dans la continuité ou la pérennisation de ce que nous avons engagé, car nous avons suscité un véritable appel d'air.

J'ai également fait partie de cette mission d'information. Nous avons effectué un recensement des ponts, et l'état des lieux s'est révélé catastrophique. Il convient désormais de prioriser les travaux, de les organiser en fonction de la dangerosité des ouvrages.

J'ai contacté le Cerema de mon territoire : cette semaine, six dossiers ont été déposés à Autun ! C'est d'autant plus remarquable que la qualité des dossiers s'est grandement améliorée.

Je le redis, nous avons créé un appel d'air : nous connaissons désormais le mauvais état des ponts, nous ne pouvons pas rester sans rien faire. Il faut monter en puissance. Certes, nous avons obtenu 50 millions d'euros de crédits dans la première partie du budget, mais il est impératif d'aller plus loin : nous ne pouvons pas nous arrêter en chemin.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour explication de vote.

M. Jean-François Longeot. J'insiste, comme je l'ai fait précédemment, sur la nécessité d'adopter ces amendements identiques.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1217 rectifié, II-1248 rectifié *ter*, II-1416, II-1554 rectifié, II-1555 rectifié *bis* et II-1597.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas les amendements.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1134 rectifié est présenté par M. Mizzon, Mmes Gacquerre et Sollogoub, M. Menonville, Mme Bourguignon, M. Khalifé, Mmes Herzog, Devésa et Belrhiti, MM. Cambier et Kern, Mme Housseau, MM. Canévet et Duffourg, Mme Antoine, M. Dhersin et Mme Perrot.

L'amendement n° II-1524 est présenté par MM. M. Weber, Jacquin, Kanner et Darras, Mme Linkenheld, M. Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazin, Stanzione, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		500 000 000		500 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	500 000 000		500 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour présenter l'amendement n° II-1134 rectifié.

Mme Nadia Sollogoub. Défendu !

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-1524.

M. Michaël Weber. On le sait, l'exploitation minière continue de causer des dommages dans l'ancien bassin houiller lorrain.

La ville de Rosbruck est tristement célèbre pour ses maisons en pente et fissurées en raison de l'affaissement des terrains. De même, à Creutzwald, les inondations récurrentes depuis l'arrêt du pompage des galeries rappellent douloureusement le passé minier.

La pollution des 450 millions de mètres cubes d'eau accumulés dans les anciennes mines de fer, chargés en sulfate, en oxyde de fer et en manganèse, posera demain un problème sanitaire grave.

Les friches minières, la remontée des eaux, la pollution des nappes, l'affaissement des sols, les mouvements de terrain et les maladies respiratoires sont autant de séquelles durables, dont l'État porte la responsabilité.

C'est la raison pour laquelle Jean-Marie Mizzon et moi-même avons déposé cet amendement que nous vous demandons, mes chers collègues, de soutenir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'émet un avis défavorable, eu égard aux montants sollicités. Il serait impossible de consommer 500 millions d'euros en 2026 sans préparation. Les travaux à mener seront à n'en pas douter longs et complexes : ils doivent être anticipés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Les montants inscrits dans le projet de loi de finances au sein du programme 181, soit 57 millions d'euros en autorisations d'engagement et 42 millions d'euros en crédits de paiement, permettent la prise en charge financière de la réparation ou de l'indemnisation des désordres miniers consécutifs à la liquidation de l'établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) Charbonnages de France.

Le Gouvernement est lui aussi défavorable à ces deux amendements identiques.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1134 rectifié et II-1524.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-730 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1516, présenté par MM. M. Weber, Jacquin, Kanner et Darras, Mme Linkenheld, M. Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazzy, Stanzione, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	12 800 000		12 800 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		12 800 000		12 800 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	12 800 000		12 800 000	12 800 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Cet amendement, que j'ai déjà déposé l'an dernier avec plusieurs de mes collègues et que le Sénat a adopté, tend à remédier à une situation particulièrement pénalisante pour les anciens mineurs ayant opté pour le rachat des indemnités de logement ou de chauffage dans le cadre d'un contrat de capitalisation.

Au terme de l'amortissement du capital réel perçu par ce biais par les anciens mineurs, le versement des indemnités prévues par différents articles du décret du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées aurait dû reprendre. Or tel n'a pas été le cas.

Il faut permettre le versement des prestations de logement et de chauffage dues ainsi que, le cas échéant, le rattrapage des montants non perçus pour les anciens mineurs et leurs ayants droit qui auraient dû en bénéficier.

Nous proposons de doter de 12,8 millions d'euros ce dispositif, qui, je le répète, a été adopté l'an dernier, mais n'a pas été retenu à l'issue de la commission mixte paritaire (CMP).

M. le président. L'amendement n° II-1591, présenté par M. Corbisez, Mmes Apourceau-Poly, Silvani et Varaillas, M. Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	12 772 243		12 772 243	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		12 772 243		12 772 243
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	12 772 243	12 772 243	12 772 243	12 772 243
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez.

M. Jean-Pierre Corbisez. Mes chers collègues, vous vous souvenez peut-être de mon intervention l'année dernière au sujet de la silicose, qui a tué bon nombre de mineurs.

Certains mineurs ont pu racheter leur logement en passant par un viager, et d'autres par le biais de leur indemnité de chauffage, mais un écart s'est fait jour entre ces deux modes d'acquisition.

Mme la rapporteure spéciale m'a indiqué tout à l'heure que l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) disposait de fonds. Pour permettre à l'Agence de rembourser les veuves de mineurs, qui ont parfois payé des sommes allant du simple au double pour le même type de logement, l'adoption de cet amendement est nécessaire. Il s'agit de réparer enfin une injustice à l'égard de ces femmes, dont les défunt maris ont tant donné pour la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Comme l'indique très justement l'exposé des motifs de l'amendement n° II-730, ce sujet a d'ores et déjà été jugé par la Cour de cassation, qui n'a pas fait droit aux demandes réitérées.

Il est logique que la commission mixte paritaire n'ait pas conservé une disposition tranchée par la plus haute juridiction de notre pays.

Mes chers collègues, je vous invite à retirer vos amendements.

M. Jean-Pierre Corbisez. Et le Conseil d'État ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. J'ajoute, si besoin était, un argument supplémentaire aux propos de Mme la rapporteure spéciale : la loi de finances pour 2009 a mis un terme à la fiscalisation viagère, ce qui rend le dispositif équitable, eu égard notamment à l'allongement de l'espérance de vie des mineurs concernés. Il n'y a donc pas lieu de rouvrir les droits au-delà de l'âge retenu aujourd'hui pour le calcul du capital.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Je ne comprends pas les arguments qui ont été exposés.

Tout d'abord, nous parlons d'un public aujourd'hui âgé, qui réclame depuis longtemps une reconnaissance dont le coût serait somme toute modique.

Ensuite, au début de cette séance, M. Lescure évoquait ces personnes qui ont contribué, il y a cinquante ans, à la reconstruction de la France ; qui, ce faisant, ont préparé l'avenir – il parlait plus précisément de l'énergie nucléaire.

Nous devons témoigner notre reconnaissance aux survivants de la période des mines, aux anciens des Charbonnages de France, en Lorraine comme dans le nord du pays ; à ceux qui ont œuvré au redressement du pays et à son essor économique.

Le rejet de ces amendements serait une grave injustice. J'appelle ceux de nos collègues qui ont voté ces dispositions l'an dernier à se mobiliser pour qu'elles soient de nouveau adoptées aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. Le Conseil d'État a donné raison au syndicat des mineurs en 2009. Le problème réside dans le fait que l'ANGDM fait la sourde oreille. Nous avons besoin de cet amendement pour que l'argent versé à l'Agence permette de rembourser un certain nombre de veuves de mineurs. C'est tout simplement un acte de justice que nous vous demandons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1516.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1591.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1513, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds dédié au désenclavement des territoires

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie		300 000 000		300 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Écologie – mise en extinction du plan de relance					
Fonds dédié au désenclavement des territoires	300 000 000		300 000 000		
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	
SOLDE		0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Cet amendement, élaboré en concertation avec de nombreuses organisations, tend à instaurer un grand plan de désenclavement, ciblant particulièrement les territoires ruraux. Nous avons travaillé cette question au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Aujourd'hui, 70 % des Français utilisent leur véhicule seuls. Or six habitants sur dix des zones rurales et périurbaines souhaiteraient s'en passer. Il convient de leur offrir des solutions de substitution.

Tel est l'objet de ce grand plan de désenclavement, que je défends notamment avec mon collègue Olivier Jacquin. Il déploie 300 millions d'euros pour soutenir la mise en place de lignes de cars express et de covoiturage express, en lien avec les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Il s'agit d'une question de justice sociale, écologique et territoriale. Cette recommandation étant très largement partagée, nous comptons sur votre soutien, mes chers collègues.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Je comprends parfaitement les motivations des auteurs de cet amendement. La question des mobilités en zone rurale est très importante. C'est d'ailleurs une forme d'assignation à résidence qui fut à l'origine du mouvement des gilets jaunes. Je suis donc particulièrement sensible à ce sujet.

Toutefois, je rappelle que, dans la première partie du projet de loi de finances, nous avons accordé aux AOM 100 millions d'euros supplémentaires, issus des quotas carbone, en priorité pour les zones rurales.

Cet amendement étant partiellement satisfait, j'en demande le retrait ; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je salue la volonté du Sénat de développer des solutions de substitution à la voiture individuelle dans les zones périurbaines. Toutefois, cette prérogative relève plutôt des collectivités territoriales et des autorités organisatrices de la mobilité que de l'État.

Je rappelle également que le déploiement des Serm, dont nous avons parlé, permettra de développer l'offre ferroviaire dans nos territoires.

Aussi, le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Je remercie M. le rapporteur spécial de ses propos. Mais, même avec 100 millions d'euros, nous sommes bien loin du compte...

Monsieur le ministre, vous renvoyez la balle aux collectivités territoriales, mais – nous l'avons déjà souligné lors de l'examen de la première partie – ces dernières font face à un mur d'investissement. Il faut le dire et le répéter, les montants dont elles disposent sont sans commune mesure avec les moyens réellement nécessaires.

Nous maintenons notre amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1513.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1592, présenté par M. Basquin, Mme Varaillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Crée le programme :

Plan Vélo 2023-2027

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		250 000 000		250 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Plan Vélo 2023-2027	250 000 000		250 000 000	
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Alexandre Basquin.

M. Alexandre Basquin. Le vélo constitue l'une des mobilités les plus accessibles, les plus économiques et les plus écologiques.

Tant en milieu urbain qu'en milieu rural, les collectivités territoriales sont prêtes à investir. Les professionnels du secteur nous le rappellent sans cesse : sans financement pérenne, il n'existe pas d'infrastructures sécurisées ; et, sans infrastructures, il n'y a pas d'usage possible.

En 2023, un plan Vélo de 1,25 milliard d'euros avait été annoncé. Malheureusement, en 2024, aucun des appels à projet prévus n'a été lancé. Pourtant, ce mode de transport répond à des besoins très concrets – je vous ferai grâce de l'énumération de ses nombreux avantages.

Nous proposons de créer une ligne budgétaire dotée de 250 millions d'euros afin de soutenir les collectivités territoriales et de faciliter l'accès au vélo.

M. le président. L'amendement n° II-1505, présenté par MM. Jacquin, Cardon, Michau et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			100 000 000		100 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Écologie – mise en extinction du plan de relance					
TOTAL	100 000 000		100 000 000		100 000 000
SOLDE		0			0

La parole est à M. Pierre-Alain Roiron.

M. Pierre-Alain Roiron. On pourrait dire du soutien au vélo ce que nous avons dit du fonds vert : des annonces régulières sont faites ; les collectivités territoriales conçoivent des plans pour créer des pistes cyclables sécurisées ; mais, une fois les dossiers montés, les crédits sont retirés.

Nous demandons tout simplement le rétablissement des crédits. Nous refusons cette politique faite d'annonces sans lendemain, faute de moyens nécessaires.

M. le président. L'amendement n° II-1568 rectifié, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Muller-Bronn, Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines			100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie					

Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Comme l'ont souligné les orateurs précédents, le plan Vélo et marche 2023-2027 figure au rang des programmes sacrifiés, ce qui entérine le sacrifice de l'engagement de mobiliser chaque année 250 millions d'euros.

L'objectif était de doubler l'étendue du réseau pour atteindre 100 000 kilomètres d'aménagements cyclables d'ici à 2030. Or c'est essentiellement en milieu rural et dans les zones périurbaines que l'effet levier de ce plan s'avérait indispensable.

Nous avions cru que, pour 2025, l'enjeu avait été compris. François Bayrou, alors Premier ministre, avait en effet déclaré dans cet hémicycle : « Le plan Vélo sera poursuivi avec tous les moyens qui lui sont nécessaires. » Nous étions alors parvenus à sauver 50 millions d'euros.

M. le président. Concluez, mon cher collègue.

M. Jacques Fernique. Nous demandons que l'effort soit poursuivi.

M. le président. L'amendement n° II-1419, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		50 000 000		50 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il convient selon nous d'augmenter de 50 millions d'euros les crédits alloués au plan Vélo. Je précise que cet amendement est présenté au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Cette enveloppe financerait plus précisément certains projets d'aménagements cyclables conçus par les AOM dans le cadre des schémas de mobilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Le dernier kilomètre constitue en effet le maillon essentiel. Afin d'aider les acteurs locaux, et plus particulièrement les communautés de communes, à mettre en œuvre les schémas de mobilité désormais inclus aux PLUi, ces 50 millions d'euros seraient fléchés vers l'amélioration des circulations douces et du rabattement de proximité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Les auteurs de ces amendements visent tous le même but, en proposant des montants différents – 250 millions, 100 millions et 50 millions d'euros.

Je comprends tout à fait la volonté de développer les circulations douces. Je conçois peut-être davantage encore qu'il soit toujours irritant, pour ne pas dire plus, de constater que les engagements de l'État ne sont pas tenus. (*M. Pierre-Alain Roiron le confirme.*)

Néanmoins, j'émettrai un avis défavorable, pour une raison simple : le contexte budgétaire actuel est très contraint, et chacun reconnaît que la priorité doit être la régénération de nos infrastructures. Ce constat a été dressé tant par le Conseil d'orientation des infrastructures que par la conférence Ambition France Transports. La cohérence impose donc de continuer à privilégier la régénération, quitte à laisser quelque peu de côté les nouvelles infrastructures.

J'ajoute – c'est un point important – que ces projets relèvent des collectivités territoriales, lesquelles bénéficient à ce titre des dispositifs de droit commun. Une collectivité a toute latitude pour solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), voire des crédits du fonds vert. (*M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis, manifeste sa circonspection.*) Je ne rouvrirai pas le débat sur ce dernier dispositif.

Pour ces raisons, malgré l'intérêt intellectuel que ces amendements m'inspirent, j'émetts un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je salue l'intérêt que votre assemblée porte au déploiement du vélo. Je rappelle que le fonds Mobilités actives a permis de soutenir plus de

1 200 projets d'aménagements cyclables menés par les collectivités gestionnaires de voirie et donc d'amorcer le mouvement.

Toutefois, je rejoins M. le rapporteur spécial, il appartient aux collectivités territoriales de poursuivre cette politique, en mobilisant l'ensemble des dotations à leur disposition, notamment celles qu'il a évoquées.

Je précise que le législateur a accru les moyens des collectivités territoriales en les autorisant à lever de nouvelles ressources à l'échelon régional, dont 10 % sont redistribués aux communautés de communes.

Par conséquent, le Gouvernement est défavorable à l'ensemble de ces amendements.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le ministre, on peut très bien financer des Serm : si l'intermodalité n'est pas de bonne qualité, le train restera plus lent que la voiture. Dès lors, les millions d'euros déployés en sa faveur auront été mal investis.

L'intermodalité, tout comme le dernier kilomètre, constitue un enjeu essentiel. Donner un coup de pouce aux collectivités territoriales et aux communautés de communes, au titre des schémas de mobilité, est absolument indispensable pour qualifier l'intermodalité, notamment dans le cadre des projets de Serm.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1592.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1505.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1568 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1419.

(*Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte l'amendement.*)

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Champagne ! (*Sourires sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. L'amendement n° II-1569 rectifié, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Muller-Bronn, Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports			50 000 000	50 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	50 000 000		50 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il s'agit d'un amendement de repli tendant à reconduire la solution adoptée l'an dernier, c'est-à-dire à renforcer le fonds vert à hauteur de 50 millions d'euros.

L'objectif est de mettre en place, dans les zones moins denses un équivalent du plan Vélo.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement est satisfait, dans la mesure où nous venons de voter 50 millions d'euros pour le vélo...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. Jacques Fernique. Je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1569 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1504, présenté par MM. Jacquin, Cardon, Michau et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		15 000 000		15 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	15 000 000		15 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement tend à encourager le verdissement des flottes d'entreprises en instaurant une aide à l'achat pour l'acquisition de cycles, à assistance électrique ou non, utilisés à titre professionnel, appelés vélos-cargos professionnels.

Ces systèmes – biporteurs, triporteurs, tricycles – assurent des livraisons de qualité, mais le coût d'investissement initial d'un vélo-cargo s'élève à 15 000 euros environ. Nous proposons, à ce titre, une enveloppe dotée de 15 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, nous avons déjà rejeté un crédit d'impôt qui visait le même objectif.

La commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1504.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1420, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	10 000 000		10 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement tend à allouer 10 millions d'euros supplémentaires à l'action n° 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines », afin de rétablir le bonus vélo.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'avis est défavorable. Les bonus portent sur les certificats d'économies d'énergie (C2E). Le cas échéant, un élargissement au vélo pourra être assuré par voie réglementaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1420.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1436, présenté par MM. Jadot, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mmes Guhl et de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	226 000 000		226 000 000	
Service public de l'énergie		226 000 000		226 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	226 000 000	226 000 000	226 000 000	226 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yannick Jadot.

M. Yannick Jadot. Avec ces amendements, nous abordons un sujet sensible : le chèque énergie.

Dans son rapport pour avis, Daniel Gremillet relève que 36 % des ménages déclarent rencontrer des difficultés pour payer leur facture d'énergie. C'est beaucoup plus qu'en 2024 et *a fortiori* que les années précédentes. De surcroît, 59 % des bénéficiaires du chèque énergie ont souffert du froid l'an passé.

Pourtant, en une année, le nombre de bénéficiaires a chuté de 5,5 millions à 3,8 millions. Avec le projet qui nous est soumis, il diminuera encore.

Nous sommes face à un véritable enjeu de justice sociale. La question des prix de l'énergie constitue une bombe sociale, qui devient aussi une bombe politique : on sait combien les chocs inflationnistes, notamment sur l'énergie, alimentent le vote d'extrême droite. Je vous invite donc, mes chers collègues, à rétablir l'enveloppe à son niveau de 2025.

M. le président. L'amendement n° II-815 rectifié, présenté par Mmes Saint-Pé et Sollogoub, MM. Levi, J.M. Arnaud, Dhersin et Chasseing, Mme Billon, M. Pillefer, Mme Perrot et M. Duffourg, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	224 800 000		140 400 000	
Service public de l'énergie		224 800 000		140 400 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	224 800 000	224 800 000	140 400 000	140 400 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Bernard Pillefer.

M. Bernard Pillefer. Cet amendement de notre collègue Mme Saint-Pé a lui aussi pour objet le chèque énergie.

La baisse des crédits alloués à ce dispositif met en difficulté une partie de notre population. Notre amendement tend donc à rétablir les montants initialement inscrits au budget pour 2024 au titre de la principale aide au paiement des

factures d'énergie, à savoir le chèque énergie. L'objectif est de couvrir la même cible de bénéficiaires, malgré la réforme de ses modalités d'attribution.

M. le président. L'amendement n° II-1547 rectifié, présenté par M. Chaize, Mme Jacques, M. Panunzi, Mme Lassarade, M. Anglars, Mme Canayer, MM. D. Laurent, Genet et Gosperrin et Mmes Gosselin et M. Mercier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		224 800 000		140 400 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	224 800 000		140 400 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL	224 800 000	224 800 000	140 400 000	140 400 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Fabien Genet.

M. Fabien Genet. Par cet amendement, similaire aux deux précédents, nous mettons l'accent sur la hausse soutenue des prix de l'énergie et sur la nécessité d'aider les populations les plus fragiles grâce au chèque énergie.

Nous demandons le maintien des crédits du chèque énergie à leur niveau de l'an passé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je rappelle que le chèque énergie est un dispositif de guichet : si les bénéficiaires potentiels demandaient leur chèque, l'État se trouverait dans l'obligation d'ouvrir les crédits correspondants en loi de finances rectificative.

À l'heure actuelle, la difficulté vient du fait que, depuis la suppression de la taxe d'habitation, nous n'arrivons plus à atteindre les bénéficiaires. L'enjeu n'est plus tant l'ouverture de crédits que l'élaboration d'un dispositif technique efficace.

En préambule, j'ai regretté l'ampleur des moyens mis en œuvre pour ce dispositif et l'explosion de ses coûts de gestion, sachant que l'objectif n'a pas été atteint.

Aujourd'hui, à l'euro dépensé, le coût de gestion est exorbitant ! Commençons, cette année, par assurer la distribution de ce chèque. Si le besoin s'en fait sentir, les crédits seront ouverts, puisque – je le répète – il s'agit d'un guichet.

Je vous invite donc à retirer vos amendements, mes chers collègues. Je précise que les deux amendements de M. Michau, qui ont également pour objet le chèque énergie, recevront le même avis.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Du fait de la suppression de la taxe d'habitation, il est logique que le Gouvernement ait cherché à définir un nouveau facteur d'éligibilité au chèque énergie. Il a préféré raisonner par foyer, en retenant le revenu fiscal de référence.

Ce changement de méthode a eu pour effet de réduire de deux millions le nombre de foyers bénéficiaires.

Mme le rapporteur spécial l'a rappelé, parmi ces deux millions de foyers, ceux qui demeurent éligibles pourront bénéficier du chèque énergie en 2026. Le Gouvernement s'engage à prévoir les crédits correspondant aux demandes. Il est d'ores et déjà possible de se déclarer auprès d'un guichet spécifique, mais chacun comprend que nous traversons une période de transition entre deux systèmes déclaratifs.

Je rejoins Mme le rapporteur spécial, il faut s'efforcer de réduire au minimum le coût de gestion du chèque énergie tout en apportant le meilleur service public aux Français. Je rappelle par ailleurs que M. le Premier ministre a demandé au ministre de l'économie d'étudier les moyens de faire baisser la facture d'électricité des Français et des entreprises.

En tout état de cause, en gestion, l'ensemble des crédits nécessaires seront prévus pour que les Français qui ont droit à cette prestation en bénéficient.

M. le président. La parole est à M. Bernard Pillefer, pour explication de vote.

M. Bernard Pillefer. Au vu des explications données par Mme la rapporteure spéciale et M. le ministre, je retire l'amendement de Mme Saint-Pé.

M. le président. L'amendement n° II-815 rectifié est retiré.

La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Je souscris pleinement aux propos de Mme la rapporteure spéciale. Voilà un an que nous demandons que le dispositif devienne automatique, à l'instar de la déclaration qui existait auparavant.

Monsieur le ministre, nous avons formulé des propositions pour mettre en place un mécanisme automatique s'appuyant sur le point de livraison Enedis, en lien avec les services des finances. Or rien n'a été fait.

Vous affirmez aujourd'hui que tout est mis en œuvre pour inciter les publics concernés à se déclarer ; mais les plus fragiles ne le font pas ! Ils sont complètement abandonnés, laissés pour compte.

Il faut travailler à trouver une solution, afin que celles et ceux qui ont besoin du chèque énergie en bénéficient en temps et en heure. Nous avons pratiquement un an de retard !

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Monsieur le ministre, je rappelle simplement que le chèque énergie n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis 2019, alors que les coûts de l'énergie ont fortement augmenté. Dans ces conditions, ne nous expliquez pas que le Gouvernement a la volonté d'assurer cette solidarité, en rendant ce dispositif accessible à celles et ceux qui en ont dramatiquement besoin....

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Sauf erreur de ma part, les personnes aux revenus très modestes résidant en habitat collectif, avec mutualisation des charges, ne bénéficient pas du chèque énergie.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Si !

M. Hervé Gillé. Imaginez le nombre de personnes qui sont dans cette situation et qui n'accèdent pas au dispositif : monsieur le ministre, trouvez-vous cela normal ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Monsieur Gillé, les personnes dont vous parlez bénéficient bien du chèque énergie.

Monsieur Gremillet, les personnes qui souhaitent toucher le chèque énergie doivent certes faire la démarche d'aller vers l'administration, mais cette dernière accomplit aussi l'effort d'aller vers les bénéficiaires, notamment en faisant appel aux fournisseurs. Je n'en doute pas, nous parviendrons à croiser l'ensemble des données et, en fin de compte, pas un seul bénéficiaire ne sera laissé de côté.

En parallèle, les agents du réseau France Services ont pour mission d'expliquer aux personnes qui ne bénéficient plus du chèque énergie les raisons pour lesquelles leur situation a évolué. Dans d'autres cas, ils précisent les démarches à accomplir pour en bénéficier de nouveau.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1436.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. Fabien Genet. Je retire mon amendement, monsieur le président!

M. le président. L'amendement n° II-1547 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1522 rectifié, présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione, Tissot et Kanner, Mme Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	200 000 000		200 000 000	
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Jacques Michau.

M. Jean-Jacques Michau. Mes chers collègues, permettez-moi de revenir un instant sur l'automaticité du versement du chèque énergie, que j'ai évoquée à la tribune.

Par cet amendement, nous souhaitons rehausser le plafond de ressources d'éligibilité de ce chèque au niveau du Smic pour éviter que davantage de ménages ne basculent dans la précarité énergétique du fait du renchérissement des prix de l'énergie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1522 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1521 rectifié, présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione et Tissot, Mme Linkenheld, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	168 550 000		163 650 000	
Service public de l'énergie		168 550 000		163 650 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	168 550 000	168 550 000	163 650 000	163 650 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Jacques Michau.

M. Jean-Jacques Michau. Cet amendement tend à majorer significativement les crédits prévus pour le chèque énergie, afin de tenir compte de l'inflation.

La facture moyenne d'électricité d'un ménage bénéficiant du tarif réglementé est en effet passée de 1 552 euros en 2021 à 2 248 euros en 2024, soit une augmentation de 45 %. Les ménages en situation de précarité énergétique ont subi de plein fouet cette augmentation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1521 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1598, présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds territorial climat

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Fonds territorial climat	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. En 2023, le Sénat a créé à l'unanimité le fonds territorial climat. Cet outil simple et lisible, doté de 200 millions d'euros, était destiné à aider les collectivités territoriales à engager leur transition – rénovation des bâtiments publics, énergie renouvelable, renaturation, mobilités durables, gestion de l'eau, prévention des risques, etc.

Aujourd'hui, sans aucune annonce ni justification, ce fonds disparaît du budget. Il y a là un déni incontestable du vote du Parlement, qui témoigne d'une incompréhension totale des réalités locales. Pourtant, le Gouvernement certifiait qu'il serait à l'écoute du Parlement durant l'examen du PLF...

Les communes, les intercommunalités et les départements se chargent de mener la transition écologique au quotidien ; ils manquent déjà de moyens. Nous proposons donc de rétablir les 200 millions d'euros du fonds territorial climat. Ces acteurs pourront ainsi agir avec davantage de fluidité qu'en passant par le fonds vert, lequel suit une logique d'appel à projet.

M. le président. L'amendement n° II-1323 rectifié, présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	200 000 000		200 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement est défendu, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1489, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds territorial climat

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'éologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		150 000 000		150 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
Fonds territorial climat	150 000 000		150 000 000	
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE				

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. Monsieur le ministre, pourquoi tant d'aversion pour le fonds territorial climat ? Le Sénat le défend depuis maintenant sept ou huit ans de manière quasi-unanime et, pour justifier la suppression de ce dispositif, les services de Bercy nous donnent des explications sans queue ni tête.

Nous avons besoin de comprendre : pourquoi ne voulez-vous pas de ce fonds, qui a pourtant très bien fonctionné cette année ? Il a ainsi permis le financement de nouveaux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) dans les petites

intercommunalités et les petites communes ; il a même permis de toucher davantage de petites communes que les appels à projet du fonds vert.

Malgré ce bilan, malgré ces résultats, le Gouvernement veut toujours supprimer le fonds territorial climat. S'il vous plaît, monsieur le ministre, expliquez-nous pourquoi.

Compte tenu de la baisse du fonds vert, nous proposons 150 millions d'euros de crédits supplémentaires : la somme de 100 millions d'euros nous semble un peu faible.

M. le président. Les deux derniers amendements sont identiques.

L'amendement n° II-1389 est présenté par M. Genet, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1478 rectifié *ter* est présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold, Grosvalet et Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds territorial climat

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>				
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement	
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		100 000 000		100 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Écologie – mise en extinction du plan de relance					
Fonds territorial climat	100 000 000		100 000 000		
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	
SOLDE		0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-1389.

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Par cet amendement, nous proposons de rétablir le fonds territorial climat.

Mes collègues ont très bien expliqué en quoi les plans climat-air-énergie territoriaux sont de bons moyens pour participer à la transition. Alors que la planification écologique répond à une philosophie plutôt descendante, à l'échelon régional, les PCAET viennent traduire, dans les territoires, le soutien aux projets de transition des collectivités.

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a débattu du montant à allouer à ce fonds. Compte tenu de la réduction du fonds vert à 600 millions d'euros, il nous semble raisonnable de demander l'affectation de 100 millions d'euros au fonds territorial climat.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Roux, pour présenter l'amendement n° II-1478 rectifié *ter*.

M. Jean-Yves Roux. Je considère cet amendement comme défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sur le fond, je suis favorable à ces différents amendements, mais sur la forme la commission ne peut retenir que les amendements identiques n°s II-1389 et II-1478 rectifié *ter*. En effet, le montant proposé au travers de ces amendements est le seul acceptable au regard des crédits ouverts au titre du fonds vert : sur l'enveloppe de crédits de paiement, seuls 100 millions d'euros ne sont pas encore affectés à la couverture des autorisations d'engagement d'exercices antérieurs.

Flécher une somme plus importante en direction du fonds territorial climat reviendrait à empêcher l'État de tenir certains engagements pris en 2024 ou en 2025.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Le Gouvernement connaît l'attachement du Sénat au fonds territorial climat. C'est bien pourquoi il l'a mis en œuvre en 2025 sans instruction préalable.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez raison d'insister sur le rôle majeur que jouent dans la transition écologique les plans climat-air-énergie territoriaux, déployés notamment par les intercommunalités.

Toutefois, nous n'avons pas attendu la création d'un fonds spécifique pour financer des projets de cette nature. Le fonds vert a notamment permis le financement de certains d'entre eux, que le Gouvernement a soutenus en priorité dès 2024 : cette année-là, 325 millions d'euros de crédits du fonds vert ont été affectés à des projets liés aux PCAET, soit 125 millions d'euros de plus que le montant du fonds territorial climat l'an passé.

Permettez-moi d'ajouter deux arguments. D'une part, de nombreux PCAET entrent en fin de cycle – beaucoup ont démarré en 2020 et arrivent donc à maturité en 2026. Un prochain cycle s'ouvrira en 2027, ce qui plaide plutôt pour une pause du fonds territorial climat en 2026. D'autre part, il faut prendre en compte un enjeu d'équité territoriale entre les communes et intercommunalités qui sont aidées et celles qui ne le sont pas.

Par définition, les collectivités territoriales ne disposent pas toutes d'un PCAET : ce n'est pas une obligation. Mais, sans PCAET, elles ne peuvent pas bénéficier du fonds territorial climat...

M. Ronan Dantec. Mais si !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Par définition, ce fonds engendre une forme d'inégalité, notamment aux dépens des populations rurales.

Je comprends la position du Sénat et je crois deviner le vote que vous réserverez à ces amendements. Durant l'année 2026, le Gouvernement s'engage non seulement à continuer de donner la priorité aux projets liés aux PCAET, mais surtout à leur résérer une part de l'enveloppe du fonds vert. Notre unique désaccord porte sur l'absence d'instruction préalable des projets retenus, dont M. Dantec et moi-même avons déjà débattu.

Par conséquent, le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Avec tout mon respect, monsieur le ministre, vos propos ne correspondent en rien à la réalité du fonds territorial climat. J'ignore qui vous a fourni vos

éléments de langage, mais ils témoignent de l'incompréhension chronique des services ministériels envers ce fonds, qui répond à une logique de dotation, laissant ensuite aux territoires le choix des projets soutenus dans le cadre des PCAET. (*Mme le rapporteur spécial acquiesce.*) Ce fonds revient en réalité à faire confiance aux territoires, ce que vous refusez systématiquement.

Par ailleurs, les petites intercommunalités ont tout à fait le droit de faire des PCAET. (*MM. Hervé Gillé et Jean-Jacques Michau le confirmant.*) Ce fonds vient même les inciter à élaborer de tels plans. Le supprimer reviendrait à se priver d'une incitation précieuse. Monsieur le ministre, il y a là un second contresens dans votre propos.

Enfin, Mme la ministre Pannier-Runacher s'était engagée l'an dernier à préserver le fonds territorial climat après son adoption par le Sénat.

Monsieur le président, j'entends l'argument de Mme la rapporteure spéciale, et je souhaite rectifier mon amendement pour le rendre identique aux amendements n°s II-1389 et II-1478 rectifié *ter*.

M. le président. Mesdames Bonnefoy et Varaillas, souhaitez-vous également rectifier vos amendements en ce sens ?

Mme Nicole Bonnefoy. Tout à fait, monsieur le président.

Mme Marie-Claude Varaillas. Je le souhaite également, monsieur le président.

M. le président. Je suis donc saisi des amendements n°s II-1598 rectifié, II-1323 rectifié *bis* et II-1489 rectifié, dont le libellé est identique à celui des amendements n°s II-1389 et II-1478 rectifié *ter*.

Je les mets aux voix.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de neuf amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1122 rectifié *bis* est présenté par MM. Roux, Gillé, Pointereau et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold, Grosvalet et Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel.

L'amendement n° II-1587 est présenté par M. Corbisez, Mme Varaillas, M. Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques	220 000 000		220 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		220 000 000		220 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Maryse Carrère, pour présenter l'amendement n° II-1122 rectifié *bis*.

Mme Maryse Carrère. Depuis 2021, date de la budgétisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, nous observons un décalage injustifié entre le montant des prélèvements réalisés au titre de la surprime CatNat au sein des contrats d'assurance et le financement de la prévention des risques.

Cette situation s'est même aggravée à la suite du rehaussement du prélèvement sur la surprime CatNat de 12 % à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2025, sans que les crédits du fonds, qui restent fixés à 300 millions d'euros, augmentent en proportion.

Par cet amendement, nous proposons de restaurer un lien entre le prélèvement opéré *via* la surprime CatNat et notre politique de prévention des risques, en augmentant les crédits du fonds Barnier de 220 millions d'euros. On atteindrait ainsi 520 millions d'euros.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-1587.

M. Jean-Pierre Corbisez. Nous sommes d'accord, sur ce point, avec la présidente du RDSE. Le fonds Barnier devrait constituer un rempart financier solide ; or les 300 millions d'euros prévus pour 2026 ne suffisent même pas à traiter les projets déjà identifiés.

Il faut donc augmenter l'effort pour porter ce fonds à plus de 500 millions d'euros dès cette année et sans doute au-delà par la suite. Pour ce faire, nous proposons d'attribuer 220 millions d'euros supplémentaires au programme « Prévention des risques ».

Mes chers collègues, je vous rappelle qu'un amendement identique a été adopté par l'Assemblée nationale.

M. le président. L'amendement n° II-1336 rectifié, présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		150 000 000		150 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	150 000 000		150 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement a également pour objet de soutenir le fonds Barnier.

La dotation de 300 millions d'euros prévue dans le présent budget semble inférieure aux besoins et aux attentes des sinistrés. Nous proposons de rehausser de 150 millions d'euros les crédits de ce fonds, en consacrant notamment 30 millions d'euros au risque de retrait-gonflement des argiles (RGA).

M. le président. L'amendement n° II-715 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1123 rectifié, présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	30 000 000		58 562 053	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		30 000 000		58 562 053
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	58 562 053	58 562 053
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Yves Roux.

M. Jean-Yves Roux. Défendu !

M. le président. Les quatre derniers amendements sont identiques.

L'amendement n° II-54 rectifié *ter* est présenté par Mme Noël, MM. Pellevat et J.B. Blanc, Mme V. Boyer et MM. Panunzi, Sol, Genet, H. Leroy et Naturel.

L'amendement n° II-166 rectifié *ter* est présenté par Mmes Berthet et Belrhiti et MM. J.M. Boyer, Delia, Houpert et C. Vial.

L'amendement n° II-171 rectifié *ter* est présenté par MM. Anglars, Khalifé, Menonville, Levi, Bonhomme et A. Marc, Mme Saint-Pé, M. Brisson, Mmes Lermytte et P. Martin, M. Pointereau et Mme Bellurot.

L'amendement n° II-244 rectifié *bis* est présenté par Mme Espagnac, M. Fagnen, Mmes Bonnefoy et Daniel, MM. Montaugé, Pla, Bourgi, Ros et Mérillou, Mme Poumirol, M. M. Weber, Mmes Le Houerou, Bélim

et Artigalas, M. Roiron, Mmes Canalès et Conconne, MM. Ziane, Marie et Temal et Mmes Briquet, Lubin et Linkenheld.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques	30 000 000		30 000 000		
Énergie, climat et après-mines					
Service public de l'énergie		30 000 000		30 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Énergie – mise en extinction du plan de relance					
TOTAL	30 000 000		30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0	

La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-54 rectifié *ter*.

M. Fabien Genet. Cet amendement de Mme Noël vise à abonder le fonds Barnier de 30 millions d'euros.

M. le président. La parole est à Mme Martine Berthet, pour présenter l'amendement n° II-166 rectifié *ter*.

Mme Martine Berthet. Il est effectivement nécessaire d'augmenter de 30 millions d'euros les crédits du fonds Barnier, en particulier pour accompagner les collectivités de montagne, qui font face à une croissance exponentielle des besoins de prévention des risques.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour présenter l'amendement n° II-171 rectifié *ter*.

M. Jean-Claude Anglars. Cet amendement identique à celui de Mme Berthet a été très bien défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour présenter l'amendement n° II-244 rectifié *bis*.

M. Sébastien Fagnen. Défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission émet un avis favorable sur les amendements identiques n°s II-1122 rectifié *bis* et II-1587. En effet, ils sont gagés sur les crédits évaluatifs du programme 345, « Service public de l'énergie », ce qui ne pose pas de difficulté pour la suite de la discussion.

En outre, leurs auteurs ont le mérite de souligner un véritable problème. Le montant collecté sur les surprimes CatNat incluses dans les contrats d'assurances habitation et automobile est évalué à 720 millions d'euros, selon les informations qui m'ont été communiquées. Or – je l'indiquais en ouverture de l'examen des crédits de la mission – la somme des différentes dépenses de prévention des risques, qu'elles relèvent du programme 181 ou du fonds vert, est très inférieure à ce montant, et même inférieure à 400 millions d'euros.

J'émets toutefois une réserve : ces amendements, comme les autres, d'ailleurs, visent à flécher les crédits supplémentaires vers le fonds Barnier. Mais ce dispositif répond à une doctrine d'intervention assez restrictive, puisqu'il est réservé aux communes dotées d'un plan de prévention des risques

naturels (PPRN). En particulier, les communes qui font face à un phénomène de retrait-gonflement des argiles ne sont pas nécessairement prises en compte.

Mme Maryse Carrère. C'est vrai !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. À mon sens, mieux vaut flétrir ces crédits vers le programme 181, « Prévention des risques » : charge ensuite à l'État d'abonder l'action n° 14 « Fonds de prévention des risques naturels majeurs », et donc le fonds Barnier, l'action n° 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques », qui couvre les communes qui ne sont pas dotées d'un PPRN, ou encore l'action n° 15 « Retrait-gonflement des argiles », créée à la suite d'un vote du Sénat l'an dernier afin de financer des mesures de prévention.

Sous cette réserve, la commission émet un avis favorable sur les amendements identiques n°s II-1122 rectifié bis et II-1587. Leur adoption satisferait tous les autres amendements en discussion commune, qui tendent à proposer des montants moindres, ciblés sur un risque particulier.

M. Jean-Yves Roux. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Dans le contexte budgétaire que vous savez, les crédits du fonds Barnier sont maintenus à leur plus haut niveau depuis 2017.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Non ! Il y avait 30 millions d'euros de plus l'année dernière si l'on compte le RGA !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. J'allais y venir, madame la rapporteure spéciale.

Avec 300 millions d'euros de crédits, le fonds Barnier atteint son plus haut niveau depuis 2017.

De nombreux engagements exceptionnels arrivent à terme, ce qui explique le niveau très élevé des crédits de paiement en 2025.

Par ailleurs, le fonds Barnier a été budgétisé il y a plusieurs années, ce qui permet au Parlement de contrôler de plus près l'action du Gouvernement en la matière.

Vous évoquez le déséquilibre entre la surprime CatNat et le budget de la prévention des risques. Or, en additionnant les crédits prévisionnels du fonds Barnier, les crédits destinés à la lutte contre le retrait-gonflement des argiles *via* l'action créée sur votre initiative et ceux du volet adaptation du fonds vert, on obtient peu ou prou l'équivalent du produit de la taxe sur la surprime CatNat. Ce montant est évalué à 530 millions d'euros en 2025, même si les estimations pour 2026 et 2027 peuvent diverger.

Quant à la prévention des risques dans les communes de montagne, elle est déjà prise en compte par le fonds Barnier et a vocation à l'être encore l'année prochaine.

En tout état de cause, l'enveloppe de 300 millions d'euros a été élaborée sur la base des besoins prévisionnels. Par conséquent, il n'y a pas lieu de l'augmenter.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'insiste sur la budgétisation du fonds Barnier. Cette mesure était nécessaire, car elle permet de donner de la lisibilité à ces crédits. Nous avons formulé la même remarque au sujet des crédits de l'Ademe et du fonds économie circulaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, et parce que l'engagement de 300 millions d'euros est déjà extrêmement important compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je ne veux pas allonger le débat, d'autant que le Sénat est unanime sur ce sujet.

Lors de l'examen du projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025, nous constaterons sans doute que le budget de la prévention des risques n'est pas très éloigné du produit du prélèvement sur la garantie CatNat. Mais ce montant augmente très vite : alors qu'il était de 300 millions d'euros en 2024, il sera de 450 millions d'euros en 2025, et devrait s'établir à 720 millions d'euros en 2026.

Cet argent est versé par les assurés, qui n'ont pas le choix de le payer ou non.

M. Hervé Gillé. Bien sûr !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cette question ne relève pas du consentement à l'impôt.

Monsieur le ministre, si jamais vous estimiez que l'on collecte trop d'argent sur les assurés, vous pourriez diminuer le taux appliqué sur la surprime, en le fixant à 8 % par exemple, pour tenir compte de la dynamique du volume des primes. Mais le Gouvernement a décidé l'inverse, en augmentant par voie réglementaire ce taux à 20 % à partir du 1^{er} janvier 2025.

Mme Nicole Bonnefoy. Tout à fait !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vous avancez que les projets sont déjà budgétés, mais le nombre de dossiers déposés dépend aussi de l'enveloppe proposée.

Nous le savons tous, le coût de l'adaptation de notre pays au changement climatique se chiffre en milliards d'euros. Vous ne pouvez pas dire que 300 millions d'euros sont suffisants.

M. Jean-Yves Roux. C'est vrai !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Si, demain, nous décidions de consacrer 700 millions d'euros à la prévention des risques, les collectivités territoriales sauraient sans nul doute déposer suffisamment de projets pour les utiliser.

Dans quelques instants, nous parlerons du recul du trait de côte ; plusieurs de nos collègues se battent chaque année pour créer une enveloppe consacrée à une telle action. Mais les 20 millions d'euros qu'ils vous proposeront ne sont que des crédits d'amorçage, car il faudra bien plus pour lutter contre ce phénomène.

Monsieur le ministre, vos arguments ne sont pas recevables : dès lors que cet argent est payé par les assurés, il doit financer ce pourquoi il a été versé, à savoir la prévention des risques, et pas autre chose.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Ces actions sont bien prévues au titre du fonds vert, mais vous venez de diviser ses crédits par deux ! En outre, monsieur le ministre, vous ne défendez pas le fonds territorial climat, qui, précisément parce qu'il n'obéit pas à une logique d'appels à projet, permet de payer l'ingénierie et les diagnostics de vulnérabilité des PCAET.

Vous êtes donc en contradiction permanente. À la tribune, Mme la ministre de la transition écologique observait que l'argent investi dans l'adaptation était de l'argent économisé pour demain, mais votre raisonnement semble exactement l'inverse ! Nous sommes face à une contradiction totale.

L'acceptation non seulement de l'impôt, mais aussi de la taxe sur la surprime CatNat est en jeu. Je suis d'accord avec Mme la ministre pour en élargir le champ d'attribution. Mais si les Français apprennent que l'intégralité des 720 millions d'euros prévus à ce titre n'est pas consacrée à ces enjeux, nous nous dirigeons vers des déconvenues encore plus graves.

M. le président. La parole est à Mme Martine Berthet, pour explication de vote.

Mme Martine Berthet. Compte tenu des effets du changement climatique, que signifie, en montagne, la budgétisation de la prévision des risques ? Une telle opération est impossible : il suffit qu'une falaise s'effondre ou que des rivières débordent soudainement, emportant tout sur leur passage – routes, voies ferrées, habitations, etc. – pour que des centaines de millions d'euros doivent être engagés. Il faut donc abonder le fonds dont il s'agit.

Madame la rapporteure spéciale, l'objet de mon amendement est de bien flécher des crédits vers les collectivités de montagne, qui disposent presque toutes d'un plan de prévention des risques naturels.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. J'approuve totalement les propos de Mme Lavarde. Je tiens simplement à préciser que Rémy Pointereau et moi-même avons cosigné l'amendement n° II-1122 rectifié *bis*, dont l'adoption donnerait du sens au rapport d'information relatif à la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi), que nous avons remis au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation. (*Mme Maryse Carrère et M. Jean-Yves Roux acquiescent.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Masset, pour explication de vote.

M. Michel Masset. Monsieur le président, je tiens à dire que, sur ce sujet, je suis d'accord avec tout le monde ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour explication de vote.

M. Jean-Claude Anglars. Madame le rapporteur spécial, les amendements identiques visant à attribuer des crédits aux communes de montagne sont-ils bien compatibles avec les amendements identiques n°s II-1122 rectifié *bis* et II-1587 ? Les élus montagnards qui les ont déposés pourraient envisager de les rendre identiques à ceux-ci...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ils sont largement satisfais : vous demandez 30 millions d'euros et les auteurs des deux amendements identiques proposent 220 millions d'euros !

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour explication de vote.

M. Jean-François Longeot. Mes chers collègues, loin de moi l'envie de vous donner une leçon, mais, si nous continuons nos débats à ce rythme, nous risquons de devoir revenir samedi ou dimanche...

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je ne souhaite pas rallonger les débats (*Exclamations sur des travées des groupes RDSE, INDEP et Les Républicains.*), mais permettez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs, de répondre aux arguments que vous avez avancés.

Monsieur Dantec, je n'ai pas dit qu'il ne fallait plus financer les PCAET ; au contraire, j'ai indiqué que le Gouvernement était prêt à leur réserver une part du fonds vert.

Madame Berthet, par définition, l'anticipation des risques est particulièrement difficile en montagne, mais les collectivités territoriales élaborent elles-mêmes des stratégies de prévention sur la base desquelles l'enveloppe du fonds Barnier est calculée.

Quant au produit du prélèvement sur la garantie CatNat, il est très précisément de 450 millions d'euros en 2025. En 2026, nous prévoyons qu'il atteindra 508 millions d'euros. En regard, nous avons financé 515 millions d'euros d'actions de prévention des risques en 2025. Nous prévoyons d'en financer 530 millions d'euros en 2026 et 520 millions d'euros en 2027.

On ne peut considérer que l'État bénéficierait du surplus et ne reverserait pas l'intégralité de la taxe qu'il préleve sur les surprimes d'assurance. Le cas échéant, madame le rapporteur spécial, nous pourrions tout à fait diminuer les taux de cotisation, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Peut-être pourrons-nous échanger avec vos équipes pour comprendre les raisons d'un tel écart entre nos estimations.

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, un relèvement du plafond de la taxe Gemapi a été proposé à hauteur de 50 euros par habitant. Un tel choix aurait permis d'attribuer des ressources nouvelles pour la prévention, mais le Sénat a rejeté cette proposition lors de l'examen de la première partie. En effet, il faut s'efforcer d'éviter tout écart entre le montant des surprimes et les services rendus.

M. le président. Monsieur Genet, acceptez-vous de rectifier votre amendement dans le sens suggéré par M. Anglars ?

M. Fabien Genet. Tout à fait, monsieur le président.

M. le président. Madame Berthet, monsieur Anglars, monsieur Fagnen, souhaitez-vous faire de même ?

(*Assentiment.*)

M. le président. Je suis donc saisi des amendements n°s II-54 rectifié *quater*, II-166 rectifié *quater*, II-171 rectifié *quater* et II-244 rectifié *ter*, dont le libellé est identique à celui des amendements identiques n°s II-1122 rectifié *bis* et II-1587.

Je les mets aux voix.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. En conséquence, les amendements n°s II-1336 rectifié et II-1123 rectifié n'ont plus d'objet.

Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1606, présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin, Corbizez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	30 000 000		30 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		30 000 000		30 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Cet amendement étant satisfait, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1606 est retiré.

L'amendement n° II-1335, présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		20 000 000		20 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	20 000 000		20 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1335 est retiré.

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-951 rectifié *ter* est présenté par Mmes Gacquerre, Bourguignon et Billon, M. Duffourg, Mme Saint-Pé, M. Gremillet, Mme Romagny,

MM. Cambier, Pillefer, Hingray, Bonhomme, de Nicolaï, J.B. Blanc, Daubresse et Dhersin, Mme Sollogoub, MM. Bleunven et Capo-Canellas et Mme Antoine.

L'amendement n° II-1121 rectifié est présenté par MM. Masset et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Jouve, M. Laouedj, Mme Pantel et M. Roux.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Annick Billon, pour présenter l'amendement n° II-951 rectifié *ter*.

Mme Annick Billon. Cet amendement, déposé par notre collègue Amel Gacquerre, vise à augmenter les moyens affectés à la lutte contre le retrait-gonflement des argiles.

Sous l'effet des épisodes de sécheresse, ce phénomène provoque l'apparition de fissures dans de nombreuses habitations – en Vendée, près de 800 maisons ont été touchées. Nous proposons donc de flécher 10 millions d'euros vers l'action n° 15.

M. le président. La parole est à M. Michel Masset, pour présenter l'amendement n° II-1121 rectifié.

M. Michel Masset. Le même phénomène touche le département de Lot-et-Garonne. Nous proposons nous aussi de flécher 10 millions d'euros supplémentaires vers la lutte contre le RGA.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ainsi que je l'ai indiqué, ces amendements identiques sont largement satisfaits par l'adoption des six amendements identiques précédents, qui visaient à accroître de 220 millions d'euros la prévention des risques, notamment du RGA.

Mme Annick Billon. Mon amendement est retiré !

M. Michel Masset. Je retire également mon amendement, monsieur le président.

M. le président. Les amendements identiques n° II-951 rectifié *ter* et II-1121 rectifié sont retirés.

Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1334, présenté par M. Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner, M. Vallet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de lutte contre l'érosion côtière et le risque de submersion marine

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>				
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement	
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines			20 000 000	20 000 000	
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Écologie – mise en extinction du plan de relance					
Fonds de lutte contre l'érosion côtière et le risque de submersion marine	20 000 000		20 000 000		
TOTAL	20 000 000		20 000 000	20 000 000	
SOLDE		0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

Les travaux consacrés au sujet dressent un constat unanime. Je pense notamment au rapport que l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd) et l'inspection générale de l'administration (IGA) ont conjointement publié en 2024.

Des milliers de logements sont menacés à l'horizon de 2050 par le recul du trait de côte, pour un coût global estimé à 1,1 milliard d'euros. En la matière, il est temps de se doter d'une véritable politique publique, en créant dans un premier temps un fonds spécifique.

M. Simon Uzenat. À l'instar de l'amendement n° II-12 des rapporteurs spéciaux de la commission des finances, cet amendement vise à créer un fonds de lutte contre l'érosion côtière et le risque de submersion marine au sein d'une nouvelle action n° 16 du programme 181.

Toutefois, à la différence de nos rapporteurs spéciaux, nous ne souhaitons pas prélever le montant de 20 millions d'euros sur le fonds vert, lequel est déjà bien mis à mal par ce budget – nous avons d'ailleurs proposé de le relever.

M. le président. Les cinq amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-12 est présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-153 est présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1472 est présenté par Mmes Havet et Phinera-Horth, MM. Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, MM. Fouassin, Iacovelli, Kulimoetoke, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, MM. Patient, Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

L'amendement n° II-1602 est présenté par M. Corbisez, Mme Varaillas, M. Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1626 rectifié est présenté par Mme Billon, MM. Pillefer et Delcros, Mme Patru, MM. Bleunven et Dhersin, Mmes Gacquerre et Antoine et M. Henno.

Ces cinq amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	20 000 000		20 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		20 000 000		20 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	20 000 000		20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-12.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il s'agit de faire exactement la même chose que ce que nous avions fait l'année dernière pour la prévention des effets du retraitement des argiles, à savoir créer une action spécifique dans le programme 181 « Prévention des risques », pour la lutte contre le recul du trait de côte et l'érosion côtière.

Je précise qu'il n'y a plus lieu de gager cette mesure sur une baisse à due concurrence des crédits d'un autre programme, le programme 181 étant désormais suffisamment doté pour financer cette action.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-153.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il est défendu.

M. le président. La parole est à Mme Nadège Havet, pour présenter l'amendement n° II-1472.

Mme Nadège Havet. Défendu.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-1602.

M. Jean-Pierre Corbisez. Défendu !

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour présenter l'amendement n° II-1626 rectifié.

Mme Annick Billon. L'année dernière, j'avais déjà défendu ces dispositions et des collègues députés avaient fait de même à l'Assemblée nationale. Mon amendement avait été adopté par le Sénat, contre l'avis, d'ailleurs, de la commission et du Gouvernement, mais n'avait pas survécu aux travaux de la commission mixte paritaire.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux à viser cet objectif, et la création d'un fonds de lutte contre l'érosion côtière et le recul du trait de côte semble enfin à portée de main. Vous m'en voyez très satisfaite, mes chers collègues !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1334 ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'en demande le retrait, à moins qu'il ne soit rectifié pour être rendu identique aux cinq autres.

M. le président. Monsieur Uzenat, acceptez-vous de rectifier votre amendement dans le sens suggéré par la commission ?

M. Simon Uzenat. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je suis donc saisi d'un amendement n° II-1334 rectifié, dont le libellé est identique à celui des amendements n°s II-12, II-153, II-1472, II-1602 et II-1626 rectifié.

Quel est l'avis du Gouvernement sur ces six amendements identiques ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. L'érosion du trait de côte est un sujet absolument majeur ; on estime qu'un quart des communes littorales sont menacées.

Des financements existent d'ores et déjà, tant pour lutter contre la submersion marine – le fonds Barnier y pourvoit – que pour mettre en œuvre les stratégies d'adaptation nécessaires – l'outil, cette fois, est le fonds vert.

L'enjeu n'est peut-être pas tant la création d'un fonds spécifique qu'un abondement de crédits du programme 181. C'est ce que je retiens de vos propos, mesdames, messieurs les sénateurs, mais je parle sous votre contrôle. Je souhaite échanger avec la commission pour clarifier ce point.

Mon interrogation est la suivante : quelles actions supplémentaires envisage-t-on de financer l'an prochain avec ces crédits ? S'agit-il de soutenir l'adaptation au phénomène visé ou plutôt la protection des populations ?

Pour tout vous dire, je ne doute pas qu'à l'horizon de cinq ou dix ans le besoin financier soit très important. Mais je ne suis pas certain d'être parfaitement au clair quant aux modalités de déploiement de ce fonds pour 2026.

En tout état de cause, le Gouvernement devrait publier en début d'année prochaine sa nouvelle stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Je suis à votre disposition, si cet amendement n'était pas adopté, pour que nous travaillions conjointement sur cette question – faut-il adosser cette politique à un financement spécifique ? – en lien avec le Comité national du trait de côte. Je sais que sa présidente, votre collègue députée Sophie Panonacle, est à l'œuvre pour identifier les diverses modalités de financement : soit un modèle où le littoral paie pour le littoral, conformément à l'engagement du comité interministériel de la mer (CIMer) et à la proposition, qui traduit cet engagement, de relèvement du plafond de la taxe Gemapi ; soit un dispositif plus national ; soit encore un mécanisme réservé aux stations touristiques.

L'avis du Gouvernement est défavorable sur ces amendements identiques, mais je suis preneur des précisions de la commission sur ce qu'elle entend par la création d'un fonds spécifique.

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Gosselin, pour explication de vote.

Mme Béatrice Gosselin. Ce fonds est indispensable pour les territoires littoraux, qui, jusqu'à présent, n'obtiennent pas de réponse à leurs questions. Les besoins de financement vont devenir énormes dans les années à venir : ce sont des millions d'euros qui seront nécessaires pour défendre le littoral.

J'ajoute que cette cause doit être nationale : le littoral ne pourra pas financer le littoral. Monsieur le ministre, compte tenu des sommes en jeu, je peux vous assurer que les territoires littoraux ne pourront pas à eux seuls mobiliser les financements requis.

Le Comité national du trait de côte travaille, vous en avez parlé, et vous avez récemment rencontré Mme Panonacle pour évoquer cette question précise. Il faut suivre la proposition de Mme la rapporteure spéciale et créer ce fonds spécifique. (*M. le ministre acquiesce.*) Les financements suivront.

Nous avons adopté la semaine dernière, en première partie, un amendement tendant à affecter une fraction du produit de la taxe sur l'éolien en mer aux actions d'adaptation au recul du trait de côte.

M. Ronan Dantec. Vous voyez bien qu'il faut de l'éolien !

Mme Béatrice Gosselin. Des financements, nous en trouverons, d'autant qu'à cet égard Mme la rapporteure spéciale a d'autres idées encore.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1334 rectifié, II-12, II-153, II-1472, II-1602 et II-1626 rectifié.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. L'amendement n° II-1574, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines		10 000 000		10 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il s'agit des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) – l'actualité est de plus en plus brûlante sur le sujet.

Nous proposons de renforcer le budget alloué à la prévention des risques liés à l'exposition à ces polluants éternels en consacrant 10 millions d'euros supplémentaires à la mise en œuvre du plan d'action interministériel sur les PFAS.

Le Gouvernement, on le sait, tarde à mettre en œuvre la redevance « pollueur-payeur » sur les rejets aqueux des industriels prévue par la loi du 27 février 2025 : c'est autant d'argent qui manquera aux agences de l'eau et aux collectivités territoriales. Il y va pourtant de leur capacité à faire face aux coûts de dépollution et à déployer rapidement des campagnes dédiées. Aussi cet amendement à 10 millions d'euros est-il un minimum qui s'impose !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je demande à M. Fernique de bien vouloir retirer son amendement : nous avons eu cette discussion en première partie à propos de mon amendement n° I-152 rectifié *bis*, que notre collègue avait

proposé de sous-amender. Il s'agit précisément de rendre opérationnel le dispositif de taxation des rejets de PFAS prévu à l'article 4 de la loi du 27 février 2025, en créant une nouvelle redevance spécifique fondée sur le principe « pollueur-payeur ».

Nous venons d'adopter cette disposition ; de l'argent consacré au traitement de cette question, il y en a. Attachons-nous à la mise en œuvre de la mesure votée avant d'envisager une rallonge budgétaire.

M. Jacques Fernique. Nous proposons « ceinture et bretelles », première partie et seconde partie ; nous nous contenterons pour l'instant de la ceinture, c'est-à-dire de l'introduction de cette mesure en première partie !

Je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1574 est retiré.

L'amendement n° II-1600, présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin, Corbizez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité	150 000 000		150 000 000		
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines					

Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Nous demandons, par cet amendement, l'augmentation de 150 millions d'euros des moyens alloués aux agences de l'eau, qui sont de plus en plus sollicitées.

Il s'agit non pas de financer un plan d'ensemble – nous savons qu'il faudrait aller beaucoup plus loin –, mais d'envoyer un signal politique clair destiné à remettre la rénovation des réseaux au cœur des priorités publiques.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement, comme le suivant, a pour objet d'augmenter les ressources consacrées à la rénovation des réseaux d'eau. Or nous y avons déjà pourvu en première partie en relevant le niveau des ressources affectées aux agences de l'eau.

La commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1600.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1329 rectifié, présenté par M. Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner, M. Vallet, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	125 000 000		125 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		125 000 000		125 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				

TOTAL	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Mme la rapporteure spéciale a anticipé : il s'agit bien de rehausser le budget des agences de l'eau de 125 millions d'euros pour 2026, afin de faire respecter les engagements du Gouvernement. Le plan Eau présenté en 2023 devait en effet augmenter ce budget de 475 millions d'euros, suivant un échéancier théorique de trois ans.

La situation qui prévaut actuellement n'est pas tenable. Nous avons bien conscience qu'un amendement a été adopté en première partie sur ce sujet, mais nous savons aussi que rien ne garantit le maintien de ses dispositions à l'issue de la CMP. Il faut vraiment défendre cette position jusqu'au bout !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1329 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1470, présenté par MM. Salmon, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli et Mmes Ollivier, Poncet Monge, Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	50 000 000		50 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		50 000 000		50 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000		50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement de notre collègue Daniel Salmon vise à massifier le déploiement des paiements pour services environnementaux (PSE) par les agences de l'eau sur les aires d'alimentation et de captage d'eau potable.

Les PSE sont non seulement particulièrement stratégiques pour préserver la ressource en eau, mais aussi rémunérateurs pour les agriculteurs. Ils aident ainsi à l'acceptabilité des politiques publiques de transition agroécologique.

En 2023 près de 17 millions de Français ont consommé au moins une fois de l'eau du robinet non conforme aux limites de qualité relatives aux pesticides. Il est plus qu'urgent de mieux protéger ce bien commun et de passer d'une logique curative à une logique préventive, en éliminant les pesticides à la source.

Outre ses conséquences sur la santé et l'environnement, cette pollution de l'eau est extrêmement coûteuse pour la société en raison des actions de dépollution et de traitement

qu'elle impose. Selon les agences de l'eau, 1 euro investi dans la prévention permet d'économiser plus de 10 euros de traitements. C'est encore une proposition d'économies à long terme que nous faisons là !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je demande le retrait de cet amendement : un peu plus d'une centaine de projets sont en train d'être mis en œuvre, et il me semble que les montants demandés sont trop élevés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1470.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1520, présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien à l'électrification des procédés industriels

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
Soutien à l'électrification des procédés industriels	150 000 000		150 000 000	
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Jacques Michau.

M. Jean-Jacques Michau. Cet amendement a pour objet de soutenir les projets de décarbonation industrielle par l'électrification des usages.

Les émissions industrielles représentent en effet 17 % des émissions de gaz à effet de serre de notre pays et sont très concentrées sur les cinquante principaux sites industriels français.

L'enjeu est triple : décarbonation, compétitivité et équilibrage du réseau. Pour y répondre, il paraît essentiel d'accompagner une accélération de l'électrification des usages industriels. Les opérations dont nous parlons, souvent très lourdes, supposent un accompagnement spécifique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Des montants significatifs sont alloués, via la mission « Énergie », à la décarbonation de l'industrie. Par ailleurs, en première partie, nous avons voté une baisse des accises sur l'électricité.

La commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. J'ajoute un argument à ceux que vient d'exposer Mme le rapporteur spécial : si le Sénat adoptait votre amendement, monsieur le sénateur, cet abondement de crédits se ferait au détriment du soutien aux énergies renouvelables. Des ressources seraient ainsi soustraites au financement de dépenses liées à des contrats

en cours. Je vous renvoie à ce qu'a dit tout à l'heure M. le ministre Lescure : il serait inconvenant que l'État ne s'accueille pas des obligations dont il est partie.

M. Jean-Jacques Michau. Je retire cet amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1520 est retiré.

L'amendement n° II-764, présenté par M. Delia, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		<i>(En euros)</i>
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports	20 000 000		20 000 000		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines		20 000 000		20 000 000	
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Ecologie – mise en extinction du plan de relance					
TOTAL	20 000 000		20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marc Delia, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Le Gouvernement s'est engagé à financer le nouveau régime de pénibilité des dockers à hauteur de 20 millions d'euros par an ; c'est légitime.

En contrepartie, le projet de loi de finances pour 2026 acte une réduction de 25 millions d'euros des crédits alloués à l'entretien des accès aux grands ports maritimes. Or cette baisse survient au moment où nos ports doivent investir massivement dans leur transition énergétique.

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable propose donc, par cet amendement, de rétablir une enveloppe de 20 millions d'euros destinée à financer l'entretien portuaire, notamment les opérations de dragage, lesquelles sont indispensables au fonctionnement et à la compétitivité des ports.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. M. Delia, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, a très bien résumé les choses : cette baisse des crédits de 25 millions d'euros résulte de l'engage-

ment de l'État à contribuer, à compter de 2026 et pour une durée de vingt ans, au régime conventionnel de pénibilité des dockers, à hauteur de 20 millions d'euros par an.

Cette contribution est compensée par une baisse des crédits affectés au dragage des ports. À cet égard, la commission souhaite connaître l'avis du Gouvernement : monsieur le ministre, nous confirmez-vous que les ressources propres des grands ports maritimes sont suffisantes pour absorber une telle baisse ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Une baisse de 20 millions d'euros est en effet prévue, compte tenu des contraintes budgétaires. En revanche, l'État continue de soutenir massivement les investissements des grands ports maritimes. Il accompagne par ailleurs de nombreuses actions visant à améliorer la productivité du dragage, donc à atténuer l'impact de cette baisse.

M. Tabarot continuera volontiers de travailler avec vous, monsieur le rapporteur pour avis, à l'atténuation des effets de cette mesure. Malheureusement, j'y insiste, compte tenu des contraintes budgétaires, il est difficile d'aller plus loin.

M. le président. Quel est maintenant l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-764.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1523, présenté par Mme Bélim, MM. Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazzy, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports		100 000 000		100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	100 000 000		100 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. L'article 7 de la loi de finances pour 2025 a acté une réforme de la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées (ZNI). En résulte une baisse de 93,8 % de la dotation de l'action « Soutien dans les ZNI au réseau métropolitain », dont les crédits passent de 1,8 milliard à 114 millions d'euros.

Les élus de notre groupe n'étaient pas favorables à cette réforme : elle emporte à nos yeux, de la part de l'État, un désengagement du financement de la péréquation tarifaire en outre-mer, c'est-à-dire un abandon par la solidarité nationale des territoires et populations d'outre-mer, lesquels sont déjà gravement fragilisés, notamment par des aléas climatiques de plus en plus violents et récurrents.

Nous proposons donc de rétablir un niveau de financement adéquat pour les ZNI, c'est-à-dire pour les territoires très peu connectés au réseau électrique continental : cet amendement vise à abonder de 100 millions d'euros les crédits de l'action n° 11 du programme 345.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'adoption de votre amendement reviendrait à allouer cette enveloppe de 100 millions d'euros supplémentaires aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, qui sont les deux seules ZNI encore couvertes par le programme 345.

Le choix du financement – accise *versus* crédits budgétaires – ne change strictement rien aux charges de service public de l'électricité telles qu'elles sont calculées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1523.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1241 rectifié, présenté par M. Naturel, Mme Aeschlimann, M. Anglars, Mmes Bellurot, Belrhiti, V. Boyer et Canayer, MM. Genet et Gosperrin, Mmes Gruny, Jacques, Joseph et Lassarade, M. H. Leroy, Mmes Malet et Primas, M. Panunzi, Mme Petrus et MM. Rietmann et Sol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		20 000 000		20 000 000
Service public de l'énergie	20 000 000		20 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Georges Naturel.

M. Georges Naturel. L'objet de cet amendement est de répondre à une urgence immédiate : soutenir la Nouvelle-Calédonie, qui demeure l'un des rares territoires de la République totalement exclus des dispositifs nationaux de solidarité énergétique.

Les Calédoniens paient aujourd'hui leur électricité presque deux fois plus cher que leurs compatriotes de l'Hexagone, et la situation de la société d'économie mixte Enercal menace d'entraîner une nouvelle hausse massive des tarifs. Nous proposons donc une aide exceptionnelle de 20 millions d'euros, indispensable pour éviter une nouvelle crise sociale et économique.

J'ai également une pensée pour la Polynésie française, qui fait face à des difficultés similaires et qui, elle aussi, reste exclue des mécanismes de compensation. Je forme le vœu que les dispositifs à venir tiennent pleinement compte de ces réalités ultramarines, afin que la solidarité nationale s'exerce de manière cohérente et équitable sur l'ensemble du territoire de la République.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mon cher collègue, j'ai bien conscience des difficultés que vous exposez et, sur le fond, je suis favorable à votre amendement.

En revanche, sur la forme, un problème d'application se pose : aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie n'est pas éligible aux charges de service public de l'électricité. Viser le programme 345 rendrait donc l'aide demandée inopérante.

Je me demande s'il ne faudrait pas plutôt déposer cet amendement sur la mission « Outre-mer », qui comprend des crédits de soutien aux entreprises.

Cela étant, j'aimerais que le Gouvernement nous dise comment il compte résoudre ce problème très particulier, sachant qu'Enercal, par ses dispositifs d'aide, soutient l'économie du pays, notamment la filière du nickel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je confirme l'analyse de Mme le rapporteur spécial : c'est la Nouvelle-Calédonie qui est compétente en matière d'énergie. Dès lors, c'est le gouvernement calédonien qui fixe les tarifs de l'électricité et le niveau des éventuelles subventions attribuées à Enercal.

Monsieur le sénateur, pour répondre à la préoccupation que vous avez exprimée, le gouvernement calédonien a d'ailleurs décidé une hausse des tarifs de la distribution publique sur trois ans.

À ce stade, je n'ai pas la réponse à votre question. Mais Roland Lescure pourra vous répondre par écrit, au nom du Gouvernement, ou encore prendre attaché avec vous à l'issue de la séance – il sera là tout à l'heure.

M. le président. Monsieur Naturel, l'amendement n° II-1241 rectifié est-il maintenu ?

M. Georges Naturel. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1241 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1571, présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il s'agit de la décarbonation des flottes de bus, qui est non seulement un impératif environnemental, mais aussi une obligation européenne, car une échéance claire a été fixée pour 2030 : 90 % des nouveaux autobus urbains immatriculés dans l'Union européenne devront être des véhicules « zéro émission ».

Or le surcoût d'un autobus électrique ou à hydrogène par rapport à un véhicule diesel est de l'ordre de 280 000 à 420 000 euros. Une enveloppe de 10 millions d'euros, financée par les C2E, a permis d'aider des AOM de moins de 400 000 habitants à acquérir des bus électriques, mais le surcoût restait important et les montants attribués par bus se sont révélés insuffisants pour activer un effet de levier.

Produire un tel effet, voilà précisément l'objet de cet amendement, qui tend à créer un programme de soutien financier aux collectivités territoriales à hauteur de 100 000 euros par bus.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Il existe déjà, à cet effet, un dispositif piloté par l'Ademe.

De surcroît – j'ai eu l'occasion de le dire précédemment –, nous avons voté en première partie l'affectation aux AOM de 100 millions d'euros de recettes supplémentaires issues d'une fraction accrue du produit des quotas carbone.

La commission émet, en conséquence, un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1571.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1324 est présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1603 est présenté par Mme Varaillas, MM. Basquin, Corbizez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports			76 700 000	76 700 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	76 700 000		76 700 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	76 700 000		76 700 000	76 700 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-1324.

M. Michaël Weber. Les crédits consacrés à la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) enregistrent pour 2026 une baisse de 27,6 millions d'euros, soit 8 %, après une première baisse intervenue l'an dernier : la réduction est donc de 35 % sur deux exercices. Je me souviens du lancement de cette stratégie, à Matignon. C'était en 2023, il n'y a pas si longtemps...

La rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale sur les crédits du programme dont relève cette stratégie estime ainsi à 300 millions d'euros le différentiel cumulé entre les crédits promis et ceux qui réellement alloués à la SNB.

Je rappelle par ailleurs que l'engagement dont nous parlons a été pris par la France dans le cadre des différentes COP.

La baisse de crédits prévue pour 2026 va à contre-courant des besoins et des attentes, alors même qu'en 2022, dans un rapport conjoint sur le financement de la SNB, l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'environnement et du développement durable préconisaient une montée en puissance de ses moyens jusqu'en 2027.

Notre pays doit honorer ses engagements.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-1603.

M. Jean-Pierre Corbisez. Le programme 113 du projet de loi de finances pour 2026 entraîne une nouvelle diminution, de 27,6 millions d'euros, des crédits destinés à la stratégie nationale biodiversité, ce qui est contraire aux engagements internationaux de la France.

Le Gouvernement lui-même a annoncé un financement national de 1 milliard d'euros pour appuyer le déploiement de cette stratégie. Comment, dans ces conditions, justifier une baisse des crédits ?

Par cet amendement, les élus de notre groupe proposent deux mesures simples et responsables visant à remplacer la France sur une trajectoire crédible : compenser intégralement la baisse prévue pour 2026 et abonder de 50 millions d'euros supplémentaires les crédits de la SNB, qui relèvent de l'action n° 07 « Gestion des milieux et biodiversité » du programme 113, pour un effort total de 76,7 millions d'euros.

Conformément aux règles de recevabilité, cet amendement est gagé sur une baisse à due concurrence des crédits de l'action n° 41 du programme 203 ; nous invitons évidemment le Gouvernement à lever ce gage.

M. le président. L'amendement n° II-1441 rectifié, présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold, Grosvalet et Guiol, Mme Jouve, MM. Laouedj et Masset et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	30 000 000		30 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Yves Roux.

M. Jean-Yves Roux. La stratégie nationale biodiversité n'est pas un simple plan : elle est au cœur de notre planification écologique. Or, après une baisse significative de ses crédits en 2025, le Gouvernement prévoit une nouvelle diminution.

Ce choix va à rebours des recommandations d'un rapport conjoint de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable : 415 millions d'euros seulement ont été engagés sur la période 2023-2026, quand le besoin de financement était estimé à 1,25 milliard d'euros.

Nous proposons donc d'abonder de 30 millions d'euros supplémentaires le programme 113, afin de maintenir nos capacités d'action à la hauteur de celles de 2025.

M. le président. Les deux derniers amendements sont identiques.

L'amendement n° II-1325 est présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1493 est présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		26 700 000		26 700 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	26 700 000		26 700 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	26 700 000	26 700 000	26 700 000	26 700 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-1325.

M. Michaël Weber. Il s'agit d'un amendement de repli – la somme proposée est seulement un peu moins élevée.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour présenter l'amendement n° II-1493.

M. Ronan Dantec. En adoptant cet amendement de repli, nous ne ferions que restaurer l'augmentation de crédits prévue pour 2026 dans le rapport de référence de l'IGF et de l'Igedd.

Monsieur le ministre, je me tourne vers vous. En avril 2025, la Cour des comptes a considéré que les annulations successives de crédits depuis trois ans rendaient extrêmement improbable la mise en œuvre de la stratégie nationale ; comment, dans ces conditions, la France pourra-t-elle tenir ses engagements nationaux, au titre de la SNB, et internationaux, au titre de l'accord de Montréal ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je l'ai dit dans mon propos liminaire : comme vous, je déplore un hiatus entre les objectifs affichés dans la SNB et les financements effectivement mobilisés.

Lors des auditions que j'ai menées, on a relativisé la gravité de cet écart. Certes, m'a-t-on expliqué, la trajectoire de financement initiale est censée atteindre le niveau de crédits optimal dès 2026 ; mais, comme son nom l'indique, cette stratégie vaut à l'horizon 2030. Il est possible de faire « glisser » cette trajectoire pour n'atteindre qu'en 2030 la cible de financement maximum.

Je pense néanmoins que ce n'est pas qu'une question de date : il faut aussi revoir le contenu de la SNB. Quels doivent être nos objectifs dans ce cadre ? N'est-il pas opportun d'en réduire le nombre ?

Il faut de la cohérence entre nos ambitions et nos capacités budgétaires, d'autant que la stratégie nationale biodiversité est financée non pas par une taxe affectée, mais par l'impôt national.

Aujourd'hui, notre déficit nous impose des choix. Je ne suis pas sûre que les choix qui sont faits soient les bons, mais, pour ce qui est de la SNB, il est difficile de faire autrement tant que nous n'avons pas revu le contenu du document ; et

ce constat vaudrait pour d'autres documents-cadres du ministère de l'écologie. Un travail préalable est donc nécessaire, car nous n'avons plus les moyens de tout payer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. L'enveloppe soumise au vote du Sénat est-elle optimale ? À l'évidence, la réponse est non : elle est tout simplement la résultante d'une contrainte budgétaire. Je ne puis vous dire autre chose.

Cela n'empêche pas que l'ambition du Gouvernement en la matière pour 2030 soit maintenue, et cela n'empêche pas que les crédits de la biodiversité soient en hausse substantielle, de 140 millions d'euros, depuis 2022 – je rappelle que ces crédits s'élevaient alors à 244 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Un changement de périmètre a eu lieu : il y a eu quelques petits transferts...

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Nous pourrons évoquer les effets de périmètre. Mais la hausse nette de ces crédits depuis 2022 est bien de 140 millions d'euros.

Par ailleurs, la baisse n'est pas de 76 millions d'euros par rapport à la trajectoire, comme le disent les auteurs des amendements identiques n°s II-1324 et II-1603, mais plutôt de l'ordre de 30 millions d'euros.

En tout état de cause, il nous faut travailler ensemble, pour l'année 2027, à identifier de nouvelles marges de manœuvre, qu'il s'agisse de mobiliser des recettes fiscales affectées, comme l'a suggéré Mme le rapporteur spécial, de réduire les dépenses « brunes » dans la logique du budget vert, ou encore de maximiser les effets de levier associés aux investissements des établissements bancaires comme des collectivités territoriales.

En l'état, le Gouvernement est défavorable à la majoration de ces crédits, ce qui ne signifie en rien qu'il renonce à l'ambition de déployer pleinement la SNB d'ici à 2030.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. L'État réduisant les crédits qu'il alloue à la SNB, il pouvait aussi – la cohérence l'eût commandé – en confier une partie à ses opérateurs, dont l'Office français de la biodiversité (OFB).

J'observe que nous décidons, ce soir, de diminuer à la fois les crédits de l'OFB et ceux de la SNB. Vous semblez dire que ces baisses n'entraveront pas nos capacités d'action. À mon sens, c'est une erreur.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. L'horizon 2030 est très lointain, monsieur le ministre! Il est probable que nous ayons changé de gouvernement d'ici là... (*Sourires.*)

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. C'est probable, en effet!

M. Ronan Dantec. Aucun budget n'est si gravement amputé que celui de la transition écologique. On l'a vu pour le fonds vert, on le voit pour la stratégie nationale biodiversité. S'en tient-on au raisonnement selon lequel, la contrainte budgétaire étant ce qu'elle est, il faut que tout le monde fasse des efforts? Non. La contrainte budgétaire pèse prioritairement sur la transition écologique!

Vous pouvez toujours faire des phrases et prétendre que l'ambition ne baisse pas, là est la réalité du budget que vous présentez aujourd'hui: la principale variable d'ajustement budgétaire, c'est la transition écologique.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1324 et II-1603.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1441 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1325 et II-1493.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1385 est présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1572 est présenté par MM. Fernique, Dantec, G. Blanc, Benarroche, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 600 000		1 600 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			1 600 000	1 600 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	1 600 000		1 600 000	1 600 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-1385.

M. Michaël Weber. Cet amendement vise à augmenter les moyens du réseau des conservatoires d'espaces naturels (CEN), levier de vitalité et de résilience des territoires face aux conséquences du changement climatique.

Je rappelle que ce réseau est le deuxième gestionnaire d'espaces naturels, après l'État : il se charge de 270 000 hectares, répartis en plus de 4 000 sites, et travaille en partenariat avec une commune sur sept.

Les dotations de fonctionnement cumulées des conservatoires d'espaces naturels et le budget alloué par l'État à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels atteignent, au total, 1,9 million d'euros. Ce montant reste insuffisant au regard de la diminution des crédits du fonds vert, de la stratégie nationale biodiversité et de la transition écologique en général, qui va affecter directement ou indirectement le fonctionnement des CEN.

Aussi proposons-nous, par cet amendement, de porter à 3,5 millions d'euros le montant des crédits consacrés aux CEN.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-1572.

M. Jacques Fernique. Cet amendement a été excellamment défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je demande le retrait de ces amendements identiques : je n'ai pas eu vent de demandes particulières à ce sujet. Par ailleurs, au regard des montants évoqués, si des besoins se faisaient jour en cours d'année, des crédits pourraient être redéployés en gestion.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Les crédits atteignent non pas 1,9 million, mais 2,7 millions d'euros, ce qui me paraît couvrir les besoins prévisionnels.

Le Gouvernement est défavorable à ces amendements identiques.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1385 et II-1572.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-687 rectifié *bis*, présenté par M. J. M. Arnaud, Mme O. Richard, M. Capo-Canellas, Mmes Billon, Perrot et Saint-Pé, M. Parigi, Mme Jacquemet et M. Dhersin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports					
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité	5 000 000		5 000 000		
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines			5 000 000		5 000 000
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					
Énergie – mise en extinction du plan de relance					
TOTAL	5 000 000		5 000 000		5 000 000
SOLDE		0			0

La parole est à M. Vincent Capo-Canellas.

M. Vincent Capo-Canellas. Cet amendement de notre collègue Jean-Michel Arnaud a pour objet les parcs nationaux.

Ces opérateurs, dont les budgets proviennent d'une contribution de l'OFB, ont vu leurs ressources de fonctionnement se réduire sensiblement au cours des dernières années. À titre d'illustration, le parc national des Écrins, cher Jean-Michel

Arnaud, situé dans les Hautes-Alpes, fait face à un déficit prévisionnel qui, en l'absence de mesures correctrices, pourrait avoisiner 1,2 million d'euros en 2026.

À la suite de la mobilisation des élus locaux et des parlementaires, le Gouvernement a proposé, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, une hausse de 5 millions d'euros du plafond de la contribution de l'OFB aux parcs nationaux.

Cet amendement vise à augmenter de 5 millions d'euros la subvention pour charges de service public de l'OFB, afin que le transfert vers les parcs nationaux soit bien provisionné des 5 millions d'euros supplémentaires votés en première partie.

M. le président. L'amendement n° II-1637, présenté par MM. Gontard, Dantec, Fernique et Jadot, Mme Guhl, MM. Salmon, Benarroche, G. Blanc et Dossus, Mme de Marco, M. Mellouli et Mmes Ollivier, Poncet Monge, Senée, M. Vogel et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		3 000 000		3 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	3 000 000		3 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0			0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Il s'agit d'un amendement quasi identique, pour un montant légèrement inférieur.

Les parcs nationaux n'ont pas obtenu la moindre revalorisation depuis trois ans. Or les difficultés s'accumulent, qu'il s'agisse des dépenses supplémentaires liées à la masse salariale ou de l'impact du choc climatique.

Le parc national des Écrins, qui a été cité et qui s'étend au département de l'Isère, a subi des catastrophes naturelles comparables à celles de La Bérarde. Pour ne donner qu'un exemple, les linéaires de sentiers à restaurer sont passés de 2

à 16 kilomètres, pour un coût supérieur à 900 000 euros. Cette problématique est notamment liée au réchauffement et au chaos climatiques.

Il est indispensable d'augmenter la dotation dont il s'agit.

M. le président. L'amendement n° II-1327, présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 900 000		2 900 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 900 000		2 900 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Je n'ai guère d'éléments à ajouter aux propos de mes collègues.

Je rappellerai simplement que, dans un rapport du service d'inspection du ministère de la transition écologique de février 2025, longtemps resté confidentiel et rendu public récemment par certains médias, il est clairement indiqué que « la soutenabilité budgétaire des parcs nationaux atteint un seuil critique ». L'inspection générale de l'environnement et du développement durable va jusqu'à demander la définition d'une trajectoire de rattrapage, selon les parcs, pour les années 2026 à 2028.

C'est bien la preuve qu'il faut absolument trouver des moyens afin d'abonder le budget des parcs nationaux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces trois amendements sont satisfais par le vote de la première partie du projet de loi de finances, qui assure l'affectation de 5 millions d'euros supplémentaires aux parcs. J'en demande donc le retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Monsieur Capo-Canellas, l'amendement n° II-687 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Vincent Capo-Canellas. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-687 rectifié *bis* est retiré.

Monsieur Gontard, l'amendement n° II-1637 est-il maintenu ?

M. Guillaume Gontard. Je le retire également, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1637 est retiré.

Monsieur Weber, l'amendement n° II-1327 est-il maintenu ?

M. Michaël Weber. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1327 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1514, présenté par MM. Jacquin, M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	60 000 000		60 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		60 000 000		60 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement vise à mobiliser, pour l'année 2026, 60 millions d'euros afin d'aménager un domaine public fluvial à énergie positive.

Face au changement climatique, les ouvrages hydrauliques et de navigation du réseau de Voies navigables de France (VNF) jouent un rôle majeur dans l'adaptation et la résilience des territoires. VNF assure par ailleurs la gestion, l'acheminement et la mise à disposition de l'eau à travers les territoires, afin de maintenir ces différents usages dans la durée et dans le respect des équilibres.

Notre amendement tend à lancer un programme ambitieux d'investissement permettant à terme, en partenariat avec VNF, de mobiliser 1 milliard d'euros.

M. le président. L'amendement n° II-1266 rectifié *ter*, présenté par Mme Sollogoub, MM. Buis, Henno, Levi, Dhersin et Lemoyne, Mmes Billon et Bourguignon, MM. Patriat, Menonville, Chevalier, Favreau et Saury, Mme Gacquerre, M. Gremillet et Mmes Antoine et Richer, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		50 000 000		50 000 000
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à Mme Nadia Sollogoub.

Mme Nadia Sollogoub. Nous proposons nous aussi des crédits supplémentaires pour Voies navigables de France. Afin de soutenir le réseau des petits canaux dits Freycinet, nous suggérons un montant de 50 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Nous l'avons indiqué en préambule, les crédits accordés à VNF sont conformes à la trajectoire. Certes, des besoins supplémentaires apparaîtront à terme, comme l'ont souligné la Cour des comptes et la conférence de financement des mobilités. Toutefois, pour 2026, les crédits prévus suffisent.

La commission est défavorable à ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1514.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1266 rectifié *ter*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-468 rectifié *bis* est présenté par Mmes Hivet et Nadille, MM. Buis et Rambaud, Mme Cazebonne, M. Mohamed Soilihi, Mme Schillinger et MM. Iacovelli et Lemoyne.

L'amendement n° II-1511 est présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écogiste et Républicain.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			50 000 000	50 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000

SOLDE	0	0		
La parole est à Mme Nadège Havet, pour présenter l'amendement n° II-468 rectifié <i>bis</i> .	M. le président. L'amendement n° II-468 rectifié <i>bis</i> est retiré. Je mets aux voix l'amendement n° II-1511. (<i>L'amendement n'est pas adopté.</i>)			
Mme Nadège Havet. Cet amendement vise à généraliser le développement des plateformes de mobilité.	M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-1511.	M. le président. L'amendement n° II-1548 rectifié, présenté par MM. Fernique et Dantec, Mme Antoine, MM. Benarroche, G. Blanc et Dossus, Mme Drexler, M. Gontard, Mme Guhl, MM. Haye, Jadot et Kern, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Muller-Bronn et Ollivier, M. Parigi, Mme Ponct Monge, M. Salmon, Mme Schalck, M. Séné, Mmes Senée et Souyris, M. Uzenat et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :		
M. Hervé Gillé. Il est défendu.	M. le président. Quel est l'avis de la commission ?	I. – Créer le programme :		
M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Les plateformes de mobilité sont, par définition, des initiatives locales. En ce sens, elles peuvent bénéficier de concours de droit commun de l'État, notamment au titre de la DETR ou de la DSIL.	La commission émet un avis défavorable.	Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS)		
M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?	M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Ces dispositions trouveraient peut-être davantage leur place dans le budget des ministères sociaux ou dans celui des collectivités territoriales, en lien avec les régions. En tout état de cause, il ne s'agit pas de crédits d'investissement au titre des infrastructures. Dès lors, le sujet ne relève pas du programme 203.	II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :		
Mme Nadège Havet. Je retire mon amendement, monsieur le président !				
<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Crédits de paiement
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		44 600 000		44 600 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS)	44 600 000		44 600 000	
TOTAL	44 600 000	44 600 000	44 600 000	44 600 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il convient d'amorcer le financement du déstockage du site d'enfouissement des déchets dangereux de Stocamine.

À ce titre, j'insiste sur le fait que nous ne créons pas de charge nouvelle. Notre amendement vise uniquement à modifier l'affectation de 44 millions d'euros déjà inscrits dans le projet de loi de finances, aujourd'hui destinés au confinement définitif des déchets toxiques dans des conditions qui peuvent être très risquées pour la nappe phréatique rhénane. Il s'agit de redéployer ces crédits afin de les consacrer au déstockage desdits déchets.

Il s'agit là d'une démarche transpartisane. Cet amendement est cosigné par huit sénateurs et sénatrices d'Alsace, parmi lesquels Laurence Muller-Bronn, ici présente. Il bénéficie également du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Enfin, je précise que ces dispositions ont été adoptées par la commission des finances de l'Assemblée nationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ce sujet revient chaque année et, quel que soit le ministre présent au banc, on nous rappelle que l'État sera au rendez-vous lorsque des travaux de déstockage ou de confinement seront engagés.

Par ailleurs, comme vous l'indiquez vous-même dans l'exposé des motifs, les dépenses dont il s'agit figurent déjà dans le budget de l'État. Vous proposez simplement de les regrouper dans une ligne spécifique.

Enfin, on ne pourrait dépenser un tel montant en 2026.

La commission sollicite le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Il est bel et bien nécessaire de maintenir l'option du confinement de ces déchets et de garantir l'absence totale de contamination de la nappe phréatique.

J'indique également qu'à la demande de Mme la sénatrice Drexler une étude comparative des différents cahiers des charges a été entreprise. Ces travaux permettront à votre assemblée de comparer les hypothèses et les options envisagées : aucun soupçon ne doit subsister quant aux études sur lesquelles le Gouvernement fonde son choix.

Nous entendons privilégier la solution assurant au mieux la protection de l'environnement, la sécurité des personnes et l'intérêt du contribuable.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. L'étude votée l'an dernier à la suite de l'adoption d'un amendement de notre collègue Sabine Drexler part précisément du constat suivant : toute une

série d'études présentées jusque-là pour justifier que le confinement définitif était la bonne solution s'appuyaient sur le postulat selon lequel l'ennouement inévitable du site de stockage n'interviendrait qu'après un resserrement naturel du terrain, supposé éliminer tout risque.

La difficulté tient au fait que l'épaisseur des cuvelages en acier des puits de mine prise en compte correspondait à celle existante au moment de leur construction, il y a plus d'un siècle. Vous pouvez constater qu'il s'agit d'un dossier très technique.

L'étude en cours part donc du constat de la très grande fragilité des analyses antérieures.

Les 44 millions d'euros mentionnés sont clairement destinés à ce stockage définitif, hypothèse aujourd'hui très risquée et incertaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Monsieur le sénateur, si vous le souhaitez, nous pourrons nous rencontrer afin d'évoquer en détail les modalités et hypothèses retenues par le Gouvernement.

Une telle rencontre permettrait d'écartier toute ambiguïté et de confronter nos analyses, dans le prolongement du travail engagé avec Mme Drexler.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Je voterai l'amendement de Jacques Fernique. Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises lors des discussions budgétaires et les réponses apportées restent à peu près les mêmes, y compris la proposition de rencontres afin de rechercher des solutions.

C'est un territoire tout entier qui exprime son attente, et pour cause, il est particulièrement concerné. En témoigne la mobilisation des sénateurs alsaciens.

En votant cet amendement, nous répondrons à une demande de nombre de nos concitoyens, qui n'ont que trop attendu.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1548 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1518, présenté par M. Omar Oili, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	26 000 000		26 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		26 000 000		26 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	26 000 000	26 000 000	26 000 000	26 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Il s'agit d'un amendement de notre collègue mahorais Saïd Omar Oili.

Pour les élus du groupe socialiste comme pour de nombreux membres de cette assemblée, l'enjeu majeur pour le Département de Mayotte réside dans l'amplification de l'effort d'investissement, en particulier pour l'entretien, la réparation et le renouvellement du réseau routier national, conformément aux actions prévues à l'article 2 de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte du 11 août 2025.

Cet article est censé assurer des investissements en infrastructures de transport visant à fluidifier la circulation, à développer les mobilités alternatives et à remettre à niveau le réseau routier national, en particulier la route nationale 3.

Il convient dès à présent d'inscrire ces crédits dans le projet de loi de finances. Une première estimation, raisonnable, évalue les besoins à 26 millions d'euros : c'est le chiffre que nous avons retenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Je me tourne vers le Gouvernement : M. le ministre nous confirme-t-il que cet amendement est satisfait par les crédits d'ores et déjà fléchés vers la réparation des infrastructures routières mahoraises ?

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Cet amendement est effectivement satisfait.

Philippe Tabarot suit personnellement ce dossier, en lien avec le plan de reconstruction de Mayotte, et des autorisations d'engagement supplémentaires ont été adoptées, à savoir 8 millions d'euros en 2025 et 9 millions d'euros en 2026. Quant aux crédits de paiement, ils dépassent déjà 12 millions d'euros en 2025 et atteindront plus de 26 millions d'euros en 2026.

M. le président. Monsieur Uzenat, l'amendement n° II-1518 est-il maintenu ?

M. Simon Uzenat. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1518 est retiré.

L'amendement n° II-1339, présenté par M. Omar Oili, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	7 200 000		7 200 000	

Énergie, climat et après-mines		7 200 000		7 200 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Cet amendement vise à prévoir un accompagnement spécifique dans le cadre de la reconstruction de Mayotte, à la suite du passage du cyclone Chido.

L'enjeu est notamment le développement des infrastructures nécessaires, la structuration de filières de valorisation et de recyclage, ainsi que la mise en œuvre de démarches innovantes de prévention des déchets.

Au moment où nous parlons, monsieur le ministre, nous ne disposons pas du détail des crédits pour 2026 au titre des actions prévues à l'article 2 de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte. Je pense en particulier à la maîtrise des risques, à l'évaluation et au suivi de l'impact du cyclone Chido sur la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement durable du territoire.

Une première estimation raisonnable évalue les besoins à 4,5 millions d'euros. À ce montant s'ajoutent 2,5 millions d'euros destinés au retrait et au traitement des 158 épaves échouées à la suite du cyclone, ainsi que 200 000 euros pour la réalisation de deux études relatives au traitement des déchets verts issus du même événement.

Cet amendement tend ainsi à déployer un ensemble de crédits de 7,2 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Au titre de la prévention des risques, cet amendement est satisfait par l'adoption d'un précédent amendement. J'en demande donc le retrait.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Même avis.

M. le président. Monsieur Uzenat, l'amendement n° II-1339 est-il maintenu ?

M. Simon Uzenat. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1339.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1423 rectifié, présenté par Mmes Primas et de Cidrac, MM. de Nicolay, Lefèvre, Bacci, Piednoir et Sol, Mmes Belrhiti et Joseph et M. Anglars, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien à l'innovation dans la production de gaz renouvelable

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations et crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		26 000 000		14 000 000
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
Soutien à l'innovation dans la production de gaz renouvelable	26 000 000			14 000 000
TOTAL	26 000 000	26 000 000	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marta de Cidrac.

Mme Marta de Cidrac. Cet amendement de notre collègue Sophie Primas a pour objet la filière biométhane, laquelle traverse des difficultés économiques malgré l'existence de projets matures dans nos territoires, soutenus par les collectivités territoriales et par de nombreux acteurs locaux. Le département des Yvelines est, entre autres territoires, très concerné par le sujet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La filière biométhane est déjà couverte par des dispositifs de soutien relevant du programme 345.

Le développement de cette filière est récent : les charges de service public s'élevaient à 200 millions d'euros en 2020, contre 1,3 milliard d'euros en 2026. L'ensemble des projets éligibles aux dispositifs de soutien sont ainsi aidés.

Je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Mme la rapporteure spéciale l'a rappelé, plus de 1 milliard d'euros sont consacrés au soutien au biométhane.

Le programme 174 a déjà perdu 170 millions d'euros à la suite de l'adoption de trois amendements différents portant respectivement sur le dragage des ports, les pistes cyclables et la SNCF. Je suggère donc de maintenir à leur niveau actuel les crédits consacrés aux études sur l'éolien en mer. Leur retrancher un montant équivalent à près d'un tiers de leur budget annuel pèserait lourdement sur les appels d'offres à venir.

Je suggère à mon tour le retrait de cet amendement.

M. le président. Madame de Cidrac, l'amendement n° II-1423 rectifié est-il maintenu ?

Mme Marta de Cidrac. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1423 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1605, présenté par M. Corbisez, Mme Varaillas, M. Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		25 000 000		25 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	25 000 000		25 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez.

M. Jean-Pierre Corbisez. Décarboner notre industrie lourde n'est plus une option. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) le répète depuis des années : il faut sortir des énergies fossiles au plus vite. La COP 30 n'ayant pas su l'imposer, c'est à nous de le faire.

L'hydrogène produit par électrolyse, lorsqu'il repose sur un mix bas-carbone, nucléaire et renouvelable, est l'un des seuls leviers capables de remplacer le charbon et le gaz dans l'acier, la chimie et les engrais.

Une première vague de projets est prête. L'appel d'offres lancé fin 2024, pour 200 mégawatts d'électrolyse, nécessite environ 800 millions d'euros d'engagement. Le budget pour 2026 n'en accorde que 500 millions, dont une large part est un simple report.

À ce niveau, des projets seront annulés ou retardés et nous perdrons du temps, alors que l'urgence climatique ne nous en laisse plus. Nous proposons donc 25 millions d'euros supplémentaires. C'est un signal modeste, mais clair : la décarbonation de l'industrie doit désormais avancer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'action n° 18, créée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, ne servait jusqu'à présent à rien, mais elle va maintenant commencer à être utile.

M. le ministre le confirmera : si la convention entre l'État et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dite Agence de la transition écologique) a été

signée, l'Ademe va pouvoir instruire les dossiers et désigner les lauréats de l'appel d'offres. Les décaissements réels des subventions se feront ensuite au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Dès lors, très peu de crédits de paiement suffisent pour lancer l'appel d'offres. Je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis, monsieur le président.

Madame la rapporteure spéciale, la convention a été signée le 6 novembre dernier. Il est ainsi possible de lancer, d'affecter et de décaisser les quelques millions d'euros nécessaires en crédits de paiement la première année.

M. le président. Monsieur Corbisez, l'amendement n° II-1605 est-il maintenu ?

M. Jean-Pierre Corbisez. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1605 est retiré.

L'amendement n° II-1510, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	+	-
Infrastructures et services de transports	+ -	+ -		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	15 000 000		15 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement vise à allouer 15 millions d'euros supplémentaires à la dynamique impulsée par l'appel à projets « eXtrême Défi » (XD), lancé en 2022 par l'Ademe, qui soutient le développement de la filière industrielle de véhicules intermédiaires.

Les véhicules légers intermédiaires (Véli) sont une catégorie constituée d'une diversité de véhicules routiers légers situés entre ces deux véhicules de référence que sont le vélo et la voiture : véhicules à assistance électrique, vélos-cargos, tandem, mini-voitures, etc. Ils présentent de réels avantages sociaux et environnementaux. Non seulement leur empreinte écologique est plus faible, mais ils constituent une solution de déplacement peu onéreuse, le coût d'achat étant généralement inférieur à 10 000 euros.

Le programme s'achèvera en 2025. Il a permis la réalisation de 65 concepts de véhicules et de près de 200 véhicules prototypes. Cette dynamique vertueuse mérite d'être encouragée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il convient de tester les prototypes, notamment pour vérifier s'ils parviennent à franchir la phase de montée industrielle, avant d'envisager de nouvelles mises en fabrication.

La commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Nous évoquons un programme financé dans le cadre de France 2030, conçu comme un dispositif d'amorçage. Cet amendement tend à le transformer en un programme durable : j'en demande donc le retrait ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1510.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-154 rectifié, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	(En euros)
	+	-	+
Infrastructures et services de transports			
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			
Paysages, eau et biodiversité			
Expertise, information géographique et météorologie			
Prévention des risques			
Énergie, climat et après-mines			
Service public de l'énergie			
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000	10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires			
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000
Écologie – mise en extinction du plan de relance			

TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement vise à abonder de 10 millions d'euros le programme 235, « Sûreté nucléaire et radioprotection ».

La fusion entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), voulue par le Gouvernement, n'a jamais été conçue comme un processus de rationalisation budgétaire.

Le Sénat s'était ainsi engagé à ce que la sûreté nucléaire et la recherche demeurent à des niveaux exigeants, au moins équivalents à ceux de la préfusion.

Lors de l'examen du PLF pour 2025, 8 millions d'euros de crédits ont été affectés à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) afin de compenser les coûts engendrés par la fusion. Cette dernière n'est toutefois pas totalement achevée et plusieurs coûts de réorganisation de la structure ont vocation à être lissés jusqu'en 2028.

De surcroît, l'effort demandé à l'établissement pour 2026 dépasse allégement le coût de la fusion, estimé à 8 millions d'euros. Il camoufle, en réalité, un souhait de rationalisation des crédits de l'établissement. Selon le président de l'Autorité, il se fera au détriment des activités opérationnelles, qu'il s'agisse de la sûreté ou de la recherche.

Compte tenu des grands chantiers qui attendent l'Autorité, il semble périlleux de lui imposer cet effort financier.

M. le président. L'amendement n° II-1464 rectifié, présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>			8 700 000	8 700 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>	8 700 000		8 700 000	
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Maryse Carrère.

Mme Maryse Carrère. Cet amendement est similaire au précédent. Nous proposons simplement un abondement de 8,7 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission souhaite connaître l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Nous avons abordé cette question lors des interventions liminaires.

Le Gouvernement prévoit effectivement le retrait d'environ 8 millions d'euros, sachant que le coût de la fusion s'élève à 65 millions d'euros.

Ces 8 millions d'euros correspondent en fait, à 100 000 ou 200 000 euros près, aux crédits affectés à la conduite du changement, mission désormais achevée. Nous proposons donc une baisse de crédits de 2,4 % pour un ensemble de l'ordre de 350 millions d'euros.

Aussi, je demande le retrait de ces deux amendements ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le ministre, les travaux qui attendent l'ASN sont particulièrement complexes – poursuite du fonctionnement des réacteurs au-delà de soixante ans, demande d'autorisations de création des réacteurs EPR2, dossiers relatifs aux petits réacteurs modulaires, projet de centre industriel de stockage géologique (Cigéo), etc.

Le président de l'ASN, que nous avons auditionné, considère que ces quelques millions d'euros lui feront défaut pour assurer en 2026 la politique de sûreté et de recherche.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour explication de vote.

M. Sébastien Fagnen. Monsieur le ministre, il y a quelques mois, alors que vous exerciez d'autres fonctions gouvernementales, vous vous êtes rendu sur le site d'Orano La Hague, dans le département de la Manche.

À cette occasion, vous avez annoncé le lancement du programme « Aval du futur », qui illustre parmi d'autres projets la relance du nucléaire dans notre pays. C'est bien sûr une excellente chose.

Lors des débats relatifs à la fusion entre l'IRSN et l'ASN, nous avions alerté quant aux risques que faisait courir cette réforme en mélangeant des cultures professionnelles sensiblement différentes.

Un temps d'alignement s'imposait pour accompagner l'ensemble des salariés. Le ministre de l'époque, Christophe Béchu, nous avait garanti la sanctuarisation des crédits,...

M. Michaël Weber. Tout à fait !

M. Hervé Gillé. Très juste !

M. Sébastien Fagnen. ... comme l'a rappelé notre collègue Pascal Martin. Or, moins de douze mois après, l'ASN subit une perte de plus de 8 millions d'euros. Ne serait-ce que pour ses salariés, il convient de revenir sur ces dispositions budgétaires en votant l'amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre. Il se trouve que j'étais le ministre chargé de cette fusion ; je me souviens précisément de ces débats, ainsi que de ma visite du site d'Orano.

On ne peut pas laisser croire que la suppression de ces 8 millions d'euros met en péril la sûreté nucléaire. Le sujet est bien trop sérieux pour que le Gouvernement le néglige.

Je vous le certifie, ces crédits étaient destinés à la conduite du changement, laquelle a été menée avec succès. À l'époque, certains dénonçaient le mariage de la carpe et du lapin. On assurait que nous faisions n'importe quoi, que la sûreté nucléaire serait sacrifiée. Or cette fusion est une réussite.

Je tiens à remercier le président de l'Autorité ainsi que les salariés de l'IRSN et de l'ASN, qui ont su la mettre en œuvre malgré des cultures différentes.

Le retrait de ces crédits ne menace ni le programme d'Orano ni les exigences de sûreté nucléaire.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-154 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. En conséquence, l'amendement n° II-1464 rectifié n'a plus d'objet.

Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-181 est présenté par MM. M. Vallet et Gillé.

L'amendement n° II-1541 rectifié est présenté par MM. Canévet, Menonville, Longeot, Folliot et Delahaye.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	10 000 000		10 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		10 000 000		10 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-181.

M. Hervé Gillé. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-1541 rectifié.

M. Michel Canévet. Nous passons à présent aux questions maritimes.

La filière conchylicole, qui revêt une importance majeure à l'approche des festivités de Noël, a besoin d'être accompagnée face aux pollutions diffuses auxquelles elle se trouve exposée.

En particulier, les professionnels doivent s'équiper de bassins garantissant la qualité sanitaire des produits mis sur le marché.

J'appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'accompagner les professionnels face à ces pollutions diffuses susceptibles de menacer leur activité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. L'an dernier déjà, cette question avait été évoquée. La ministre alors présente au banc, Mme Pannier-Runacher, avait répondu que l'enjeu central résidait dans les contaminations d'origine terrestre du littoral marin. Elle s'était engagée à ce que le Gouvernement élabore une feuille de route et poursuive les travaux engagés.

Je me tourne vers le Gouvernement afin de connaître l'état d'avancement de cette feuille de route.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur spécial, il faut travailler à l'amélioration de la qualité des eaux côtières. Ce sera l'une des priorités de mon action en tant que ministre de la mer et de la pêche.

Monsieur Canévet, c'est une question que je suis depuis des années. Les conchyliculteurs doivent construire des bassins de purification. Ils disposent à cette fin d'un outil

de financement, à savoir le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa). Nous avons constaté, lors d'un dernier comité État-région, que ces budgets demeurent insuffisamment consommés. Il convient en priorité de mobiliser ces crédits.

Je suis complètement d'accord avec vous, dans la perspective de nouvelles pollutions, notamment liées au norovirus, les ostréiculteurs doivent s'équiper. Toutefois, pour les raisons que je viens d'indiquer, le Gouvernement émet un avis défavorable sur votre amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. Bien sûr, la mobilisation des fonds européens s'impose, mais un accompagnement national demeure indispensable. Tel est le sens de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. N'oublions pas que notre pays est le premier producteur d'huîtres d'Europe. La France doit donner à sa conchyliculture les moyens de s'adapter aux crises sanitaires et environnementales.

Je le confirme, la mobilisation des fonds européens exige une véritable réactivité dans l'accompagnement des professionnels et, surtout, dans le cofinancement.

Il y a urgence, madame la ministre. Il convient de créer rapidement les conditions de cette réactivité, faute de quoi nous resterons dans l'impasse.

M. Michel Canévet. Tout à fait !

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-181 et II-1541 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1562 rectifié, présenté par MM. Canévet, Longeot, Delahaye, Menonville et Folliot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	100 000		100 000	

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		100 000		100 000
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000	-100 000	100 000	-100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. La France est un grand pays maritime : elle possède le deuxième espace maritime le plus étendu au monde. Pourtant, elle importe près des trois quarts des produits de la mer qu'elle consomme. Cherchez l'erreur !

Notre pays rencontre aujourd'hui de grandes difficultés dans le secteur de la pêche : le nombre de navires ne cesse de diminuer.

Quant à la production aquacole, elle progresse partout dans le monde. Depuis 2023, elle a même supplplanté la pêche en matière d'alimentation humaine. Il importe que la France s'inscrive pleinement dans cette dynamique de production.

Or, depuis le siècle dernier, aucune activité piscicole supplémentaire n'a vu le jour sur notre territoire. Il revient au Gouvernement de prendre ce sujet à bras-le-corps. On ne saurait admettre que, dans un grand pays maritime comme la France, l'installation de piscicultures permettant d'assurer notre souveraineté alimentaire demeure impossible.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Il s'agit en vérité d'un amendement d'appel, par lequel vous demandez au Gouvernement d'éclaircir sa position sur le développement de la pisciculture.

Aussi, la commission demande le retrait de cet amendement, dès lors que Mme la ministre vous aura répondu ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée. Ce sont 90 % des poissons que nous consommons qui proviennent de l'importation, et non pas les trois quarts. Si un grand nombre de projets d'aquaculture sont en cours, il est essentiel de développer une filière durable.

Dans ce cas encore, il est possible de mobiliser les fonds européens. Il est d'ailleurs crucial que nous nous organisions pour y faire appel.

Du reste, conjointement avec le comité national État-région, le Gouvernement a décidé de faciliter l'accès au Feampa d'ici à la fin de l'année 2027, date à laquelle ce fonds arrivera à échéance.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, je suis très heureux de votre présence. Comme l'ensemble du Gouvernement, vous devez prendre conscience que nous pouvons aujourd'hui développer des projets, sans que ceux-ci coûtent le moindre euro : les acteurs économiques sont prêts à s'engager.

Sans les normes et les contraintes de toute nature qui entravent la concrétisation des projets, nous pourrions développer notre économie et générer des recettes significatives pour l'État.

Le secteur de l'aquaculture illustre bien cette situation : pas une pisciculture n'a été créée en France depuis le siècle dernier !

Il est temps de réagir. Il y va non seulement de la souveraineté alimentaire, mais aussi du développement économique de notre pays !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1562 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1380, présenté par Mme Ollivier, MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	2 500 000		2 500 000	
Paysages, eau et biodiversité	2 500 000		2 500 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		5 000 000		5 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à doter le programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » de 5 millions d'euros supplémentaires afin de renforcer le contrôle et la sécurité de nos aires marines protégées et de garantir leur efficacité écologique, ainsi que leur acceptabilité sociale.

Si nous aimons à nous vanter que 30 % des eaux françaises sont couvertes par des aires marines protégées, la réalité est un peu différente. Trop souvent, ces zones ne bénéficient d'aucune gestion effective. En résulte un manque d'équité entre les usagers, qui nourrit un véritable sentiment d'injustice.

Pourtant, nous le savons, lorsque ces aires marines sont effectivement protégées, les résultats sont là : on y observe une forte augmentation de la biomasse, une restauration des habitats, une amélioration de la résilience des écosystèmes. En découlent des bénéfices directs pour les pêcheurs.

L'exemple de la prud'homie de Saint-Raphaël en est la preuve. Le renforcement des contrôles n'est donc pas synonyme de contraintes supplémentaires : il est la condition pour que nos aires marines protégées soient véritablement protectrices.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement. Plusieurs actions du programme 113 sont consacrées aux aires marines protégées.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée. La France a ratifié la convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille. Les pêcheurs en formation pourront ainsi être sensibilisés non seulement à la pollution liée aux engins de pêche abandonnés, à la pêche illicite, mais aussi à la préservation de la ressource.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à répondre aux attentes d'une nouvelle génération de pêcheurs, qui veut mettre la protection de la ressource au cœur de son métier.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1380.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1381, présenté par Mme Ollivier, MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	2 000 000		2 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		2 000 000		2 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement tend à allouer 2 millions d'euros au renforcement de la formation des acteurs de la pêche et des gestionnaires maritimes aux enjeux environnementaux et climatiques.

L'objectif de cet amendement est simple, mais son importance est fondamentale : il s'agit de garantir des pratiques véritablement durables et de préserver les écosystèmes marins dont dépend notre activité littorale.

Partout, les expériences de terrain montrent que la connaissance et la sensibilisation favorisent des pratiques responsables et à des transitions réussies vers des techniques moins destructrices.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

L'écolabel « pêche durable » a été créé en 2017. Peut-être devrions-nous améliorer la communication autour de cet outil afin de le rendre plus lisible. Néanmoins, il ne paraît pas utile d'y affecter 2 millions d'euros supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée. Nous partageons les objectifs de protection et de surveillance du milieu marin.

Le centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (Cacem) apporte déjà un soutien technique : la question est donc prise en compte.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Vous dites que la question est déjà prise en compte. Pourtant, ce projet de loi de finances est le premier budget que nous examinons depuis la tenue de la troisième conférence des Nations unies sur l'océan, que nous avons accueillie à Nice. À l'évidence, le compte n'y est pas.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1381.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-416 rectifié bis n'est pas soutenu.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1062 rectifié, présenté par Mmes Havet et Nadille, MM. Buis et Rambaud, Mme Cazebonne, M. Mohamed Soilihi, Mme Schillinger et M. Iacovelli, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	3 380 000		3 380 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		3 380 000		3 380 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	3 380 000	3 380 000	3 380 000	3 380 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadège Havet.

Nous proposons donc de porter le montant de cette subvention à 11 millions d'euros, soit 3,38 millions d'euros supplémentaires.

Mme Nadège Havet. Les activités nautiques se développent de manière croissante. En France, 10 000 bénévoles s'occupent de la sécurité de nos marins et de tous les sportifs nautiques. Depuis trois ans, néanmoins, les subventions allouées à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) diminuent.

M. le président. L'amendement n° II-1063 rectifié, présenté par Mmes Havet et Nadille, MM. Buis et Rambaud, Mme Cazebonne, M. Mohamed Soilihi, Mme Schillinger et M. Iacovelli, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	3 000 000		3 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement durable et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Énergie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Cet amendement de repli vise à augmenter de 3 millions d'euros la subvention allouée à la SNSM.

J'ajoute que les besoins liés au renouvellement de la flotte sont importants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Si nous sommes pleinement conscients de l'importance du travail de la SNSM et du rôle des bénévoles, la commission émet un avis défavorable sur ces amendements.

En effet, la diminution de la subvention allouée à la SNSM est compensée par l'augmentation progressive des ressources fiscales qui lui sont affectées. Une part de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel et une fraction des recettes issues de la taxe sur l'éolien en mer sont en effet allouées à son financement.

Les recettes de la SNSM ne diminuent donc pas, ce qui est tout à fait heureux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée. Madame la sénatrice, je vous remercie de votre préoccupation à l'égard des sauveteurs en mer.

Je connais bien la SNSM. Ses ressources sont stables. Il y a une dizaine d'années, la contribution de l'État ne s'élevait qu'à 2,2 millions d'euros et n'était absolument pas pérenne. Aujourd'hui, elle s'établit, de manière durable, à 13,3 millions d'euros.

Avec toute l'amitié que je porte aux sauveteurs en mer, j'émetts un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Je soutiens ces deux amendements, avec une préférence pour l'amendement n° II-1063 rectifié.

Les missions de la SNSM se diversifient considérablement, notamment en matière de transport sanitaire. Nous l'avons évoqué à l'occasion de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale : les sauveteurs de la SNSM sont de plus en plus sollicités pour pallier les insuffisances de notre système de santé dans le domaine maritime. En l'absence d'hélicoptère, dans beaucoup de cas, ce sont souvent eux qui interviennent.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1062 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1063 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1638, présenté par MM. Gontard, Dantec, Fernique, Benarroche, G. Blanc et Dossus, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 700 000		1 700 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		1 700 000		1 700 000

Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
SOLDE	0	0		

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Nous proposons d'abonder le programme 113 pour créer deux brigades loup – et il n'est pas question ici de loups de mer! (*Sourires.*)

Actuellement, seize agents sont mobilisés dans le cadre de ces brigades et répartis sur l'ensemble de la France. Nous connaissons tous l'intérêt de ce dispositif, qui fait appel à des agents de l'OFB. Il ne faut pas les confondre avec les lieutenants de louveterie, dont le rôle consiste seulement à réguler la population de loups.

Les brigades loup interviennent auprès des éleveurs pour leur expliquer comment mieux se protéger. Nous sommes tous conscients de la complexité de la cohabitation avec le loup et de la nécessité de tirer un apprentissage de la recherche comportementale.

C'est tout l'intérêt de disposer d'agents répartis sur le territoire. C'était d'ailleurs l'une des propositions du Président de la République.

Aussi, nous proposons de créer plusieurs postes d'agents au sein de cette brigade.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'OFB n'a pas exprimé de besoin de renforcement des brigades loup.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1638.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1517, présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazin, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		(En euros)
	+	-	+	-	
Infrastructures et services de transports		-	600 000		400 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture					
Paysages, eau et biodiversité					
Expertise, information géographique et météorologie					
Prévention des risques					
Énergie, climat et après-mines	600 000			400 000	
Service public de l'énergie					
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>					
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>					

Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	600 000	600 000	400 000	400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Jacques Michau.

M. Jean-Jacques Michau. Le groupe SER estime nécessaire de renforcer les moyens humains et financiers alloués au contrôle des C2E. En effet, nous constatons un important basculement vers cet instrument de nombreuses politiques publiques, qu'il s'agisse du *leasing social*, des aides à l'acquisition de véhicules ou de MaPrimeRénov', autrefois financées par le budget de l'État.

Dans un rapport récent au titre évocateur – *Les certificats d'économies d'énergie : un dispositif à réformer car complexe et coûteux pour des résultats incertains* –, les magistrats de la Cour des comptes ont pointé l'existence de fraudes significatives en matière de C2E.

L'augmentation du nombre de C2E attribués doit donc s'accompagner d'un renforcement des contrôles, au risque de voir se multiplier les pratiques de fraude.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Le contrôle des C2E relève de l'Agence de services et de paiement (ASP), qui dépend de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Le contrôle des C2E revêt une dimension budgétaire, car ce dispositif fait parfois l'objet de fraudes. Cependant, l'enjeu est surtout celui du nombre d'ETP affectés à ce contrôle. Vingt sont budgétés. Recrutons des effectifs et les contrôles seront renforcés.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Les C2E font l'objet d'un vaste débat dans le cadre de l'examen de ce projet de loi de finances, mais aussi, plus largement, quand il est question du prix de l'électricité et de l'énergie.

Rappelons-nous la campagne orchestrée par les acteurs pétroliers dans ce domaine. En France, TotalEnergies se montre très proactive dans sa communication. Rien n'oblige cette entreprise, qui a tout de même réalisé 15 milliards d'euros de bénéfices l'année dernière, à faire peser le coût des C2E sur les consommateurs.

Il faut sortir de cette propagande des pétroliers !

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Monsieur le ministre, nous avons le sentiment que rien ne nous empêche de faire fonctionner la planche à billets sur les C2E.

C'est un marché en quelque sorte : plus on délivre de C2E, moins ceux-ci sont coûteux à l'achat.

Comment ce marché est-il contrôlé ? Quel est le droit de regard des parlementaires ? De plus en plus de dispositifs et de politiques font appel aux C2E, mais tout cela manque de lisibilité.

Il serait grand temps d'instaurer des procédures de contrôle parlementaires.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1517.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1519, présenté par MM. Devinaz, Temal et Gillé, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Fagnen, Jacquin, Omar Oili, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écogiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			100 000	100 000
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	100 000		100 000	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	100 000	100 000	100 000	100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Sébastien Fagnen.

M. Sébastien Fagnen. Cet amendement de Gilbert-Luc Devinaz vise à sécuriser l'attribution d'un douzième équivalent temps plein à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa).

Les ETP de cette autorité ont été réduits de deux unités depuis le projet de loi de finances pour 2019 et s'établissent, pour 2026, à onze unités. Cette diminution était consécutive à la crise sanitaire.

Cette situation reste un facteur de fragilité pour que les effectifs pour l'Acnusa se stabilisent à un niveau suffisant, d'autant que cette autorité doit faire face au traitement des dossiers de poursuites engagées par l'administration de l'aviation civile, qui sont en forte augmentation : 290 procès-verbaux ont été dressés et transmis en 2021, 935 en 2022, 576 pour les huit premiers mois de 2023.

À la suite de l'aéroport de Lille-Lesquin en 2021, l'aéroport Montpellier Méditerranée devrait prochainement être soumis au contrôle spécifique de l'Acnusa.

Cet amendement vise donc à augmenter d'un ETP les effectifs attribués à l'Acnusa.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vous oubliez qu'un ETP a été pris sur la réserve centrale, dans le programme 217. L'Acnusa compte donc douze ETP.

En réalité, mon cher collègue, vous demandez une correction de la maquette pour affecter définitivement douze ETP à l'Acnusa, alors que l'autorité dispose actuellement de onze ETP, auxquels s'ajoute un douzième.

La commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1519.
(L'amendement n'est pas adopté.)

Vote sur les crédits de la mission

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je vous rappelle que la commission des finances est favorable à l'adoption des crédits de cette mission.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen de l'amendement portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état G.

ÉTAT G

554	Écologie, développement et mobilité durables
555	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement (181)
556	Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) (181)
557	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (174)
558	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (174)
559	113 - Paysages, eau et biodiversité
560	Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau
561	Masses d'eau en bon état
562	Plan eau - Réduction des fuites et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
563	Préserver et restaurer la biodiversité

564	Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes
565	Préservation de la biodiversité ordinaire
566	Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature
567	SNB2030 - Réduction des pressions - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
568	159 - Expertise, information géographique et météorologie
569	IGN: élaborer une description du territoire faisant autorité
570	Appétence pour les données de l'IGN
571	Météo-France: disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques
572	Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique
573	Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique
574	Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable
575	Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques
576	Financement de l'établissement par des ressources propres
577	Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques
578	174 - Énergie, climat et après-mines
579	Apporter une aide aux ménages en situation de précarité énergétique pour payer leurs factures d'énergie
580	Impact de l'usage du chèque énergie sur l'indicateur de précarité énergétique
581	Taux d'usage du chèque énergie
582	Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables
583	Économies d'énergie via le système CEE
584	Efficience du fonds chaleur renouvelable de l'ADEME
585	Suivi du développement de la chaleur EnR&R en lien avec l'atteinte des objectifs européens de part renouvelable dans la consommation d'énergie finale
586	Réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs
587	Émissions moyennes de CO ₂ des véhicules neufs
588	Nombre d'infrastructures de recharge installées dans les locaux à usage d'habitation
589	Nombre de contribuables ayant bénéficié d'un crédit d'impôt sur le revenu au titre des dépenses effectivement supportées pour l'acquisition et la pose d'un système de recharge pour véhicule électrique
590	Part des voitures électriques dans les ventes de voitures neuves
591	Réduire les émissions de gaz à effet de serre [Stratégique]
592	Émissions de gaz à effet de serre par habitant [Stratégique]
593	181 - Prévention des risques
594	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement [Stratégique]
595	Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) [Stratégique]
596	Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement
597	Efficacité du fonds économie circulaire
598	Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques

599	Prévention des inondations
600	Prévision des inondations
601	203 - Infrastructures et services de transports
602	Améliorer l'efficacité, l'attractivité, la régularité et la qualité des services nationaux de transport conventionnés de voyageurs
603	Contribution à l'exploitation ramenée aux trains-kilomètres
604	Pourcentage de trains en grand retard (>30 minutes)
605	Pourcentage de trains supprimés
606	Régularité des services nationaux de transport conventionnés à 5 minutes
607	Taux de remplissage
608	Améliorer la qualité des infrastructures de transports
609	Coût des opérations de régénération et d'entretien du réseau ferré
610	État des réseaux routier, ferroviaire et fluvial
611	Améliorer la régulation dans les transports routiers et développer la part des modes alternatifs à la route
612	Contrôle des transports routiers
613	Part de marché des grands ports maritimes
614	Parts modales des transports non routiers
615	Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi
616	Embauches de conducteurs en contrepartie des départs en CFA
617	Diminuer l'empreinte carbone des transports
618	Réduction de l'empreinte carbone des opérations de construction et de régénération des routes
619	Réduction des émissions du secteur du transport routier de marchandises
620	205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture
621	Mieux contrôler les activités de pêche
622	Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches
623	Contrôles menés par les administrations de l'État dans le cadre de la politique commune des pêches
624	Efficacité des contrôles des pêches réalisés
625	Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime
626	Évolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime
627	Taux d'emploi des anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 6 mois après leur sortie de formation
628	Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement
629	Contrôle des navires
630	Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes dans le cadre des politiques publiques relatives à l'environnement marin
631	Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS
632	Taux de vérification des signalements de pollutions marines par moyens habilités
633	217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

634	Accompagner la politique d'égalité entre les femmes et les hommes
635	Index égalité femmes-hommes
636	Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement
637	Efficience de la gestion immobilière
638	235 - Sûreté nucléaire et radioprotection
639	Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public
640	Maîtrise des délais de délivrance des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR)
641	Développer l'excellence de la recherche au niveau européen et international dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
642	Production scientifique de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR)
643	345 - Service public de l'énergie
644	Contribuer à porter à 10 % la part des énergies renouvelables dans la consommation de gaz d'ici 2030
645	Part des énergies renouvelables dans la consommation de gaz
646	Rémunération de référence moyenne des nouveaux contrats de soutien pour l'injection de gaz (€/MWh)
647	Volume de biométhane injecté
648	Contribuer à porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030
649	Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité
650	Puissance installée des principales filières de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable : éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque (MW)
651	Rémunération de référence moyenne des nouveaux contrats de soutien pour les principales filières de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable : éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque (€/MWh)
652	Contribuer à porter à au moins 6,5 gigawatts les capacités installées d'effacements en 2028
653	Capacités d'effacements installées
654	Prix de clearing de l'appel d'offres effacements (AOE) contractualisé pour l'année par le gestionnaire du réseau public de transport public d'électricité (€/MW)
655	Développer une filière de l'hydrogène renouvelable et décarbonée
656	Compensation du différentiel entre les coûts de production de l'hydrogène décarboné et les coûts de production de l'hydrogène fossile (€/kg)
657	362 - Écologie - mise en extinction du plan de relance
658	Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie
659	Taux de consommation des crédits
660	Assurer la transition énergétique des bâtiments publics
661	Économie d'énergie attendue
662	380 - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
663	Efficacité des crédits mobilisés dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
664	Effet de levier exprimé sur la totalité du fonds
665	Qualité du cadre de vie
666	Surface de friches recyclées
667	Surface de friches recyclées par million d'euros dépensé
668	Rénovation énergétique

669

Taux moyen d'économies d'énergie

M. le président. L'amendement n° II-1529 rectifié, présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazzy, Stanzione et Tissot, Mme Linkenheld, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 581

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Automaticité du versement du chèque énergie

La parole est à M. Jean-Jacques Michau.

M. Jean-Jacques Michau. L'article 60 de la loi de finances pour 2025 a modifié les modalités de versement du chèque énergie. En effet, depuis la suppression de la taxe d'habitation, il n'est plus possible d'établir la liste des bénéficiaires de ce dispositif et l'attribution du chèque énergie a perdu son caractère automatique, alors même que la précarité énergétique ne cesse d'augmenter.

Dans la version 2025 de son baromètre annuel, le média-tuteur national de l'énergie souligne de nouveau l'augmentation du nombre de foyers contraints de diminuer le chauffage pour réduire leur facture.

Nous avons assisté à un désengagement budgétaire de l'État sur l'action n° 02 « Accompagnement transition énergétique » du programme 174, alors que le chèque énergie est un outil fondamental de lutte contre la précarité énergétique.

C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'un nouvel indicateur de suivi en matière automatité du versement du chèque énergie. Ainsi, le Parlement pourra suivre avec une vigilance particulière l'évolution en la matière depuis la réforme des modalités d'attribution.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La maquette budgétaire du chèque énergie prévoit un indicateur permettant de vérifier le taux de recours. Souvent même y figurent des explications sur la variation du pourcentage d'un exercice à l'autre.

Lorsque la liste des bénéficiaires était établie à partir de la taxe d'habitation, l'octroi du chèque énergie était automatique. Nous savons que ce n'est plus le cas depuis sa suppression. Cependant, dès que ce problème technique aura été résolu, nous pourrons revenir au taux de recours maximal du dispositif, qui avoisinait 88 %.

Les commentaires inscrits sous l'indicateur fournissent déjà les informations que vous demandez, mon cher collègue.

Par ailleurs, nous pourrons très rapidement suivre l'évolution du taux de recours, en observant simplement l'augmentation de la consommation des crédits.

Pour toutes ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. J'entends l'argument de Mme la rapporteure spéciale.

Cependant, il faut distinguer le taux de recours, mesuré *in fine*, et le degré d'automatique du dispositif. Sur ce dernier point, vous nous reprochez, en partie à raison, qu'il n'atteigne pas 100 %, à tout le moins 88 % comme c'était auparavant le cas.

Aujourd'hui, si nous retrouvons de façon automatique environ les deux tiers des bénéficiaires, il nous faut rechercher le tiers restant par le biais de la ligne téléphonique ou du site internet.

Le Gouvernement s'engage donc à publier cet indicateur, qui découle du taux de recours, afin de suivre le nombre de foyers automatiquement bénéficiaires. La différence entre le nombre de ces foyers et le taux de recours permettra de mesurer le chemin restant à parcourir.

Le Gouvernement émet donc un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1529 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. J'appelle en discussion l'article 69, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Écologie, développement et mobilité durables

Article 69

① I. – À compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2050 inclus, les contrats conclus en application des articles L. 311-12 et L. 314-18 du code de l'énergie, offrant un complément de rémunération et prévoyant une limite supérieure aux sommes dont le producteur est redevable lorsque la prime à l'énergie mensuelle est négative, sont modifiés conformément aux dispositions du présent I.

② Un arrêté conjoint des ministres chargés de l'énergie et du budget, pris après avis rendu public de la Commission de régulation de l'énergie, détermine, pour chaque année de 2022 à 2050, un prix seuil par filière correspondant à une trajectoire des prix de marché qui pouvait être raisonnablement anticipée par un producteur à la date à laquelle il a soumis une demande de conclusion de contrat en application de l'article L. 314-18 du code de l'énergie ou à la date limite de dépôt des candidatures de la procédure de mise en concurrence mentionnée à l'article L. 311-10 du même code. Cette trajectoire est élaborée à partir des projections retenues dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L. 141-1 du code de l'énergie au titre des années 2019 à 2033 et dans les dossiers de candidature aux procédures de mise en concurrence dont la date limite de dépôt des candidatures était antérieure au 1^{er} septembre 2021.

③ Lorsque le tarif de référence prévu dans le contrat pour le calcul du complément de rémunération est supérieur ou égal au prix seuil de l'année considérée, si la prime à l'énergie mensuelle est négative, le producteur est redevable de la totalité de la somme correspondante, quel que soit le montant qu'il a perçu depuis le début du contrat au titre du complément de rémunération. Cette somme n'est pas comptabilisée au titre des montants perçus et versés par le producteur dans le cadre de l'exécution du contrat.

- ④ Lorsque le tarif de référence prévu dans le contrat pour le calcul du complément de rémunération est strictement inférieur au prix seuil de l'année considérée :
- ⑤ 1° Si le prix de marché de référence calculé selon les modalités prévues par le contrat est inférieur ou égal au prix seuil, les stipulations contractuelles relatives au complément de rémunération et aux montants perçus et versés par le producteur s'appliquent intégralement ;
- ⑥ 2° Si ce prix de marché de référence est strictement supérieur au prix seuil :
- ⑦ a) La prime à l'énergie mensuelle négative est calculée selon les stipulations contractuelles, en considérant que le prix de marché de référence est égal au prix seuil ;
- ⑧ b) Le producteur est redevable de la somme correspondant à la différence entre le prix de marché de référence et le prix seuil, multipliée par le volume d'électricité injecté sur les réseaux publics d'électricité durant le mois considéré. Cette somme n'est pas comptabilisée au titre des montants perçus et versés par le producteur au titre du contrat.
- ⑨ II. – Au premier alinéa de l'article 225 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 :
- ⑩ 1° Les mots : « et à compter d'une date fixés » sont remplacés par le mot : « fixé » ;
- ⑪ 2° Après la dernière phrase, il est ajouté une phrase ainsi rédigée : « La date d'effet des mesures réglementaires prises sur le fondement du présent article est fixée au 1^{er} janvier 2025. »

M. le président. L'amendement n° II-444 rectifié, présenté par MM. Duffourg, Cambier, Longeot, J.M. Arnaud, Levi et Dhersin, Mme Housseau, M. Menonville et Mme Saint-Pé, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. Jean-François Longeot. L'article 69 prévoit la révision des tarifs de certains contrats de production photovoltaïque, de façon rétroactive, ce qui conduira à une instabilité réglementaire.

Pourtant, les installations photovoltaïques agricoles présentent de nombreux atouts. Elles contribuent à la production d'énergie renouvelable et à la réduction des charges énergétiques pour les exploitants et les exploitations, grâce à l'auto-consommation permise par les contrats fondés sur l'arrêté tarifaire dit S21.

C'est la raison pour laquelle Alain Duffourg a déposé cet amendement de suppression de l'article.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement vise à supprimer l'article 69. J'y suis absolument opposée !

En effet, deux dispositifs, à hauteur de 2,5 milliards d'euros, sont en jeu dans cet article. L'un d'entre eux concerne la captation des compléments de rémunération liés aux épisodes de crise des prix de l'énergie.

Le Parlement a voté ces mesures. Cependant, elles ont été déclarées inconstitutionnelles pour incomptance négative, le Parlement n'ayant pas fixé le montant des plafonds à partir desquels les producteurs devaient reverser ces compléments de rémunération à l'État.

Le Conseil constitutionnel a accordé au Parlement un délai, qui s'achève au 31 décembre 2025, pour définir ces plafonds. Ceux-ci sont fixés dans l'article 69 : si nous ne le votons pas, à compter du 1^{er} janvier 2026, le Gouvernement sera contraint de rembourser les 2,5 milliards d'euros collectés.

M. Jean-François Longeot. Alors je le retire ! (*Sourires.*)

M. le président. L'amendement n° II-444 rectifié est retiré.

Je suis saisi de six amendements identiques.

L'amendement n° II-253 rectifié est présenté par MM. Grosvalet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold et Guiol, Mme Jouve, M. Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-275 rectifié *bis* est présenté par MM. Anglars, Khalifé, H. Leroy, Menonville, Levi, A. Marc, Panunzi et J.M. Boyer et Mme Bellurot.

L'amendement n° II-778 est présenté par M. Piednoir.

L'amendement n° II-1042 rectifié est présenté par Mme Paoli-Gagin et MM. Laménie, Brault, Grand et Chasseing.

L'amendement n° II-1437 est présenté par MM. Jadot, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mmes Guhl et de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1486 rectifié *bis* est présenté par MM. Montaugé, Michau et Fagnen, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces six amendements sont ainsi libellés :

Alinéas 9 à 11

Supprimer ces alinéas.

La parole est à Mme Maryse Carrère, pour présenter l'amendement n° II-253 rectifié.

Mme Maryse Carrère. Par cet amendement, nous proposons de supprimer les alinéas 9 à 11 de l'article 69, qui concernent la filière photovoltaïque.

Si nous ne revenons pas sur ces dispositions, celles-ci mettraient en danger 60 000 emplois locaux et détourneraient des capitaux vers d'autres pays offrant un cadre juridique plus stable.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour présenter l'amendement n° II-275 rectifié *bis*.

M. Jean-Claude Anglars. J'ai écouté les arguments de Mme le rapporteur spécial concernant l'article 69 : aussi, j'ai quelques inquiétudes concernant les conséquences de l'adoption de mon amendement. Peut-être que je le retirerai ! (*Sourires.*)

M. le président. Les amendements n°s I -778 et II-1042 rectifié ne sont pas soutenus.

La parole est à M. Yannick Jadot, pour présenter l'amendement n° II-1437.

M. Yannick Jadot. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Michau, pour présenter l'amendement n° II-1486 rectifié *bis*.

M. Jean-Jacques Michau. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Quand cette disposition a été soumise pour la première fois au Parlement, je vous ai invités à la rejeter. Présentée à brûle-pourpoint, elle remettait en cause la parole de l'État.

Désormais, cette mesure s'accompagne d'une clause de sauvegarde. Au total, 471 contrats sont éligibles à une révision des contrats tarifaires ; lorsque les textes ont été publiés, la clause de sauvegarde a été activée pour 350 d'entre eux.

La Commission de régulation de l'énergie s'est donc penchée sur chacun de ces dossiers pour définir le niveau de surrentabilité par rapport au montant qui aurait dû être perçu. Elle a notamment pris en compte la date de leur signature ainsi que l'ensemble des événements qui se sont produits depuis la demande de remboursement, le cas échéant le prix de rachat par le nouvel investisseur.

Ainsi, les alinéas 9 à 11 tendent à conforter une disposition, certes, qui a été cassée par des décisions de justice, mais qui est connue de l'ensemble des producteurs. En vertu de ces dispositions, la Commission de régulation reprendra son travail de zéro. En effet, entre 2022 et aujourd'hui, de nouveaux contrats ont été conclus.

Si l'étude du dossier *via* la clause de sauvegarde montre qu'il n'y a aucun complément à récupérer, alors rien ne sera demandé au producteur.

D'ailleurs, le Gouvernement a considérablement revu à la baisse ses objectifs de rendements relatifs à cette disposition. Il n'en attend plus que 150 millions d'euros, alors que les montants espérés étaient bien plus élevés lorsque cette mesure a été présentée pour la première fois.

Par conséquent, la commission émet un avis défavorable sur ces amendements identiques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Le Gouvernement fait la même analyse.

Nous cherchons une position d'équilibre entre, d'une part, ceux qui estiment que les aides à l'éolien et au solaire sont bien trop importantes et qu'il faut y mettre un terme et, d'autre part, ceux qui considèrent – à raison, à mon sens – que nous devons soutenir ces énergies en les mettant à l'abri de la volatilité excessive du marché. Pour cela, lorsque les rémunérations sont trop élevées, les producteurs doivent en rendre une partie à l'État. À l'inverse, nous devons compenser leurs pertes, le cas échéant.

Dans ce cas précis, il s'agit d'appels d'offres anciens, pour lesquels les rémunérations ont été jugées excessives, non seulement par l'État, mais également de manière indépendante par la CRE.

Nous nous assurons donc que les producteurs soumis à un remboursement sont bien ceux qui ont perçu une rémunération excessive. En cas de transfert de propriété, la CRE lève le crayon.

Ces dispositions doivent être conservées. L'adoption de ces amendements représenterait en effet un coût de 150 millions d'euros par an.

C'est pourquoi le Gouvernement demande le retrait de ces amendements identiques ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. En début de soirée, nous avons évoqué les risques de créer de l'instabilité juridique.

Nous attendons toujours les décrets sur la PPE. En adoptant une telle méthode, nous envoyons un signal qui déstabilise profondément les investisseurs et les acteurs de la filière des énergies renouvelables.

Par conséquent, nous maintenons notre amendement.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-253 rectifié, II-275 rectifié bis, II-1437 et II-1486 rectifié bis.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 69.

(*L'article 69 est adopté.*)

Après l'article 69

M. le président. L'amendement n° II-705 rectifié, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Après l'article 69

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Le chapitre I^{er} du titre II du livre I^{er} du code l'environnement est abrogé.

II. – Demeurent applicables aux projets dont la Commission nationale du débat public a été informée avant l'entrée en vigueur de la présente loi, les articles L. 121-21 et L. 121-22 du code de l'environnement.

La parole est à M. Christopher Szczurek.

M. Christopher Szczurek. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour les mêmes raisons que celles que j'ai invoquées précédemment, la commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-705 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1542 rectifié, présenté par MM. Canévet, Longeot, Menonville, Folliot et Delahaye, est ainsi libellé :

Après l'article 69

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'article L. 311-12 du code de l'énergie est complété par trois alinéas ainsi rédigés :

« Le bénéficiaire d'un contrat mentionné au 1^o et au 2^o peut conclure, sur tout ou partie de l'électricité produite, un contrat de vente directe d'électricité mentionnés au 2^o du I de l'article L. 333-1 avec un consommateur final ou avec un fournisseur d'électricité. Le contrat d'achat mentionné au 1^o ou de complément de rémunération mentionné au 2^o du présent article est alors suspendu durant la durée du contrat de vente directe d'électricité, et n'est réactivé qu'à l'échéance de ce dernier ou bien en

cas de défaut du consommateur final ou du fournisseur, pour la durée résiduelle du contrat d'achat ou de complément de rémunération.

« Seuls les contrats d'achat ou de complément de rémunération qui occasionnent une charge pour les finances publiques sont éligibles à la faculté de conclure des contrats de vente directe d'électricité mentionnée à l'alinéa précédent. Un arrêté du ministre chargé de l'énergie et du budget, pris après un avis de la Commission de régulation de l'énergie, et publié dans les 6 mois après la promulgation de la présente loi, établit la méthodologie d'appréciation du caractère onéreux de ces contrats en fonction des prix de marché à terme. La liste des contrats en résultant est mise à jour tous les ans par la Commission de régulation de l'énergie. Cette dernière peut interrompre la faculté mentionnée à l'alinéa précédent en cas de hausse des prix de marché à des niveaux significativement supérieurs à ceux initialement considérés.

« Un arrêté du ministre chargé de l'énergie, pris après un avis de la Commission de régulation de l'énergie, et publié dans les six mois suivant la promulgation de la loi n° ... du ... de finances pour 2026, fixe les modalités de suspension et de réactivation du contrat d'achat ou de complément de rémunération, la durée minimale du contrat de vente directe d'électricité, la majoration maximale de prix du contrat de vente directe mentionné au premier alinéa à laquelle les bénéficiaires mentionnés à ce même alinéa peuvent prétendre, ainsi que l'éventuelle réduction du prix du contrat d'achat ou de complément de rémunération sur sa durée résiduelle visant à éviter une sur-rémunération du bénéficiaire. »

II. – Les dispositions du présent I s'appliquent aux obligations d'achat ou aux compléments de rémunération dont la procédure de mise en concurrence, l'appel d'offres ou l'appel à projets ont été lancés après la publication de la présente loi.

III. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. Jean-François Longeot. Cet amendement vise à reprendre une mesure adoptée par la commission des finances dans le cadre de la loi de finances pour 2025, qui n'a pas été intégrée dans le texte issu du 49.3.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il ne me semble pas que la commission des finances ait adopté cet amendement ; en tout cas, je ne l'ai pas présenté. Je crois me rappeler qu'il a été débattu dans cet hémicycle, avant d'être retiré en raison de problèmes de rédaction entre l'exposé des motifs et le dispositif même de l'amendement.

Je constate que l'amendement a été réécrit pour tenir compte des commentaires qui avaient été formulés à l'époque par Nathalie Delattre, qui était alors la ministre présente au banc du Gouvernement.

Je demande donc l'avis du Gouvernement pour savoir si cette nouvelle rédaction convient.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Je vais vous décevoir, monsieur Longeot, car votre proposition ne convient toujours pas.

Certes, nous sommes favorables à la conclusion de contrats directs de vente d'électricité. Toutefois, le dispositif proposé ici est rédigé de telle manière que l'adoption de l'amendement reviendrait à autoriser un producteur titulaire d'un contrat d'achat assuré à revendre son électricité en direct. Le producteur y trouverait son intérêt, mais l'État y perdrat.

À l'assurance que l'État apporte en quelque sorte sur un prix garanti se substituerait alors un mécanisme de vente en direct, lequel emporterait un coût pour l'État. L'adoption d'un tel amendement introduirait donc une asymétrie entre l'État et le contractant.

Par conséquent, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. Monsieur Longeot, l'amendement n° II-1542 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-François Longeot. Étant donné que j'ai présenté cet amendement au nom de mon collègue Michel Canévet, je maintiens cet amendement, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1542 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1429 rectifié est présenté par Mme Muller-Bronn et MM. Houpert, Saury, Bonneau, Naturel, Panunzi et H. Leroy.

L'amendement n° II-1629 rectifié bis est présenté par Mme Pluchet, M. de Nicolay, Mme Lassarade, MM. Khalifé et Mizzon, Mmes Dumont et Bellamy, M. Grospperrin et Mme Joseph.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 69

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le code de l'énergie est ainsi modifié :

1^o Le 3^o de l'article L. 314-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cet alinéa cesse de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026, à l'exception de l'énergie géothermique ou hydrothermique. »

2^o L'article L. 314-18 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions du présent article cessent de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026, à l'exception des installations produisant de l'énergie à partir de la géothermie ou de l'hydrothermie. »;

3^o L'article L. 314-19 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les contrats d'achat et les contrats de complément de rémunération conclus avant le 1^{er} janvier 2026 pour des installations de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne ou du rayonnement solaire demeurent exécutés jusqu'à leur terme, sans possibilité de prorogation, de reconduction tacite ni d'avantage modifiant leur durée ou leur rémunération. »

La parole est à Mme Laurence Muller-Bronn, pour présenter l'amendement n° II-1429 rectifié.

Mme Laurence Muller-Bronn. L'objet de cet amendement est de mettre fin, au 1^{er} janvier 2026, à tout nouveau soutien public en faveur des filières éoliennes et photovoltaïques, afin de garantir une utilisation rigoureuse et pertinente de l'argent public. (*MM. Yannick Jadot et Hervé Gillé s'exclament.*)

Les engagements financiers liés au soutien de l'éolien et du solaire représentent désormais entre 113 milliards et 167 milliards d'euros d'ici à 2051, dont 53 milliards d'euros ont déjà été versés.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, continuer à subventionner des filières matures, importées à plus de 90 %, sans effet structurant sur notre industrie nationale et dans le seul but de financer une énergie dont nous n'avons pas besoin, n'est plus justifiable. (*Marques d'exaspération sur les travées du groupe SER.*)

La multiplication des énergies renouvelables intermittentes engendre des coûts indirects importants pour le système électrique : renforcement du réseau, nécessité de prévoir des moyens d'équilibrage, volatilité accrue des prix sur les marchés de gros, distorsions économiques au détriment des moyens pilotables, en particulier le parc nucléaire et hydraulique.

La France dispose déjà d'un parc de production largement suffisant...

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Laurence Muller-Bronn. ... et a connu un surcroît de production de 17 % en 2024.

M. le président. La parole est à Mme Kristina Pluchet, pour présenter l'amendement n° II-1629 rectifié *bis*.

Mme Kristina Pluchet. Il s'agit donc d'interrompre, à compter du 1^{er} janvier 2026, toute création de nouveaux dispositifs publics d'aide à l'éolien et au photovoltaïque.

M. Hervé Gillé. Ben voyons...

Mme Kristina Pluchet. Chers collègues, il est temps d'arrêter de fermer les yeux. (*Protestations sur les travées du groupe GEST.*) Si l'Espagne a plongé dans le noir en 2025, c'est parce que, beaucoup le savent, elle a saturé son réseau d'énergies intermittentes.

M. Ronan Dantec. C'est faux !

Mme Kristina Pluchet. Ce n'est pas une théorie, c'est un précédent.

Chez nous, l'amiral Casabianca, dans le rapport qu'il a publié en réponse à une commande d'EDF elle-même, l'écrit noir sur blanc : la prolifération d'énergies intermittentes met nos réacteurs en difficulté et menace la sûreté nucléaire.

Dans ces conditions, est-il responsable de financer les conditions d'un futur blackout français ? Pour quoi faire, d'ailleurs ? Pour subventionner des filières définitivement matures, que France 2 elle-même décrit dans son journal télévisé du 4 novembre dernier comme compétitives, qui continuent sans complexe à chercher des milliards d'euros dans les poches de l'Etat et des Français ?

Par cet amendement, nous entendons couper le robinet, débrancher la perfusion et, partant, protéger notre sécurité nationale, nos finances tout en mettant fin à une gabegie financière.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission a émis un avis de sagesse sur ces amendements identiques (*M. Yannick Jadot s'exclame.*), car ce débat doit pouvoir se tenir. Il a d'ailleurs déjà eu lieu dans cet hémicycle lors de l'examen de la proposition de loi portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie de Daniel Gremillet.

Cependant, j'appelle votre attention, mes chères collègues : l'adoption de vos deux amendements aurait pour conséquence de supprimer les dispositifs de soutien, non seulement pour l'éolien et le photovoltaïque, comme vous-mêmes l'avez indiqué, mais également pour toutes les énergies renouvelables, à l'exception de la géothermie et de l'hydrothermie. Seraient ainsi touchés l'hydraulique, le biométhane et d'autres filières dont vous n'aviez peut-être pas l'intention de percuter le modèle économique, en tout cas de le déstabiliser.

Je le répète, ces deux amendements ont le mérite de reposer le débat que nous avons eu lors de la discussion de la proposition de loi Gremillet, laquelle est aujourd'hui abandonnée quelque part entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

De fait, au moment où il est question du coût que représente, pour les finances publiques, le soutien aux énergies renouvelables – 13 milliards d'euros, je le rappelle, pour l'année 2026 –, il est bon que la représentation nationale puisse s'interroger. Il nous faut en effet déterminer ce que nous devons continuer à subventionner, identifier les énergies désormais intégrées au marché et capables de se suffire à elles-mêmes, et distinguer celles qui nécessitent encore un dispositif de soutien public.

Je laisserai donc le Sénat souverain de son vote. Je tenais toutefois à souligner que la rédaction de ces amendements identiques me semble poser quelques difficultés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. J'entends que ce débat est nécessaire.

Comme l'a rappelé Mme la rapporteure spéciale, il s'est ouvert à l'occasion de l'examen de la proposition de loi de Daniel Gremillet. Il se poursuivra, car le Premier ministre souhaite que s'engagent des discussions sur l'énergie, tant sur l'offre – que bâtisons-nous, selon quelles modalités et avec quels financements ? – que sur la demande – comment assurons-nous l'intensification de l'électrification ?

Le Premier ministre a également lancé une mission consacrée à la tarification des EnR et au soutien public qui leur est accordé. Il l'a confiée à MM. Jean-Bernard Lévy et Thierry Tuot, lesquels rendront leurs conclusions dans les mois à venir.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement se saisit donc de ce débat, qu'il trouve nécessaire.

Concernant le degré de financement, vous savez que nous avons considérablement réduit ce que j'appellerai l'*« effet prix »*. Nous avons grandement diminué notre niveau de financement, conscients, comme nous l'avons évoqué précédemment, des excès qui ont pu être constatés dans le passé.

Nous avons ainsi révisé les formules de financement, en prévoyant notamment le déplafonnement des rémunérations excessives versées en retour à l'Etat, que le Sénat a entériné en votant l'article 69. Nous avons donc fait évoluer les dispositifs de façon substantielle ; ceux-ci sont aujourd'hui, à mon sens, plus efficaces.

En l'occurrence, mesdames les sénatrices, vous envoyez les filières industrielles, car c'est bien de cela qu'il s'agit, que vous visez à la guillotine.

Mme Laurence Muller-Bronn. Pas du tout !

M. Roland Lescure, ministre. Qui plus est, vous en touchez d'autres, alors que, je le suppose, telle n'était pas votre intention.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande le retrait de ces amendements identiques ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. À deux heures du matin, régler le sort de dizaines de milliers d'emplois en France au détour d'amendements de ce genre serait pour le moins cavalier.

Sur les trois points de croissance enregistrés par l'Espagne, au moins un est dû au renouvelable. Demain, notre voisin aura une électricité deux fois moins chère que la nôtre, car le photovoltaïque est aujourd'hui deux à trois fois moins coûteux que le nucléaire.

Je veux bien entendre parler du déclin français, comme vous le faites. Reste que c'est là une manière rabougrie de voir un pays qui se referme sur lui-même et ne regarde pas ce qui se passe dans le monde.

Cela étant, d'un point de vue purement économique, se priver des énergies électriques, qui sont, de loin, les productions les moins chères, c'est de la folie !

Il serait donc temps que nous ayons un débat rationnel. Il est d'autant plus saisissant de constater que vous tenez ce discours après avoir accepté de supprimer 700 millions d'euros de taxes sur les biocarburants, ce qui constitue un cadeau absolument incroyable fait à une filière qui réalise des marges de 40 %.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. J'ai quelques difficultés à comprendre votre position, madame la rapporteure spéciale. Il y a deux sujets à distinguer.

Le premier sujet a trait au débat sur le type d'énergie, notamment renouvelable, que nous appelons de nos vœux pour notre pays. Cette discussion se dessine en creux, faute, à ce jour, de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ; une telle lacune traduit l'insuffisance du débat politique et parlementaire en la matière. Sur ce point, je suis entièrement d'accord.

Il est toutefois un second sujet, qui consiste à se prononcer sur la suppression de l'intégralité des aides aux énergies renouvelables, plus particulièrement au photovoltaïque et à l'éolien.

Madame la rapporteure spéciale, si le fait d'émettre un avis de sagesse équivaut à défendre l'arrêt de toutes les aides aux énergies renouvelables, au photovoltaïque et à l'éolien, permettez-moi de m'inquiéter. S'il ne vise qu'à ouvrir le débat, ce qui n'est pas l'objet de ces amendements identiques, c'est une autre affaire.

Par conséquent, je vous le dis, la position que vous exprimez est parfaitement incompréhensible.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je ne peux pas vous dire mieux que ce que j'ai dit...

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Je ne comprends pas moi non plus que l'on puisse émettre un avis de sagesse sur de tels amendements. Le moratoire sur les énergies renouvelables a donné lieu à un débat à l'Assemblée nationale. Tout cela est totalement délirant !

Mme Kristina Pluchet. C'est vous les délirants !

M. Yannick Jadot. À l'échelle mondiale, 95 % des nouvelles capacités de production électrique relèvent des énergies renouvelables. (*Mme Laurence Muller-Bronn proteste.*) C'est sur ce terrain que se joue la bataille économique mondiale, car les énergies renouvelables sont moins chères.

Ayez le courage de mener cette réflexion au sujet du nucléaire, au regard des dizaines de milliards qu'une telle énergie nous coûte en permanence.

Nous évoquons ici des énergies peu coûteuses,...

Mme Kristina Pluchet. Oh là là !

M. Yannick Jadot. ... dont les collectivités territoriales se sont emparées et qui permettent le développement de filières sur l'ensemble de nos territoires. Qu'il faille, à deux heures du matin, débattre de l'existence même des énergies renouvelables ou de la nécessité de les déployer dans notre pays, à l'heure du dérèglement climatique et de la décarbonation, me sidère.

Madame la rapporteure spéciale, votre avis de sagesse est, en la circonstance, parfaitement inapproprié.

M. le président. La parole est à Mme Kristina Pluchet, pour explication de vote.

Mme Kristina Pluchet. Soyons clairs, nous pourrions en effet réévaluer notre position et exclure certaines énergies renouvelables, à la différence d'autres.

M. Michaël Weber. Mais bien sûr...

Mme Kristina Pluchet. Soyons sérieux, mes chers collègues, quel est notre rôle, finalement ? Il consiste à assurer aux Français, aux entreprises et aux collectivités une électricité qui soit fiable, abondante et, surtout, bon marché.

M. Ronan Dantec. Le nucléaire coûte 130 euros le mégawattheure !

Mme Kristina Pluchet. Il nous appartient également d'être les garants de la bonne gestion de chaque denier public.

Continuer à soutenir des énergies intermittentes coûtera, vous le savez tous, des milliards et des milliards d'euros,...

M. Yannick Jadot. Mais c'est faux !

Mme Kristina Pluchet. ... avec pour conséquence une nouvelle hausse des tarifs de l'électricité.

Par pitié, faisons une pause pour préserver le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité de nos entreprises ! Pensez à nos boulangeries, par exemple. Vous savez très bien que nos entreprises ne sont plus en mesure de supporter la moindre augmentation du prix de l'électricité.

M. Yannick Jadot. Alors, arrêtez les EPR !

Mme Kristina Pluchet. Le financement des énergies renouvelables induira un doublement de la facture. (*Protestations sur les travées du groupe GEST.*)

Cette situation n'est plus supportable. Vous n'êtes pas des gens sérieux !

M. Yannick Jadot. C'est l'inverse ! Lisez les rapports de la Cour des comptes !

M. le président. La parole est à M. Vincent Louault, pour explication de vote.

M. Vincent Louault. Chacun sait combien je suis modéré sur un tel sujet.

Dans quelques heures paraîtra le rapport de Réseau de transport d'électricité (RTE), suivi, dans quelques jours, de celui d'EDF, sur le coût de la modulation du nucléaire. RTE revoit ses trajectoires et ses scénarios pour s'adapter à la non évolution de notre consommation électrique.

Je remercie vraiment Mme la rapporteure spéciale, car, en la matière, il n'y a pas vraiment de débat et nous assistons bien plus à des monologues.

Mme Kristina Pluchet. Exactement !

M. Vincent Louault. L'agriculteur que je suis sait que, pour déplacer des vaches ou les faire monter dans un camion, il arrive, même si ce n'est quasiment jamais le cas, que l'on utilise un outil doté d'une pile électrique.

En l'occurrence, le ministre aurait besoin d'un petit coup de pile électrique. (*Exclamations.*)

M. le président. La parole est à Mme Agnès Canayer, pour explication de vote.

Mme Agnès Canayer. Je ne voterai pas ces amendements identiques, car ce n'est pas le moment de fragiliser une filière. Je pense notamment à celle de l'éolien en mer, créatrice d'emplois sur nos territoires.

Mme Kristina Pluchet. Seulement 1 500 emplois !

Mme Agnès Canayer. Non, il s'agit de bien plus sur l'ensemble du territoire français. On en compte déjà entre 1 400 et 1 500 rien qu'au Havre.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est une programmation pluriannuelle de l'énergie.

MM. Jean-Claude Anglars et Laurent Somon. Exactement !

Mme Agnès Canayer. Il nous faut un vrai débat, pour savoir exactement dans quelle direction nous voulons aller et rassurer les entreprises qui investissent dans ces énergies renouvelables. Celles-ci sont nécessaires pour garantir notre mix énergétique, donc notre souveraineté.

Ce débat doit avoir lieu, mais le moment n'est pas venu de couper court à tout financement public en ce domaine.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. Je peux tout à fait comprendre que certains de nos collègues veuillent exprimer ici la colère que ressentent nombre de nos concitoyens devant les prix de l'électricité, eux qui, cela a été largement souligné lors du débat sur le chèque énergie, ont bien du mal à boucler leurs fins de mois.

Je peux aussi tout à fait comprendre les interrogations qui se sont fait jour, et que nous relayons depuis des heures, sur le soutien aux énergies renouvelables, lequel, dans ce budget, mobilise plusieurs milliards d'euros.

Toutefois, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a largement étudié ce sujet et en a longuement débattu, notamment au regard de la nécessité de la décarbonation.

J'apporte donc mon soutien à Mme la rapporteure spéciale, qui est dans son rôle lorsqu'elle s'interroge sur l'utilisation des deniers publics. Comme l'a souligné à très juste titre Agnès Canayer, l'importance du sujet mérite mieux que la simple adoption de deux amendements identiques en pleine nuit. Il nous appartient de suivre de près les évolutions en la matière.

Enfin, je rappelle que l'un des facteurs de la crise énergétique que nous avons vécue au cours des derniers mois résidait dans la corrosion sous contrainte, phénomène qui a concerné, non pas les panneaux photovoltaïques, mais bien nos centrales nucléaires.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Malgré l'heure tardive, je tiens à dire que je ne voterai pas ces amendements identiques.

Une filière est en train de se constituer, dans le domaine de l'éolien, mais aussi du photovoltaïque. Je viens d'un territoire où va s'implanter une gigafactory qui emploiera prochainement 2 000 personnes en vue de construire des panneaux photovoltaïques. L'adoption de ces amendements identiques enverrait ainsi un bien mauvais signal.

S'agissant des retombées attendues, les territoires sont, eux aussi, de plus en plus concernés. Par ailleurs, vos affirmations, madame Pluchet, ne me semblent pas étayées. (*Mme Kristina Pluchet fait un signe de déni.*) En outre, vous vous êtes dite prête à soutenir certaines énergies renouvelables : je souhaiterais savoir lesquelles et sur quels fondements.

En tout état de cause, nous ne saurions, à une heure aussi avancée et avec si peu d'éléments présentés, soutenir de tels amendements.

Mme Kristina Pluchet. On pourra en discuter.

M. le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Il est vrai que nous avons eu ce débat, ici, lors de la deuxième lecture de ma proposition de loi. Nous avons alors notamment décidé, monsieur le ministre, d'avoir une vision à la fois claire et exacte des différentes énergies dans leur ensemble et non pas centrée uniquement sur l'éolien ou le photovoltaïque. C'est à cette lumière que nous serons en mesure de faire des arbitrages.

Des arbitrages, nous en avons d'ores et déjà rendu dans cet hémicycle, et pas plus tard que tout à l'heure, lorsque nous avons décidé de privilégier certains choix : nous étions moins gênés, au moment d'évoquer les sujets de mobilité, d'envisager le recours aux importations.

Il y a donc un vrai sujet. Quelle que soit l'heure, le questionnement soulevé au travers de ces amendements identiques a lieu d'être. Je partage donc l'avis de Mme la rapporteure spéciale, car sa position est tout à fait crédible. (*M. David Margueritte acquiesce.*)

Il y a urgence, monsieur le ministre : il vous faut prendre position et faire en sorte que la deuxième lecture de cette proposition de loi ait lieu à l'Assemblée nationale ; si elle s'était tenue, nous n'en serions d'ailleurs pas là.

M. Fabien Genet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour explication de vote.

M. Sébastien Fagnen. Vivement la poursuite du débat autour de la loi de programmation Énergie-climat, monsieur le ministre !

M. Jean-François Longeot. C'est sûr !

M. Sébastien Fagnen. Je rejoins Daniel Gremillet sur la nécessité d'avoir rapidement une seconde lecture de sa proposition de loi à l'Assemblée nationale, en évitant les écueils de la première. Espérons-le, car il ne faut pas tomber dans des oppositions qui n'ont pas lieu d'être entre les énergies renouvelables, d'un côté, et l'énergie nucléaire, de l'autre.

Je suis élu d'un territoire qui mène de front le soutien à ces deux filières en faveur du mix énergétique. Chère collègue Kristina Pluchet, nous sommes tous deux membres de la commission de l'aménagement du territoire. Le président y a convié le Haut Conseil pour le climat à une audition et les scientifiques sont formels : si nous voulons accompagner la relance du nucléaire, nous aurons besoin des énergies renouvelables pour suivre le plan de charge avant que la relance du nucléaire n'arrive à maturité.

Mme Agnès Canayer. Bien sûr !

M. Sébastien Fagnen. À cette heure de moins en moins décente, arrêtons donc les oppositions mortifères et caricaturales !

M. le président. La parole est à M. Olivier Paccaud, pour explication de vote.

M. Olivier Paccaud. Chers collègues, s'il y avait une énergie idéale, cela se saurait ! Il n'y en a pas : chaque énergie a ses vertus et ses talons d'Achille. J'ai donc trouvé les attaques envers Kristina Pluchet et Laurence Muller-Bronn particulièrement injustes.

Je suis issu d'une région, la Picardie – mon collègue Laurent Somon prendra la parole après moi –, où, en matière d'éoliennes, nous avons atteint le seuil de saturation. Dans certains territoires, vous pouvez voir, à 360 degrés, des dizaines de mâts. Pourquoi ? Parce que ces territoires sont pauvres. (*Mme Laurence Muller-Bronn approuve.*)

Yannick Jadot affirmait tout à l'heure que certaines collectivités s'étaient saisies de ces énergies. C'est vrai, mais parce qu'elles n'ont aujourd'hui que cette ressource à leur disposition. (*Murmures de désapprobation sur les travées du groupe GEST.*) Le raisonnement est donc biaisé. Ces installations se sont développées tout simplement sur la pauvreté des territoires. (*Mme Kristina Pluchet approuve.*) Elles sont subventionnées, alors qu'elles sont loin d'être idéales.

Il faut donc entendre la volonté de certains de voir ces énergies faire l'objet d'un véritable moratoire.

M. le président. La parole est à Mme Laurence Muller-Bronn, pour explication de vote.

Mme Laurence Muller-Bronn. L'éolien en mer porte atteinte à nos paysages, tout autant que l'éolien terrestre. (*Mme Agnès Canayer fait un signe de dénégation.*) Notre façade maritime est menacée par le développement de parcs éoliens offshore excessivement proches du littoral. Aujourd'hui, notre énergie et notre électricité sont décarbonées à 95 %.

L'adoption de ces amendements identiques ne fragiliserait donc absolument pas notre sécurité énergétique, pas plus qu'elle ne menacerait la décarbonation. Cela permettrait également de concentrer les moyens publics sur les filières pilotes et non intermittentes – l'hydraulique, la biomasse, le biogaz et la géothermie –, qui sont réellement utiles à la stabilité du réseau et à notre souveraineté énergétique.

M. le président. La parole est à M. Laurent Somon, pour explication de vote.

M. Laurent Somon. Je vais m'efforcer de remettre un peu de sagesse dans nos échanges.

Le débat sur la PPE n'a pas eu lieu, alors qu'il constitue pourtant la pierre angulaire de notre politique en la matière. Il devrait se tenir sans opposer, comme l'ont souligné nombre de collègues, les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire.

Nous avons voté une loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et une loi relative à l'industrie verte, laquelle vise la réindustrialisation du pays. Je ne peux pas non plus laisser dire qu'il faut prendre pour modèles l'Allemagne ou l'Espagne, qui misent uniquement sur les EnR.

Mme Laurence Muller-Bronn. Absolument !

M. Laurent Somon. D'autres pays très industrialisés misent aussi sur l'énergie nucléaire, ne serait-ce que la Chine, qui prévoit encore la construction de vingt-trois centrales. (*Protestations sur les travées du groupe GEST.*)

M. Ronan Dantec. C'est 3 % en Chine !

M. Laurent Somon. C'est bien pour cela que j'ai toujours été partisan de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier.

Encore faut-il que la loi Climat et Résilience instituant des comités régionaux de l'énergie soit appliquée. Aujourd'hui, aucun territoire ne choisit réellement les énergies qu'il souhaite sur son sol, pas plus que la manière de les produire. Il était pourtant prévu que soit déterminée, dans chaque territoire, l'énergie retenue en fonction des nécessités de production à assurer.

Beaucoup de progrès restent à faire et la PPE constituerait le premier pas en ce domaine.

M. le président. La parole est à M. Francis Szpiner, pour explication de vote.

M. Francis Szpiner. Mes chers collègues, je félicite Kristina Pluchet, car, même à deux heures du matin, je constate que vous tous avez encore beaucoup d'énergie pour débattre d'un sujet qui vous passionne et qui n'a rien de médiocre. Les questions soulevées, notamment lorsque vous interpellez Mme la rapporteure spéciale sur son avis de sagesse, montrent combien il s'agit d'un débat passionnant, même s'il est tardif.

Si l'adoption de ces amendements identiques ne saurait résoudre le problème, je vous invite néanmoins à un peu plus de modération et d'humilité. Nous connaissons votre attachement profond à l'emploi subventionné ; or, lorsque vous vantez des créations de postes, celles-ci ne sont possibles qu'à grand renfort de subventions et d'argent public.

M. Ronan Dantec. Et les biocarburants ?

M. Francis Szpiner. Il est donc légitime de nous interroger sur le prix de l'énergie, sur ce que celle-ci coûte socialement, politiquement et financièrement.

Cela étant, je ne voterai pas ces amendements identiques, car ce n'est pas au détour d'un débat, à deux heures du matin, que nous allons supprimer quelques milliards d'euros. Malgré tout, ce débat, loin d'être médiocre, mériterait que vous soyez un peu plus à la hauteur. Je ne parle pas de courtoisie ; je n'ai pas cette exigence à votre égard. (*Protestations sur les travées des groupes GEST, SER et CRCE-K.*)

M. Michaël Weber. Nous nous faisons insulter !

M. le président. La parole est à M. David Margueritte, pour explication de vote.

M. David Margueritte. Je tiens à mon tour à remercier nos deux collègues d'avoir suscité ce débat extrêmement intéressant et légitime. L'avis de Mme la rapporteure spéciale est tout aussi fondé sur un sujet d'une telle importance.

Nos deux collègues posent une question essentielle sur le coût de l'énergie, ainsi que, comme l'a indiqué Olivier Paccaud, sur la saturation des territoires. Il a raison de la souligner : nul ne saurait nier, sur ces travées, une telle

saturation liée à l'éolien terrestre ou à l'éolien offshore lorsque celui-ci, situé à proximité immédiate des côtes, pollue nos paysages. Il est tout aussi légitime de s'interroger sur l'agrivoltaïsme et ses conséquences dans nos champs et dans nos campagnes.

Je partage l'avis de Daniel Gremillet : il faut probablement encore un peu de temps pour distinguer les filières arrivées à saturation, qui représentent une gabegie financière, des filières naissantes. Je pense à l'hydrolien et à l'éolien offshore, notamment flottant, lorsqu'il est implanté au large des côtes.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1429 rectifié et II-1629 rectifié bis.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. L'amendement n° II-1623, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Après l'article 69

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Les contrats conclus en application du 2° de l'article L. 311-12 ou de l'article L. 314-18 du code de l'énergie, y compris ceux conclus avant la date d'entrée en vigueur fixée par l'arrêté mentionné au II, sont modifiés comme suit :

1° Le complément de rémunération est calculé sur la base de l'unité de temps applicable sur la ou les plateformes de marché organisé français de l'électricité pour une livraison le lendemain ;

2° Pour l'application de la clause prévoyant le versement de la prime mentionnée au A du IV de l'article 175 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, l'unité de temps du marché prise en compte pour le calcul et l'attribution de cette prime est également celle applicable sur la ou les plateformes de marché visées au 1° .

II. – Un arrêté du ministre chargé de l'énergie, pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie, fixe la date d'entrée en vigueur des dispositions prévues au I.

Cet arrêté tient compte du délai nécessaire pour permettre aux producteurs d'effectuer les adaptations requises par le changement d'unité de temps sur les plateformes de marché organisé français de l'électricité pour une livraison le lendemain, tout en garantissant le bon fonctionnement du système électrique français.

La date d'entrée en vigueur est comprise entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 décembre 2026.

Cet arrêté peut préciser les évolutions des modalités de calcul et de versement du complément de rémunération et de la prime mentionnée au A du IV de l'article 175 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 qui pourraient être rendues nécessaires à la stabilité du réseau électrique ou à la gestion opérationnelle des contrats par l'application du I du présent article, notamment celles relatives aux conditions et modalités d'arrêt et de reprise de production en cas de cours au comptant strictement négatif sur la ou les plateformes de marché organisé français de l'électricité pour une livraison le lendemain.

La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre. En matière de fixation des prix, le marché organisé français de l'électricité a vu le pas de temps passer d'une heure à quinze minutes. Cet amendement technique vise donc à appliquer le même pas de temps aux contrats de complément de rémunération des producteurs d'électricité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sagesse bienveillante.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1623.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 69.

L'amendement n° II-1543 rectifié, présenté par MM. Canévet, Longeot, Menonville, Folliot, Delahaye et Cambier, est ainsi libellé :

Après l'article 69

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – L'article 1519 C du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Après le 1°, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« ... 5 % sont affectés aux conseils départementaux littoraux d'où des installations sont visibles. Il est tenu compte, dans la répartition de ce produit entre les départements, de la distance qui sépare les installations de l'un des points du territoire des départements concernés et de la population de ces derniers. Par exception, lorsque les installations sont visibles de plusieurs départements, la répartition est réalisée conjointement dans les préfectures des départements concernées ; »;

2° Au 3° bis, le pourcentage : « 10 % » est remplacé par le pourcentage : « 5 % ».

II. – La perte de recettes résultant pour l'Office français de la biodiversité du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. Jean-François Longeot. Au travers de cet amendement, Michel Canévet entend souligner que les départements sont pleinement investis dans la transition énergétique, qu'ils soutiennent les parcs éoliens en mer et qu'ils agissent pour les rendre acceptables.

C'est pourquoi il souhaite qu'une partie du produit de la taxe annuelle sur les installations éoliennes en mer soit accordée aux départements littoraux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Plus tôt dans le débat, nous avons évoqué la situation de l'observatoire de l'éolien en mer, piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et chargé notamment de vérifier les conséquences de l'implantation des parcs éoliens sur la ressource halieutique.

Si peu de parcs sont aujourd'hui en fonctionnement, il faut tout de même octroyer à cet observatoire les ressources suffisantes pour lui permettre de fonctionner.

Peut-être la question soulevée au travers de cet amendement se posera-t-elle de nouveau lorsque les parcs éoliens en mer se seront à ce point développés qu'ils dégageront des recettes substantielles, susceptibles d'excéder les besoins de l'OFB. À ce stade, tel n'est pas le cas.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de l'amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1543 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1625, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Après l'article 69

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

La deuxième phrase du deuxième alinéa du II de l'article 175 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 est ainsi modifiée :

1° Les mots : « puissance des installations » sont remplacés par les mots : « puissance installée des installations telle que définie dans le cahier des charges d'appel d'offres pour les contrats conclus en application du 1^{er} de l'article L. 311-12 du code de l'énergie ou de l'article 8 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 et dans les arrêtés mentionnés à l'article R. 314-12 du code de l'énergie pour les contrats conclus en application de l'article L. 314-1 ou de l'article 10 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 » ;

2° Les mots : « 10 mégawatts » sont remplacés par les mots : « 1 mégawatt pour les installations dont la puissance installée est définie en mégawatt et 1 mégawatt-crête pour les installations dont la puissance installée est définie en mégawatt-crête ».

La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre. Loin de moi l'idée de relancer le débat sur les énergies renouvelables. (*Sourires.*) Je tiens d'ailleurs à remercier le Sénat de la qualité des échanges que nous avons eus voilà quelques instants.

Je rappelle qu'aujourd'hui ce ne sont pas les factures d'électricité qui financent les subventions à l'éolien : c'est bien le budget de l'État ; nous en avons d'ailleurs discuté précédemment.

À cette heure, le Sénat est bien vivant, le marché de l'électricité aussi ! Le prix de gros du mégawatt en France est de 35 euros. Il atteint 67 euros au Royaume-Uni, 65 euros aux Pays-Bas, 62 euros en Belgique, 70 euros en Allemagne, 99 euros en Suisse, 45 euros en Espagne et 45 euros au Portugal.

L'électricité est très peu chère en France. Soyons-en fiers et continuons dans cette voie. (*Protestations sur les travées du groupe GEST.*)

M. Yannick Jadot. Cela ne marche pas, monsieur le ministre. À ce prix, vous coulez EDF !

M. Roland Lescure, ministre. Pardon, je ne voulais vraiment pas relancer le débat, j'ai perdu une occasion de me taire ! (*Sourires.*) Je tenais tout de même à répondre à un certain nombre de remarques qui ont été faites.

Cet amendement, en tout cas, plaira à ceux qui estiment excessif le financement des énergies renouvelables, puisqu'il tend à baisser le niveau de puissance à partir duquel les installations doivent s'interrompre lorsque les prix deviennent négatifs, du fait d'une production trop importante d'électricité. Jusqu'à présent, les installations concernées avaient une puissance supérieure à 10 mégawatts. Désormais, la limite basse de cette puissance est ramenée à 1 mégawatt.

Par conséquent, mesdames les sénatrices Laurence Muller-Bronn et Kristina Pluchet, voilà un amendement que vous devriez voter des deux mains !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sagesse.

M. le président. La parole est à M. Laurent Somon, pour explication de vote.

M. Laurent Somon. En cette période de Noël, permettez-moi une petite remarque. Venez dans la Somme : du 1^{er} janvier au 31 décembre, des guirlandes sont allumées toute la nuit. (*Sourires et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1625.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 69.

BUDGET ANNEXE : CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

ÉTAT C

		(En euros)
Mission/Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Contrôle et exploitation aériens	2 545 536 291	2 425 536 292
Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 692 234 320	1 677 484 442
<i>dont titre 2</i>	1 441 767 161	1 441 767 161
Navigation aérienne	804 423 267	700 537 903
Transports aériens, surveillance et certification	48 878 704	47 513 947

M. le président. L'amendement n° II-1559 rectifié, présenté par MM. Canévet, Menonville, Longeot, Folliot, Delahaye et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile <i>dont titre 2</i>				
Navigation aérienne		50 000 000		50 000 000
Transports aériens, surveillance et certification				
TOTAL		50 000 000		50 000 000
SOLDE	-50 000 000		-50 000 000	

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. Jean-François Longeot. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Nous connaissons la passion de Michel Canévet pour cet instrument de menuiserie que l'on appelle le rabot. En l'occurrence, l'amendement n'est pas opérant, car il vise à baisser des crédits de manière non étayée, à hauteur de 50 millions d'euros.

Dans la mesure où les investissements de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) font l'objet d'un encadrement à l'échelon européen, toute baisse de dépenses serait obligatoirement remboursée aux compagnies, sans compter que nous nous exposerions également à des pénalités de la Commission européenne.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis. Le coup de rabot envisagé serait trop violent.

M. Jean-François Longeot. Je retire l'amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1559 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1618, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile	24 100 000	4 000 000	24 100 000	4 000 000
<i>dont titre 2</i>	24 100 000		24 100 000	
Navigation aérienne		19 100 000		19 100 000
Transports aériens, surveillance et certification		1 000 000		1 000 000
TOTAL	24 100 000	24 100 000	24 100 000	24 100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre. Cet amendement technique vise à opérer une ventilation de crédits entre les différents programmes, afin d'améliorer la productivité et la flexibilité du contrôle aérien.

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Par cet amendement, le Gouvernement entend renforcer l'usage des dispositifs de performance du contrôle de la navigation aérienne. Neutre budgétairement, son adoption permettra à la DSNA d'amplifier le recours à de tels outils.

La commission émet donc un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1618.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1444 rectifié, présenté par M. Fouassin et Mme Havet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile <i>dont titre 2</i>		6 000 000		6 000 000
Navigation aérienne	6 000 000		6 000 000	
Transports aériens, surveillance et certification				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Si vous me le permettez, monsieur le président, je présenterai en même temps les amendements n°s II-1444 rectifié et II-1451 rectifié.

M. le président. L'amendement n° II-1451 rectifié, présenté par M. Fouassin et Mme Havet, est ainsi libellé :-

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Navigation aérienne	3 000 000		3 000 000	
Transports aériens, surveillance et certification				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

Veuillez poursuivre, chère collègue.

Mme Nadège Havet. Ces amendements, proposés par Stéphane Fouassin, visent à soutenir l'aéroport de Pierrefonds, à La Réunion, équipement stratégique pour le Grand Sud de l'île qui s'enfonce dans des difficultés financières.

Cet aéroport est également la base de départ et d'arrivée du Dash de lutte contre les incendies durant la saison à haut risque. Il a également vocation à accueillir 200 militaires supplémentaires, ainsi que deux hélicoptères Puma, ce qui permettrait ainsi de le faire vivre.

La demande de crédits s'élève à 6 millions d'euros pour le premier amendement et à 3 millions d'euros pour le second, qui est donc un amendement de repli.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Madame Havet, vous proposez, au nom de M. Fouassin, d'attribuer 6 millions d'euros pour équilibrer le budget de l'aéroport international de Pierrefonds, avec une solution de repli fixée à 3 millions d'euros.

Si je suis, bien entendu, sensible à votre préoccupation, une telle mesure relèverait néanmoins de l'action n° 52 du programme 203 de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et non du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (Bacea). Ce n'est donc pas à cet endroit que de tels crédits pourraient être inscrits.

Pour cette raison technique, la commission demande le retrait de ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Je partage les raisons invoquées par le M. le rapporteur spécial.

Nous sommes bien conscients de la situation de cet aéroport international. Je m'engage donc, au nom du Gouvernement, notamment du ministre des transports, à travailler à d'autres solutions en gestion en 2026. Toutefois, il ne s'agit pas là du bon vecteur pour ce faire.

Nous engagerons les échanges nécessaires avec les services concernés pour résoudre les difficultés rencontrées par l'aéroport de Pierrefonds, lequel fait face à un enjeu économique majeur, auquel il faut nous atteler.

Par conséquent, le Gouvernement demande lui aussi le retrait de ces amendements.

Mme Nadège Havet. Je retire les amendements, monsieur le président !

M. le président. Les amendements n°s II-1444 rectifié et II-1451 rectifié sont retirés.

Vote sur les crédits du compte spécial

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je vous rappelle que la commission des finances est favorable à l'adoption des crédits du budget annexe.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(*Les crédits sont adoptés.*)

COMpte d'affectation spéciale : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

ÉTAT D

			(En euros)
Mission / Programme		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale		365 300 000	365 300 000
Électrification rurale		362 300 000	362 300 000
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		3 000 000	3 000 000

M. le président. Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-413 rectifié *bis* est présenté par Mme Lermytte, MM. Wattebled, A. Marc, Pellevat et Chasseing, Mme Bessin-Guérin, MM. Grand et Laménie, Mme L. Darcos, M. Chevalier, Mmes Nadille, Bellamy et Saint-Pé et MM. Bonhomme et Haye.

L'amendement n° II-1213 rectifié est présenté par MM. Genet et Rojouan, Mme P. Martin, M. Delia, Mmes Bellurot et Ventalon et MM. H. Leroy et Anglars.

L'amendement n° II-1530 est présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarazy, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

					(En euros)
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		
	+	-	+	-	
Électrification rurale	1 000 000		1 000 000		
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000		1 000 000		1 000 000
SOLDE		0			0

La parole est à Mme Marie-Jeanne Bellamy, pour présenter l'amendement n° II-413 rectifié *bis*.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-1213 rectifié.

M. Fabien Genet. Vous comprendrez que, en tant qu'ancien président du syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire (SYDESL), je suis sensible au compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (CAS Facé).

Depuis la loi de finances initiale pour 2025, les modalités de financement de ce compte ont été modifiées. Il repose désormais sur une fraction des recettes de l'accise sur l'électricité, indexée sur l'inflation.

Toutefois, les dépenses autorisées restent figées au niveau prévu pour l'année 2025, sans tenir compte de l'évolution des coûts liés à l'inflation, comme l'a souligné la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Pourtant, les besoins d'investissement augmentent fortement, notamment pour répondre aux besoins impératifs de décarbonation des usages, ainsi qu'aux enjeux de maintenance et de sécurisation des réseaux pour faire face aux effets du changement climatique.

Compte tenu de ces éléments, mes collègues et moi-même tenons à donner des moyens supplémentaires pour parfaire encore l'entretien de nos réseaux électriques.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Michau, pour présenter l'amendement n° II-1530.

M. Jean-Jacques Michau. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Les trois derniers amendements sont également identiques.

L'amendement n° II-816 rectifié est présenté par Mme Saint-Pé, MM. Levi, J.M. Arnaud et Dhersin, Mmes Billon et Sollogoub, M. Pillefer, Mme Jacquemet, M. Cambier, Mme Perrot et M. Duffourg.

L'amendement n° II-1432 rectifié est présenté par MM. Roux et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold, Grosvalet et Guiol, Mme Jouve, M. Masset et Mme Pantel.

L'amendement n° II-1539 rectifié est présenté par M. Chaize, Mme Jacques, M. Panunzi, Mme Lassarade, M. Anglars, Mme Canayer, MM. D. Laurent, Genet, Grospperrin et Piednoir et Mme M. Mercier.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Électrification rurale	1		1	
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		1		1
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Bernard Pillefer, pour présenter l'amendement n° II-816 rectifié.

M. Bernard Pillefer. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Roux, pour présenter l'amendement n° II-1432 rectifié.

M. Jean-Yves Roux. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-1539 rectifié.

M. Fabien Genet. Cet amendement de Patrick Chaize vise à ce que l'augmentation de 1,3 % prévue en 2026 ne soit pas uniquement limitée aux recettes du CAS Facé : il convient aussi de l'appliquer à l'enveloppe de crédits, dont le montant passerait ainsi à 370 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces amendements sont à mes yeux tout à fait légitimes. Souvenez-vous que, l'année dernière, nous avons changé les modalités de financement du CAS Facé : on a ainsi substitué au financement par les distributeurs un financement par une fraction des recettes collectées via l'accise sur l'électricité, en l'indexant sur l'inflation.

Tous les membres de cette assemblée avaient souhaité que les dépenses du CAS Facé soient indexées de la même manière. D'ailleurs, l'année dernière, pour la première fois depuis 2018, ces dépenses ont été augmentées.

Un an plus tard, force est de constater que le montant du CAS Facé est resté exactement au même niveau qu'en 2025 : les recettes progressent, mais les dépenses restent constantes.

Certes, nous rembourserons plus rapidement la dette, qui n'est toujours pas réglée à ce jour, mais que se passera-t-il ensuite ?

Je pense que le CAS Facé répond aujourd'hui à des missions bien particulières en zone rurale. Il serait dommage qu'un an après avoir fait ce petit effort d'indexation on oublie de le faire de nouveau, d'autant que les montants en cause ne sont pas très importants. Pourtant, pour les communes et les collectivités qui en bénéficient, cela peut représenter un coup de pouce assez significatif.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. J'entends vos préoccupations, mesdames, messieurs les sénateurs. Mme le rapporteur spécial l'a très bien rappelé : l'année dernière, nous avons changé le mode de financement du CAS Facé, si bien qu'il est aujourd'hui indexé sur l'inflation. La logique voudrait que les dépenses le soient aussi.

Toutefois, le déficit n'est toujours pas résorbé : l'écart entre les recettes et les dépenses s'élève ainsi à environ 17 millions d'euros.

Nous entendons rembourser ce déficit, qui traîne depuis qu'on a lancé ce dispositif. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement propose de maintenir les dépenses en 2026 au même niveau que celles qui ont été engagées l'année dernière.

La décision prise l'an dernier d'indexer le financement du CAS Facé était le résultat d'une conversion similaire à celle que nous avons ce soir. Il me semble que cette évolution avait été introduite par un amendement d'initiative parlementaire, au Sénat ou à l'Assemblée nationale.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. C'était un amendement du Gouvernement! (*Sourires.*)

M. Roland Lescure, ministre. Le gouvernement d'alors était bien plus libéral que celui-ci et peut-être moins sensible encore aux deniers publics! (*Nouveaux sourires.*)

Encore une fois, j'entends vos préoccupations. Pour autant, le Gouvernement demande le retrait de ces amendements ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-413 rectifié bis, II-1213 rectifié et II-1530.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. En conséquence, les amendements identiques n°s II-816 rectifié, II-1432 rectifié et II-1539 rectifié n'ont plus d'objet.

Vote sur les crédits du compte spécial

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(*Les crédits sont adoptés.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables », du budget annexe « Contrôle et

exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 9 décembre 2025 :

À quatorze heures, le soir et la nuit :

Suite du projet de loi de finances pour 2026, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (texte n° 138, 2025-2026) :

Mission « Aide publique au développement » ;

Compte spécial « Prêts à des États étrangers » ;

Mission « Action extérieure de l'État » ;

Mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 9 décembre 2025, à deux heures quarante.*)

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,
le Chef de publication*

JEAN-CYRIL MASSERON